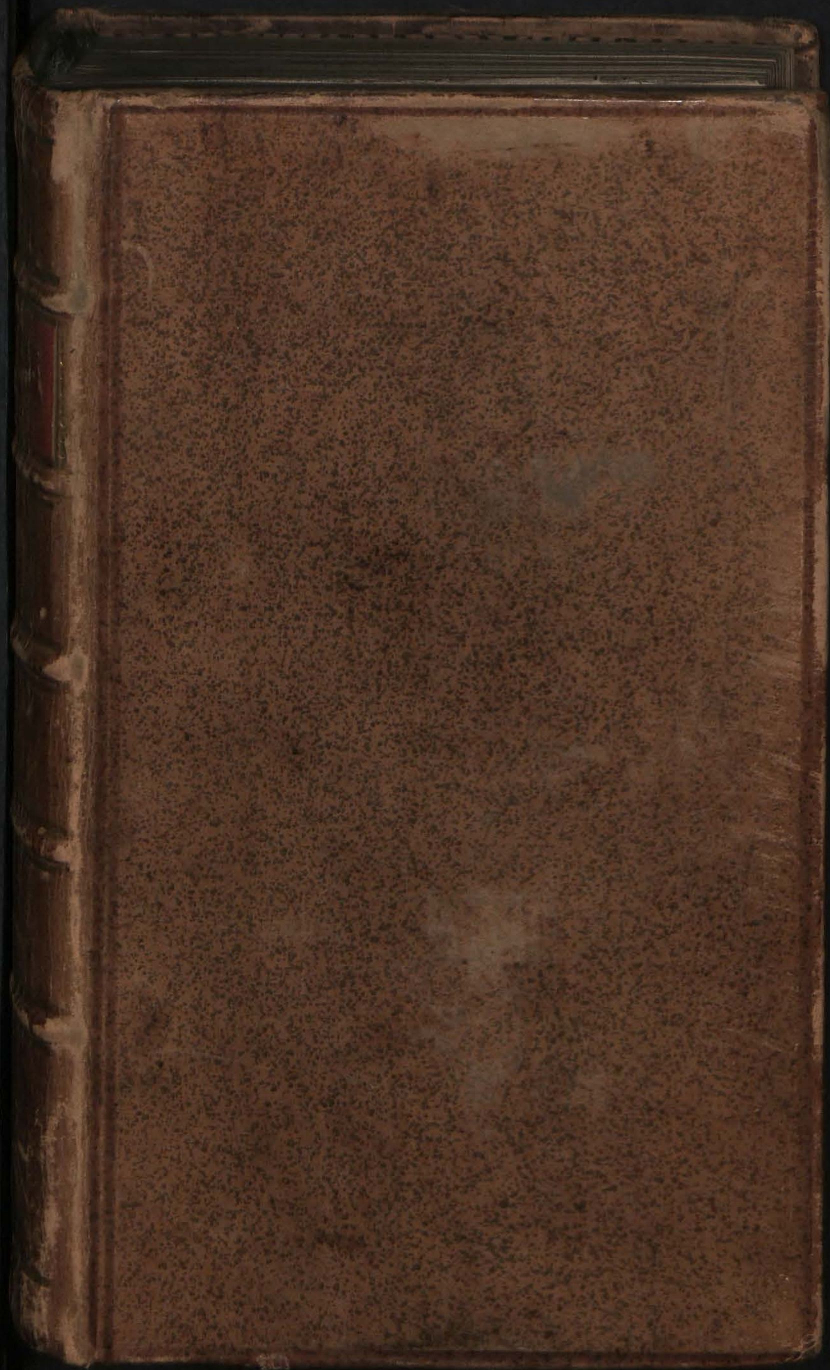





Biblioteka Jagiellońska
stdr0014730

Auteur : A. Aubert, avocat

LA VIE
DE
STANISLAS
LESZCZINSKI,
ROI DE POLOGNE,
DUC DE LORRAINE
ET DE BAR.

PREMIERE PARTIE.

LA VIE
DE
STANISLAS
LESZCZINSKI,

SURNOMMÉ LE BIENFAISANT;

ROI DE POLOGNE,
DUC DE LORRAINE ET DE BAR.

*Par M.***. Avocat aux Conſeils du Roi de Pologne, & de la Cour Souveraine de Lorraine.*

DIVISÉE EN DEUX PARTIES.

PRIX, 48 ſols broché, & 3 livres relié.



A PARIS,
Chez MOUTARD, Quai des Auguſtins, près le Pont-Saint-Michel, à St. Ambroiſe.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

PRÉFACE.

STANISLAS LESCZINSKI I. du nom, ſurnommé le Bienfaiſant, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, a mérité par ſa belle vie, l'amour & la vénération des hommes; il en fut le plus ſage & le plus vertueux. Le Public deſire impatiemment l'Hiſtoire de ce Prince: on eſt même étonné de ce qu'elle tarde ſi long-tems à paroître; on l'attendoit de la plume la plus capable d'en faire un excellent Ouvrage. On ſent que je veux parler de M. de Solignac, ſi connu dans la République des Lettres: il avoit ſuivi le Roi dans ſa ſeconde Élection en Pologne, & il le connoiſſoit parfaitement. Les infirmités accompagnent ordi-

nairement le grand âge : auroient-elles empêché M. de Solignac, de composer l'Histoire de ce Prince? Quoi qu'il en soit, je vais la rendre publique : je l'ai faite avec soin, & tout en est de la plus grande exactitude.

J'ai puisé dans les meilleures sources, tout ce que je n'avois pû voir par moi-même ; & pendant les 29 ans que j'ai eu l'honneur d'être au service de ce Prince, j'ai pû l'observer d'assez près pour faire le journal de sa vie publique & privée. J'en ai fait examiner le Manuscrit, avant qu'il fût soumis à la Censure, par différentes personnes capables d'en juger, & je n'ai pas été peu flatté de la justice qu'elles m'ont rendue : c'est ce qui m'a encouragé à le mettre au jour ; j'ai lieu d'espérer que le Public lui sera favo-

rable : du moins, n'ai-je rien négligé pour le rendre digne de sa bienveillance. C'est le tableau d'un Prince recommandable à tous égards ; 1°. il a surpassé tous ceux dont l'Histoire a le plus loué la sagesse & les vertus. Alexandre & Cyrus furent grands, mais ils ne le furent pas toujours. Jamais il n'y eut d'ame plus égale, plus pure & plus remplie de sentiments, de bonté, de justice, d'honneur & de probité, que celle de STANISLAS, qui soutint avec la même sérénité d'esprit, & les plus fâcheux revers & les plus heureux évènements.

2°. Il étoit le beau-pere de LOUIS le Bien-aimé ; & tout le monde sçait quelle fut la sainteté de la vie de notre auguste Reine.

3°. Du côté de la politique,

Stanislas a fait connoître, tant qu'il a régné, qu'il étoit le Souverain & le Pere de ses Sujets, & qu'il se faisoit un devoir de les traiter comme ses propres enfants: aussi les combla-t'il de ses bienfaits: la Lorraine s'en ressentira éternellement.

4°. Quant à la Religion, Stanislas fut l'exemple de la plus grande piété: il éleva des Temples, il en orna d'autres, il fonda des Hôpitaux, il dota les Pauvres de ses États, & partout on y voit des monuments de son amour pour les humains & pour le Maître des Rois.

Enfin, pour donner de Stanislas, la juste idée qu'on en doit avoir, je le prends au berceau & je le suis jusqu'à sa mort. Il s'est répandu plusieurs écrits sur la vie de ce Prince, mais ils

sont ou trop généraux ou trop succints, pour le peindre en grand & tel qu'il étoit: ces Ouvrages, qui ne sont que des éloges historiques sans détails, peuvent passer tout au plus pour des extraits de sa vie, & non pour son Histoire. Au surplus, dans un siécle aussi corrompu, l'on ne sçauroit trop faire connoître un Monarque aussi vertueux, pour inspirer l'envie de l'imiter.

Plan de l'Ouvrage.

Je le divise en deux Parties, conformément à la vie de Stanislas, qu'il passa, partie en Pologne, & le reste en Lorraine.

La premiere contient son origine, sa naissance, son éducation, ses premiers emplois dans la République, la guerre de Suéde contre Auguste II &

contre le Czar, le détrônement d'Auguſte, le choix de Charles XII pour le remplacer, & ce qui l'y détermine, la continuation de la guerre, les ſuccès prodigieux des armes Suédoiſes, tant contre le Czar, que contre les Saxons, les diſgraces d'Auguſte, l'Élection de Staniſlas, l'oppoſition du Pape, le Couronnement du nouveau Roi à Varſovie, le ſéjour de Charles dans la Saxe, la conduite qu'il tint envers Auguſte, les projets de Charles contre la Ruſſie, ſon changement de fortune, ſon paſſage dans l'Ukraine, ſa ligue avec Mazeppa, Prince tributaire du Czar; le ſiége de Pultowa, où Charles eſt entièrement vaincu par le Czar, ſa fuite chez les Turcs à Bender, ſa conduite en Turquie, le voyage que Staniſlas

y fait, pour aller engager Charles à revenir dans ſes Etats; les projets de Staniſlas, pour tout pacifier; ſes avis, ſa captivité, ſon retour en Suéde, celui de Staniſlas, la nouvelle guerre de Charles & ſa mort.

La ſeconde Partie renferme le voyage de Staniſlas au Duché des Deux-Ponts, le mariage de ſa fille avec le Roi, la guerre contre l'Empereur, la mort d'Auguſte II, la nouvelle Élection de Staniſlas par les Polonois en 1733, le départ de ce Prince pour la Pologne, l'oppoſition du Czar & des Saxons, le ſiége de Dantzick, la ſortie de Staniſlas, dont la tête eſt miſe à prix, la relation de cette ſortie par lui-même à la Reine de France, ſa retraite à Konisberg, chez le Roi de Pruſſe ſon ami.

Le Traité de Vienne, entamé le 3 Octobre 1735, & fini en 1738, en vertu duquel les Duchés de Lorraine & de Bar, sont cédés à Stanislas, par le Duc François III, depuis Empereur ; le régne de Stanislas dans ce Pays, ses fondations & sa mort.

Le Public me sçaura gré, sans doute, d'avoir répandu sur tous ces objets, le plus de lumière qu'il m'a été possible. Puisse-t'il applaudir aux efforts que j'ai faits, pour consacrer la mémoire d'un Prince à qui la postérité prodiguera les mêmes éloges que ses Contemporains !



LA VIE



LA VIE DE *STANISLAS* LESZCZINSKI, ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR.

DIVISÉE EN DEUX PARTIES.

PREMIERE PARTIE.

L'Ancienne origine de la Maison de Stanislas, ne commence à se montrer qu'en 965, dans la personne de Philippe de Persztin, grand Seigneur

originaire de Bohème, où il possédoit des terres en souveraineté. La Maison de Viéniawa, Moravienne, fut la tige de la famille de Perfztin, devenue la souche des Lefzczinski; & les Armoiries qui sont communes à ces trois Maisons, prouvent l'origine de la dernière. Ce n'est même que par ce moyen qu'on connoît les familles en Pologne, où souvent elles changent de nom; & quand un Polonois veut faire connoître la sienne, il fait voir de quelle Maison viennent ses Armes.

Origine du Roi Stanislas.

En 965, on négocia le mariage de d'Ambroucka, fille du Roi de Bohème, avec Miécislaw I, Roi de Pologne; & Philippe de Perfztin fut chargé de lui conduire cette Princesse pour l'épouser.

Un Auteur moderne écrivant sur la Maison de Lefzczinski, assûre que ce Philippe étoit fils d'une sœur de Miécislaw. Un autre Écrivain de notre tems (Simon Okolski) dit qu'on avoit vû dans les mains de la mere du Roi Stanislas, des piéces de monnoie frappées au nom & aux Armes

de ce même Philippe, que sa naissance & son mérite attachèrent à la nouvelle Reine de Pologne pour l'aider de ses conseils; & par reconnoissance de ses bons services, elle le fit élever aux premières charges du Royaume. Philippe se fit bientôt estimer de tous les Polonois, auxquels il rendit les plus grands services, dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Moscovites, sous les régnes de Miécislaw & de son fils, & par les victoires qu'il remporta sur Wladimir, Général des armées Russiennes.

Un Historien Polonois, Dlugosse, nous apprend que Philippe de Perfztin eut un fils nommé Bosuta, qui fut fait Archevêque de Gnesne en 1027, & qu'il étoit mort en 1038. Que Rudger monta sur le siége Épiscopal d'Uladislaw en 1161, & qu'il mourut en 1170.

Werner remplaça son frere sur le même siége, & le fit vaquer par sa mort en 1178.

Philippe étant Evêque de Posnanie, mourut en 1209.

Bronisz, frere de ce Prélat, Comte & Palatin de cette Province, y fonda le Monastère de Paradis, de l'Ordre de Citeaux, en 1240, & dota richement cette Abbaye. *Voyez* Cromer.

Albert Perszin, Evêque d'Uladislaw en 1271, mourut en 1283. Il s'étoit attiré la plus grande vénération par ses grandes charités envers les Pauvres. *Voyez* Dlugosse.

Chérubin, Castellan de Lendski, surnommé de Goluckow, avoit fait bâtir un Fort dans sa terre d'Uschowski en l'an 1196. *Voy.* Okolski.

Prédislas, Palatin de Kalisz en 1370, fut fait Général de la grande Pologne.

Jean, son fils, Castellan de Bremski, fut Ambassadeur extraordinaire du Roi Jagellon auprès de Hermann, oncle d'Anne, sœur de la Reine de Hongrie, pour la demander en mariage pour Jagellon, devenu veuf de la Reine Hedwige sa première femme.

D'Obieslas, fils de cet Ambassadeur, & Castellan de Prémislie, commanda l'armée contre Hermann, Grand-Maître de Prusse, & le défit entièrement près de Golub.

C'est aux plus anciens de ces illustres descendants de Philippe, qu'on attribue la fondation de la ville de Leckno, dans le Palatinat de Posnanie; & c'est de cette Ville que posséda toujours la Maison de Stanislas, que vient le nom de Leszczinski.

Okolski, qu'on peut regarder comme un Auteur Polonois des plus accrédités, a fait cette Généalogie de pere en fils, jusqu'à l'ayeul de Stanislas, Raphaël Leszczinski, Comte du Saint-Empire & de Leckno, Palatin de Brzest. *Voyez* Stanislas Orickovi Okszi, Annal. Polonoises 1539.

Ce Raphaël fut un Seigneur des plus distingués par la bonté de son cœur, & par son amour pour sa Patrie dont il fut l'un des plus braves défenseurs. Il étoit très-jeune encore, quand on voulut à la diette générale de Pétrickow, déclarer illégitime le mariage qu'avoit contracté le Prince Sigismond Auguste, sans le consentement de la République, & même à l'insçu de son pere Sigismond I. Ce

Monarque irrité des remontrances que les Nonces lui firent à ce ſujet, impoſa ſilence au fameux Kmitha, Palatin de Cracovie, quoiqu'il n'eût parlé qu'à ſon tour. Affligés & ſurpris de la violence de Sigiſmond, tous les membres de l'aſſemblée ſe regardoient ſans rien dire, lorſque Raphaël Leſzczinski demanda au Roi s'il avoit oublié à quels hommes il prétendoit commander, & lui parla en ces termes : » Nous ſommes Polo» nois, & ſi vous les connoiſſiez, ils » ſe font autant de gloire d'honorer » les Rois qui reſpectent les Loix, » que d'abaiſſer la hauteur de ceux » qui les mépriſent. Prenez garde » qu'en trahiſſant vos ferments, vous » ne nous rendiez les nôtres ; mais le » Roi votre pere écoutoit nos avis, » & c'eſt à nous à faire enſorte que » déſormais vous vous prêtiez à ceux » d'une République dont vous paroi» ſez ignorer que vous n'êtes que le » premier Citoyen ».

Auſſi-tôt que le Luthéraniſme fut introduit en Pologne, pluſieurs Evêques ne rougirent point d'embraſſer

cette héréſie : les autres Prélats en condamnoient les Sectateurs à mort ; & Raphaël s'élevant contre ceux-ci, les repréſenta dans une diette comme vivant dans une ſcandaleuſe molleſſe, & ne ſe faiſant reſpecter que par l'excès de leur faſte : » c'eſt, dit Raphaël, » par leur inapplication & leurs mau» vais exemples, que la Religion s'eſt » affoiblie, que le culte eſt dégénéré, » que la pureté de la foi a été ſouillée » de ſuperſtitions qui l'ont fait mécon» noître. De-là l'horreur qu'ils ont » de tous ceux qui remontant aux » premiers ſiécles de l'Egliſe, y ſont » allés puiſer la connoiſſance & la » pratique de ſes Loix. De-là ces » proſcriptions, ces meurtres, ces » aſſaſſinats, ce droit de vie & de » mort qu'ils s'arrogent ſur des Ci» toyens libres, & qui ne les ont of» fenſés que parce qu'en les refuſant » pour guides, ils craignent de s'é» garer avec eux ».

On ne ſoutient pas ce ton de grandeur & de fermeté, quand on n'eſt pas pénétré de l'amour de la vertu. Quel exemple pour les Polonois ! Ce

grand homme mourut en 1569.

Il laissa trois fils, André, Jean & Wenceslas. Celui-ci fut fait Castellan, peu de tems après, Palatin de Kalisz, ensuite Vice-Chancelier, puis Chancelier du Royaume & Général de la grande Pologne: il épousa la Comtesse Rodrazewska, dont il eut un fils nommé André, qui fut fait Evêque de Kaminieck.

Trisayeul du Roi Stanislas I.

André, Palatin de Brzest Cujavie, épousa la Comtesse Anne Radziminska, fille du Palatin de Podlachie. Il mourut en 1606, laissant après lui la grande réputation qu'il s'étoit faite dans les guerres que la Pologne eut à soutenir sous le règne d'Etienne Batory. Cet illustre Leszczinski eut de sa femme Radziminska, Raphaël, Castellan de Kalisz, ensuite Palatin de Belzk, & Wenceslas qui fut Primat du Royaume.

Bisayeul du Roi Stanislas I.

Raphaël fut un des plus grands hommes de son tems. Les Polonois admirèrent toujours la force & la beauté de son éloquence.

Son Ayeul.

Boguslas, fils de Raphaël & Palatin de Belzk, fut d'abord Vice-Chan-

celier, & ensuite grand Trésorier de la Couronne. Il engagea la Reine Louise à faire élire le Prince de Condé, Roi de Pologne, pendant que le Roi Casimir vivoit encore; mais cette entreprise échoua par la mort de la Reine, au moment même que la Pologne & son Roi consentoient à l'exécution de ce projet au gré de la France, par la considération prépondérante qu'avoient Boguslas & Wenceslas Leszczinski, Primat parmi les Polonois: la Reine Louise sur-tout, donnant toute sa confiance au premier. Ce projet étoit contraire à la constitution du Royaume, faite après la mort du Roi Sigismond Auguste; mais le crédit de Boguslas étoit plus puissant que cette Loi dans les assemblées. Il épousa en secondes noces, une Princesse de Radziwil, dont il n'eut point d'enfants; mais il avoit un fils d'Anne, Comtesse de Donhoff, fille d'Ernest, Palatin de Siradie. Ce fils vertueux soutint parfaitement le lustre de sa naissance.

Il se nommoit Raphaël Leszczinski, Comte de Leckno, & fut le pere Son Pere.

de Staniſlas, devenu deux fois Roi de Pologne. Raphaël eut d'abord la Staroſtie ou le gouvernement de Fraumſtadt; il étoit en même-tems le Juge de la Nobleſſe de ce département. Il fut enſuite grand Enſeigne du Royaume. Les ſervices de ce Seigneur dans ces premières places, le firent nommer au Palatinat de Kaliſz; mais Raphaël lui préféra celui de Poſnanie, qu'il abdiqua pour avoir celui de Lencici. Ce fut alors qu'on lui donna la charge de grand Tréſorier de la Couronne. Sa politique n'étoit puiſée que dans une ſouveraine juſtice & dans une ſageſſe infinie.

Il fut élu Maréchal de la diette en 1683, & ce fut lui qui détermina la République à conclure un ligue avec l'Empereur Léopold contre les Turcs. Il y avoit long-tems qu'il la ſollicitoit, parce qu'il la regardoit comme le ſalut de ſes États & de toute l'Allemagne. Preſque tous les Nonces s'oppoſoient à cette ligue, comme nuiſible aux intérêts de la Nation; & ce fut dans le ſuccès de ce Traité, que Raphaël apprit qu'il étoit plus aiſé de vaincre à la tête d'une armée, que de triompher de l'obſtination des Membres d'une diette Polonoiſe. Mais quoi qu'il en ſoit de la validité des raiſons agitées de part & d'autre, il eſt certain que c'eſt au brave Raphaël Leſczinski, bien plus qu'aux défenſeurs de Vienne, qu'on en doit la délivrance, & la mémorable victoire que Jean Sobieski, joint avec le Duc de Lorraine Charles V, remporta ſur toutes les forces Ottomanes; victoire, qui conſidérée dans toutes ſes ſuites, étoit d'autant plus néceſſaire que le ſalut de l'Empire Germanique en dépendoit. Sobieski ſe promettoit tout ce qu'il pouvoit eſpérer des lumières, du crédit & du zèle de Leſczinski dans la diette; puiſqu'il eſt certain qu'on étoit convenu de donner une Archi-Ducheſſe en mariage au fils aîné de Jean, qui ſans cette promeſſe ne ſeroit jamais entré dans les vues de la Cour de Vienne, au préjudice des intérêts de la France. On peut remarquer à cette occaſion, qu'en portant ſi vivement les Polonois à

conclure avec l'Empereur, Raphaël ne comptoit point faire sa cour au Roi Jean; car ce brave Maréchal avoit fait voir à ce Prince qu'il en ménageoit peu les bonnes graces: mais Raphaël n'agissoit que pour l'intérêt de sa Patrie, contre laquelle se seroient tournées les Armes Ottomanes, après avoir triomphé de celles de l'Empire. Raphaël n'étoit ému que pour la gloire de sa Nation, en lui sacrifiant son propre ressentiment. Toutes les fois qu'il s'agit de la liberté Polonoise, on se sert des paroles sententieuses que dit un jour Raphaël en opinant dans le Sénat.

Sobieski voulant se faire succéder par le Prince Jacques son fils aîné, le fit asseoir sur le Trône à côté de lui, du consentement des Polonois, en leur persuadant que c'étoit pour prévenir les troubles d'un interrégne: ce Prince avoit gagné les Nonces & le Sénat, tout prêts à favoriser son projet quoique contraire aux constitutions de l'État. Mais Raphaël, toujours incorruptible, ne pouvant souffrir qu'on les violât, s'éleva contre le

Roi, réfuta tout ce qu'il avoit établi pour fonder son entreprise, & dit entr'autres ces belles paroles: *Malo periculosam libertatem quàm quietum servitium.* J'aime mieux une liberté ruineuse, qu'un esclavage tranquille. Voilà des hommes dignes de la vénération de tous les siécles.

Raphaël avoit fait déclarer la guerre aux Turcs, & comme il pouvoit seul en tirer le parti le plus avantageux pour sa Nation, il fut chargé d'aller mettre la dernière main à la paix de Carlowitz. Raphaël, dont on admiroit l'aversion pour le luxe, voulut remplir cette ambassade avec une magnificence extraordinaire, & le Divan de Constantinople en fut étonné. Quel honneur ne fit point à Raphaël son généreux désintéressement? La Porte lui fournissoit un certain nombre de bourses pour sa dépense, & quand il les avoit reçues, il faisoit distribuer aussi-tôt en pur don aux porteurs de ces bourses, autant d'or qu'elles en devoient contenir. Son départ de Constantinople formoit un spectacle pompeux & de la plus gran-

de magnificence : il avoit à sa suite un nombre prodigieux d'Esclaves rachetés à ses propres frais. En partant pour sa mission, il avoit un cortége de deux mille hommes attachés à son services, tant Soldats que Domestiques. Quand il fut à Jassy, deux de ses Cavaliers désertèrent & demandèrent le Turban, comptant gagner par cette bassesse la protection du Bacha de cette Ville. L'Ambassadeur les fit réclamer. On lui répondit que la Loi ne permettoit pas de les rendre. Raphaël insista, & le Bacha menacé fut contraint de céder & de rendre ces Déserteurs. Aussi-tôt l'Ambassadeur forme un bataillon quarré de ses troupes dans la place de Jassy, tient un Conseil de Guerre avec ses Officiers : les Déserteurs avouent leur crime, ils sont condamnés à mort ; on les fait confesser, & pour donner un exemple au reste de sa suite, il leur fit casser la tête en présence de la Garnison de la Ville, où se trouvoient environ six mille Janissaires. On murmura très-inutilement de ce trait de sévérité, dont la nouvelle fit

admirer & craindre à la Porte, le grand homme qui venoit chez elle en ambassade. Voulut-il qu'au jour de son entrée publique, tous ses gens marchassent devant lui les armes hautes & les étendards déployés, il obtint cette distinction qu'on avoit toujours refusée jusqu'alors aux autres Ambassadeurs Polonois. Raphaël eut le spectacle le plus satisfaisant dans son entrée publique, en voyant les Chrétiens de Constantinople se prosterner au milieu des rues pour adorer la croix des étendards de la Cavalerie de son escorte. Tous ces Chrétiens jettoient des cris mêlés de larmes de joie, pour exprimer dans leurs communs transports, l'allégresse dont ils étoient pénétrés à la vue du signe auguste de notre rédemption, dans une Ville où l'on ne le regarde qu'avec horreur.

On vit encore de grand personnages dans les derniers tems, illustrer la Maison de Lefzczinski, en exerçant dignement les premières charges du Royaume.*

Je passe à ce qu'on sçait de l'ayeul Son ayeul maternel.

maternel du Roi Stanislas, le Comte Stanislas Jablonowski, l'un des plus grands hommes qu'ait eu la Pologne, même dans les premiers tems où la Nation faisoit consister sa gloire à jetter les fondemens de sa liberté: il fut Palatin de Russie, puis Castellan de Cracovie & grand Général de l'armée de la Couronne.

Né pour les armes, il signala sa valeur contre les Suédois, contre les Cosaques & contre les Russes: il eut part à la gloire du grand Sobieski, aux batailles de Koczin, de Vienne, & dans toutes les autres où ce Monarque acquit tant d'honneur. En 1695, la ville de Léopold alloit devenir la proie de soixante mille Tartares, sans Stanislas, qui leur fit face, courant au-devant d'eux dans les Fauxbourgs, leur disputant le terrein, les combattant & les forçant de se retirer, quoiqu'il n'eût que trois mille hommes & ses domestiques. Il fit bâtir à ses frais le Fort de la Trinité, pour en imposer à celui de Kaminieck occupé par les Turcs. Souvent Stanislas entretenoit ses troupes de ses propres reve-

nus, au point d'engager ses terres pour faire subsister l'armée qu'il commandoit en qualité de grand Général; il aimoit ses Soldats comme ses enfans, & il leur sacrifia si bien sa fortune, que sa famille n'en hérita que la gloire & les vertus, pour les imiter.

Stanislas, héros & politique habile, sçachant apprécier le mérite, éleva Sobieski sur le Trône, parce qu'il lui parut mériter la préférence, à l'avantage de la Nation, sur tous les autres Candidats: les plus connus étoient un fils du Czar, Michel Abaffi, Prince de Transilvanie; un Prince de la Maison régnante de Brandebourg; le Prince Charles de Lorraine; le Prince George de Dannemarck & le Duc de Neubourg. Ce choix fit beaucoup d'honneur à Stanislas, qui s'oublioit lui-même en faveur du grand homme qu'il croyoit seul digne de régner sur les Polonois. Stanislas trouvoit plus de satisfaction & plus de grandeur à élever au Trône le brave compagnon de ses lauriers, qu'à solliciter pour lui-même une couronne que les suffrages pouvoient

mettre ſur une autre tête. Il ne vouloit tirer de ſes victoires ſur les ennemis de la République, que des Traités qui lui fuſſent avantageux. C'eſt ainſi qu'après la victoire de Podhaya qu'on ne devoit qu'au courage de Staniſlas, il fit faire aux Turcs la paix la plus heureuſe pour la Pologne. Une autrefois il retira de leurs mains la Podolie, qui leur avoit été cédée par un un Traité ſolemnel.

Une faction puiſſante allume une guerre inteſtine; les mécontens qui la forment, ne veulent point reconnoître Michel pour le Roi de Pologne; ils veulent au contraire le forcer à quitter le Trône. Staniſlas fait une faction de tous les bons Citoyens, il raffermit la Couronne ſur la tête de Michel, & remet ainſi l'ordre & l'union dans l'État.

Après la mort de Sobieski, quelques aſpirans au Trône avoient trouvé moyen d'exciter dans l'armée, une confédération pour ſe rendre maîtreſſe des ſuffrages de la Nation: mais Staniſlas fit avorter ce projet; & ſans ce grand homme, la Pologne

devenoit la victime de l'ambition. Tant de ſervices ne firent aucune impreſſion ſur le cœur de ce Héros, il fut toujours l'honnête homme & le généreux Chrétien que ſes vertus avoient formé. Il étoit ſimple & modeſte dans ſes diſcours & dans ſes actions, ſincere & réglé dans ſes mœurs: il fut toujours l'ornement & l'appui de ſa Nation.

Naiſſance du Roi Staniſlas.

Raphaël Leſzczinski épouſa la fille de ce grand homme, & l'heureux fruit de ce mariage fut Staniſlas devenu Roi de Pologne, né le 20 Octobre 1677, dans la ville de Léopold, Capitale du Palatinat de Ruſſie. Sa mere en prit tout le ſoin poſſible juſqu'à l'âge de ſix ans; & ce fut à cette première éducation, que Staniſlas fut redevable de cette édifiante piété dont il a été le plus rare modèle juſqu'à ſon dernier jour. Après ces ſix ans, ſon pere ſe chargea d'achever l'ouvrage de la mere; & malgré la foible complexion de cet enfant, il commença par lui montrer ce qu'oublioient les Grands de la Nation; l'art de ſe contenter du ſimple néceſſaire & de fuir

ces commodités de la vie, où le corps & l'ame s'affoibliſſent & s'énervent.

Son éducation.

Cette éducation mâle & Chrétienne, fortifia le tempérament de Staniſlas ; il y puiſa cette ſalutaire dureté qu'il eut toujours pour ſa propre perſonne, & ce ſouverain mépris qu'il montra pendant toute ſa vie, pour les productions du luxe, bien plus propres à corrompre le corps & l'ame, qu'à les conſerver dans la force & dans la pureté que procure & qu'entretient une vie régulière & ſobre. Ce fut dans cette École de la vertu, que Staniſlas prit ce goût décidé qu'il eut toujours pour les Sciences & pour les Arts; il les apprit dans ſa jeuneſſe avec le droit public de Pologne, & ce jeune Éléve de la ſageſſe, retenoit tout avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit un génie vif, entreprenant, infatigable & toujours élevé vers le bien : ſes études & ſes exercices de corps, ne lui laiſſoient aucuns loiſirs, & jamais il n'en trouvoit pour s'amuſer ou ſe délaſſer. Une ame forte, où l'on a d'abord fait germer les ſemences de la vertu, re-

garde au-deſſous de ſoi, des amuſemens frivoles qui ne ſont faits que pour le vulgaire. Inſtruit que la molleſſe, fille de l'opulence & de l'oiſiveté, ne fait que des hommes vicieux, Staniſlas, par un régime de ſon choix & de ſon goût, s'interdit toutes les douceurs dont ſa Maiſon abonde. Une auſtère ſobriété régle la nourriture de cet Éléve, une paillaſſe eſt ſon lit, & il ne veut recevoir aucun ſervice de ſes domeſtiques. Les nobles ſentimens entrent pour beaucoup dans les différents objets d'étude de Staniſlas, dont l'ame ſe remplit de ces vertus qui devoient un jour le faire triompher ſans peine, des plus affreuſes diſgraces & des événemens les plus terribles. Il acquit auſſi par ſes réflexions, ces manières honnêtes, douces & gracieuſes, qu'embellit une humeur enjouée: ſa phiſionomie, qui étoit très-noble, très-belle, très-prévenante & très-heureuſe, acheva bientôt de lui gagner tous les cœurs ; conquête qui doit le plus flatter les grands hommes & les bons Princes. Il eſt plus avantageux & plus

aisé de se faire des amis, que de vaincre des ennemis toujours occupés à tourmenter & à détruire leurs adversaires; & n'est-ce pas exposer le repos & le bonheur de sa vie, que de faire des mécontens capables de se venger ?

Stanislas avoit reconnu dans son étude du monde, que la mauvaise humeur, l'orgueil, la présomption de soi-même, & les manières hautaines ne pouvoient que rendre un homme odieux à tous les autres, & que conséquemment, il devoit être en garde, non-seulement contre des défauts si méprisables & si dangereux; mais encore, ne jamais oublier qu'on ne parvenoit que par les qualités opposées à se faire aimer & estimer, considérer & respecter. Après avoir appris dans son pays tout ce qu'il y pouvoit apprendre, il paroissoit essentiel à Stanislas d'en sortir, pour voyager & connoître les hommes, dont les mœurs, qui sont l'occasion des Loix, font mieux sentir la sagesse qui les gouverne, & qui leur donne cette vigueur imposante qu'on est forcé

de respecter. Stanislas étoit persuadé que pour perfectionner son éducation, ses études, ses exercices, ses manières, & peut-être ses sentimens, il devoit commencer par se rendre en France, comme au centre des perfections qu'il ambitionnoit d'acquérir. Non-seulement le goût que les Polonois ont pris de tous tems pour la France, leur a fait contracter l'habitude ou l'usage d'y venir dès qu'ils commencent à voyager; mais encore excité par tout ce qu'il avoit appris en faveur des François, Stanislas étoit entraîné vers eux par le sentiment, & tout son plaisir fut de satisfaire sa curiosité sur cette multitude d'objets, qui dans ce grand Royaume, obligent à une continuelle étude. Autrefois un des ancêtres de Stanislas, étant Evêque, étoit venu conclure en France le mariage d'Uladislas Roi de Pologne, avec Marie Princesse de Gonzague, & depuis ce tems, la famille de Stanislas aima toujours la France & les François. On a remarqué que les Polonois choisirent dans cette famille & dans celle de la Reine

Ses voyages. Il passe en Italie, à Florence, à Rome, où il voit le Pape, & de-là, il se rend à Venise.

Opalinska, femme du jeune Stanislas, tous les personnages qui composoient l'ambassade de l'Evêque, comme si dès-lors le Ciel avoit jetté les fondemens du mariage qui devoit se faire un jour, de la fille de Stanislas avec le Roi Très-Chrétien. Quand notre Héros eut parcouru les différentes contrées qu'il vouloit voir, il retourna dans son pays, qu'il trouva dans la plus fâcheuse situation. La santé de Sobieski s'étoit affoiblie. Le Royaume étoit menacé d'une guerre par les Turcs, & déchiré au-dedans par deux factions terribles, qui furent la source fatale des troubles dont la Pologne se ressentit pendant tout le régne d'Auguste II. Dès l'âge de dix-neuf ans, Stanislas, dont on admiroit les nobles sentimens & toutes les qualités qui devoient en faire les délices de sa Patrie, fut fait Nonce à la Diette de convocation de 1696, après la mort du grand Sobieski, décédé le 17 Juin de cette année : il fit à la Reine Sobieski le discours le plus éloquent, de la part des Nonces de la grande Pologne, sur la mort du Roi son époux,

époux, le 8 Septembre 1696. Stanislas parut avec éclat à cette Diette générale, qui s'ouvrit le 15 Mai 1697; c'est ce que l'on verra par la lettre suivante, écrite à l'un de ses amis, le 11 Septembre de la même année : c'étoit Zalucki, Evêque de Varmie.

Portrait du Roi Stanislas I.

Stanislas Leszczinki, fils unique du Général de la grande Pologne, est regardé parmi nous comme l'honneur de notre Patrie. On pourroit l'appeller les délices du genre humain. Une heureuse facilité de mœurs qui éclate dans ses discours & dans ses manières, lui soumet généralement tous les cœurs. Je ne doute pas qu'il ne soit né pour être la gloire de son siécle, du moins est-il dès à présent la joie de sa Nation. Sa naissance toute distinguée qu'elle est, n'est point au-dessus de ses vertus, & ses vertus sont infiniment au-dessus de son âge. Dans la première fleur de sa jeunesse, on voit paroître les fruits d'un âge avancée, & pour tout dire en un mot, tout est grand en lui; son caractère, son génie, ses sentimens, & jusqu'à

l'espoir qu'il donne à nos Peuples, des avantages qu'il peut un jour leur procurer.

Per Stanislaum Lesczinski, Capitaneum Odolanoviensem, unicum Generalis Majoris Poloniæ filium: deliciæ generis humani, Decus Poloniæ, Patriæ communis amor vocatur. Ponendus semel in superbiam nostri sæculi, gaudium universæ plebis; nam videre eum sine amore, audire sine admiratione nemo potest. Virtutis privilegio ætatis limites transgressus parem natalibus sortitus indolem, nihil in tenera ætate tenerum, nihil puer immaturam exhibuit. Omnia in eo summa, genus, genius, ingenium, virtus, spes omnium expectatio. Andr. Chris. Zalucki. tom. 2, pag. 82, 83.

Élection du Roi Auguste II.

Déja Staroste d'Odolanow, Stanislas venoit d'être nommé Palatin de Posnanie, lorsqu'Auguste II Electeur de Saxe, se fit élire Roi de Pologne, en mettant la moitié de la Noblesse dans ses intérêts, & faisant trembler l'autre par une armée de Saxons qu'il avoit fait approcher de Varsovie, où les Polonois étoient

assemblés pour se donner un Roi: événement suivi d'une guerre longue & terrible, qui fit la ruine de la Pologne & de la Suéde, la prospérité du Czar & la perte de Charles XII. Comme cette grande révolution fit le bonheur & le malheur de Stanislas, je vais rapporter tout ce qui peut intéresser une guerre soutenue pour ce Prince, & pour venger le Roi de Suéde de la ligue faite contre lui par Pierre Alexiowitz, avec Auguste, Électeur de Saxe, né le 12 Mai 1670, conséquemment âgé de vingt-sept ans à son élection. Il étoit d'une figure imposante & majestueuse, avoit le regard vif & perçant, une complexion & une force des plus rares, & le cœur le plus élevé: son plus grand plaisir étoit de faire du bien; son courage le rendoit digne d'être heureux dans ses guerres. Il avoit l'esprit juste, insinuant, enjoué, solide & facile. Ce Prince, toujours grand & héroïque, avoit la plus belle ame & n'avoit aucun défaut.

Certitude de cette Histoire.

Au surplus, la description que j'entreprends sera d'autant plus exacte,

que tous les faits qu'elle embraſſe ont été le plus ſoigneuſement recueillis, atteſtés & vérifiés par M. de Voltaire, lequel tenoit des meilleures ſources, tout ce qu'il y a de plus intéreſſant & de plus analogue à mon ſujet, dans ſon Hiſtoire de Suéde. J'ai fait plus: j'ai raſſemblé tout ce que M. de Solignac, Sécretaire des commandemens de Staniſlas, a écrit ſur la même matière; & perſonne ne pouvoit mieux que cet ancien Serviteur du Monarque Polonois, dont j'écris l'Hiſtoire, me fournir les matériaux néceſſaires à ſa perfection.

Commencement de la grande révolution de Pologne

Je dirai donc avec la confiance que donne la vérité, que Charles XII croyant avoir des motifs ſuffiſants pour dépouiller les Livoniens d'une bonne partie de leurs biens & de leurs priviléges, la Nobleſſe de cette Province appartenante à la Suéde depuis près d'un ſiécle & qu'on venoit de lui céder par le Traité d'Oliva, députa Patkul au Roi, pour lui porter ſes plaintes & ſes remontrances; le Roi de Suéde indigné du ton audacieux dont lui parla ce Député, le

fit déclarer coupable du crime de lèze-Majeſté & le fit condamner à mort. Patkul briſa ſes fers & ſe ſauva près du nouveau Roi de Pologne, auquel il perſuada tellement, pour ſe venger, la facilité de conquérir la Livonie, qu'Auguſte fit auſſi-tôt préparer tout ce qu'il falloit pour cette expédition.

AN 1700.

Ligue entre le Czar Auguſte II, & Frédéric IV, Roi de Dannemarck.

D'un autre côté, le Czar voulant faire valoir des droits qui n'étoient qu'imaginaires ſur cette Province & ſur celles d'Ingrie & d'Eſtonie, pareillement en la poſſeſſion de la Suéde, conclut une ligue avec Auguſte, pour enlever ces Provinces au jeune Roi Charles XII, que ces Princes ne regardoient que comme un enfant incapable de traverſer leur entrepriſe. Le Duché d'Holſtein étoit déſolé par les Danois, au préjudice du Traité d'Altena de 1689, & l'on étoit menacé d'un embrâſement général: le Roi de Suéde ne put refuſer au Duc d'Holſtein ſon beau-frere, le ſecours qu'il lui étoit venu demander lui-même. Charles XII, qui pour lors n'avoit que dix-huit ans,

AN 1700.

étant né le 17 Juin 1682, partit de Stockolm le 8 Mai de l'année 1700, & marcha droit à Copenhague : mais, sans vouloir profiter de l'épouvante que son approche avoit jetée dans cette Ville, il n'employa que six semaines à délivrer le Holstein de l'oppression des Danois, qu'il força de tout réparer, & de dédommager le Duc & son pays. Il fit marcher ensuite son armée du côté de la Livonie, pour y défendre Riga sa Capitale assiégée par Auguste, pendant que le Czar à la tête de quatre-vingts mille Moscovites, alloit attaquer l'Ingrie dans le tems même qu'il venoit de faire jurer à Stockolm, le renouvellement d'une paix inviolable, par ses trois Ambassadeurs. Un Souverain qui manque si facilement à sa parole, souille l'éclat & la dignité de sa Couronne, & quelque chose qu'il fasse ensuite, on verra toujours ses plus belles actions à travers son parjure.

Auguste attaque la Livonie.

L'approche de Charles XII & la résistance de la Garnison de Riga, donnent de l'inquiétude au Roi de

Charl. XII l'oblige à lever le siége de Riga.

AN 1700.

Pologne, qui ne sçait quel parti prendre, lorsque les Hollandois viennent le tirer de sa perplexité, en lui représentant qu'ils avoient de grandes richesses à Riga, dont ils ne verroient pas la perte avec indifférence, si ce Prince vouloit la soumettre par les armes. Auguste voyant par ce langage qu'il mettoit son honneur à couvert, sans s'exposer au danger d'attendre Charles XII, & de s'attirer une guerre de la part des Hollandois, leva le siége. Le Czar alors fit publier un manifeste pour déclarer la guerre à la Suéde : les motifs que Pierre Alexiowitz donnoit à cette rupture, étoient que passant *incognito* par Riga, les Habitans ne lui avoient pas rendu les honneurs qu'ils lui devoient, & qu'en Suéde on avoit vendu trop cher les vivres à ses Ambassadeurs. Il vouloit enlever à la Suéde tout ce qu'elle avoit entre le golfe de Finlande, la mer Baltique, la Pologne & la Moscovie.

Manifeste du Czar, contre Charles XII.

Ses griefs.

Ce fut donc pour se venger de ces deux griefs, que le Czar alla faire le siége de la ville de Narva, avec une

AN 1700.

armée de plus de quatre-vingts mille hommes, dans laquelle il avoit pris l'Office de simple Lieutenant, sous le commandement du Duc de Croï, Général Allemand & digne de la confiance du Czar, qui fit lui-même toutes les dispositions du siége, tant pour en assûrer le succès, que pour ne pas le voir troubler par les efforts de Charles XII, au-devant & sur le chemin duquel Pierre avoit porté trois différents corps de troupes pour l'inquiéter & l'arrêter; mais ces précautions furent inutiles devant la petite armée de Charles XII.

Le Czar assiége la ville de Narva

Ce fut le 15 de Novembre, que le Czar apprit que ce Monarque avoit traversé la mer avec deux cent vaisseaux de transport, & qu'à la tête de vingt mille hommes seulement, il venoit au secours de Narva.

Charl. XII vient la secourir, & poursuit les Russes qui tombent dans une rivière en fuyant.

Alors le Czar ne se croyant pas suffisamment en force, alla lui-même chercher un renfort de trente mille Russes, qui déja s'avançoit à grandes journées pour enfermer les Suédois entre l'armée du siége & lui; mais à la tête de huit mille hommes seulement, Charles n'employa que deux jours pour culbuter les trois corps avancés des Russes, qui se retirèrent au gros de leur armée sans combattre; & le 30 du même mois, Charles ne fut que trois heures pour forcer les retranchemens du Czar, dont il poursuivit la droite de l'armée jusqu'à la rivière de Narva, n'ayant avec lui que quatre mille Suédois. Le pont se rompit & la rivière fut aussitôt couverte de Moscovites, morts ou noyés, outre les dix-huit mille hommes tués dans l'action. Charles enleva les drapeaux & les canons.

AN 1700.

Les Généraux Dolgorouki, Golloflin & Frédérowitz, vinrent se rendre au Roi de Suéde en mettant leurs armes à ses pieds. Dans le même tems arriva le Duc de Croï, pour se rendre pareillement avec trente Officiers.

Les Russiens se rendent au Roi.

Charles reçut avec autant de bonté que de politesse, tous ces Prisonniers de marque, qu'il garda, & renvoya tout le Militaire subalterne désarmé jusqu'à la Narva, pour de-là gagner pays. Le Général Vede qui commandoit l'aîle gauche des Moscovites, le

AN 1700.

lendemain matin, vint se remettre à Charles XII avec trente mille hommes, ayant tous la tête nue en passant à travers sept mille Suédois. A mesure que ces Prisonniers défiloient devant Charles, ils jettoient leurs fusils & leurs épées à terre, & les Officiers portoient à ses pieds les drapeaux & les enseignes. Charles, qui ne voulut point retenir tous ces Russes, leur fit repasser la rivière comme aux premiers, & les renvoya chez eux; parce qu'il ne sçavoit pas voir dans l'avenir.

Charles n'en garde que les Généraux, & renvoye les Soldats chez eux.

Charles entra victorieux dans Narva, qu'il ne tarda pas à quitter pour se venger du Roi de Pologne : après avoir traversé la Duna, le vainqueur des Danois & des Russes livre bataille, à ce Prince; & la défaite des Saxons assûre à Charles la prise de Mittau, Capitale de la Curlande.

Il bat l'armée des Saxons.

Le Czar voyant le désastre de son armée, & le Roi de Pologne n'étant pas sans inquiétude sur tout ce qui arrivoit, ils se donnèrent un rendez-vous en Lithuanie, dans la petite Ville de Birtzen. Ce fut là que ces deux Princes se liguèrent le

Nouvelle ligue du Czar & d'Auguste.

AN 1701.

plus étroitement contre Charles XII, & réglèrent pendant les quinze jours qu'ils passèrent ensemble, toutes les opérations de la guerre qu'ils avoient à soutenir contre leur ennemi commun; mais ils n'exécutèrent point leurs projets.

Charles forme le dessein de détrôner le Roi de Pologne, part dans cette vue de Mittau, traverse la Lithuanie; & tout ce qu'il rencontre subit sa Loi : mais ce qui le flatte le plus, c'est son entrée triomphante à Birtzen, où le Czar & Auguste avoient juré sa perte quelques mois auparavant. Auguste comptoit que soutenu des Polonois & de son armée de Saxons, fortifiée d'un grand nombre de Moscovites, il forceroit Charles à rétrograder : mais il se trompoit. Il avoit fait trop de mécontens au commencement de son régne en Pologne, où l'on n'aimoit point à voir des garnisons de Saxons dans les villes, & des armées étrangères dans son voisinage.

Charles forme le projet de faire détrôner Auguste par ses propres Sujets.

Les Polonois voyant même que leur pays alloit devenir le théâtre de la guerre, éclatèrent contre Auguste; &

Les Polonois sont mécontens d'Auguste.

AN 1701.

deux factions pour le soutenir, diviserent la Lithuanie sous les Sapiéha & sous le Comte Oginski, dont le parti tomba faute de secours de la part d'Auguste. Charles s'attache les Sapiéha, disperse l'armée de Lithuanie; & les petits corps de troupes d'Auguste, errans & fugitifs dans les campagnes, n'y subsistent que de rapines. La Noblesse Polonoise murmure hautement contre les malheurs qui menacent la République. Le Primat intriguant, remue les esprits & médite de se venger sur Auguste, de la préférence qu'il avoit obtenue contre son gré, sur le Prince Jacques, fils aîné du grand Sobieski.

Qualités de ce Prince.

Auguste avoit tout ce que les Princes peuvent souhaiter pour se rendre aimables & pour se faire aimer. Outre un grand courage & une force extraordinaire de corps, il avoit l'ame élevée: il étoit affable & généreux. Il avoit l'esprit de la belle galanterie; & sa Cour où tout se ressentoit de la magnificence du Maître, étoit le séjour des graces, du goût & des plaisirs. Mais se voyant hors d'état de

Sa Cour.

AN 1701.

faire face aux Suédois, il renvoya les débris de son armée Saxonne, hiverner & se recruter dans son Electorat, afin d'appaiser les Polonois & d'en regagner l'affection.

C'est ainsi qu'Auguste espére de conjurer l'orage, & de tout pacifier par les voies de la négociation: mais Charles, qui ne se manioit pas comme d'autres Princes, s'avança avec intrépidité vers Varsovie. Il reçut en chemin les Députés de la République, dont il se déclara ouvertement le Protecteur. Il fit désarmer les Habitans de cette Ville, & leur imposa une contribution de cent mille livres. Cependant Auguste assemble ses forces à Cracovie, & paroît désirer un accommodement. L'artificieux Primat, le Cardinal Radjouski, Archevêque de Gnesne, se chargea de conférer avec le Roi de Suéde; mais ce Prince, loin de se prêter aux vues d'Auguste, exigea de la manière la plus absolue, qu'on procédât à l'élection d'un nouveau Roi, en déposant l'ancien. Auguste voyant qu'il n'avoit d'autre ressource que dans le gain d'u-

AN 1702.

An 1702.

ne bataille décisive, pour se tirer du danger qui le menaçoit, prit le parti de marcher contre Charles XII, qui s'avançoit déja lui-même au-devant de ce Prince. Les deux armées se trouvèrent en présence, le 2 Juillet 1702, dans la plaine de Clissau, entre les Villes de Varsovie & de Cracovie. La bataille s'engagea bientôt avec chaleur, & Charles remporta la victoire la plus complette : il s'empara du Camp ennemi, de la caisse militaire, des drapeaux, & poursuivit Auguste fugitif jusqu'à Cracovie. Les Habitans en fermèrent les portes aux Suédois victorieux; mais Charles, au lieu de faire ouvrir ces portes, les fit mettre en piéces, prit le Château d'assaut, & châtia la Bourgeoisie par des contributions excessives.

Charles XII se casse la cuisse.

En poursuivant Auguste à quelques milles de Cracovie, le cheval de Charles XII s'abattit & lui fracassa la cuisse. Auguste profita de cet évènement, pour rassembler à Marienbourg & à Lublin, tous les Ordres du Royaume déja convoqués à Sendomir; & tous lui jurèrent fidélité. Le Primat même, feignant de l'attachement pour Auguste qu'il trahissoit, vint à la Diette, y baisa la main de ce Prince, & jura comme les autres. Cependant Auguste répandit dans la Pologne & dans toute l'Allemagne, que Charles XII étoit mort de sa chûte : une fausse nouvelle ainsi débitée, soutenue même des libéralités d'Auguste & de ses promesses, lui ramena tous les esprits.

An 1702.

Auguste profite de cet accident.

La Diette de Varsovie infructueuse, se sépare le 17 Fév. 1702.

Il avoit convoqué la Diette à Varsovie, pour le 2 Décembre 1701, à la réquisition de tous les Palatinats; mais il s'étoit bientôt apperçu que son vainqueur avoit plus de pouvoir que lui dans cette assemblée.

Les Partisans de Charles à cette Diette étoient les Sapiéha, les Lubomirski, & le jeune Palatin de Posnanie, grand Trésorier de la Couronne, avec leurs créatures & sur-tout celles des Sobieski.

Cette Diette étoit présidée par le Primat, le plus grand ennemi d'Auguste : ce Cardinal artificieux & plein d'obscurité dans sa conduite, étoit

AN 1702.

gouverné par une femme ambitieuse: il devoit ce qu'il étoit, au grand Sobieski, dont il vouloit mettre le fils aîné sur le Trône; mais la haîne des Polonois pour son pere, fit échouer le projet du Cardinal, lequel d'accord avec l'Abbé de Polignac, Ambassadeur de France, fit donner la Couronne au Prince de Conti. Mais ce lâche Cardinal se laissa gagner au parti d'Auguste, en attendant l'occasion de le brouiller avec les Polonois, & même de le détrôner en faveur de Jacques Sobieski, que les Polonois aimoient autant qu'ils en haïssoient le pere. Le Cardinal écrivit au Roi de Suéde, pour le prier de donner la paix à la Pologne & à son Souverain. Charles répondit de Lithuanie, » qu'il » ne faisoit point la guerre aux Polo- » nois; que c'étoit au Roi Auguste » & aux Saxons; que bien loin d'at- » taquer la République, il venoit la » défendre & la délivrer ».

Après trois mois de cabale & de perplexité, la Diette pleine de factieux se sépare en tumulte le 17 Février 1702, sans avoir pû former

une délibération sur les objets de son assemblée.

AN 1702.

Auguste renvoye ses troupes en Saxe, & veut négocier la paix avec son vainqueur.

Cependant Auguste aimant mieux recevoir la loi de son Vainqueur que de ses Sujets, avoit renvoyé ses troupes en Saxe: il demanda la paix au Roi de Suéde avec lequel il voulut entamer un Traité sans la participation des Sénateurs qu'il regardoit comme des ennemis, & confia cette négociation à sa bonne amie, la Comtesse de Konismarck; mais Charles ne voulut point la voir ni l'entendre. Auguste se remet au Sénat, par l'organe du Palatin de Marienbourg, qui lui fait ces deux propositions: qu'on laissât à ce Prince la disposition de l'armée de la République, moyennant le payement de deux quartiers d'avance, & qu'on lui permît de faire revenir douze mille Saxons en Pologne. Le Primat répondit: » que » l'assemblée vouloit envoyer une » ambassade à Charles XII; qu'il ne » s'agissoit plus que d'accommoder » Auguste avec la Nation comme avec » la Suéde; qu'il étoit inutile de payer » une armée qui ne combattroit pas

AN 1702.

» pour lui sans l'ordre de la République, & qu'il ne lui conseilloit » pas de faire venir les Saxons ».

Ambassade d'Auguste vers le Roi de Suéde.

Auguste fait demander par un de ses Chambellans à Charles XII, s'il recevra l'ambassade que la République & lui sont sur le point de lui envoyer; mais Charles fait mettre en prison ce Chambellan venu sans passeport, en disant qu'il comptoit recevoir une ambassade de la République & rien d'Auguste. Charles, avancé par-delà Grodno, donne audience dans sa tente à l'ambassade composée de cinq Sénateurs, avec une pompe qu'il avoit toujours dédaignée, mais qu'il croit nécessaire pour cette fois. Ces Sénateurs voulurent faire les mistérieux, ne parler qu'à demi mots & se faire deviner: le Roi qui les reçut avec amitié, les fit bien traiter & leur envoya dire qu'il leur feroit sa réponse à Varsovie. Il marcha le même jour vers cette Ville, s'étant fait précéder d'un manifeste où il invitoit tous les Polonois à joindre leur vengeance à la sienne, puisque ses intérêts & les leurs étoient les mêmes.

AN 1702.

Manifeste de Charles XII en Pologne.

Ce manifeste fit les plus fortes impressions: les Sénateurs le font publier en présence même d'Auguste, auquel ils étoient contraires, & se préparent en confusion à sortir de Varsovie, dès qu'ils en voyent approcher le Roi de Suéde. Alors Auguste, abandonné de tout le monde, fait revenir vingt mille de ses Saxons, pendant qu'il alloit dans tous les Palatinats rassembler la Noblesse de son parti. Charles arriva le 5 Mai devant Varsovie, dont les portes lui furent ouvertes à la première sommation. Ensuite, comme je l'ai dit plus haut, il battit les Saxons & se cassa la cuisse en les poursuivant.

Auguste rassemble toutes ses forces.

Résultat de la Diette de Lublin en sa faveur.

Le résultat de la Diette de Lublin, fut que la République auroit une armée de cinquante mille hommes à sa solde, pour le service de son Souverain; qu'on donneroit aux Suédois dont on croyoit le Roi mort, six semaines pour déclarer s'ils vouloient la paix ou la guerre, & le même terme aux Princes Sapiéha, pour demander pardon au Roi.

Mais pendant ces délibérations,

An 1702.

Charles XII en fait convoquer une à Varsovie.

Charles XII guéri, renversa tout, & fit convoquer par les intrigues du Primat, une nouvelle assemblée à Varsovie, pour l'opposer à celle de Lublin; ce fut alors que Charles dit sur les remontrances de ses Généraux, qui l'engageoient à rejoindre les troupes qu'il avoit laissées en Livonie & dans l'Ingrie: « quand je devrois rester ici cinquante ans, je n'en sortirai point que je n'aye détrôné le Roi de Pologne ».

An 1703.

Pendant que les deux assemblées se disputoient pour justifier leur conduite, Charles, qui venoit d'augmenter ses forces de quatorze mille Suédois, marcha contre les débris de celles d'Auguste. Ce Roi avoit eu le tems de les rallier & de les rétablir; mais il évita les approches de Charles, en se retirant vers la Prusse au Nord-Ouest de Varsovie, & mettant la rivière de Bug entre les Saxons & les Suédois. Charles, à la tête de sa Cavalerie, voulut passer cette rivière à la nage, pendant que son Infanterie gagneroit un gué pour la passer aussi.

Ce fut le premier de Mai 1703,

An 1703.

que Charles joignit les Saxons dans un terrein appellé Pulfesk. Le Général Stenau commandoit ces derniers, au nombre de dix mille combattans: Charles avoit à peu près le même nombre de Suédois: mais à son approche, son nom seul valant une armée, répandit la terreur parmi les Saxons, dont la moitié se sauva sans combattre. Le Général voulut tenir ferme avec deux Régimens, & fut entraîné le moment d'après, dans la fuite générale de ses troupes, qui lâchèrent pied avant que d'être battues.

L'armée Saxonne s'enfuit à l'approche de Charles XII.

A la vue de ce nouveau désastre, Auguste se retira précipitamment à Thom, dans la Prusse Royale sur la Vistule, & Charles fit aussi-tôt ses dispositions pour aller faire le siége de cette place. Auguste ne s'y croyant pas en sûreté, se retira dans son Electorat, pendant que Charles attendoit de Suéde l'Artillerie qu'il avoit demandée, pour achever ce siége commencé le 22 Septembre; mais à la fin de ce mois, le Gouverneur fut obligé de se rendre à discrétion avec sa garnison de cinq mille hommes, qu'on envoya prisonniers en Suéde.

Auguste se retire à Thom, où il est assiégé.

La Garnison se rend prisonnière.

AN 1703.

Les Villes d'Elbing, Dantzic & Thom, sont mises à contribution.

Pour punir la ville d'Elbing, d'avoir trop hésité à donner passage aux troupes Suédoises, Charles exigea des Habitans une contribution de deux cent soixante mille écus, s'empara de deux cent piéces de canons & de quatre milliers de poudre qu'il trouva dans cette Ville. Thom avoit payé quarante mille écus, & Dantzic cent mille écus de contribution.

AN 1704.

Auguste est déclaré déchû du Trône de Pologne.

Enfin, le Cardinal Primat ne se déguisa plus à l'Assemblée de Varsovie : accompagné de trois mille Soldats qu'il avoit levés dans ses terres, il déclara de la part de l'Assemblée, le 14 Février 1704, Auguste, Électeur de Saxe, inhabile à porter la Couronne de Pologne ; & l'on ajoûta d'une commune voix, que le Trône étoit vacant. Stanislas fut député vers Charles XII, le 21 Mars 1704 à Heilsberg, où résident les Évêques de Varmie.

Charles XII veut qu'on élise Jacques Sobieski.

Avant la levée de la séance, un Courrier du Roi de Suéde remit une lettre de sa part à l'Assemblée : le Primat en fit sa lecture ; elle portoit l'ordre en forme d'élire & de mettre

AN 1704.

sur le Trône Jacques Sobieski. Les Polonois de l'Assemblée, qui dans un autre tems se seroient armés pour soutenir la liberté de la Nation, dans le choix de son Souverain, fixèrent le jour de l'élection afin de se faire un mérite près de Charles XII, de la joie qu'ils avoient d'obéir à ses ordres.

Les Princes Sobieski sont arrêtés.

Jacques Sobieski attendoit impatiemment à Breslaw en Silésie, la Couronne que son pere avoit si dignement portée ; mais étant à la chasse avec le Prince Constantin l'un de ses freres, ils furent enlevés par une trentaine de Cavaliers Saxons, mis en embuscade par Auguste pour arrêter ces Princes, qu'on enferma très-étroitement à Leipsik ; ce qui dérangea les mesures de Charles XII, du Primat & de l'Assemblée de Varsovie. Le Comte Piper, Ministre de Charles & fin politique, voulut engager son Maître à se faire Roi de Pologne, sous le Titre de Défenseur de la Religion Évangélique. Le jeune Stanislas Leszczinski joignit ses instances à celles de Piper. Charles se laissa tenter un moment, puis il dit à ce Ministre : » qu'il étoit

la

AN 1704.

» plus flatté de donner que de gagner » des Couronnes, sacrifiant ainsi son » ambition à sa gloire ». Il étoit alors dans la Prusse Royale Polonoise, observant l'Assemblée de Varsovie, & tenant les Puissances voisines en respect. Ce fut là que le Prince Alexandre, frere des deux Sobieski arrêtés, vint lui demander vengeance. Charles la lui promit, en lui offrant la Couronne que le sort ôtoit à son frere aîné. Alexandre lui répondit: que rien ne pourroit jamais l'engager à profiter du malheur de son frere: alors Charles, son Ministre, tous ses amis, & sur-tout Stanislas Leszczinski, pressèrent Alexandre d'accepter la Couronne; mais il fut inflexible. Stanislas, jeune Palatin de Posnanie, se trouvoit alors près du Roi, comme Député de l'Assemblée de Varsovie, pour rendre compte à ce Monarque des différends survenus au sujet de l'enlèvement des Sobieski.

Charles promet au jeune Sobieski de venger ses freres, & lui offre la Couronne.

La belle phisionomie de Stanislas, & la sagesse avec laquelle il parla d'Auguste, de l'Assemblée, du Primat & des différens intérêts qui divisoient la Pologne, frappèrent Charles XII.

Stanislas gagne l'amitié de Charles XII, & comment?

AN 1704.

Stanislas parloit avec tant de naïveté de l'état des affaires, du refus du Prince Alexandre, & de la difficulté de trouver un Roi digne de l'être, que Charles lui dit: *& pourquoi ne le seriez-vous pas?*

Leur conférence.

Charles prolongea la conférence exprès, pour mieux sonder le génie de ce Député. Ce Monarque qui se connoissoit en hommes, se prévint en faveur de Stanislas, dont le mérite soutint parfaitement l'opinion qu'il en avoit. Après l'audience, il s'informa du caractère de Stanislas, & bientôt le Monarque apprit avec satisfaction que ce jeune Polonois étoit brave, endurci à la fatigue, qu'il se suppléoit les services de ses Domestiques, qu'il étoit d'une tempérance extraordinaire, & qu'enfin il étoit libéral, adoré de ses Vassaux & peut-être l'unique Seigneur en Pologne, qui pût se flatter d'avoir plus d'amis qu'aucun de sa Nation. C'en étoit assez de ces rares & précieuses qualités, pour déterminer entièrement le Roi de Suède en faveur de Stanislas, & Charles

Charles veut le faire Roi de Pologne.

AN 1704.

dit en le montrant à deux de ses Généraux, sans consulter personne & sans aucune délibération publique : *Voilà le Roi qu'auront les Polonois.* Comment pourrons-nous faire une élection, dit-il à Charles XII, si les Princes Jacques & Constantin sont Captifs ? Comment délivrera-t'on la République, si l'on ne fait pas une élection, répondit Charles ?

Ce fut là toute la brigue qui mit Stanislas sur le Trône, au rapport de M. de Voltaire. Voilà, dit Charles XII, un homme qui sera toujours mon ami, après le récit qu'on venoit de lui faire des belles qualités de Stanislas, dont le caractère avoit beaucoup de ressemblance avec le sien. Stanislas, dans la crise de sa fortune, ignoroit ce qu'il en pouvoit attendre : mais quand le Primat sçut que Charles avoit nommé le jeune Leszczinski, comme le Candidat le plus propre au Trône des Polonois, il accourut pour le prier de changer cette résolution ; ce Primat voulant faire donner la Couronne à un Lubormiski, quoiqu'il en eût d'abord mal parlé.

Le Primat essaye de le déservir auprès de Charles.

AN 1704.

Mais, qu'avez-vous à alléguer contre Stanislas Leszczinski, lui dit le Roi ? Sire, dit le Primat, il est trop jeune. Charles répliqua séchement, il est à peu près de mon âge, puis tourna le dos au Primat ; & sur le champ ce Prince envoya le Comte de Hoorn, signifier à l'Assemblée de Varsovie, qu'il falloit élire un Roi dans cinq jours, & qu'il falloit élire Stanislas Leszczinski. Ce Comte arriva le 7 Juillet, & fixa le jour de l'élection au 12.

Charles fait dire à l'Assemblée d'élire Stanislas pour Roi.

Le jour de l'élection est fixé.

Le Primat revenu dans l'Assemblée, s'efforça de faire tomber une élection à laquelle il n'avoit point de part ; & le Roi de Suéde se rendit lui même sans se faire connoître, à Varsovie, pour la faire accélérer : ce fut alors qu'il fallut se taire.

Le Primat veut faire tomber ce choix.

Prêt à perdre toute sa puissance, le Primat avoit le plus grand intérêt à reculer cette élection ; il ne s'y trouva point, se réduisant à la neutralité dès qu'il ne pouvoit s'opposer à Charles, & ne voulant point le seconder.

Il reste neutre.

On s'assembla le 12 Juillet au Colo, sur les trois heures après-midi. L'Evê-

Stanislas est élu Roi de Pologne.

AN 1704.

que de Posnanie présida cette Assemblée à la place du Primat; Charles se mêla parmi les Gentilhommes Polonois, dévoués à Stanislas. Le Comte de Hoorn & deux autres Généraux Suédois, assistèrent publiquement à cette élection, comme Ambassadeurs extraordinaires de Suéde près de la République. La séance dura jusqu'à neuf heures du soir. L'Evêque de Posnanie la finit en proclamant au nom de la Diette, *Stanislas Leszczinski*, élu Roi de Pologne; & Charles XII, glissé dans la foule, cria le premier *vivat*. Alors on vit tous les bonnets en l'air; le bruit des acclamations étouffa les cris des Opposans, & Charles s'applaudit de son ouvrage.

On lui rend les hommages dus à sa dignité.

Le Primat & ceux qui s'étoient absentés de l'Assemblée, furent obligés de venir rendre leurs hommages à Stanislas, qui les reçut avec bonté; mais ce qui les mortifia le plus, fut de se voir forcés de le suivre au quartier du Roi de Suéde, qui fit à Stanislas tous les honneurs dus à sa nouvelle dignité: l'on assigna de l'argent & des troupes au nouveau Roi.

AN 1704.

Stanislas fut revêtu d'une tunique blanche, qui suivant l'usage des Polonois, devoit servir à l'ensevelir après sa mort.

Charles va soumettre Léopold qu'il prend d'assaut, le 6 Septembre.

Charles XII quitta Varsovie, pour achever la conquête de la Pologne, & se rendit devant Léopold, pour se mettre à la tête de l'armée qui l'attendoit. Le Roi Auguste avoit fait fortifier cette Ville, afin d'y retirer ses trésors. Charles la fit investir le 5 Septembre, & dès le lendemain il la prit d'assaut, faisant passer au fil de l'épée, quiconque osa résister. Il fit mettre ses troupes en bataille, sur la grande place, où la Garnison vint se rendre prisonnière de guerre. Il fit publier que tous les Habitans ayant des effets du Roi Auguste ou de ses Adhérants, les apportassent eux-mêmes avant la fin du jour, sous peine de la vie. On obéit; & l'on apporta quatre cent caisses pleines d'or & d'argent monnoyé, de vaisselle & d'autres effets précieux.

Charles se fait apporter les trésors d'Auguste.

D'un autre côté, Stanislas avoit à soutenir les orages qui le menaçoient. Souverain à Varsovie, on le traitoit

AN 1704.

de rebelle à Sendomir ; conséquemment, il devoit travailler à réunir les esprits sous la même Loi, ou se servir de la partie soumise de son Royaume, pour faire la conquête de l'autre.

Cour de Stanislas à Varsovie.

Il avoit à sa Cour, sa Mere, la Reine son épouse, Catherine Opalinska, & ses deux filles, dont l'une âgée d'un an, étant née le 23 Juin 1703, & destinée par la Providence, au plus grand Roi du monde : le Primat, l'Evêque de Posnanie, & quelques Grands de Pologne, se trouvoient aussi dans cette Cour, sous la seule garde de six mille hommes des troupes de la Couronne, de la fidélité desquelles on n'avoit pas encore fait l'épreuve.

Le Général Hoorn, Gouverneur de la Ville, n'avoit à ses ordres que quinze cent Suédois; & l'on étoit fort tranquille à Varsovie, quand Stanislas apprit qu'une armée nombreuse approchoit de cette Ville.

Auguste s'approche de cette Ville avec vingt mille hommes.

C'étoit le Roi Auguste qui venoit à la tête de vingt mille hommes, enlever son rival, en dérobant sa marche aux deux Rois ses Vainqueurs. Auguste avoit des intelligences dans la Ville ; & si Stanislas y restoit, il étoit perdu. Il renvoya sa famille en Posnanie, sous la garde des troupes Polonoises auxquelles il crut pouvoir se fier. Le Primat se sauva sur les frontières de Prusse. Stanislas alla joindre Charles XII, sous l'escorte de l'autre partie des six mille Polonois de sa garde, & ne laissant à Varsovie que le Général Hoorn, avec ses quinze cent Suédois.

AN 1704.

Ce départ fut si précipité, que la seconde fille de Stanislas fut égarée par sa Nourrice ; & l'on trouva cet enfant dans une auge d'écurie. Elle fut depuis Reine de France.

Auguste entre à Varsovie, dont il rançonne les Habitans.

Auguste entra dans Varsovie en Souverain victorieux ; les Habitans déja rançonnés par Charles XII, le furent bien autrement par Auguste : on pilla les palais, les maisons & les biens du Primat & des autres Confédérés. Le Nonce du Pape accompagnant Auguste, demanda qu'on lui livrât l'Evêque de Posnanie, comme justiciable de la Cour de Rome, en qualité d'Evêque & de Fauteur d'un Prince mis sur le Trône

AN 1704.

par les armes d'un Luthérien. Auguste, qui dans un autre tems se seroit élevé contre une telle proposition, fit ce que le Nonce voulut; & l'Evêque dont on avoit pillé la maison en sa présence, fut porté chez le Nonce par des Soldats, puis envoyé en Saxe où il mourut. Le Général Hoorn fut obligé de se rendre prisonnier avec ses quinze cent Suédois. Charles, à la tête de l'élite de ses troupes, accompagné de Stanislas, alla chercher l'armée Saxonne, fuyant par-tout au seul nom du Roi de Suéde, à qui les Villes envoyoient leurs clefs à plus de trois milles à la ronde: Charles comblés de tant de succès, se plaignoit de ne point acheter la victoire.

Auguste, dont l'armée n'étoit composée que de Soldats ramassés au hazard, ne voulut point attendre Charles XII; il remit ses troupes sous le commandement du Comte de Shullembourg, Général habile, qui sçut dérober sa marche aux deux Rois: il n'avoit que huit mille Fantassins & mille Cavaliers. Il fallut se battre au Palatinat de Posnanie près de Punits,

AN 1704.

la petite armée de Shullembourg étoit perdue, si les deux Rois avoient eu l'attention de faire mettre pied à terre à leur Cavalerie. Le combat dura trois heures. Shullembourg fut obligé de céder sans que ses troupes fussent rompues: elles se retirèrent pendant la nuit dans la petite ville de Guran. Les deux Rois étoient à leur poursuite à travers des bois, des rivières & des chemins impraticables; & les Saxons leur échappèrent par l'adresse de Shullembourg, dont les deux Monarques firent les plus grands éloges. Charles dit même en cette occasion: aujourd'hui, Shullembourg nous a vaincus.

AN 1705.

Auguste se retire en Saxe.

Auguste, dont ce brave Général ne pouvoit réparer le désastre, fut contraint d'abandonner la Pologne à ses ennemis, & de se retirer dans son Electorat: il fit rétablir avec la plus grande célérité, les fortifications de la Capitale. Les Suédois venoient de battre en Courlande plusieurs petits corps de troupes Moscovites, qui depuis la journée de Narva n'osoient plus se montrer que par pe-

AN 1705.

lotons, & comme des pillards qui ne sçavoient que fuir, malgré toutes les peines que se donnoit le Czar pour les discipliner. Les Suédois n'étoient que vingt contre cent, & n'en étoient pas moins sûrs de vaincre.

On dispose le Couronnement du Roi Stanislas; le Pape veut le traverser.

Charles voyant la Pologne soumise, s'occupa du Couronnement de Stanislas, rentré dans la ville de Varsovie, aux acclamations de la Noblesse qui lui étoit attachée par le sort des armes. La Diette fut convoquée. Tous les obstacles furent levés dans l'Assemblée. La Cour de Rome seule traversa Stanislas en faveur d'Auguste; parce que ce dernier, de Protestant qu'il étoit, s'étoit fait Catholique pour être Roi de Pologne. Il avoit abjuré le Protestantisme pour monter sur le Trône; & Stanislas venoit d'y être placé par la main du plus grand adversaire de la Religion Catholique. Le Pape Clément XI envoya des Brefs à tous les Prélats de Pologne, spécialement au Cardinal Primat. Le Souverain Pontife les menaçoit des foudres de l'Excommunication, s'ils osoient figurer au sacre de Stanislas,

AN 1705.

& attenter en la moindre chose contre les droits d'Auguste. On soupçonna le Primat retiré à Dantzic, d'avoir fait venir tous ces Brefs, pour rallumer un feu qu'il ne pouvoit attiser de ses propres mains. Mais on avoit pris des mesures afin d'empêcher qu'ils n'arrivassent à leur destination. Un Franciscain avoit reçu secrettement ces lettres pour les délivrer aux Prélats en main propre : il en donna d'abord une au Suffragan de Chelm, qui étant véritablement affectionné au nouveau Roi, la lui porta toute cachetée. Le Roi fit venir ce Religieux & lui demanda comment il avoit osé se charger d'une telle piéce? Il répondit que c'étoit par l'ordre de son Général. Stanislas lui commanda d'écouter à l'avenir les ordres de son Roi, plûtôt que ceux de son Général, & fit sortir ce Franciscain de la Ville.

Le même jour, Charles XII fit publier un placard pour défendre à tous les Ecclésiastiques de se mêler des affaires d'État; & mit des Gardes aux maisons des Prélats, avec défense à tout Étranger d'entrer dans la Vil-

AN 1705.

le : précautions ſages pour éviter à Staniſlas tout ſujet de querelle avec le Clergé, dans les commencemens de ſon régne.

Le Primat refuſe de ſacrer Staniſlas.

Les deux Rois prièrent le Cardinal Primat de venir faire le Couronnement ; mais il ne crut pas devoir ſacrer un Roi qu'il n'avoit point élu. Pour donner une apparence d'excuſe à ſon refus, il fit afficher pendant la nuit le Bref du Pape, à la porte de ſon Palais ; feignant enſuite d'en être irrité, mais très-ſatisfait d'un expédient qui paroiſſoit le juſtifier de ne point ſacrer Staniſlas, & par lequel il ſe le ménageoit, ainſi que Charles XII, Clément XI & Auguſte. Mais ce Primat, qui s'étoit retiré à Dantzic pour manœuvrer plus à ſon aiſe, ne jouit pas long-tems des fruits de ſes intrigues & de ſon adreſſe ; il mourut peu de jours après avoir fait afficher le Bref, laiſſant ſa Patrie dans la confuſion : les remords l'obligèrent d'écrire dans ſes derniers momens au Roi Auguſte, pour lui demander pardon de l'avoir trahi.

Ce Primat meurt.

On fixa le Sacre de Staniſlas au 4

AN 1705.

Octobre 1705, à Varſovie, malgré l'uſage de couronner à Cracovie les Rois de Pologne. Staniſlas Leſzczinski, & Charlotte-Catherine Opalinska, de la Race des Piaſt, ſon épouſe, furent ſacrés & couronnés tranquillement Roi & Reine de Pologne, par les mains de l'Archevêque de Léopold, aſſiſté d'un grand nombre d'autres Prélats, au jour fixé, & en préſence de Charles XII, qui voulut être témoin *incognito* de cette auguſte cérémonie, d'autant plus intéreſſante pour lui, qu'il pouvoit la regarder comme le plus beau monument qu'il fût poſſible d'ériger à ſa gloire.

Staniſlas eſt ſacré le 4 Octobre 1705, en préſence de Charl. XII.

Les forces du Czar.

Le Czar commençoit alors à devenir un grand homme de guerre ; il mettoit ſes forces en mouvement. La bonne diſcipline de ſes troupes relevoit ſes eſpérances ; & déja ce Prince avoit formé une Marine aſſez forte pour faire tête aux Suédois dans la mer Baltique : il avoit profité de l'éloignement de Charles XII, pour aſſiéger encore une fois la Ville de Narva, qu'il prit d'aſſaut le 21 Août 1704, parce qu'il n'avoit pas été

AN 1705.

poſſible de la ſecourir. Pierre, animé des vues d'un grand Prince, ne s'occupoit qu'à ſe former de nouveaux hommes & de nouveaux États. Son entrée dans Narva, où il empêcha le pillage & le maſſacre qu'alloient faire ſes Soldats, fit beaucoup d'honneur au Czar, qui tout occupé qu'il étoit de la conſtruction de la Ville de ſon nom (Saint-Petersbourg) en forçant partout la nature, tendoit toujours la main au Roi Auguſte, prêt à perdre ſes États. Ces deux Princes convinrent par l'entremiſe du Général Patkul, de ſe voir à Grodno & de ſe concerter ſur la malheureuſe ſituation de leurs affaires. Auguſte ſe rendit à Grodno, eſcorté par les troupes qui lui reſtoient, ſous le commandement de Shullembourg ſa dernière reſſource. Le Czar arriva preſqu'en même-tems, ſuivi d'une armée de ſoixante-dix mille hommes. Auguſte détrôné ne craignoit plus d'irriter les Polonois & d'abandonner leur pays aux Moſcovites. Les nouveaux plans de guerre furent arrêtés; il fut convenu que l'armée du Czar ſe divi-

Le Czar a une entrevue avec Auguſte à Grodno.

AN 1705.

ſeroit en pluſieurs corps, pour ſe répandre dans la Pologne, brûler & ravager les terres des Partiſans de Staniſlas, & pour embarraſſer à chaque pas les marches du Roi de Suéde.

Le Czar renouvella l'Ordre de l'Aigle-Blanc, pour s'attacher les Polonois, plus flattés d'avantages réels que d'une vaine décoration. Cependant Staniſlas appuyé de Charles XII, attaqua les différents corps des Moſcovites qui brûloient & ravageoient les terres de ſes amis, pendant que Shullembourg venoit les aider avec de nouvelles troupes: en moins de deux mois toutes ces forces furent battues, diſperſées & obligées de s'enfuir dans le plus grand déſordre au-delà du Boriſthène. Les attaques ſe faiſoient avec tant de ſuccès & de vivacité, qu'un Chef étoit battu avant qu'il ſçût la défaite d'un autre. Un parti Suédois enleva le bagage d'Auguſte, contenant en argent deux cent mille écus, & Staniſlas, huit cent mille ducats au Prince Menzikoff, Général Ruſſe. Charles fit trente lieues en vingt-quatre heures

L'Ordre de l'Aigle-Blanc, renouvellé.

Les Moſcovites battus partout.

AN 1705.

à la tête de sa Cavalerie, chaque Cavalier menant un cheval en lesse pour le monter au besoin. Les Russes épouvantés & réduits à un petit nombre, fuyoient en désordre, pendant que Charles XII chassoit les autres jusqu'au fond de la Lithuanie.

Auguste perd tout & se retire en Saxe.

Le Czar menacé d'une révolte au Royaume d'Astracan, courut l'arrêter, laissant ses troupes au Roi Auguste, qui les ayant perdues, n'avoit d'autre parti à prendre que de se retirer dans son Électorat. Dès qu'il fut à Dresde, il fit arrêter Patkul, Ambassadeur du Czar. Toute l'Europe fut étonnée de cette évènement. Le crime de Patkul étoit, dit-on, d'avoir pénétré les vues du Général Fleming & du Chancelier de Saxe, qui avoient résolu l'un & l'autre de proposer la paix au Roi de Suéde, à quelque prix que ce fut: voulant ainsi prévenir le dessein de Patkul, qui projettoit de ménager un accommodement entre le Czar & Charles XII.

Il fait arrêter Patkul.

Cependant, Shullembourg repasse l'Oder à la tête de vingt mille hommes, & présente la bataille au Ma-

AN 1705.

réchal Renchild, le meilleur des Généraux Suédois, & qui ne s'étoit pas rendu moins redoutable que son Maître.

AN 1706.

Les Saxons & les Moscovites battus à Fravenstad.

Ce fut le 12 Février 1706, que Renchild attaqua les Saxons à Fravenstad; & ces troupes déja battues à Punits, furent mises en déroute en moins d'un quart d'heure. Les soixante-dix mille Moscovites que les Saxons avoient avec eux & sur lesquels ils avoient beaucoup compté, jettèrent leurs armes dès qu'ils virent les Suédois. En un mot, l'épouvante fut si prompte & le désordre si terrible, que les Vainqueurs trouvèrent sur le champ de bataille, sept mille fusils chargés & qu'on avoit jetés à terre. Jamais déroute ne fut plus grande, ni victoire plus complette pour les Suédois, & plus honteuse pour leurs ennemis, malgré les belles dispositions de Shullembourg, de l'aveu de tous les Officiers des deux partis. Les Russes demandèrent la vie à genoux; mais Renchild les fit massacrer plus de six heures après l'action, pour s'en débarrasser & punir sur eux les violen-

Inhumanité de Renchild après sa victoire.

AN 1706.

ces de leurs Compatriotes. Ce n'étoit pas agir en Héros; l'action de Renchild suffiroit pour le faire rayer de la classe des grand hommes, dans laquelle on ne mérite d'être inscrit que par le fruit des victoires qu'on a remportées sur soi-même; & ce fruit n'est jamais cueilli que par les mains de la vertu. En apprenant cet évènement, Charles XII dit d'un ton de jalousie : » Renchild ne voudra plus faire de » comparaison avec moi. Quel est le » grand homme ou le Héros qui ne » s'est pas quelquefois oublié? » Pour lors Auguste se trouva sans ressource. Il ne lui restoit plus en Pologne que la ville de Cracovie, où il s'étoit retiré avec deux Régiments Moscovites, deux de Saxons, & quelques troupes de la Couronne, par lesquelles il craignoit même de se voir livrer au Vainqueur : c'étoit dans cette retraite, qu'Auguste vouloit attendre le sort de la bataille de Fravenstad; &, comme on vient de le voir, il ne pouvoit être plus malheureux pour ce Prince, puisqu'il ne lui étoit plus possible d'y remédier, & qu'au contraire il devoit en craindre les suites les plus funestes.

Auguste perd tout à la bataille de Fravenstad.

AN 1706.

Elles ne tardèrent pas à mettre le comble à l'infortune d'Auguste; & ce fut la nouvelle de l'entrée de Charles XII en Saxe, le premier Septembre, qui terrassa son Souverain. La Diette de Ratisbonne déclara Charles ennemi de l'Empire, s'il passoit l'Oder avec son armée : déclaration qui ne fit qu'accélérer l'arrivée de ce Prince en Allemagne, où tout fuyoit à son approche. Mais il fit publier que les fugitifs qui retourneroient chez eux & payeroient les contributions, seroient traités comme ses Sujets, & les autres, poursuivis sans miséricorde. La confiance qu'on avoit en sa parole, à laquelle on sçavoit qu'il n'avoit jamais manqué, fit revenir ensuite tous les Fuyards que la crainte avoit éloignés.

Charles XII entre en Saxe.

Charles posa son camp à Alranstad, près de la Campagne de Lutzen, remarquable par la victoire & par la mort du grand Gustave Adolphe. Il voulut voir la place où ce grand homme avoit été tué. Quand il y fut, il dit : » j'ai tâché de vivre » comme lui, Dieu m'accordera peut-

AN 1706.

» être un jour une mort aussi glorieu-» se ». On verra dans la suite que son présage ou plûtôt sa priére fut accomplie. De son camp ce Monarque fit assembler les États de Saxe, & leur ordonna de lui envoyer au plûtôt les régistres des finances du pays. Ce fut à la vue de ces régistres, qu'il taxa les contributions qu'il vouloit qu'on lui payât, à six cent vingt-cinq mille rixdales par mois, outre deux livres de pain, deux livres de viande, deux pots de bierre & quatre sols par jour que les Saxons devoient fournir à chacun de ses Soldats, avec du fourage pour la Cavalerie. Charles ordonna de plus pour la tranquillité des Habitans, qu'aucun Soldat n'auroit sa paye, qu'en représentant le certificat de sa bonne conduite, donné par l'Hôte chez lequel il seroit logé. Les Suédois se glorifient encore de la belle discipline que Charles XII fit sévérement observer en Saxe.

Auguste demande la paix au Roi de Suéde.

Errant alors en Pologne, Auguste sans Royaume & sans Electorat, écrivit de sa main une lettre à Charles, pour lui demander la paix, & la lui

AN 1706.

fit porter en secret par le Baron d'Imhof, accompagné de Finsten, Référendaire du Conseil privé. Auguste donna ses pleins-pouvoirs & son blanc seing à ces deux Plénipotentiaires : allez, leur dit-il, tâchez de m'obtenir des conditions raisonnables & Chrétiennes. Ils arrivèrent de nuit au camp de Charles XII, dont ils eurent une audience secrette. Après avoir lû la lettre d'Auguste, Charles leur dit : Messieurs, vous aurez dans un moment ma réponse ; & il se retira pour l'écrire.

RÉPONSE DE CHARLES XII, AU ROI AUGUSTE.

» JE consens de donner la paix » aux conditions suivantes, auxquel-» les il ne faut pas s'attendre que je » change rien.

Ses conditions.

1°. » QUE le Roi Auguste renonce » pour jamais à la Couronne de Po-» logne ; qu'il reconnoisse Stanislas » pour légitime Roi, & qu'il pro-» mette de ne jamais songer à remon-» ter sur le Trône, même après la » mort de Stanislas ».

AN 1706.

2°. » QU'IL renonce à tous autres » Traités, & particulièrement à ceux » qu'il a fait avec la Moſcovie ».

3°. » QU'IL envoye avec honneur » à mon camp, les Princes Sobieski » & tous les Priſonniers qu'il a pû » faire ».

4°. » QU'IL me livre tous les Dé- » ſerteurs qui ont paſſé à ſon ſervice, » & nommément Jean Patkul; & » qu'il ceſſe toutes Procédures contre » ceux qui de ſon ſervice ſont paſſés » dans le mien ». Fait au camp de Fraventhal, le 14 Septembre 1706.

Charles donna cet écrit au Comte Piper, qu'il chargea de négocier le reſte avec les Plénipotentiaires du Roi Auguſte. Mais épouvantés de ces conditions, ils voulurent tâcher de fléchir le Roi de Suéde, & d'en obtenir de plus douces: ils eurent pluſieurs conférences avec ſon Miniſtre, qui ne répondoit à ce qu'ils lui diſoient, que ces paroles: telle eſt la volonté de mon Maître, & jamais il ne change ſes réſolutions.

Menſikoff, Généraliſſime des troupes Moſcovites, vint avec trente mille

AN 1706.

hommes trouver Auguſte en Pologne, dans le tems où ce Prince craignoit plus qu'il ne ſouhaitoit les ſecours de ſon Allié. Auguſte n'avoit avec lui que ſix mille hommes, & ne ſçavoit quel parti prendre.

Victoire des Moſcovites pour Auguſte.

L'armée Moſcovite ſe trouva en préſence de Meyerfeld, l'un des Généraux de Charles XII, commandant dix mille hommes à Kaliſh, près du Palatinat de Poſnanie. Menſikoff preſſa le Roi de livrer bataille; mais il différa ſous différents prétextes. Les quatre mille Suédois du corps de Meyerfeld, quoique trois fois moins nombreux que celui de l'ennemi, rendoient douteux l'évènement de cette journée. Livrer bataille & la perdre; c'étoit pouſſer Auguſte dans un précipice, au moment qu'il négocioit la paix: il fit part de cette négociation en ſecret à Meyerfeld, en l'avertiſſant de ſe retirer. Meyerfeld croyant que c'étoit un piége pour l'intimider & ſans autre réflexion, voulut en venir aux mains & fut battu. Mais cette victoire toute complette qu'elle fut, r'ouvrant au Roi Auguſte

AN 1706.

les portes de Varsovie, le mettoit dans la plus fâcheuse situation : il fit chanter le *Te Deum*, lorsque Finsten apporta de Saxe le Traité qui détrônoit ce Prince. Il espéra d'abord de meilleures conditions; il fit une entrée triomphante à Varsovie, & balança sur l'idée d'aller attaquer le Roi de Suéde : mais en réfléchissant, il sentit qu'il ne pouvoit compter que foiblement sur les forces Moscovites; & craignant de rendre encore sa condition plus dure, il signa le Traité dont on lui faisoit une Loi, & se rendit ensuite en Saxe, espérant que sa présence & le souvenir de leurs anciennes alliances, pourroient fléchir le Roi de Suéde, ou du moins l'adoucir.

Il signe les conditions que lui prescrit Charl. XII.

Il a une entrevue avec Charles.

Ces deux Princes se virent pour la première fois à Guntersdorf, au quartier du Comte Piper & sans aucune cérémonie. Charles étoit comme à son ordinaire, en grosses bottes, ayant une cravatte de taffetas noir au col, un habit de drap bleu, garni de boutons de cuivre doré, & à son côté une longue épée sur le pommeau de laquelle

AN 1707.

laquelle il s'appuyoit souvent. La conversation ne roula que sur ses bottes. Charles dit à Auguste, qu'il ne les avoit quittées depuis six ans, que pour se coucher. Loin de se relâcher de ses conditions, Charles en fit encore de plus dures à ce Prince, qui se trouvoit non-seulement fort abaissé d'être obligé de remettre au Roi Stanislas les pierreries & les archives de la Couronne; mais encore, de le féliciter par lettre sur son avénement au Trône de Pologne. Charles & Auguste dînèrent plusieurs fois ensemble; & cette fréquentation ne put rien opérer sur le cœur de l'un en faveur de l'autre. Cette inflexibilité, qui ne pouvoit naître que de la supériorité du Roi de Suéde sur ses ennemis, étoit un sentiment indigne d'un Prince heureux, & que des disgraces imprévues pouvoient punir un jour de la dureté de son cœur envers un ennemi généreux & dépouillé de tout. C'est ce que Charles n'éprouva que trop dans la suite par ses imprudences, & pour n'avoir pas fait une étude suffisante des sentimens &

AN 1707.

des vertus des Rois. Alexandre en donne un bel exemple.

Voici la lettre que Charles exigea qu'Auguste écrivit au Roi Stanislas,

MONSIEUR ET FRERE,

Lettre d'Auguste à Stanislas.

» Nous avions jugé qu'il n'étoit pas » nécessaire d'entrer dans une correspondance particulière de lettres » avec Votre Majesté. Cependant, » pour faire plaisir à Sa Majesté Suédoise & afin qu'on ne Nous impute » pas que Nous faisons difficulté de » satisfaire à son desir, Nous vous » félicitons par celle-ci de votre avénement à la Couronne, & vous » souhaitons que vous trouviez dans » votre Patrie des Sujets plus fidèles » que ceux que Nous y avons laissés. » Tout le monde Nous fera la justice » de croire que Nous n'avons été payés » que d'ingratitude pour tous nos » bienfaits, & que la plûpart de nos » Sujets ne se sont appliqués qu'à » avancer notre ruine. Nous souhaitons que vous ne soyez pas exposé » à de pareils malheurs, vous remettant à la protection de Dieu. *Signé*, » votre frere & voisin, AUGUSTE, » Roi. A Dresde, le 8 Avril 1707 ».

AN 1707.

RÉPONSE DU ROI STANISLAS, AU ROI AUGUSTE.

MONSIEUR ET FRERE,

Réponse à cette lettre.

» LA correspondance de Votre » Majesté est une nouvelle obligation que j'ai au Roi de Suéde. Je » suis sensible comme je le dois, aux » compliments que vous me faites sur » mon avénement. J'espére que mes » Sujets n'auront point lieu de me » manquer de fidélité, puisque j'observerai les Loix du Royaume. » *Signé*, STANISLAS, Roi de Pologne ».

Auguste est forcé de renoncer à la qualité de Roi de Pologne.

Peu de tems après cette lettre, Stanislas alla joindre Charles XII à Leipsic, où il trouva Auguste dans l'abaissement : en se rencontrant, Stanislas & lui se saluèrent sans se parler. Le comble du triomphe de Charles, étoit de voir dans sa Cour deux Rois dont il avoit réglé le sort

AN 1707.

par les armes. En arrêtant enfin les conditions du Traité au camp de Charles, le Roi Auguste fut encore obligé d'ordonner à tous ses Officiers de ne plus lui donner la qualité de Roi de Pologne, & de faire effacer des prières publiques, ce titre auquel il avoit été forcé de renoncer.

Il essaye de sauver Patkul.

Auguste fit mettre en liberté les Princes Sobieski, qui ne voulurent point le voir. Il avoit un grand embarras sur ce qu'il devoit faire de Patkul, que le Czar lui redemandoit comme son Ambassadeur, pendant que Charles XII exigeoit, en menaçant, qu'on le lui livrât. Patkul étoit pour lors enfermé dans le Château de Konisberg en Saxe. Afin de contenter Charles, Auguste envoya des Gardes pour livrer ce Prisonnier aux troupes Suédoises; mais ce Prince avoit précédemment donné un ordre secret au Gouverneur du Château de le laisser évader. Le Gouverneur avide qui le sçavoit riche, voulut lui faire acheter sa liberté; Patkul comptant encore sur le droit des gens & n'ignorant pas les intentions d'Auguste, refusa

AN 1707.

de payer ce qu'il croyoit obtenir gratuitement. Pendant ce débat, les Gardes arrivèrent & livrèrent Patkul à quatre Capitaines Suédois, qui l'emmenèrent au Quartier-Général d'Alt-Ranstadt, où pendant trois mois, ce malheureux fut attaché à un poteau avec une grosse chaîne de fer, ensuite conduit à Casimir, où Charles XII le fit juger avec la dernière rigueur, par un Conseil de Guerre qui le condamna sans miséricorde à être rompu vif & mis en quartiers. Quand un Chapelain vint lui dire de se préparer à la mort, Patkul se mit à pleurer amèrement. Lorsqu'il vit l'appareil de son supplice, cet homme autrefois intrépide, tomba dans des convulsions de frayeur, & se jeta entre les bras de son Ministre, qui le couvrit alors de son manteau: un Officier Suédois lui fit la lecture de son Jugement, comme je vais l'exposer.

Patkul est condamné à être rompu vif.

JUGEMENT DE JEAN PATKUL.

» ON fait sçavoir que l'ordre très-» exprès de Sa Majesté notre Seigneur

AN. 1707.

» très-clément, porte que cet hom-
» me qui eſt traître à la Patrie, ſoit
» roué & écartelé, pour réparation
» de ſes crimes & pour l'exemple des
» autres. Que chacun ſe donne de
» garde de la trahiſon & ſerve ſon
» Roi fidellement ».

Enfin, Patkul reçut ſeize coups & ſouffrit le ſupplice le plus terrible qu'il fut poſſible d'imaginer. Cet évènement faiſoit une tache à la gloire de Charles XII, dont toute l'Europe condamna l'injuſtice & la cruauté. Les membres de Patkul furent expoſés ſur des poteaux juſqu'en 1713. Quand Auguſte fut rétabli ſur le Trône de Pologne, il fit mettre ces membres dans une caſſette, & ſe les fit apporter à Varſovie en préſence de Buzeval, Envoyé de France. En lui montrant la caſſette, Auguſte dit à ce Miniſtre : voilà les membres de Patkul ; & l'on ne répondit rien. Cette action d'Auguſte n'étoit pas d'un Roi, dont tout doit être grave, intéreſſant & louable.

Patkul offre pour ſa grace, le ſecret de faire de l'or & ne peut l'obtenir.

Pour avoir ſa grace, Patkul avoit fait propoſer au Sénat de Stockolm, de donner au Roi le ſecret de faire de l'or. Il avoit éprouvé ce ſecret dans ſa priſon, en préſence des Magiſtrats. On porta l'or du creuſet à la monnoie, & l'on en fit un rapport ſi juridique, que la Reine, ayeule du Roi, fit ſuſpendre l'exécution juſqu'à ce qu'il fût informé de cette découverte. Mais l'inflexible Monarque répondit, qu'ayant refuſé cette grace à ſes amis, il n'accorderoit point à l'intérêt ce qu'il n'avoit pas fait à l'amitié. » Je ne
» m'étonne pas, dit Auguſte à ce ſujet,
» que le Roi de Suéde ait tant d'in-
» différence pour la pierre philoſo-
» phale ; c'eſt qu'il l'a trouvée en
» Saxe ».

AN 1707.

Le Czar irrité eſſaye vainement de ſoulever toutes les Puiſſances contre Ch. XII.

Quand le Czar eut appris la paix d'Auguſte, & que Patkul avoit été remis au Roi de Suéde, il en porta ſes plaintes à toutes les Cours de l'Europe, en les conjurant d'interpoſer leur médiation, pour lui faire rendre ſon Ambaſſadeur, & les diſſuadant de la garantie du Traité d'Alt-Ranſtadt ; mais ces plaintes ne ſervirent qu'à faire mieux connoître la puiſſance de Charles XII. L'Empereur, l'Angle-

AN 1707.

terre & la Hollande, qui soutenoient alors une guerre ruineuse contre la France, ne voulurent point satisfaire le Czar, par le refus de la garantie d'un Traité.

Le Czar chercha les moyens de se venger utilement du Roi de Suéde, dont la grande armée ne faisoit rien en Saxe. Levenhaupt, Général Suédois, étoit en Pologne avec une autre armée de vingt mille hommes; mais il ne pouvoit garder tous les passages dans un pays ouvert de tous côtés & plein de factions.

Le Czar rentre en Pologne avec une armée.

Stanislas étoit au camp de Charles XII, circonstance dont profita le Czar, pour rentrer en Pologne avec une armée de soixante mille Russes, qu'il divisa en plusieurs corps. Il marcha droit à Léopold, dépourvue de garnison Suédoise. Il n'avoit qu'un camp volant. Il fit convoquer une Diette en cette Ville: il y avoit alors deux Primats & deux Rois de Pologne, l'un fait par Stanislas, & l'autre par Auguste. Ce fut ce Prince qui convoqua l'Assemblée de Léopold, où se rendirent tous les Polonois qu'il

AN 1707.

avoit abandonnés par sa paix d'Alt-Ranstadt, & ceux qu'avoit gagnés l'argent du Czar. On tint des conférences & l'on y proposa d'élire un troisième Roi; mais cette Diette troublée par la multiplicité des factions, fut transférée à Lublin; & la Pologne se retrouva plongée dans la confusion, dans la crainte & dans les plus grands dangers. L'Assemblée qui ne remédioit à rien, délibéra, contre les intentions du Czar, qu'elle ne reconnoîtroit point pour Roi, Auguste, qui avoit abdiqué, ni Stanislas, élu; malgré les Membres de cette Diette qui n'osa nommer un autre Roi. Pendant ces délibérations inutiles, le parti des Sapiéha, celui d'Oginski, ceux qui tenoient en secret pour Auguste & les Partisans de Stanislas, se faisoient la guerre, pillant les terres les uns des autres, & ruinant leur pays. Les troupes de Levenhaupt étoient dispersées dans la Livonie, dans la Lithuanie & dans la Pologne, cherchant les Russes & brûlant tout ce qui n'étoit pas ami de Stanislas. On ne voyoit que des Villes en feu, &

AN 1707.

des troupes errantes de Polonois dépouillés de tout, & désolant également les deux Rois, Charles XII & le Czar.

Stanislas retourne en Pologne.

Stanislas partit d'Alt-Ranstadt le 15 Juillet 1707, avec le Général Renchild, seize Régiments Suédois & beaucoup d'argent pour s'affectionner les Polonois, & se faire reconnoître sans coup férir. Il fut reconnu dans toute sa route; & la discipline de ses troupes qui faisoit encore mieux sentir la barbarie des Moscovites, ramena à lui les esprits; ses manières engageantes & son extrême affabilité réunirent presque toutes les factions, & ses libéralités placées avec discernement, lui gagnèrent une grande partie de l'armée.

Le Czar s'en retire.

Le Czar craignant de manquer de vivres, dans un pays qu'il avoit ravagé, se retira dans la Lithuanie, déja pleine des troupes de ce Prince, pour y former des magasins. Cette retraite laissa régner en paix Stanislas sur presque toute la Pologne, qui n'étoit plus troublée que par le seul Comte Siniawiski, grand Général de

AN 1707.

la Couronne de la nomination d'Auguste. Ce Comte, que son ambition rendoit entreprenant, ne reconnoissoit plus de Roi; & ne pouvant le devenir, il se contenta d'être Chef de parti contre son légitime Souverain. Les troupes que ce rebelle commandoit, n'avoient guères d'autre solde que celle que pouvoit leur procurer la liberté de piller impunément leur propre pays. Les Nationnaux qui craignoient ce brigandage, passèrent du côté de Stanislas, dont la puissance prenoit de jour en jour l'accroissement qui lui étoit nécessaire pour s'affermir & se faire respecter.

Charles XII veut détrôner le Czar.

Charles XII, toujours dans son camp d'Alt-Ranstadt, y recevoit les Ambassadeurs de presque tous les Potentats de l'Europe. Il rouloit dans sa tête le projet de détrôner le Czar. Le Comte Piper voyant le danger de cette entreprise, prit le parti d'envoyer au Sénat de Suède, son avis cacheté, pour n'être ouvert qu'après sa mort, afin qu'on ne pût pas lui imputer les projets de son Maître s'ils étoient malheureux: cet avis étoit,

AN 1707. que Charles XII devoit affermir en Pologne, le Trône de Stanislas; ensuite accepter la médiation entre la France & les Alliés, avant que d'aller s'engager dans la Moscovie.

Charles XII songeoit sérieusement à porter la guerre en Russie, & à détrôner son Souverain dans l'espace d'une année; mais il vouloit auparavant humilier l'Empereur Joseph, qui sçut se délivrer adroitement de cet ennemi dangereux, en lui accordant tout ce qu'il demandoit.

Ce fut alors, qu'après avoir fait la loi à l'Empire & ruiné la Saxe par un séjour de douze mois avec son armée, Charles fit les dispositions de son départ de cet Électorat, abondant & riche avant son arrivée. Charles, à qui rien ne pouvoit faire changer sa manière de vivre, montoit tous les jours trois fois à cheval, se levoit à quatre heures du matin, s'habilloit seul, ne restoit qu'un quart-d'heure à table, ne buvant que de l'eau; exerçoit journellement ses troupes, & n'avoit d'autre plaisir que celui de faire trembler l'Europe. Il paroît aux

Sa manière de vivre.

sentimens de ce Prince, qu'il ne connoissoit pas le prix de la clémence, ni de la justice; vertus sublimes & véritablement nécessaires à tous les Rois du monde, & sans lesquelles ils ne sçauroient régner en paix, ni par conséquent satisfaire à la Loi de leur Institution. AN 1707.

Quelques jours avant son départ, Charles XII dit à son grand Maréchal-des-Logis, de lui donner par écrit la route depuis Leipsick...... Il s'arrêta à ce mot, & pour empêcher qu'on ne le pénétrât, il reprit en riant & ajoûta: » jusqu'à toutes les Capitales de l'Europe ». L'Officier obéit; dans les routes qu'il avoit tracées, il avoit écrit sagement en gros caractères: *Routes de Stockolm*. » Monsieur le Maréchal, lui dit le » Roi, je vois bien où vous voudriez » me mener; mais nous ne retour» nerons pas à Stockolm, si-tôt ». Charles étoit mieux conseillé, qu'inspiré.

Conseil ingénieux de son Maréchal-des-Logis.

Enfin, il fit mettre son armée en marche au mois de Septembre 1707; & passant par Dresde, il alla faire

Il part de Saxe au mois de Sept. 1707.

AN 1707. une visite au Roi Auguste, chez lequel il entra tout botté. Il déjeûna avec ce généreux ennemi, comme un voyageur qui fait ses adieux à sa famille.

Charles refuse une grace légère au Roi Auguste.

Auguste lui demanda la grace d'un Soldat Livonien proscrit en Suéde; mais Charles eut la dureté de la lui refuser. Après avoir passé quelques heures dans cette visite déraisonnable, il embrassa Auguste & partit. On sçut le lendemain dans l'armée Suédoise, que ce Prince tenoit un Conseil à Dresde: » Vous verrez, dit » le Baron de Stralheim, qu'ils déli» bèrent sur ce qu'ils auroient dû » faire hier ». Auguste aima mieux suivre l'exemple de François I, que de retenir un lion dans sa Capitale. L'armée de Suéde étoit de quarante-trois mille hommes effectifs, toute brillante d'or & d'argent, enrichie des dépouilles de la Saxe & de la Pologne. Levenhaupt, l'un des meilleurs Généraux de Charles XII, l'attendoit avec une armée de vingt mille hommes. Charles en avoit encore quinze mille en Finlande; & des Recrues arrivoient de Suéde.

AN 1707.

Le Czar en Lithuanie, ranimoit alors un parti qu'Auguste sembloit avoir méprisé. Les Russes fuyent de tous côtés, en apprenant l'approche du Roi de Suéde, qui dans sa marche reçoit avec magnificence un Ambassadeur Ottoman: Celui-ci lui présenta cent Soldats Suédois, pris & vendus par les Kalmoucks en Turquie, & que le Sultan avoit rachetés pour les renvoyer à Charles XII, comme le présent le plus agréable qu'on pût lui faire.

Le Roi Stanislas est reconnu Roi, par toutes les Puissances de l'Europe.

Cet Ambassadeur complimenta le Roi Stanislas sur son avénement. Ainsi ce Prince fut en peu de tems reconnu par l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre & la Turquie. Le Pape seul voulut attendre pour le faire, que le tems eût affermi sur la tête de Stanislas, la Couronne qu'une disgrace en pouvoit faire tomber.

AN 1708.

Charles XII courut ensuite chercher les Russes près de Grodno, à cent lieues de Léopold, laissant Stanislas en Pologne avec dix mille Suédois, pour conserver son Royaume & le soutenir contre les ennemis du

AN 1708. dedans & du dehors. Le Roi de Suéde marcha vers la Lithuanie au milieu des glaces du mois de Janvier 1708. Le Czar qui ne l'attendoit pas, n'eut que le tems de s'enfuir par une porte, pendant que Charles entroit par l'autre à Grodno; & les Russes épouvantés, ne gardèrent aucun ordre dans leur fuite. Charles les poursuivit à plus de trente lieues; & après des peines incroyables, il se trouva le 25 Juin devant la rivière de Bérézine, vis-à-vis de Borislow. Le Czar y avoit retranché ses forces. Mais Charles, que rien ne pouvoit arrêter, passa la Bérézine, marcha sur le ventre à trois mille Moscovites; & leur armée se sauva vers le Boristhène, en gâtant tous les chemins.

Victoire de Charles XII.

Charles avançoit toujours du même côté que le Czar; il rencontre vingt mille Moscovites retranchés à Hollosin, il passe à la nage la rivière qu'ils ont devant eux, & remporte sur cette armée l'une de ses plus glorieuses victoires, par l'habilité de sa conduite. On conserva la mémoire de cette journée par une médaille: les

On en frappe une médaille.

Moscovites chassés partout, repassent le Boristhène qui les sépare de la Pologne; & Charles XII passe également ce grand fleuve à Mohilow, dernière Ville du Royaume. AN 1708.

Le Czar lui propose la paix.

Le Czar craignant pour sa Couronne, fit faire des propositions de paix à Charles, par un Polonois qui vint le trouver dans son camp. » Je traiterai, dit le Roi de Suéde, avec le Czar » à Moskou ». Ce fut là toute sa réponse. Le Czar plus sensé, dit en l'apprenant: » mon frere Charles » prétend faire toujours l'Alexandre; » mais je me flatte qu'il ne trouvera » pas en moi un Darius ». Charles poursuivit les Moscovites sur le chemin de Mohilow à Moskou, remportant toujours sur eux des avantages qui l'affoiblissoient, à travers mille dangers, ayant manqué de périr ou d'être pris dans un combat près de Smolensko.

Portrait du Czar.

Le Czar avoit appris du Roi de Suéde même, toujours triomphant des Moscovites, à le vaincre à son tour. Quoique né farouche dans une Nation barbare jusqu'alors, il avoit un génie

AN 1708.

mâle, & d'une force peu commune. Il avoit connu tout ce qui manquoit à la constitution de ses vastes États, & vouloit la rectifier. Cette entreprise la plus hardie, la plus belle & la plus grande que puisse faire un Souverain, demandoit l'application infatiguable d'un esprit supérieur : Pierre Alexiowitz avoit formé le projet de se faire l'Instituteur & le Législateur de son Empire, où les Sciences & les Arts n'avoient jamais pénétré. Son génie les lui montre de loin, & lui suggère de les aller chercher lui-même dans leurs sources.

Pierre ne perd point de tems ; bientôt il parcourt la Hollande, l'Angleterre, la France & l'Allemagne, & rapporte de ces différents climats, le germe des Arts & des connoissances qu'il veut cultiver dans sa Patrie. Il avoit appris des Suédois, l'Art de combattre & de former des Soldats, par une discipline rigoureuse : il s'étoit convaincu que cette même discipline étoit l'ame & la force des armées, bien plus que le nombre d'hommes dont elles sont compo-

AN 1708.

sées : que chaque partie du Gouvernement devoit se sous-diviser en différentes branches, correspondantes les unes aux autres, dans les principes & suivant l'ordre du Chef, pour ne rien confondre & ne rien retarder dans la diversité des opérations, qui toutes doivent concourir au même but ; que pour mettre la fortune & les succès de son côté, il falloit de l'industrie, des soins, des lumières, des talents, des vues approfondies, un courage héroïque, une prudence infinie, & cette magnanimité rare, qui met l'homme au-dessus des revers les plus terribles & les moins mérités. Pierre avoit l'ame grande, & sçavoit mieux que Charles XII, l'art de régner & de se rendre docile aux leçons de la fortune ; aussi, suivant ce qu'on pouvoit augurer de ses travaux & de son génie, devoit-il, pour le repos de l'humanité, arrêter les impétueux succès de ce Monarque. Suivons-les dans leurs marches l'un contre l'autre ; & bientôt Charles nous apprendra qu'il n'avoit point

AN 1708.

d'autre route à suivre, que celle qui lui étoit tracée par son Maréchal-Général-des-Logis, en quittant la Saxe: malheureusement pour lui, il ne voyoit que par les yeux de son ambition, le chemin dont sa prudence l'auroit détourné s'il avoit été capable d'en écouter la voix. Que n'eût-il pas fait alors pour sa gloire & pour le bonheur de son Royaume! Mais ce Prince, coupé par des Calmoucks & par des Moscovites, cachés dans un chemin creux entre son Régiment & son armée, fut démonté, & se trouva réduit à la nécessité de combattre, lui cinquième des siens seulement, contre une foule de ses ennemis, lorsque le Colonel d'Ardof vint le dégager avec une seule compagnie de son Régiment. Charles étoit encore à cent lieues de Moskou. Mais, ayant reconnu que son armée n'avoit plus de vivres que pour quinze jours, il tourna pour son malheur, du côté du Midi, vers l'Uckraine, pays des Cosaques, entre la petite Tartarie, la Pologne & la Moscovie, ayant cent lieues d'étendue, du Septentrion au

Charles XII en danger.

Midi, & autant du Levant au Couchant.

AN 1708.

Le Boristhène traverse ce pays, coulant du Nord-Ouest au Sud-Est. La partie la plus Septentrionale est riche, & la plus Méridionale située par le quarante-huitième dégré, est de la plus grande fertilité, mais déserte. On n'y séme & l'on n'y plante rien, parce que tout en seroit ravagé par les brigands voisins de cette contrée.

État de ce pays.

Charles XII fit une ligue avec le Prince Mazeppa de Lithuanie, qui, menacé par le Czar, vouloit se révolter, pour se tirer de sa dépendance, & se former un Royaume de l'Uckraine & des débris de l'Empire de Russie. Mazeppa étoit courageux, infatigable & riche. Charles lui donna rendez-vous près de la rivière de Desna. Mazeppa promit de s'y rendre avec trente mille hommes, pourvus de munitions de guerre & de bouche, & portant avec eux d'immenses trésors; mais il ne put tenir parole, & huit mille Moscovites parurent au rendez-vous. Charles passa la Desna & les battit. Parut ensuite Mazeppa,

Charles XII fait une ligue avec Mazeppa.

AN 1708.

plûtôt comme un fugitif que comme un Allié prêt à remplir ſes engagements. Les Moſcovites avoient défait ſes troupes, brûlé ſes Villes & pillé ſes tréſors. Il venoit encore avec ſix mille hommes, ſuivis de quelques chevaux chargés d'or & d'argent, ce qui ne faiſoit eſpérer à Charles, que de pouvoir ſe ſoutenir dans ce pays qu'il ne connoiſſoit point : les Coſaques apportèrent aſſez de vivres dans ſon camp, pour faire ſubſiſter ſon armée. Levenhaupt arriva dans le même état que Mazeppa. Il s'étoit battu cinq fois dans ſon trajet, contre cinquante mille Moſcovites, avec neuf mille Suédois ; & ces combats avoient coûté vingt mille hommes au Czar, qui les commandoit en perſonne : mais tous ces avantages avoient réduit la petite armée victorieuſe à cinq mille hommes, qui manquoient de tout en arrivant au camp de Charles XII. Ce fut dans les premiers jours d'Octobre 1708, que Levenhaupt fit tout ce carnage.

Charles revit ce brave Général avec une grande ſatisfaction, quoique dans

un pays inconnu, ſans proviſions, entouré même d'ennemis, & n'ayant de reſſource que dans ſon courage. La rigueur de l'hiver de mil ſept cent neuf, réduiſit ſon armée à vingt-quatre mille hommes prêts à mourir de faim. Dès que les vivres de Mazeppa commencèrent à manquer, un Soldat oſa préſenter au Roi de Suéde, un morceau de pain d'orge & d'avoine, tout noir & tout moiſi. Charles, ſans s'émouvoir, le prit & le mangea tout entier : » Il n'eſt pas bon, dit-il; » mais il peut ſe manger ». Ce mot fit ſupporter à ſon armée, des extrêmités inſoutenables ſous un autre Chef.

AN 1709. Le froid de l'hiver de 1709 affoiblit l'armée Suédoiſe en Uckraine.

Staniſlas aidé de 10000 Suédois & de ſes nouveaux Sujets, avoit à ſe maintenir contre des ennemis étrangers & domeſtiques. Après avoir envoyé des renforts aux Confédérés de Pologne, contre Staniſlas, ſous le Comte Siniawiski, leur Général, le Czar, auſſi actif que Charles, s'avança dans l'Uckraine pour faire tête à ce Prince, qu'il vouloit affoiblir par de petits combats, & détruire inſenſiblement

Staniſlas ne peut ſe ſoutenir en Pologne.

AN 1709.

une armée qui ne pouvoit se recruter. Un froid excessif obligea ces deux Princes à faire une suspension d'armes jusqu'au premier Février : ils les reprirent au milieu des glaces & des neiges. Au mois d'Avril, Charles n'avoit plus que dix-huit mille hommes que faisoit subsister Mazeppa, sans lequel ils seroient tous morts de faim & de misére. Charles vouloit toujours pénétrer jusqu'à Moskou, à la tête de ses dix-huit mille hommes, auxquels étoient joints dix-huit mille Cosaques. Sur la fin de Mai il alla faire investir Pultava, Ville assez forte, où le Czar avoit de bons magasins & une garnison de dix mille hommes. Charles le sçut & n'en fut que plus impatient d'assiéger cette Ville : il couroit à son malheur; car s'étant avancé sur son cheval dans la rivière, pour observer de plus près les ouvrages, après avoir emporté tous ceux du dehors, & donné des assauts au corps de la place, il reçut un coup de carabine qui lui perça la botte & lui fracassa l'os du talon : ce qui ne l'empêcha pas de donner tranquillement

Charles veut aller à Moskou.

Il assiége Pultava.

Il est blessé.

AN 1709.

ment ses ordres, & de demeurer encore pendant six heures à cheval; mais il souffrit tellement à la fin, qu'il fallut l'aider à descendre, & le porter dans sa tente. Son Chirurgien Naumann, ayant assûré qu'en faisant de profondes incisions, il sauveroit la jambe du Roi : Travaillez donc tout-à-l'heure, lui dit-il; taillez hardiment, ne craignez rien : il regarda faire cette opération en se tenant la jambe lui-même des deux mains. Pendant qu'on pensoit sa blessure, il ordonna un assaut pour le lendemain; & ce fut dans cet instant qu'on lui dit que le Czar approchoit avec une armée de soixante-dix mille hommes. Posté entre le Boristhène & la rivière de Pultava, pays désert & sans places de sûreté, comme sans munitions, vis-à-vis d'une armée qui lui coupoit la retraite & les vivres, Charles étoit dans une position critique : sans tenir Conseil, hors d'état d'agir, il fit venir pendant la nuit du 7 au 8 Juillet, le Général Renchild dans sa tente, & lui ordonna de tout disposer pour attaquer le Czar dès le

AN 1709.

lendemain. Renchild sortit pour exécuter cet ordre.

Ce fut le 9 Juillet que se donna cette bataille décisive, entre les deux plus singuliers Monarques qui fussent dans le monde.

A la pointe du jour, les Suédois hors de leurs tranchées ayant quatre piéces de canons de fer, laissèrent le reste de l'artillerie dans le camp, avec trois mille hommes & quatre mille à la garde des bagages : l'armée de Charles marcha contre l'ennemi, forte d'environ vingt-cinq mille hommes, dont il n'y avoit que la moitié de troupes réglées.

Bataille décisive entre le Czar & Charles XII, près de Pultava, le 28 Juin 1709.

Charles porté sur un brancard à la tête de l'Infanterie, fit attaquer celle du Czar, par une partie de sa Cavalerie, à quatre heures & demi du matin. Celle de ce Prince étoit à l'Occident, sur la droite de son camp. Le Général Schlipenbak, commandant les Suédois, fondit sur cette Cavalerie, dont les escadrons furent enfoncés & rompus. Le Czar accourut pour les rallier ; il eut son chapeau percé d'une balle de mousquet. Le Prince Men-

AN 1709.

zikoff eut trois chevaux tués sous lui, & les Suédois crièrent victoire.

Le Général Creuts, envoyé par le Roi vers le milieu de la nuit, avec cinq mille hommes, pour prendre les ennemis en flanc, tandis qu'il les attaqueroit de front, s'égara malheureusement & ne parut point. Le Czar qui s'étoit cru perdu, eut le tems de rallier sa Cavalerie, & fondit à son tour sur celle du Roi, qui n'étant point soutenue par le détachement de Creuts, fut rompue ; & Schlipenbak fut fait prisonnier. Soixante-douze piéces de canons tiroient en même-tems du camp du Czar, sur la Cavalerie Suédoise, & l'Infanterie sortant de ses lignes venoit attaquer celle de Charles, qui ordonnoit un combat général. Il rangea sur deux lignes, ce qu'il avoit encore de troupes ; son Infanterie au centre & sa Cavalerie sur les aîles. Le Czar faisoit les mêmes dispositions avec l'avantage du nombre & de soixante-douze piéces de canons, contre quatre.

Charles se fit mettre sur son brancard, tenant son épée d'une main &

AN 1709.

un pistolet de l'autre. A neuf heures du matin la bataille recommença. Les deux chevaux du brancard furent emportés aux premiers coups de canon. On y eut à peine remis d'autres chevaux, que le brancard fut mis en piéces, & le Roi renversé d'une seconde volée : ses troupes le croyant mort, s'ébranlèrent dans leur consternation. L'Artillerie du Czar continuoit de les écraser. La première ligne se replia sur la seconde, qui prit la fuite. Enfin, l'armée Suédoise fut mise en déroute, par une ligne de dix mille Moscovites.

Les Suédois sont mis en déroute.

Charles porté sur des piques par quatre Grenadiers, couvert de sang, tout froissé de sa chûte & pouvant à peine se faire entendre, s'écrioit : Suédois ! Suédois ! Suédois ! Mais la misére & la fatigue les avoient énervés ; ils n'étoient plus ces Suédois invincibles, dont le nom seul mettoit les ennemis en fuite. La douleur & la colère ayant rendu quelques forces à Charles XII, il tenta de rallier quelques Régiments que poursuivoient les Moscovites. Le Prince de Virtemberg,

AN 1709.

le Général Renchild, Hamilton, Stakelberg, étoient prisonniers : on avoit forcé le camp des Suédois, & tout étoit pour eux dans une confusion à laquelle il n'y avoit plus de reméde. Le Comte Piper & quelques Officiers de la Chancellerie de Charles, couroient errants de tous côtés, sans sçavoir ce qu'ils devoient faire. Le Major Bére leur offrit de les mener aux bagages ; mais la poussière & la fumée qui couvroient la Campagne, & l'égarement d'esprit de ces Officiers les conduisirent sur la contrescarpe de Pultava, où ils furent tous pris par les Russes. Charles ne voulut point fuir & ne pouvoit se défendre : il avoit près de sa Personne le Général Poniatowski, Colonel de la garde Suédoise du Roi Stanislas. Ce Colonel, d'un mérite supérieur & rare, avoit suivi Charles en Ukraine, sans aucun commandement ; il prenoit toujours le bon parti dans tous les dangers, & s'en tiroit heureusement : il fit signe à deux Drabans qui prirent le Roi dessous les bras, & le mirent à cheval malgré les douleurs les plus vives

An 1709.
que lui faisoit sa blessure. Devenu Général par nécessité dans cette occasion, Poniatowski rallia cinq cents Cavaliers autour du Roi. Cette troupe ranimée par le malheur de son Prince, se fit jour l'épée à la main à travers plus de dix Régiments Moscovites, & conduisit Charles au milieu des ennemis l'espace d'une lieue, jusqu'aux bagages des Suédois. C'étoit beaucoup que cette retraite dans un si grand désastre : mais il falloit fuir plus loin. On trouva le carrosse de Piper aux bagages, on mit le Roi dans cette voiture, & l'on prit la route du Boristhène. Alors, Charles qui n'avoit plus parlé depuis qu'on l'avoit mis à cheval, demanda ce qu'étoit devenu Piper. Il est, lui dit-on, prisonnier avec tous les Officiers de la Chancellerie de Votre Majesté. » Le Général Renchild & le Prince » de Virtemberg, ajoûta le Roi? « Ils sont aussi prisonniers, lui repliqua Poniatowski. » Prisonniers chez des » Moscovites, reprit-il en haussant » les épaules ! allons donc, allons » plûtôt chez les Turcs. « Charles

ne paroissoit ni vaincu ni blessé.

An 1709.

Les Russes poursuivent Charles XII.

Pendant qu'il s'éloignoit, les Russes enlevèrent son Artillerie du camp devant Pultava, son bagage & sa caisse militaire, contenante six millions en espèces. Environ neuf mille Suédois furent tués dans l'action, six mille furent faits prisonniers, & quatre mille se perdirent. Le reste de l'armée de Charles XII, consistante encore en dix-huit mille hommes, fuyoit vers le Boristhène, sous les ordres de Levenhaupt. Le Roi suivoit une route, avec quelques Cavaliers; son carrosse rompit en chemin. On remit ce Prince à cheval. Il s'égara dans un bois. Ses forces étoient épuisées, son courage n'étoit plus le même: ses douleurs devenues plus insupportables par la fatigue, son cheval étant tombé de lassitude, il se coucha pendant quelques heures au pied d'un arbre, pendant que les ennemis le cherchoient de tous côtés. C'étoit ainsi que la Providence vengeoit Auguste du plus implacable de ses ennemis.

Enfin, Charles arriva, la nuit du 9

AN 1709.

au 10 Juillet, près du Boristhène, où Levenhaupt venoit aussi d'arriver avec les débris de son armée. Les Suédois qui croyoient leur Souverain perdu, le revirent avec une joie, mêlée de douleur. Les ennemis approchoient. Les troupes de Charles manquoient depuis deux jours des choses nécessaires à la vie : elles n'avoient point de pont pour passer le Boristhène, ni le tems d'en faire un. Charles étoit accablé de foiblesse : sa plaie lui donnoit la fiévre. Ce Prince n'étoit pas reconnoissable. Il fallut pour le soustraire à la poursuite des ennemis, le mettre dans un bateau avec Mazeppa, dont on avoit sauvé quelques coffres d'argent ; mais la force du vent & du courant, en fit jetter plus des trois quarts dans le fleuve pour soulager le bateau. Tous les Fantassins qui voulurent passer à la nage, furent noyés.

Les Suédois de Charles meurent de faim.

On sauve Charl. dans un bateau.

Menzikoff s'avançoit avec vingt mille hommes, il envoya un Trompette à Levenhaupt, pour lui offrir une capitulation, & ce Général lui députa sur le champ quatre Officiers

Les Suédois sont faits prisonniers par les Russes.

AN 1709.

supérieurs pour la recevoir. Il fut arrêté que toute l'armée seroit prisonnière de guerre : elle fut aussi-tôt dispersée dans les États du Czar & surtout en Sibérie, où l'usage du pain n'étoit pas connu. Ce fut ainsi que pour n'avoir écouté que sa folle ambition, Charles XII perdit en un jour le fruit de neuf années de guerre & de plus de cent victoires ; se sauvant à travers un désert, où l'on ne trouvoit rien, pas même de l'eau. C'étoit en Juillet, sous le quarante-septième dégré.

La chaleur étoit si grande, que les chevaux tomboient de fatigue, & les hommes étoient prêts à mourir de soif. Poniatowski voyant un Saule, y courut, & trouva une source qui sauva la petite troupe de Charles. Après cinq jours de marche, ce Prince se trouva au bord du fleuve Hyppanis, au Midi duquel étoit la ville d'Oczakow, sur la frontière de Turquie : on ne voulut pas l'y laisser passer sans un ordre du Gouverneur, auquel Charles le fit demander. Ce Gouverneur ne l'accorda qu'après avoir

Poniatowski sauve encore Charles XII une deuxième fois.

AN 1709.

obtenu la permiſſion de celui de la Province, qui demeuroit à Bender dans la Beſſarabie. Cette permiſſion arriva avec ordre de rendre au Roi tous les honneurs dus à un Monarque allié de la Porte, & de lui fournir les ſecours néceſſaires. Une heure plus tard, Charles étoit au pouvoir des Moſcovites, qui le pourſuivoient au nombre de ſix mille Cavaliers; & il eut la douleur de leur voir enlever cinq mille hommes de ſa troupe, de l'autre côté du fleuve. Le Commandant de Bender envoya complimenter le Roi, & lui faire offrir par un Aga, tout ce qu'il falloit pour l'amener avec ſplendeur juſqu'à Bender; ſuivant l'uſage où ſont les Turcs, de tout fournir abondamment aux Princes réfugiés ſur leurs Terres, pendant le ſéjour qu'ils y font.

Charles XII écrivit la lettre ſuivante, au Sultan Achmet III.



AN 1709.

A TRÈS-HAUT, TRÈS GLORIEUX, Invincible & Auguſte Empereur de pluſieurs Empires, Roi de pluſieurs Royaumes, Chef & Protecteur de pluſieurs Nations: puiſſe le Tout-Puiſſant bénir & prolonger votre régne!

Lettre de Charl. XII au Grand-Seigneur.

» NOUS donnons avis à Votre » Hauteſſe Impériale, par cette lettre » ſignée de Notre main Royale, qu'a- » près avoir châtié avec autant de » proſpérité que de juſtice, le perfide » Violateur de la foi des Traités & » de la Loi des Nations; après avoir » chaſſé le Roi Auguſte de la Polo- » gne, dont il étoit le Tyran plûtôt » que le Roi, & avoir donné aux » Polonois, un Roi de leur Nation, » ami de votre ſublime Porte: après » avoir pourſuivi le Czar, fuyant de- » vant Nous juſqu'à Pultava; le Ciel » a permis que Notre armée fatiguée » par de longues marches, & man- » quant de tout, ait été accablée par » des ennemis trois fois ſupérieurs en » nombre, & que ce jour ait été mal-

AN 1709.

» heureux pour Nous. N'étant point » en lieu de ramasser de nouvelles » forces, & abhorrant de tomber » entre des mains barbares & perfides, » Nous sommes venus chercher dans » les États de Votre Hautesse Impé- » riale, un asyle & les moyens de » retourner en Pologne rejoindre Nos » armées, & y soutenir le Roi que » Nous y avons fait : ce que Nous dé- » sirons est d'avoir votre amitié, & » de vous donner la Nôtre. Pour » preuve de Notre sincére affection, » Nous vous remontrons que si le » Czar, dont l'ambition n'est guidée » ni par la justice, ni par le vrai cou- » rage, a le tems de profiter de Notre » malheur, il tombera sur vos terres » quand vous l'attendrez le moins; » comme il a attaqué Nos Provinces. » Mais que dis-je ? N'a-t'il pas déja » bâti des Forts sur le Tanaïs & sur » les Palus Méotides ? N'a-t'il pas des » flottes qui vous menacent ? Rien » n'est plus convenable pour le pré- » venir, qu'une alliance entre votre » sublime Porte & Nous ? De sorte » que nous puissions retourner en Po-

AN 1709.

» logne & dans Nos États, avec vos » vaillantes troupes, & porter encore » Nos armes dans l'Empire de ce perfi- » de Czar, pour arrêter son injuste » ambition. Nous n'oublierons jamais » ce que Nous aurons reçues de vous, » & Nous ferons gloire d'être invio- » lablement votre fidele ami. *Signé*, » CHARLES XII, fils de CHARLES XI. » A Oczakow, le 13 Juillet 1709 ».

Cette lettre, où Charles ne parloit pas en Roi de son Vainqueur, ne produisit pas l'effet qu'il en espéroit; & le Sultan ne lui répondit qu'au bout de six mois.

Réponse généreuse du Sultan, à Charles XII.

» Cette proposition, lui écrivoit Achmet, demande un mûr examen. » Je m'en rapporterai à la prudence » de mon Divan. J'estime votre ami- » tié & je vous accorde la mienne, » avec ma protection. J'ai envoyé » mes ordres aux Pachats de Natolie » & de Romelie, afin de vous four- » nir une escorte pour vous condui- » re sûrement où vous souhaiterez. » Jussuf Pacha, Séraskier de Bender, » vous fournira cinq cent Doliars par » jour, avec toutes les provisions

An 1709. » nécessaires pour vous, pour tous » ceux qui vous accompagnent, & » pour vos écuries, afin que vous » puissiez subsister en Roi ».

Donné à Constantinople, le premier de la Lune de Cheval, 1121 de l'Egire.

Charles XII, dont le projet étoit de soumettre la Moscovie, de remettre la Pologne dans l'obéissance du Roi Stanislas, & de faire armer les Turcs en sa faveur, fit partir pour Constantinople, Neugbaver, en qualité de son Envoyé extraordinaire, & le fit accompagner par le Comte de Poniatowski, pour sonder secrettement les dispositions du Grand-Visir. Ce Polonois du plus grand mérite eut bientôt gagné la bienveillance de ce Ministre, qui le combla de présents. Le Comte trouva moyen d'intéresser aussi le plus vivement la mere du Sultan, au sort de Charles, qu'elle appelloit son Lion. » Quand voulez-vous donc, disoit-» elle à son fils, aider mon Lion à » dévorer ce Czar ? ».

Le parti de Charles devint bientôt si puissant au Sérail, que la faction

de l'Envoyé Moscovite ne vit plus d'autre sûreté pour elle, que d'empoisonner Poniatowski. Un de ses domestiques gagné, devoit lui donner le poison dans son caffé. Mais son crime découvert, le fit condamner en plein Divan, aux galères & non à mort, parce qu'il n'avoit pas consommé son crime. Le Grand-Visir, tout dévoué au Roi de Suéde, dit un jour à Poniatowski, en lui donnant une bourse de mille ducats : » Je prendrai » votre Roi d'une main & mon épée » de l'autre, & je le conduirai à Mos-» kou, à la tête de deux cent mille » hommes ». Ce Visir, grand homme à différents égards, donnoit toujours de petites sommes pour se faire des créatures, & quand il s'agissoit de négociations importantes, il faisoit payer chèrement sa faveur. Aussi s'étonnoit-on de le voir si zélé pour un Prince qui ne pouvoit pas le rendre bien riche. Il étoit fils d'un Paysan du Village de Chourlou. La naissance en Turquie n'est rien : on ne s'y élève que par ses services ; & souvent on y voit le fils d'un Labou-

An 1709.

AN 1709.
reur parvenir au Miniſtère, & le fils d'un Viſir aller à la charrue. Les deſcendants des Cantakuſenne & des Paléologues, autrefois Empereurs d'Orient, ſont actuellement Menuiſiers, Charpentiers & Cordonniers à Conſtantinople; & la race de Mahomet n'eſt diſtinguée des autres Muſulmans, que par le Turban vert. Charles avoit dix-huit mille hommes en arrivant à Bender, où ce Prince ne voulut point demeurer; mais il voulut camper auprès de cette Ville. Le Séraskier en conſéquence, lui fit dreſſer une magnifique tente, & l'on en fournit à toute ſa ſuite. Charles ſe fit bâtir enſuite une maiſon à la place de ſa tente; ſes Officiers ſuivirent ſon exemple, & bientôt ſon camp fut une petite Ville. Il ſouffroit toujours de ſa bleſſure, dont il falloit extirper un os carrié; mais dès qu'il pût monter à cheval, il fut bientôt guéri. Alors il reprit ſon train de vie ordinaire. Pour lui plaire, il falloit être toujours en bottes. Un matin, qu'il entra chez Mullern, ſon Chancelier, qui dormoit encore, Charles ne voulut pas

AN 1709.
qu'on l'éveillât; mais en attendant dans l'anti-chambre, où brûloit un grand feu, il apperçut pluſieurs paires de ſouliers que Mullern avoit fait venir d'Allemagne; il les jetta dans le feu, puis il s'en alla. Quand Mullern éveillé, ſçut ce que Charles venoit de faire, il dit: » Voilà un étrange Roi, dont il faut » que le Chancelier ſoit toujours bot- » té ». Charles défrayé magnifiquement de tout à Bender, ayant encore cinq cent écus de reſte tous les jours, ne laiſſoit pas de tirer de l'argent de France, & d'emprunter des Marchands de Conſtantinople, pour ménager des intrigues dans le Sérail, & gagner la faveur du Miniſtère: il répandit une partie de cet argent avec profuſion, parmi ſes Officiers & parmi les Janiſſaires de ſa garde. Grothuſen, ſon Tréſorier & ſon favori, faiſoit ces diſtributions. Un jour ayant rendu compte en deux lignes au Roi, d'une dépenſe de ſoixante mille écus, marquant ainſi les articles: dix mille écus donnés aux Suédois & aux Janiſſaires, par les

AN 1709.

ordres généreux de Sa Majesté, & le reste mangé par moi..... Charles dit: » Voilà comme j'aime que mes amis » me rendent leurs comptes ».

Les Turcs respectent Char. XII, & l'admirent.

Les Etrangers venoient en foule pour voir Charles XII; les Turcs & les Tartares qui l'avoient vû, le respectoient & l'admiroient. Son abstinence de vin & son exactitude aux Priéres publiques deux fois par jour, leur faisoient dire: C'est un vrai Musulman. Tous étoient impatients de l'accompagner à la conquête de la Moscovie. Le Baron Fabrice, Gentilhomme du Duc d'Holstein, engagea Charles XII à lire, pour lui sauver les ennuis de son séjour humiliant à Bender. Ce Prince lut les Tragédies de Corneille & celles de Racine: il lut aussi les Œuvres de Despréaux, dont les Satyres n'amusèrent point ce Monarque; quand il en fut à ce trait de la huitième, où l'Auteur traite Alexandre de fou & d'enragé, il déchira le feuillet. La Tragédie de Mitridate fut celle que Charles préféra à toutes les autres, parce que tout en étoit analogue à sa situation.

AN 1709.

Cupidité du Grand-Visir.

Il espéroit toujours que la Porte lui donneroit une armée; mais il n'étoit pas assez riche pour l'obtenir de la cupidité du Grand-Visir, qui aima mieux gagner l'argent du Czar, qui sçavoit répandre à propos les six millions qu'il avoit trouvés au camp de Pultava. Pendant qu'on sollicitoit pour Charles XII, non-seulement on accordoit à Tostoy, Envoyé du Czar, les honneurs & les priviléges dont ses Ministres n'avoient point encore joui à Constantinople; mais encore, Tostoy étoit si bien assûré de la faveur du Visir, que ce Moscovite osa demander qu'on lui livrât le Général Mazeppa, comme Charles XII s'étoit fait livrer le malheureux Patkul. Le Visir oubliant ce qu'il avoit promis à Charles, eut la témérité de lui faire proposer de consentir au sacrifice de Mazeppa, qui mourut heureusement dans cette conjoncture, à l'âge de soixante-dix ans.

Charles, indigné de se voir préférer un ennemi qu'il méprisoit souverainement, chargea Poniatowski d'apprendre au Sultan, par un mé-

AN 1709.

Le Sultan fait un beau présent à Char. XII.

moire, les intrigues de Chourlouly, son Grand-Visir : cette commission délicate & difficile, fut faite au gré de Charles. Pour toute réponse, le Sultan envoya quelques jours après au Roi de Suéde, vingt-cinq chevaux Arabes, dont un que Sa Hautesse avoit monté, étoit couvert d'une selle & d'une trousse enrichies de pierreries, avec des étriers d'or massifs. Ce présent étoit accompagné d'une lettre obligeante, quoique écrite en termes généraux, qui ne faisoient pas mention des plaintes de Charles, auquel le Grand-Visir envoya pareillement cinq chevaux des plus rares.

AN 1710.

Charles dit fiérement à leurs conducteurs : » Retournez vers votre Maître, » & dites lui, que je ne reçois pas de » présents de mes ennemis ». Pour venger Charles de ses griefs contre ce Visir, Poniatowski projetta de le faire déposer ; il parvint effectivement à le faire dépouiller de ses richesses & de sa dignité, & reléguer à Caffa, dans la Crimée. Le Visiriat fut donné à Couprouggy, scrupuleux observateur de la Loi, lequel disoit à son

AN 1710.

Maître : La Loi te défend d'attaquer le Czar, qui ne t'a point offensé ; mais elle t'ordonne de secourir le Suédois, qui est malheureux chez toi. En conséquence, il fit tenir à ce Prince, huit cent bourses de cinq cents écus chacune, & lui conseilla de s'en retourner paisiblement dans ses États par l'Allemagne, ou par des vaisseaux François, qui pour lors étoient dans le port de Constantinople.

Charles compte sur une armée Turque.

Charles refusa ces deux voies avec hauteur, & fit dire à M. de Fériol & au Visir, qu'il s'en tenoit à la promesse du Grand-Seigneur, & qu'il espéroit rentrer dans la Pologne en Vainqueur, avec une armée Turque. Pendant que Charles s'obstinoit ainsi dans une négociation inutile, & à recevoir à la fois des bienfaits & des affronts de la Cour Ottomane ; on attaquoit les Provinces de la Suéde.

Dès qu'Auguste eut appris la situation de son ennemi, il ne songea plus à l'abdication qu'il avoit faite de la Couronne de Pologne, qu'il alla reprendre de force, protestant contre le Traité d'Alt-Ranstadt, accusant

hautement le Roi de Suéde de brigandage & de barbarie. Il fit emprisonner Fingsten & Imof, qui avoient signé son abdication en vertu de ses pleins-pouvoirs; & se mit à la tête de ses troupes Saxonnes, accompagné de la plûpart des Palatins qui lui avoient autrefois juré fidélité, & qui en avoient fait autant à Stanislas, qu'ils abandonnoient pour renouveller le même serment à Auguste. Il se rendit à Varsovie. Siniawski ne pensant plus à la Royauté, rentra dans le parti de ce Prince, qui le fit Grand-Général de la Couronne, pendant que Flemming, son premier Ministre, lui ramenoit la principale Noblesse.

An 1710.

Auguste rentre en Pologne.

Le Pape releva les Peuples du serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi Stanislas, comme si ce Pontife en avoit eu le pouvoir; ce qui fit retourner avec empressement les Polonois, sous la domination d'Auguste, soutenu d'une armée qu'il avoit reçue du Czar, pour s'en aider à remonter sur le Trône, pendant que lui-même profitant de l'éloignement de Charles XII, s'empara de Wibourg & de toute la

Carelie; il remplit la Finlande de troupes, & mit le siége devant Riga. Le Czar étoit devenu ce qu'avoit été Charles, l'arbitre de la Pologne & du Nord: mais il sçut mieux profiter de ses victoires. Le Roi de Dannemark oubliant le Traité de Travendal, veut s'emparer des Duchés d'Holstein & de Breme. Le Roi de Prusse en veut à la Poméranie Suédoise, sur laquelle il a des prétentions. Le Duc de Meckelbourg veut reprendre Wismar. Le Czar ne demande qu'un prétexte pour s'établir en Allemagne. George, Electeur d'Hanovre, cherche à s'enrichir des dépouilles de Charles XII. L'Evêque de Munster ne manquoit que de forces, pour profiter aussi des malheurs de ce Monarque: tous ces Princes étoient réunis avec l'Empereur, contre Louis XIV, qui pressoit la guerre avec vigueur, quoiqu'il ne fût pas heureux; & la Suéde avoit encore des ressources.

An 1710.

Tous les Princes du Nord, en veulent à la dépouille de Charles XII.

Pour prévenir l'orage que craignoient l'Empereur & ses Alliés, on avoit fait à la Haye, sur la fin de

Traité singulier de 1709, qui n'est point exécuté.

AN 1710.

1709, un Traité entre l'Empereur, la Reine Anne d'Angleterre, les Princes d'Allemagne & la Hollande. Auguſte & le Czar y avoient fait inſérer que les douze mille Suédois de la Poméranie, n'en pourroient ſortir pour aller défendre les autres Provinces de la Suéde. Mais les articles de ce Traité ridiculement conçus, n'en permirent pas l'exécution. Aucun des Contractants ne voulut fournir les troupes néceſſaires & convenues, pour former l'armée qu'on devoit faire camper ſur les bords de l'Oder. Aucun d'eux ne voulut garder non-plus la neutralité qu'on avoit jurée; & tous les Princes du Nord furent maîtres de ſe diſputer la dépouille de Charles XII.

Le Czar fait ſon entrée triomphante à Moskou.

Le Czar ayant cantonné ſes troupes en Lithuanie, retourna dans ſa Capitale, pour y faire voir les trophées de ſes victoires ſur ce Prince, & fit ſon entrée ſolemnelle à Moskou, le premier de l'an 1710, avec une magnificence qu'on ne connoiſſoit point en cette Ville. Chaque piéce d'Artillerie priſe ſur les Suédois, tant

AN 1710.

tant à l'Eſno qu'à Pultava, étoit traînée par huit chevaux couverts de houſſes d'écarlatte, pendantes juſqu'à terre. Enſuite paroiſſoit le brancard de Charles XII, que ſuivoient deux à deux les Suédois, qu'on diſperſa depuis dans la grande Ruſſie. Après venoit le Czar ſur le même cheval qu'il avoit monté à la bataille de Pultava. La marche étoit fermée par les chariots de munitions des Suédois.

Les Généraux Moſcovites s'emparèrent de la Livonie & d'une partie de la Finlande, en dédommagement des ſecours que le Czar avoit fournis au Roi Auguſte, ſuivant qu'ils en étoient convenus.

Deſcente des Danois en Suéde.

Alors le Roi de Danemarck fit une deſcente en Suéde, & débarqua dix-ſept mille hommes de ſa flotte, ſous la conduite du Comte de Révenſlaw. Il n'y avoit pas en Suéde huit mille hommes d'anciennes troupes; ils faiſoient toute ſa reſſource avec les nouvelles Milices. Ce fut pour s'oppoſer à l'entrepriſe des Danois, que la Régence de Suéde fit mettre le Général Steinbock à la tête

AN 1710.

de ces huit mille hommes & de douze mille des Milices, auxquels on n'eut pas le tems de donner des habits d'ordonnance. La plûpart de ces Laboureurs étoient venus en sarau de toile, ayant à leur ceinture des pistolets attachés avec des cordes: ce fut avec cette armée que Steinbock se trouva en présence des Danois, le 10 Mars, à trois lieues d'Elsimbourg. Il voulut donner à ses Soldats le tems de se reposer, de se retrancher & de s'accoutumer à l'ennemi; mais ils demandèrent à combattre tout en arrivant. Leur Général profita de ces heureuses dispositions; & ces Miliciens irrités, montrèrent autant d'intrépidité dans l'action, que les vieux Corps. Deux de leurs Régiments taillèrent en piéces celui des Gardes du Roi de Danemarck, dont il n'échappa que dix hommes. Les Danois furent entièrement défaits, & se réfugièrent sous le canon d'Elsimbourg; ils quittèrent la Suéde cinq jours après avec précipitation, tuant tous leurs chevaux qu'ils ne pouvoient emmener, brûlant leurs pro-

AN 1710.

visions & leurs bagages, & laissant dans la place quatre mille de leurs blessés, qui périrent presque tous par l'infection des chevaux tués, & par le manque de provisions.

D'un autre côté, les Paysans de la Dalécarlie ayant oui dire alors, que leur Souverain étoit prisonnier chez les Turcs, firent une députation à la Régence de Stockolm, pour offrir d'aller à leurs frais au nombre de vingt mille hommes, délivrer leur Maître des mains de ses ennemis: mais toute agréable qu'étoit cette proposition, la Régence ne put l'accepter. Ces Paysans, aussi zélés qu'indisciplinés, auroient tous péri avant que d'arriver en Bessarabie, où Charles XII apprit ces nouvelles consolantes au mois de Juillet; & bientôt un autre évènement ranima ses espérances.

Le Grand-Visir est déposé.

Le Grand-Visir ne le fut que pendant deux mois, à cause de sa trop grande probité. Son prédécesseur Chourlouly ne payoit les Janissaires que de l'argent de ses extorsions, au-lieu que Couprougly ne les avoit payés que de l'argent du trésor. Le Sultan

AN 1710.

lui en fit un reproche. » Ton prédé-» cesseur, lui dit-il, sçavoit bien » trouver d'autres moyens de payer » mes troupes. « Couprougly répondit : » S'il avoit l'art d'enrichir Sa » Hautesse, par des rapines ; c'est un » art que je fais gloire d'ignorer ».

Le Sultan consent de faire la guerre au Czar, dont il fait emprisonner l'Ambassadeur.

Cependant, le parti de Charles XII s'accréditoit au Sérail, & quoique Couprougly ne voulût point la guerre contre le Czar, quand Baltagi Méhémet vint remplacer ce Ministre, il trouva le parti de Charles dominant à la Cour. La Sultane Validé, mere de l'Empereur, Aly Coumourgy, son favori, le Kistar Aga, Chef des Eunuques noirs, & l'Aga des Janissaires, voulurent la guerre avec la Moscovie, & le Sultan y étoit déterminé. Le premier ordre qu'il donna au nouveau Visir, fut d'aller l'attaquer avec deux cent mille hommes : ce Ministre dit au Sultan, en recevant de sa main un sabre garni de pierreries : » Ta Hautesse sçait que » j'ai été élevé à me servir d'une » hache pour fendre du bois, & non » d'une épée pour commander tes ar-» mées. Je tâcherai de te bien servir ; » mais si je ne réussis pas, souviens-» toi que je t'ai supplié de ne me le » point imputer ». Le Sultan l'assûra de son amitié, & le Visir fit ses dispositions pour la guerre. On commença, suivant la coutume des Turcs, par mettre au Château des sept Tours, l'Ambassadeur du Czar, comme complice des infidélités de son Maître ; cet emprisonnement vaut une déclaration de guerre.

AN 1710.

Le Kan des Tartares de Krimée eut ordre de marcher avec quarante mille hommes : Charles XII l'avoit gagné par des présents, & obtenu que le rendez-vous général des troupes fût à Bender. Mais le nouveau Visir, qui ne vouloit pas être si complaisant pour Charles XII, donna ordre d'assembler l'armée près d'Andrinople.

AN 1711.

Le Czar marche à la tête de 80000 hommes.

Quand le Czar eut apprit les dispositions des Turcs, il quitta Moskou ; il convertit en *blocus* le siége de Riga, assembla quatre-vingt mille hommes sur les frontières de Pologne, s'avança par la Moldavie dont il avoit gagné

An 1711.

le Gouverneur (Prince Cantimir) qui voulut faire cause commune avec lui par un Traité secret, & fut reçu dans le camp de ce traître, pour marcher ensemble jusque sur le bord Septentrional du fleuve Hierase ou le Pruth, près d'Yassy, Capitale de la Moldavie, où ils arrivèrent le 11 Juin.

L'armée Turque parut bientôt en présence des Moscovites, n'en étant séparée que par le Pruth. Jamais la fortune ne sembla mieux se déclarer en faveur de Charles XII; car pour cette fois, tout menaçoit le Czar de sa perte. Les Moldaves ne pouvoient souffrir les Moscovites, qui les avoient toujours traités inhumainement; & ils portèrent toutes leurs provisions aux Turcs. Les Entrepreneurs qui s'étoient engagés à fournir des vivres aux Russes, exécutèrent avec le Grand-Visir, le Traité qu'ils avoient fait avec le Czar. Les Valaques, voisins des Moldaves, pensoient comme eux. Les Turcs passèrent le Pruth sans combattre, le Czar leur donna même le tems de se retrancher: faute

An 1711.

énorme qui pouvoit le perdre sans ressource, sur-tout étant sans provisions, ayant le Pruth derrière lui, cent mille Turcs devant, & quarante mille Tartares qui le harceloient. Ce fut alors qu'il dit hautement: » Me voilà » du moins aussi mal que l'étoit mon » frere Charles à Pultava ». Le Comte Poniatowski, fidèle Agent de ce dernier, étoit à l'armée du Visir, avec quelques Polonois mêlés de Suédois, qui tous voyoient la perte du Czar inévitable. Quand Charles XII apprit cette position, il partit de Bender avec quarante Officiers, jouissant d'avance du plaisir d'aller le combattre. Après beaucoup de pertes & de marches ruineuses, le Czar n'avoit pour tout retranchement, que des chevaux de frise & des chariots. Mais il n'en avoit pas besoin. Quelques troupes de Janissaires & de Spahis attaquèrent cette armée, qui repoussa deux fois ces Aggresseurs. Poniatowski conseilla dès le lendemain au Visir, d'affamer les Moscovites, qui manquant de tout, seroient forcés de se rendre à discrétion avec leur Empe-

Charles part de Bender, pour combattre le Czar.

An 1711.

reur. Le Czar ordonna au Général Czérémétof, de tout dispoſer pour attaquer les Turcs, la bayonnette au bout du fuſil, dès la pointe du jour, & de brûler tous les bagages, en ne réſervant qu'un chariot à chaque Officier. Enſuite le Czar accablé de douleur & tourmenté de convulſions, dont la violence redoubloit dans ſes grandes inquiétudes, ſe retira au fond de ſa tente. Ses Soldats fatigués & mourant de faim, étoient ſans vigueur & ſans eſpérance. Les femmes de l'armée pouſſoient des cris qui énervoient encore le courage des Moſcovites; ils ne voyoient que la mort ou l'eſclavage.

La Czarine Catherine ſauve l'armée.

L'Impératrice Catherine Alexiowna, native d'une Province de Suéde, étoit alors au camp du Czar, qui l'avoit épouſée par rapport à ſon courage: Elle tint un Conſeil avec les Généraux & le Vice-Chancelier Schaffirof, pendant que le Czar étoit dans ſa tente: il fut délibéré qu'on demanderoit la paix aux Turcs. Le Vice-Chancelier écrivit une lettre

An 1711.

au Viſir, au nom d'Alexiowitz, dans la tente duquel entra Catherine, tenant cette lettre à la main pour la lui faire ſigner: cette Princeſſe raſſembla tout ce qu'elle avoit de plus précieux avec tout ſon argent, & celui qu'elle emprunta des Généraux: Elle envoya le tout en pur don, à Oſman Aga, Lieutenant du Grand-Viſir, avec la lettre ſignée du Czar.

Elle obtient la paix.

Le Viſir répondit avec fièreté: » Qu'il m'envoye ſon premier Miniſtre, & je verrai ce que j'aurai à » faire «. Auſſi-tôt arriva Schaffirof, chargé de préſents inſuffiſants pour corrompre ce Viſir, dont la première condition de paix fut, que le Czar ſe rendît à diſcrétion avec ſon armée. Schaffirof répondit, que les Moſcovites périroient juſqu'au dernier, plûtôt que de ſubir une condition ſi déſhonorante. Ce Viſir, ſollicité par ſon Lieutenant, en faveur du Czar, accorda une ſuſpenſion d'armes pendant ſix heures, pour arranger le Traité: le Kan des Tartares s'oppoſoit à ce projet, dont l'exécution le privoit d'un grand butin: ſes efforts & ceux

Le Kan des Tarta- s'oppoſe à à la paix.

AN 1711.

de Poniatowski pour empêcher la conclusion de ce Traité, furent inutiles. Le Visir exigea que le Czar rendît Azoph, & qu'il retirât ses troupes de la Pologne : il se borna à quelques autres avantages, sans faire aucune mention du Roi de Suéde, pour qui on faisoit cette guerre. Tout ce que put obtenir Poniatowski, fut que le Czar s'engageroit à ne point troubler le retour de Charles;& l'on stipula que ce Prince & le Czar feroient la paix s'ils en avoient envie, & s'ils pouvoient s'accorder. Ce Traité fut commencé, conclu & signé, le 21 Juillet 1711; & deux heures après, tout abonda au camp des Moscovites, qui eurent la liberté de se retirer en Vainqueurs. Au moment même de leur retraite, qui se fit tambour battant & les enseignes déployées, arriva Charles XII, impatient de combattre & de vaincre son ennemi. Il descendit à la tente de Poniatowski, dont il apprit le détail de ce qui venoit de se passer. Outré de colère, il alla trouver le Visir, & lui reprocha le Traité qu'il venoit de conclure. » J'ai droit,

AN 1711.

» dit ce Ministre & Général d'armée, » de faire la guerre & la paix. Notre » Loi nous ordonne de donner la paix » à nos ennemis, quand ils implo- » rent notre miséricorde. « Charles lui répartit : » Eh ! t'ordonne-t'elle » aussi de faire un mauvais Traité, » quand tu peux imposer telle Loi » que tu veux ? Ne dépendoit-il pas » de toi d'emmener le Czar prison- » nier à Constantinople ? « Le Visir poussé à bout, répondit séchement : » Et qui gouverneroit son Empire en » son absence ? Il ne faut pas que tous » les Rois soient hors de chez eux. « Charles se jetta sur un sopha, regardant le Visir d'un œil plein de colère & de mépris; embarrassant exprès son éperon dans sa robe, il la lui déchira, se releva dans l'instant & reprit en désespéré le chemin de Bender. Poniatowski resta près du Visir, pour l'engager à tirer un meilleur parti du Czar; mais l'heure de la prière sonnant, le Turc, sans répondre, alla se laver & prier Dieu.

A son retour, Charles fit bâtir plusieurs maisons, comme s'il vouloit

AN 1711.

toujours demeurer en Turquie ; mais le Visir craignant ses intrigues & ses plaintes, avoit envoyé le Résident d'Allemagne à Vienne, demander passage pour ce Monarque, par les Pays héréditaires de la Maison d'Autriche. Cet Envoyé revint au bout de trois semaines, avec une promesse de la Régence Impériale, de rendre à Charles XII tous les honneurs qui lui étoient dus, & de le conduire en toute sûreté jusqu'en Poméranie.

Le Visir fait dire à Charles de quitter la Turquie.

Le Visir fit partir aussi-tôt trois Pachas, pour aller notifier au Roi de Suéde, qu'il eût à quitter les Terres de l'Empire Ottoman. Charles, averti de cet ordre, fit dire aux Pachas qui l'apportoient, que s'ils osoient lui rien proposer contre son honneur, & lui manquer de respect, il les feroit pendre tous trois sur le champ. Le Pacha de Salonique, qui porta la parole, déguisa la dureté de sa commission, sous les termes les plus respectueux. Charles termina son Audience sans avoir daigné répondre un seul mot, & son Chancelier leur expliqua le refus du Roi, de s'en aller ; ce

AN 1711.

qu'ils avoient déja bien compris par son silence. Le Visir le fit menacer de l'indignation du Sultan, par le nouveau Séraskier de Bender, s'il ne partoit pas sans délai. Charles répondit qu'il ne partiroit pas, tant qu'Achmet ne lui auroit pas accordé deux choses : la punition de son Grand-Visir & cent mille hommes pour retourner en Pologne. Le Visir, qui craignoit l'effet de ces menaces, fit mettre des Gardes sur toutes les routes de Constantinople, pour intercepter les lettres de Charles XII, & lui retrancha la provision qu'il lui fournissoit. Dès que le Roi l'eut appris, il dit à son Grand-Maître d'Hôtel : » Vous n'avez eu que deux tables » jusqu'à présent, je veux que dès » demain vous en teniez quatre. » Charles fut obéi, & bientôt il n'eut plus rien. Il fallut recourir aux emprunts. Poniatowski continuant ses intrigues, trouva moyen de faire remettre au Sultan, la relation de la campagne de Pruth. Alors le vieux Visir Chourlouly, relégué, voulut profiter de l'occasion pour détrôner

AN 1711. Achmet III, en faveur d'Ibrahim, fils de Soliman. Ce vieux Visir ne pouvoit rien espérer de Méhémet son successeur, pour cette entreprise ; il ne s'adressa qu'à son Lieutenant Osman Aga. Les lettres furent interceptées. Chourlouly & Osman perdirent la tête. On trouva dans les trésors d'Osman, la bague de la Czarinne & vingt mille piéces d'or au coin de Saxe, de Pologne & de Moscovie. Quant à Méhémet, Grand-Visir actuel, il fut relégué à Lemnos. Un Moscovite fait prisonnier dès l'âge de six ans, avec sa famille, ensuite long-tems Valet au Sérail, fut le successeur de Méhémet au grand Visirat, sous le nom de Jassuf ou Joseph.

AN 1712.

Le Visir & l'Aga perdent la tête.

La France appuie Charl. XII.

Alors les Plénipotentiaires du Czar furent mieux traités que jamais, & ce Visir confirma la paix du Pruth, sous la médiation de l'Angleterre & de la Hollande: ce fut ce qui mortifia le plus Charles XII, dont M. des Alleurs, Ambassadeur de France, appuyoit les intérêts, & ceux de Stanislas traversés par l'Empereur Charles VI. Depuis que Charles XII étoit

AN 1712.

à Bender, Constantinople étoit le centre des négociations de toutes les Puissances Chrétiennes. Charles demandant toujours son retour par la Pologne, avec une puissante armée, n'obtint à la fin qu'une escorte de sept à huit mille hommes; & le Sultan lui écrivit la lettre suivante.

TRÈS-PUISSANT entre les Rois Adorateurs de Jesus, Redresseur des torts & des injures, & Protecteur de la Justice dans les Ports & les Républiques du Midi & du Septentrion, éclatant en Majesté, ami de l'honneur, de la gloire & de Notre sublime Porte, Charles, Roi de Suéde, dont Dieu couronne les entreprises de bonheur.

Lettre du Sultan à ce Prince.

» AUSSI-TÔT que le très-illustre » Achmet Chiaoux Pachi, aura eu » l'honneur de vous présenter cette » lettre, ornée de Notre Sceau Impérial, soyez persuadé & convaincu de la vérité des choses qui y sont » contenues, à sçavoir: que quoique » Nous Nous fussions proposé de faire

AN 1712.

» marcher de nouveau contre le Czar,
» Nos troupes toujours victorieuſes ;
» cependant, ce Prince pour éviter
» le juſte reſſentiment que Nous avoit
» donné ſon retardement à exécuter
» le Traité conclu ſur les bords du
» Pruth, & renouvellé depuis à Notre
» ſublime Porte, ayant rendu à Notre
» Empire, la Ville & le Château
» d'Azoph, & cherché par la média-
» tion des Ambaſſadeurs d'Angleterre
» & de Hollande, Nos anciens amis, à
» cultiver vers Nous les liens d'une
» conſtante paix, Nous la lui avons
» accordée, & donné à ſes Plénipo-
» tentiaires qui Nous reſtent pour ota-
» ges, une Ratification Impériale,
» après avoir reçue la ſienne de leurs
» mains ; Nous avons donné au très-
» honorable & vaillant d'Elvet-Ghe-
» ray, Ham de Budziack de Krimée, de
» Nagai & de Circaſſie, & à Notre
» très-ſage Conſeiller & généreux
» Séraskier de Bender Iſmaël (que
» Dieu perpétue & augmente leur
» magnificence & prudence) Nos or-
» dres inviolables & ſalutaires pour
» votre retour par la Pologne, ſelon

AN 1712.

» votre premier deſſein qui Nous a
» été renouvellé de votre part. Vous
» devez donc vous préparer à partir
» ſous les auſpices de la Providence,
» & avec une honorable eſcorte l'hi-
» ver prochain, pour vous rendre
» dans vos Provinces, ayant ſoin de
» paſſer en ami par celles de la Polo-
» gne. Tout ce qui ſera néceſſaire
» pour votre voyage, vous ſera four-
» ni par ma ſublime Porte, tant en
» argent qu'en hommes, chevaux &
» chariots. Nous vous exhortons ſur-
» tout, & vous recommandons de
» donner vos ordres les plus poſitifs
» & les plus clairs, à tous les Suédois
» & autres gens qui ſe trouvent au-
» près de vous, de ne commettre au-
» cun déſordre & de ne faire aucune
» action qui tende directement ou in-
» directement à violer cette paix &
» amitié : vous conſerverez par-là
» Notre bienveillance, dont Nous
» chercherons à vous donner d'auſſi
» grandes & d'auſſi fréquentes mar-
» ques, qu'il s'en préſentera d'occa-
» ſions. Nos troupes deſtinées pour
» vous accompagner, recevront des

AN 1712.

» ordres conformes à nos intentions » Impériales ».

Donné à Notre sublime Porte de Constantinople, le 14 de la Lune de Rébiul-Eureh 1214, ce qui revient au 19 Avril 1712.

Charl. XII. écrit au Sultan.

Le Roi de Suéde écrivit au Grand-Seigneur une lettre de remercîment, en lui mandant que le Czar, au mépris de la paix du Pruth, n'avoit seulement pas fait retirer ses troupes de la Pologne; mais encore, qu'il y en avoit fait passer de nouvelles. Le Sultan indigné, fit mettre les Ambassadeurs Moscovites aux sept Tours, déclara la guerre au Czar, & donna ses ordres aux Pachas, d'assembler une armée de deux cent mille hommes. La République & le Roi de Pologne, Auguste, envoyoient alors une Ambassade solemnelle à Constantinople. Le Palatin de Mazovie étoit à la tête de l'ambassade, avec une suite de plus de trois cens personnes: mais tout ce qui la formoit fut arrêté prisonnier dans un Fauxbourg d'Andrinople. Voilà donc les espérances de Charles XII, encore

AN 1712.

une fois ranimées; mais le jeune Coumourgi, favori du Sultan, les fit presque aussi-tôt évanouir en faisant goûter les propositions d'accommodement, dès que l'armée fut assemblée.

Le Czar promit de retirer ses troupes de la Pologne, & le Grand-Visir, qui sçavoit que ce Prince n'en feroit rien, signa ce nouveau Traité. Le principal article de ce raccommodement & de celui du Pruth, étoit qu'on feroit partir le Roi de Suéde. Le Sultan ne vouloit point compromettre son honneur & celui de son Empire, en exposant ce Prince au risque d'être pris par ses ennemis sur sa route. Il fut donc stipulé qu'il partiroit; mais que les Ambassadeurs de Moscovie & de Pologne, répondroient de la sûreté de sa personne. Ils jurèrent en conséquence au nom de leurs Maîtres, qu'ils ne troubleroient point son passage, & que Charles de son côté, ne tenteroit point d'exciter le moindre mouvement en Pologne. Sur quoi le Séraskier de Bender se rendit à Varnitza au camp de Charles XII, & lui insinua adroitement qu'il falloit par-

AN 1712.

tir sans différer. Il répondit que le Grand-Seigneur lui avoit promis une armée & non une escorte, & que les Rois devoient tenir leur parole; que d'ailleurs il ne pouvoit partir sans avoir de quoi payer ses dettes. Le Séraskier demanda ce qu'il vouloit. Le Roi répartit au hazard, mille bourses, faisant quinze cens mille livres de France. Le Sultan lui en accorda douze cens, & écrivit cette lettre au Pacha de Bender.

Il demande mille bourses, le Sultan lui en accorde douze cens.

Lettre du Sultan au Pacha de Bender, sur le départ de Charles.

» Le but de cette lettre Impériale, » est pour vous faire sçavoir, que sur » votre représentation, & sur celle » du très-noble d'Elvet-Gheray, Ham » à Notre sublime Porte, Notre Im- » périale magnificence a accordé mille » bourses au Roi de Suéde, qui seront » envoyées à Bender, sous la conduite » & la charge du très-illustre Méhé- » met Pacha, ci-devant Chiaoux Pa- » chi, pour rester sous votre garde, » jusqu'au tems du départ du Roi de » Suéde, dont Dieu dirige les pas, & » lui être données alors avec deux cens » bourses de plus, comme un sur- » croit de Notre libéralité Impériale,

AN 1712.

» qui excéde sa demande. Quant à » la route de Pologne qu'il est résolu » de prendre, vous aurez soin, vous » & le Ham, qui devez l'accompa- » gner, de prendre des mesures si » prudentes & si sages, que pendant » tout le passage, les troupes qui sont » sous votre commandement & les » Gens du Roi de Suéde, ne causent » aucun dommage, ensorte que le » Roi passe comme ami sous Notre » protection; ce que faisant, com- » me Nous lui recommandons bien » expressément de faire, il recevra » tous les honneurs & les égards dus » à Sa Majesté de la part des Polo- » nois, ce dont Nous ont fait assûrer » les Ambassadeurs du Roi Auguste » & de la République, en s'offrant » même à cette condition, aussi bien » que quelques autres Polonois, si » Nous le réquérons, pour ôtages & » sûreté de son passage, &c. «.

Fait à Notre résidence Impériale de Constantinople, le 2 de la Lune de Cheval, 1124 de l'Egire.

Le Roi de Suéde, qui avoit fait intercepter des lettres de Pologne, soup-

AN 1712.

Les lettres de Charles au Sultan, sont interceptées.

çonnoit Auguste d'exiger que le Kan des Tartares le lui livrât. Il en écrivit au Sultan; mais les chemins étoient si bien gardés, que ses lettres ne purent lui parvenir. Le Ministre qui vouloit absolument se débarrasser de ce Monarque, empêcha même l'Ambassadeur de France, d'être du voyage du Sultan à Andrinople, afin qu'il ne dérangeât rien à ce projet en faveur de Charles XII, pour lequel M. des Alleurs agissoit avec zèle & bonne foi.

AN 1713.

Charles indigné de se voir pour ainsi dire chassé de Turquie, ne voulut point partir du tout; espérant toujours de s'armer contre le Czar. Cependant Grothusen se fit délivrer les douze cens bourses; & quelques jours après, le Pacha qu'on avoit chargé de ce dépôt, vint demander au Roi ses ordres pour son départ. Ce Prince lui dit, qu'auparavant il lui falloit encore mille autres bourses. Le Pacha consterné de cette réponse inattendue, alla pleurer près d'une fenêtre; puis s'adressant au Roi: » Il m'en coûtera » la tête, lui dit-il, pour avoir » obligé Ta Majesté: j'ai donné les

AN 1713.

» douze cens bourses malgré l'ordre » exprès de mon Souverain; « & il s'en retournoit fort triste en achevant ces paroles. Alors le Roi l'arrêta, & lui promit de l'excuser près du Sultan. » Ah! répartit le Pacha en continuant » son chemin; mon Maître ne sçait » point excuser les fautes: il ne sçait » que les punir ».

Il est enjoint à Ch. de partir.

Charles XII ordonna à Fudk, son Envoyé près du Sultan, de porter ses plaintes contre le Kan & contre le Pacha, & de demander encore mille bourses; mais pour toute réponse on fit mettre Fudk en prison, & le Sultan indigné, fit assembler son Divan pour le consulter: son avis fut suivi d'un ordre de faire partir le Roi sans délai, de gré ou de force.

Il se prépare à soutenir un siége, où il est fait prisonnier.

Quand on lui notifia cet ordre avec menaces, Charles y répondit fiérement, & disposa tout pour soutenir un siége dans sa maison avec ses trois cens Suédois, contre vingt-cinq mille hommes qui cherchoient à le sauver. Mais dans un instant le camp de Charles fut forcé, & ses Suédois furent faits prisonniers. N'importe, il vou-

An 1713.

lut se défendre encore lui soixantième, contre dix piéces de canons & contre une armée. Les Turcs honteux de se voir massacrer, mirent le feu à la maison de ce Prince, qui fut saisi par vingt-un Janissaires, en se défendant contr'eux; ils l'emménèrent au Quartier du Pacha, le 12 Février 1713. Le Pacha fit à Charles XII l'accueil le plus respectueux, lui dit les choses les plus obligeantes, & le fit reconduire à Bender sur un cheval très-richement caparaçonné. L'ayant logé dans son Sérail, il céda son appartement à ce Monarque & le fit servir en Roi. On lui fit préparer un excellent lit; mais il se jetta tout botté sur un sopha & dormit d'un profond sommeil: il s'entretint le lendemain avec Fabrice, en riant du combat de la veille. Cependant Fabrice, le Pacha, l'Envoyé d'Angleterre & un François, donnèrent ce qu'ils avoient d'argent pour racheter les Officiers de Charles & leurs effets. Le lendemain on conduisit ce Prince prisonnier, dans un chariot couvert d'écarlatte, sur le chemin

An 1713.

chemin d'Andrinople. Grothusen étoit avec lui. Le Chancelier Mullern, & quelques Officiers le suivoient dans un autre char. Il y en avoit plusieurs à cheval, & lorsqu'ils jettoient les yeux sur le chariot de leur Maître, ils ne pouvoient retenir leurs larmes. Le Pacha lui rendit son épée.

Le Roi Stanislas est arrêté & mené prisonnier à Bender.

Ce fut dans ce même tems qu'on arrêta le Roi Stanislas sur les terres de Turquie, & l'on amenoit ce Monarque prisonnier à Bender, pendant qu'on en transféroit Charles XII. Stanislas n'en étant plus soutenu, se voyant sans argent, & sans espérance de pouvoir se maintenir en Pologne, s'étoit retiré en Poméranie, pour défendre cette Province de Suéde, contre les Saxons, les Danois & les Moscovites, qui vouloient s'en emparer; ainsi que l'atteste Nordberg, dans son Histoire de Charles XII, tome II, page 459. Il fit des prodiges de valeur & de sagesse à Stetin, à Stralsund, en différents endroits du Duché de Méklenbourg, & principalement à Rostoch & à Gustrow, lorsqu'il eut joint le Général Stenbock:

Stanislas va défendre les États de Char. XII.

AN 1713.

mais il leur falloit un armée pour se soutenir au moins contre tant d'efforts réunis ; & cette armée leur manquoit. Stanislas voyant la Poméranie prête à tomber au pouvoir des ennemis, se rendit en Suéde afin d'y faire hâter des secours, tant pour cette Province que pour la Livonie. Mais quels secours ! La Suéde épuisée d'hommes, d'argent & de munitions, n'avoit que des ennemis dont les forces assûroient le succès de toutes leurs entreprises ; ce fut après avoir rempli les devoirs de son amitié envers Charles XII, que Stanislas prit le parti de l'aller trouver à Bender, pour obtenir de lui qu'il consentît à ce qu'il abdiquât la Couronne, puisqu'il ne pouvoit plus la conserver. Il lui avoit écrit à Bender, relativement à cette abdication nécessaire pour pacifier le Nord. Charles devoit entrer en alliance avec Auguste, la République de Pologne & le Roi de Prusse, contre les Moscovites pour les éloigner ; l'abdication de Stanislas devoit être le préliminaire de ce Traité, & il s'étoit chargé d'y faire consentir Charles XII,

AN 1713.

Il veut abdiquer sa Couronne.

Charles avoit reçu les lettres de ce Prince à Varnitza ; & sa réponse fut, que s'il ne vouloit pas être Roi, il sçauroit bien en faire un autre. Cette obstination du Roi de Suéde, qui ne pouvoit plus rien alors, fut le motif qui détermina Stanislas au voyage de Bender ; espérant d'ailleurs que Charles se rendroit à la fatalité des circonstances qu'il ne pouvoit changer.

Stanislas est arrêté en Moldavie.

Il partit donc en Novembre 1712, accompagné du Baron de Sparre & d'un Colonel ; il avoit quitté l'habit Polonois, & pris le nom d'un François nommé Haron, Major au service de Suéde, pour n'être point reconnu : il passa sur les frontières de la Hongrie & de la Transilvanie, craignant toujours d'être arrêté. Il se crut hors de danger, quand il fut à Jassy dans la Moldavie, appartenante aux Turcs ; mais dès qu'on l'eût apperçu, on vint s'assûrer de sa Personne. On lui demanda qui il étoit ? Il répondit qu'il étoit Suédois, & chargé d'une commission pour le Roi de Suéde à Bender : mais on ne

AN 1713.

prit point le change, & il ne fut arrêté que parce qu'on le reconnut. Le Pacha fut informé de cette capture, en escortant le charriot du Roi, qu'on transportoit de Bender à Démotica sur le chemin d'Andrinople. Bientôt Charles sçut la disgrace de Stanislas, qui n'étoit éloigné que de quelques milles. Il lui dépêcha Fabrice, l'un de ses confidents, pour lui recommander de ne jamais faire sa paix avec Auguste, en l'assûrant que dans peu leurs affaires changeroient de face. C'étoit bien s'aveugler : Fabrice courut remplir sa commission. Il trouva Stanislas au milieu d'une troupe de Soldats. Voyant un Cavalier vêtu à la Françoise & assez mal monté, il lui demanda en Allemand où étoit le Roi de Pologne ; c'étoit à Stanislas lui-même qu'il parloit, sans le reconnoître sous son déguisement. Le Prince lui en fit gracieusement le reproche, en se remettant à sa mémoire. Après ses excuses, Fabrice lui raconta le malheureux état où Charles XII étoit réduit.

AN 1713.

Stanislas est conduit à Bender, où il est bien traité.

Stanislas fut conduit honorablement à Bender, & traité avec tous les égards possibles. Il fut ensuite transféré dans plusieurs autres Villes de la Turquie ; & comme si c'eut été un autre Charles XII, on le renferma pendant quelque tems dans un Monastére : mais il fut mis en liberté dès qu'on sçut qu'il vouloit quitter la Turquie, pour aller chercher un asyle ailleurs. Cependant Charles XII s'inquiéta pour ce Prince, & chargea le Comte Poniatowski de tâcher de le joindre pour le conduire à Deux-Ponts, & pour y pourvoir aux moyens de le faire subsister ; ce fut à Jassy que ce fidèle ami de Charles alla joindre Stanislas : ils traversèrent ensemble la Transilvanie, la Hongrie, l'Autriche & l'Empire. Quand ils furent à Vienne, le Prince Eugène fit assûrer leur route par un Lieutenant-Colonel ; & après des fatigues accablantes, ils arrivèrent enfin aux Deux-Ponts, ville située entre la Lorraine & le Palatinat du Rhin, sans avoir essuyé le moindre accident.

Il part de Bender pour Deux-Ponts, au mois de Mai 1714.

Le premier soin de Stanislas fut

AN 1714.

Il y fait venir sa famille ; sa fille aînée meurt.

d'y faire venir sa famille du fond du Nord, où depuis trop long-tems elle gémissoit de son malheureux sort. Il est plus aisé de se figurer que d'exprimer la joie qu'eut Stanislas & son auguste famille, en se revoyant à la suite de tant de malheurs. Peu de tems après, Stanislas perdit sa fille aînée. Cette perte lui fut d'autant plus sensible, qu'il avoit élevé lui-même cette Princesse ; elle touchoit sa dix-huitième année quand elle mourut. Il ne restoit plus à Stanislas que la Princesse Marie, qu'on élevoit dans les principes de la vertu ; & cette fille unique (*) étoit l'objet de toute la tendresse de ce Prince & de la Reine sa Mere.

Auguste remonte sur le Trône de Pologne.

Auguste étoit retourné en Pologne, où tout en arrivant, il avoit fait publier ses protestations contre son abdication & contre le Traité d'Alt-Ranstadt : il avoit même fait emprisonner les Plénipotentiaires qu'il avoit

(*) Elle fut Reine de France & grande Reine par sa piété.

AN 1714.

lui-même chargés d'aller négocier cette paix avec Charles XII. Enfin, ayant repris tous ses droits à Varsovie, il y reçut de nouveaux serments de la part des troupes & des Palatins, qui avoient juré fidélité au Roi Stanislas ; & le Pape releva les Peuples de celle qu'ils avoient également jurée à ce Prince. Auguste fit convoquer une Diette sur le dévouement de laquelle il pouvoit compter ; & suivant les intentions de ce Prince, elle osa former le décrêt le plus injuste, par lequel Stanislas devoit perdre les grands biens qu'il possédoit patrimonialement en Pologne. Il est étonnant qu'Auguste né généreux, équitable, magnifique & bienfaisant, se soit vengé sur Stanislas, des maux que Charles XII avoit faits, tant à la Pologne qu'à la Saxe ; les Membres de la Diette, qui n'avoient pas honte de l'injustice qu'ils commettoient en dépouillant un de leurs plus respectables compatriotes de sa fortune, lui qui vouloit rendre heureux tous les Polonois, étoient tellement aveuglés dans leur délibération, qu'ils n'en sen-

AN 1714.

tirent pas l'ignominie. Privé des moyens de subsister de son propre bien aux Deux-Ponts, Stanislas étoit réduit à l'humiliante nécessité de demander & de recevoir des secours, & ils ne lui manquèrent point : tous les Princes & les Seigneurs de son voisinage, s'empressèrent de lui fournir tout ce qu'il pouvoit desirer, au-delà des revenus du Duché des Deux-Ponts, qu'il tenoit de la généreuse amitié de Charles XII. Il vivoit dans sa retraite en Prince opulent & magnifique, recevant & traitant honorablement tous ses voisins & tous les étrangers, qui venoient voir, admirer & contempler un Roi que ses vertus rendoient infiniment plus grand sans Royaume & sans États, que ses ennemis dans leurs succès les plus heureux. Retournons à Charles XII, & voyons ce qu'il fait dans sa retraite de Démotica.

Le Divan veut réléguer Charles XII.

Le Divan offensé des procédés hardis & soutenus de ce Prince, vouloit le réléguer dans une Isle de l'Archipel, & le Sultan paroissoit inaccessible à ses plaintes. Le

AN 1714.

Un François sert bien Charles XII, près du Sultan.

Marquis de Fierville, envoyé secrettement de France à ce Prince lorsqu'il étoit à Bender, entreprit de le servir, & fut heureusement secondé dans son projet, par un François nommé Villelongue, d'une ancienne Maison de Champagne, homme intrépide, qui, charmé de la réputation de Charles XII, avoit fait le voyage de Turquie pour s'attacher au service de ce Monarque. Fierville fit dresser un mémoire en plaintes, contre le Visir & contre les autres Ministres. Villelongue remit ce mémoire au Sultan même, qui le fit aussi-tôt enfermer en prison. Mais quand il eut lû le mémoire, il voulut interroger lui-même son prisonnier ; & Villelongue qui le reconnut très-bien, eut un quart d'heure de conférence avec lui. Le Sultan s'étoit déguisé pour parler à ce Chrétien : voici les propres paroles du Grand-Seigneur. » Chrétien, assûre-toi que le Sultan » mon Maître, a l'ame d'un Empe- » reur, & que si ton Roi de Suéde » a raison, il lui fera justice ».

Villelongue fut aussi-tôt élargi ; &

AN 1714.

Les Ministres sont disgraciés.

quelques semaines après, le Moufty fut déposé, le Kan des Tartares éxilé à Rhodes, & le Séraskier Pacha de Bender, relégué dans une Isle de l'Archipel. Peu de tems après ces punitions, le Visir fut déposé. Cependant on avoit conduit Charles XII sur un sopha au petit Château de Démirath, auprès d'Andrinople. Une foule innombrable de Turcs étoit accourue pour voir ce Prince; mais pour n'en être point vû, il se mit un carreau sur la tête. On pria le Ministre de le laisser demeurer pendant quelque tems à Démotica, petite Ville à six lieues d'Andrinople, près du fameux fleuve Hébre, qu'on appelle aujourd'hui Mariza; & Coumourgi, favori du Sultan, dit à Soliman, Grand-Visir actuel: » Va, fais dire » au Roi de Suéde qu'il peut rester » toute sa vie dans cette Ville: Je te » réponds qu'il n'y passera pas une » année, sans demander de la quit- » ter; mais sur-tout ne lui fais point » tenir d'argent ». On transféra donc Charles XII à Démotica, où la Porte lui assigna un thaïm considérable de

AN. 1714.

provisions, pour lui & pour son monde, avec vingt-cinq écus par jour en argent, pour acheter du vin & du cochon, que les Turcs ne fournissent jamais à personne.

Le nouveau Visir veut faire la guerre au Czar.

Ce fut dans cette conjoncture que le Grand-Visir Soliman fut déposé, & que l'on mit en sa place Ibrahim Molla, qui pour se rendre nécessaire, projetta de faire la guerre aux Moscovites: dans cette intention il fit dresser une tente près de la demeure du Roi de Suéde, en le faisant prier de l'aller voir avec le nouveau Kan des Tartares & l'Ambassadeur de France. Charles envoya son Chancelier chez ce Visir; voulant rester au lit pendant tout le tems qu'il demeureroit à Démotica, pour éviter les occasions de commettre sa dignité, & contenir les Turcs dans le respect qu'on lui devoit. Ce fut ainsi que pendant dix mois Charles XII garda le lit, feignant d'être malade. Son Chancelier, son Trésorier & le Colonel Dubens, mangeoient seuls avec lui, se servant eux-mêmes, & le Chancelier faisant la cuisine pendant tout

Charles veut rester au lit à Démotica.

AN 1714.

C'eſt là qu'il apprend la déſolation de ſes États

ce ſéjour. Ce fut là que Charles apprit la déſolation de toutes ſes Provinces ſituées hors de la Suéde : que le brave Général Stenbock, vainqueur des Danois, qu'il avoit chaſſés de la Scanie, avoit encore ſoutenu pendant quelque tems la réputation des armes Suédoiſes ; qu'il avoit défendu tant qu'il avoit pû la Poméranie, le Duché de Brême & les autres États de Charles en Allemagne ; mais qu'il n'avoit pû s'oppoſer aux Saxons & aux Danois réunis, pour les empêcher d'aſſiéger Stade, Ville conſidérable & forte du Duché de Brême, qu'ils avoient bombardée, réduite en cendres, & forcé la garniſon de ſe rendre à diſcrétion, avant que Stenbock eut pû la ſecourir.

Beaux exploits du Général Stenbock.

Ce Général à la tête de douze mille hommes, avoit pourſuivi l'armée des ennemis plus forte du double, & l'avoit atteinte le 20 Décembre 1712, dans le Duché de Méklenbourg ; il n'en étoit ſéparé que par un marais. Les ennemis avoient derrière eux un bois, la ſupériorité des combattans, & l'avantage du terrein : conſéquemment, pour les attaquer il falloit paſſer le marais ſous le feu de leur artillerie ; mais cet obſtacle n'avoit point arrêté Stenbock, puiſqu'il avoit paſſé ce marais à la tête de ſes troupes ; qu'il étoit arrivé devant les ennemis en ordre de bataille ; qu'il les avoit attaqués & enfoncés, après un combat des plus ſanglants & des plus acharnés qui ſe fut encore donné entre ces deux Nations rivales. Les Danois & les Saxons vaincus, après trois heures de la plus terrible mêlée, quittèrent le champ de bataille : c'étoit là que l'illuſtre Maréchal de Saxe, Comte Maurice, qui s'eſt comblé de gloire au ſervice de France, avoit appris les premiers éléments de la guerre. Pour ſe venger de la deſtruction de Stade, Stenbock après ſa victoire, étoit allé réduire en cendres la ville d'Altena, le 9 Janvier 1713 : elle appartenoit au Dannemarck ; ce qui fit crier toute l'Allemagne contre une pareille violence, tandis que ce n'étoit qu'une repréſailles à reprocher aux ennemis de la Suéde qui venoient de dévaſter & de remplir de leurs

AN 1714.

Premières campagnes du Maréchal de Saxe.

AN 1714. cruautés, la belle Province de Poméranie, dont ils avoient vendu plus de cent mille Habitants aux Turcs. Mais accablé d'ennemis de toutes parts, Stenbock fut obligé de se rendre prisonnier au Roi de Dannemack avec ses troupes, le 17 Mars, dans le Duché d'Holstein, dont ce Monarque s'étoit emparé, & dont on n'a rendu qu'une partie dans la suite aux Suédois.

Charles XII quitte la Turquie, le premier d'Octobre 1714.

Enfin, Charles XII se détermina à retourner dans ses États, & fit notifier au Grand-Visir Coumourgi, successeur d'Ibrahim Molla qu'on avoit étranglé entre deux portes, qu'il vouloit partir & s'en retourner par l'Allemagne. L'Ambassadeur de France ayant prévenu le Ministère à ce sujet, le jour du départ de Charles XII fut arrêté pour le premier Octobre 1714, quatre mois après le Roi Stanislas; & Charles tint parole. Le Grand-Seigneur lui fit présenter une ample tente d'écarlatte brodée en or, un sabre à poignée garnie de diamants & huit chevaux Arabes de la plus

grande beauté, avec des selles magnifiques, dont les étriers étoient d'argent massif: soixante charriots chargés de toutes sortes de provisions, & trois cent chevaux formoient le convoi. Stanislas vouloit faire un Traité très-avantageux au Roi Auguste; mais l'inflexibilité de Charles XII, fit évanouir le projet de ce Prince, auquel il vouloit conserver le titre de Roi. Arrivé à Targovisco, sur les frontières de Transilvanie, il congédia son escorte Ottomane; ensuite il assembla son monde dans une grange, & lui dit de ne point s'inquiéter de sa personne, & de se rendre le plûtôt possible à Stralsund en Poméranie, sur le bord de la Mer Baltique, à trois cent lieues de Targovisco. Charles ayant pris une perruque noire sur ses cheveux pour se déguiser, un chapeau bordé d'or, un habit de gris d'épine & un manteau bleu, partit de Targovisco accompagné du jeune During, Colonel à son service; prit le nom d'un Officier Allemand, & courut la poste à cheval, prenant sa route par la Hongrie, la Moravie, AN 1714.

AN 1714.

l'Autriche, la Bavierre, Wirtemberg, le Palatinat, la Westphalie & Mékelbourg, allongeant ainsi son chemin de près de la moitié, pour éviter les terres de ses ennemis déclarés & secrets. Il arriva le 21 Novembre après seize jours de course à travers mille dangers, aux portes de Stralsund, vers une heure après minuit; & dès le lendemain il envoya ses ordres partout, pour recommencer une guerre plus vive que jamais, contre tous ses ennemis. L'Europe entiere goûtoit alors les douceurs de la paix, à l'exception des Rois du Nord, tous réunis contre Charles XII. Auguste ne jouissoit pas en Pologne d'un pouvoir tranquille, & les Polonois étoient en armes pour lui faire observer les *pacta conventa*. Ils paroissoient ne l'avoir rappellé qu'afin de lui déclarer la guerre.

Il arme à Stralsund, & veut recommencer la guerre.

Le parti de Stanislas qu'avoient fait tomber les malheurs, l'éloignement & sans doute l'imprudence de Charles XII, sembloit anéanti; & l'on n'entendoit pas seulement prononcer son nom pendant ces troubles.

Les Polonois font la guerre à Auguste.

AN 1714.

Le Czar qui avoit aidé à délivrer la Pologne des Suédois, y dominoit, & se rendit Médiateur entre Auguste & la République. Le Baron Henri de Gortz, premier Ministre & favori de Charles XII, osa lui proposer d'acheter la paix du Czar, à quelque prix que ce fut, lui faisant envisager que par ce moyen il pourroit avoir la gloire de remettre Stanislas sur le Trône de Pologne, de rétablir le fils de Jacques II sur le Trône d'Angleterre, & le Duc d'Holstein dans ses Etats.

Charles donna carte-blanche à son Ministre, & le Czar écouta favorablement les premières ouvertures. Mais ce Ministre fut découvert & arrêté en Hollande. Le Czar étoit prêt de se déclarer contre Auguste, & d'embrasser la querelle de Charles XII, son plus grand ennemi. Gortz fut mis en liberté dans le mois d'Août, & se rendit aussi-tôt près du Czar, pour achever le Traité projetté en faveur de la Suéde, en flattant les vues d'Alexiowitz, qui fit tenir les conférences dans l'Isle d'Alan, entre

Le Czar & Charles XII, se liguent contre Auguste.

AN 1714.

Ostermann son Ministre d'État & le Baron de Gortz. Le résultat de ces conférences devoit être une alliance entre le Czar & le Roi de Suéde, aux conditions suivantes.

AN 1716.

Projet de rétablir Stanislas sur le Trône.

Le Czar retenant toute la Livonie, partie de l'Ingrie & de la Carelie, rendoit tout le reste à la Suéde & s'unissoit avec Charles XII, pour rétablir le Roi Stanislas sur le Trône de Pologne. Le Czar s'engageoit à rentrer dans ce pays, avec une armée de quatre-vingt mille hommes pour détrôner Auguste. Il devoit encore fournir à Charles XII, les vaisseaux nécessaires pour transporter dix mille Suédois en Angleterre, & trente mille en Allemagne. Les forces unies de ces deux Alliés, devoient attaquer le Roi d'Angleterre dans ses États d'Hanovre, & sur-tout dans les Duchés de Brême & de Verden. Les mêmes troupes devoient remettre le Duc d'Holstein dans son pays, & forcer le Roi de Prusse à consentir par un Traité, qu'on lui ôtât une partie de ce qu'il avoit pris.

La Noblesse Polonoise confédérée

contre Auguste depuis son retour en Pologne, l'obligeoit toujours à combattre ou à traiter avec ses Sujets. Ce Prince voyant cent Galères Moscovites auprès de Dantzic, & quatre-vingt mille hommes sur les frontières de Pologne, craignoit les services ou la médiation du Czar. Fleming, le plus ingrat & le plus défiant des hommes, découvrit le projet qui se tramoit en faveur de Stanislas, & voulut le faire enlever des Deux-Ponts, comme on avoit enlevé les Sobieski en Silésie.

AN 1717.

On veut enlever le Roi Stanislas.

Saissau, François de Nation, sorti de son pays pour aller chercher fortune, avoit amené quelques Partisans de sa trempe au service d'Auguste : cet Avanturier répondoit à Fleming, d'aller avec trente Officiers François déterminés, enlever Stanislas de son Palais aux Deux-Ponts, & l'enmener Prisonnier à Dresde. Ce projet fut approuvé. Saissau fit les apprêts de son voyage : mais son entreprise fut découverte la veille même de son exécution. Plusieurs des coupables de cet attentat, furent arrêtés ; mais loin de les punir du dernier supplice,

Les coupables sont découverts & punis.

AN 1717.

le Roi Stanislas ne leur fit que quelques reproches pleins de bonté ; il leur donna de l'argent pour s'en retourner, & fit voir par ce trait de magnanimité, qu'en effet Auguste avoit raison de craindre un rival si vertueux.

AN 1718.

Dureté de Char. XII. pour sa personne.

Cependant, Charles XII partit une seconde fois pour la conquête de la Norwege, en Octobre 1718 ; & dans le mois de Décembre il forma le siége de Frédérickshall, place importante & forte, qu'on regardoit comme la clef de ce Royaume. Charles n'avoit pas besoin d'un bon lit pour dormir dans ces climats glacés ; car au cœur de l'hiver, il dormoit en plein air sur un peu de paille, ou sur une planche, enveloppé de son manteau dans les plus grands froids, pendant que plusieurs de ses Soldats en tomboient morts dans leurs postes. Il voulut aller le 11 Décembre sur les neuf heures du soir visiter la tranchée, & ne fut pas content des Ouvrages. L'Ingénieur François nommé Mégret, qui conduisoit le siége, lui assûra que la place seroit à lui dans huit jours. Nous verrons, dit le Roi ; & il continua de visiter les Ouvrages avec l'Ingénieur.

AN 1718.

Charles XII va visiter les tranchées.

Charles s'arrêta dans un endroit où le boyau faisoit un angle parallèle : il se mit à genoux sur le talus intérieur, appuyant ses coudes sur le parquet, & resta quelque tems à considérer les Travailleurs, qui continuoient les tranchées à la lueur des étoiles. Cependant le canon de la place tiroit à cartouche sur le Prince qui donnoit des ordres au Comte Posse, Capitaine aux Gardes, & à un Aide-de-Camp nommé Kulbert. A quelques pas plus loin étoit le Comte Swerin, qui commandoit la tranchée, lorsque Sikert & Mégret virent le Roi tomber sur le parquet, en faisant un grand soupir. Ils s'approchèrent & le trouvèrent mort d'une balle de demie livre, qui l'avoit atteint à la tempe droite, & fait un trou dans lequel on pouvoit coucher trois doigts : sa tête étoit renversée sur le parquet ; l'œil gauche étoit enfoncé & le droit entièrement hors de son orbite. Ce Prince, en expirant, avoit eu la force de porter la main sur la garde de

Il est tué d'une balle à la tempe, le 11 Déc. 1718.

AN 1718. son épée ; & il étoit dans cette attitude à l'approche des deux Ingénieurs, l'un desquels dit alors : voilà la piéce finie. Allons-nous-en. Ainsi périt Charles XII, à l'âge de trente-six ans & demi, perte irréparable pour le Roi Stanislas, qui fut alors obligé de quitter les Deux-Ponts, pour se retirer dans un autre asyle : mais où le chercher, où le trouver cet asyle ? Dans un pays où Stanislas ne connoissoit que ses malheurs & ses vertus. Stanislas perdoit un ami qui seul étoit son soutien, ami digne des regrets qui le pénétrèrent, lorsqu'il apprit ce nouveau malheur, dont il ne put adoucir l'amertume que par ses larmes.

Stanislas le pleure.

Il se retire à Veissembourg.

M. le Duc d'Orléans, Régent de France, ayant appris la triste situation de Stanislas, lui fit offrir un asyle dans le Royaume, au choix de ce Prince, qui s'établit à Veissembourg, petite Ville de la basse Alsace, au levant d'Haguenau & au couchant de Landau : ce fut là que Stanislas alla se consoler de ses disgraces, avec la Religion & avec l'étude. Il fit les plus

AN 1718.

sérieuses réflexions sur l'instabilité des choses humaines ; & ce fut dans ces applications journalières qu'il apprit que le malheur instruit mieux que la prospérité. Ce Prince né sage, mit le plus grand ordre dans sa Maison, dont les vertus faisoient le principal ornement : c'étoit une aménité de mœurs, une affabilité pleine de franchise, une politesse sincère, une modestie noble, & l'exercice réglé de la piété la plus édifiante.

Maison de Stanislas à Veissembourg.

La Reine dont l'ame étoit héroïque, & toute la vie un rare exemple de la pureté des mœurs & des vertus qui conviennent aux personnes de son élévation, paroissoit si peu touchée des malheurs qu'elle partageoit avec son mari, qu'elle l'en consoloit mieux que n'auroient pû faire les amis les plus capables de tout réparer. Les Étrangers qui venoient voir Stanislas & la Reine, en étoient le plus gracieusement accueillis ; & les Officiers François, qui remplissoient continuellement la Cour de leurs Majestés, goûtoient dans leur aimable retraite, tous les agréments qu'il étoit

Son accueil aux Personnes qui venoient à sa Cour.

possible de leur procurer. Aussi, les hommages qu'on rendoit à ces illustres Infortunés, leur firent-ils oublier qu'il falloit avoir des États pour conserver avec dignité le titre de Roi, quand Stanislas & Catherine sçavoient si bien régner sur les cœurs. Au bout de six ans, la Providence voulut enfin récompenser tant de vertus par un prodige : terme dont se servit Stanislas en parlant du mariage de sa fille avec le plus grand Roi du monde. Ce fut en 1725, que pour se prêter aux vœux de ses Peuples, cet auguste Monarque consentit de se marier. Il falloit chercher dans les Cours de l'Europe, une Princesse convenable à cette union, & le Ciel y destinoit la fille de Stanislas : quel bonheur ! quelle agréable surprise, & quelle joie pour ce Prince & pour la Reine, quand on leur proposa sérieusement ce mariage ! Le Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg, est chargé de traiter des arrangements nécessaires, & les articles du mariage sont signés à Paris, le 19 Juillet. Il fut convenu que Stanislas & la Reine,

AN 1718.

AN 1725.

Mariage du Roi Louis XV, avec la fille de Stanislas.

Reine se rendroient à Strasbourg, & ce fut le 4 Août que le Duc d'Antin & le Marquis de Beauveau, Ambassadeurs du Roi, furent admis à l'Audience de leurs Majestés Polonoises, pour leur faire la demande de la future épouse du Roi.

AN 1725.

Peu de jours après, le Contrat de mariage fut signé dans le cabinet de Sa Majesté, en présence de toute sa Maison Royale & du Comte de Tarle, Ambassadeur du Roi de Pologne, qu'on avoit décoré du Cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, de même que son Ministre.

Le Roi signe son Contrat de mariage.

M. le Duc d'Orléans, fondé de la procuration du Roi, se rendit à Strasbourg, où il épousa la Princesse Leszczinska, au nom de S. M. Ce fut le Cardinal de Rohan, qui leur donna la Bénédiction Nuptiale, & ce fut le signal de l'allégresse, qu'on vit éclater dans tout le Royaume ; cette Bénédiction fut réitérée, & la célébration du mariage du Roi se fit solemnellement à Fontainebleau, le 5 Septembre 1725.

M. le Duc d'Orléans épouse la fille de Stanislas, le 15 Août à Strasbourg.

Le Roi l'épouse en Personne, le 5 Sept. à Fontainebleau.

La nouvelle Reine, nommée Marie-

AN 1725. Anne - Charlotte - Sophie - Félicité Leſzczinska, née le 23 Juin 1703, avoit alors vingt-deux ans deux mois & quinze jours : le Roi n'ayant encore que quinze ans ſix mois & dix-huit jours, étant né le 15 Février 1710. Tous les Princes de l'Europe prirent part à cet heureux évènement, qui fut la ſource d'une infinité de graces accordées & diſtribuées par Sa Majeſté, & du bonheur du Roi & de la Reine de Pologne.

C'e fut dans ces circonſtances que Staniſlas donna les avis ſuivants à ſa fille. C'eſt un chef-d'œuvre d'inſtructions, & qu'on devroit propoſer à toutes les Reines du monde.

AVIS DU ROI STANISLAS, A LA REINE DE FRANCE.

» ÉCOUTEZ, ma fille, & voyez : » prêtez l'oreille à mes paroles, & ou- » bliez votre Peuple & la maiſon de » votre Pere.

» J'emprunte, ma chere fille, ces » paroles de l'Eſprit-Saint, pour vous » donner des avis, les ſeuls vraiſem-

» blablement qu'il me ſera permis de » vous donner dans la ſuite, après l'é- AN 1725. » vénement qui vous éloigne de moi, » & qui vous met tout d'un coup ſur » le Trône de l'Univers le plus puiſ- » ſant & le plus reſpectable. C'eſt ici » véritablement l'ouvrage du Très- » Haut : je vois ſa main qui vous » conduit à travers tous les détours » de la prudence humaine, & qui, » confondant les vues & l'attente » des mortels, veut ſe glorifier lui- » même par ſes prodiges. C'en eſt » un en effet, que le rang où il vous » éleve aujourd'hui ! Quelle qu'ait été » votre ſageſſe, quelles que ſoient vos » vertus, ce n'eſt point à elles ſeules » que vous devez ce trait ſingulier de » la Providence ; mais c'eſt à vous à » le juſtifier par toutes les ſortes de » mérites que va vous donner votre » nouvel état. Une foule de devoirs » vous attend, & tous les yeux ou- » verts ſur vous cherchent à tirer » des préſages de votre zèle à les » remplir. Il n'en eſt point que vous » ne deviez regarder comme un des » diamants les plus précieux de vo-

AN 1725.

» tre Couronne, aucun où la moindre tache ne s'apperçût aisément, » aucun qu'il ne vous importe de » conserver dans tout son éclat, au » milieu d'un Peuple éclairé qu'une » premiere lueur peut bien surprendre, mais que la réflexion rendra des plus difficiles à contenter : Juge de vos actions, il vous » fera d'autant plus d'honneur qu'il » vous paroîtra plus sévère : laissez-lui » hardiment exiger de vous les vertus » qu'il a droit de prétendre. Quiconque a besoin d'indulgence, peut-il » s'attendre à beaucoup de marques » de considérations? Un des écueils » contre lesquels la vertu des Héros s'est souvent brisée, est ce suprême dégré de puissance & de » gloire, qui reveille dans presque » tous les cœurs celle de nos passions la moins conforme à la raison, » & néanmoins la plus difficile à vaincre ; je parle de l'orgueil dont ne » sont pas toujours exempts ceux qui » le combattent, ni peut-être ceux » même qui se flattent de l'avoir » surmonté. On le diroit de l'essence

AN 1725.

» d'un rang élevé : on l'en croit du » moins une bienséance rigoureuse. » Les Grands se l'apprennent; ils se le » communiquent. On le voit circuler » grossierement d'une ame à l'autre; » & cette science est si aisée, que les » Disciples en sçavent bientôt autant » que les Maîtres. De-là, cet impertinent mépris pour le commun des » Hommes; on ne les voit plus qu'à » travers un prisme trompeur qui les » dénature & qui les fait croire uniquement destinés à être de simples » Spectateurs d'une joie fastueuse, ou » des Esclaves assujettis à la nécessité » d'y contribuer. Que sont pourtant » les Grands aux yeux de la raison, » même la moins sévère? ils ne diffèrent des autres Hommes que par » la base qui les éleve ; & cette base » ne tenant point à leur Etre, elle ne » les rend ni plus sages ni plus heureux. Que seroit-ce si on les considéroit par rapport à l'immense étendue de l'Univers, où tout le genre-humain, dont ils sont une si » petite partie, n'est lui-même que » comme s'il n'étoit point. Quelque

An 1725.

» élevé, ma chere fille, que ſoit le rang
» où vous venez de monter, vous n'en
» êtes pas réellement plus eſtimable
» à mes yeux, ni ne devez l'être
» davantage aux vôtres. Quel ſujet
» de vanité pourriez-vous tirer d'un
» ſimple ornement qui n'ajoûte rien
» au mérite, & ne peut ſervir qu'à
» mieux dévoiler les défauts ou les
» vices qu'il expoſe néceſſairement
» dans un plus grand jour?

» Toujours humiliée ſous la main
» de Dieu, ſeul diſpenſateur des
» Grandeurs & des Puiſſances, abaiſ-
» ſez-vous d'autant plus devant lui
» que vous êtes plus élevée au-deſſus
» du reſte des Hommes. Un ſeul or-
» gueil vous eſt permis: c'eſt celui
» d'une ame qui retrouvant en ſoi
» l'empreinte de la magnificence, &
» de l'immenſité du Dieu qui l'a for-
» mée, mépriſe tout ce qui eſt bor-
» né, & n'aſpire qu'à des biens qui
» repondent à la nobleſſe de ſon
» origine, à la hauteur de ſes ſenti-
» ments, à l'immortalité qui lui eſt
» aſſurée. Diſtinguez-vous, à la bon-
» ne heure, dans le rang que vous oc-

An 1725.

» cupez; mais que ce ſoit uniquement
» par l'ambition d'en remplir tous les
» devoirs avec exactitude. Faites tou-
» jours, mieux que le Peuple, tout ce
» que le Peuple fait de bien. Surpaſ-
» ſez les plus ſages en mérites; mais
» ſans être extrême ſur aucune vertu:
» il n'appartient qu'à l'hypocrite d'e-
» xagérer les ſentimens qu'il n'a pas.

» La France, l'Univers entier exi-
» gent de vous de grands exemples
» qui ne ſe démentent jamais; la plû-
» part néanmoins ne ſont bien puiſ-
» ſants qu'autant que le modéle eſt
» agréable. Je pourrois vous avertir ici
» d'un avantage que vous ne vous con-
» noiſſez-pas: c'eſt un don de la na-
» ture, qui ne vous a rien couté; mais
» qui rendant plus aiſée la pente à
» vous imiter, peut vous être un ſu-
» jet de mérite, & d'un ſimple talent
» vous faire une vertu. Ce don ſi
» précieux eſt cet air de douceur, ces
» manieres aiſées & prévenantes, ce
» caractère de bienfaiſance & de bon-
» té qui ſe peint dans vos traits, & qui
» appellant tous les cœurs & leur de-
» mandant autant d'amitié qu'il en

Caractère de la Reine.

AN 1725.

» offre, ne laisse pas de leur imprimer le respect dont il semble vouloir les affranchir : conservez avec soin ces dehors précieux, & ne cessez dans aucun tems, d'être réellement tout ce qu'ils promettent. Faites toujours autant de bien qu'il vous sera possible : la libéralité est un devoir de votre rang, & les refus vous doivent plus couter que les graces. Sur-tout approchez de vous la vertu timide & malheureuse : ne dédaignez jamais le mérite indigent. Ne leur faites pas même acheter vos services par des prieres : en leur payant une dette, ce seroit leur vendre le plaisir de vous en acquitter.

Son occupation sur le Trône.

» Aucune affaire essentielle ne vous regarde sur le Trône, que celle de vous faire aimer. Rien n'est si flatteur pour une belle ame, & rien aussi n'est plus aisé aux personnes élevées en dignité; il ne leur faut pour cela que des égards qui n'ayent point un air de contrainte, qu'une politesse sans fausseté, qu'une prévenance sans bassesse. L'arrogan-

AN 1725.

» ce leur est encore moins pardonnable qu'à des Particuliers qui s'en font une ressource & une espece de dédommagement à leur médiocrité.

» L'autorité du Diadème peut bien se maintenir par elle seule; mais elle n'a jamais plus de force que lorsqu'elle a le secret de se soumettre les cœurs. Je l'ai souvent éprouvé sur ce Trône mobile où me porta, d'apres les vœux de ma Nation, l'amitié d'un Prince qui s'étoit chargé d'avoir des vues & de l'ambition pour moi. Combien de fois n'eus-je pas à combattre la fastueuse délicatesse d'une foule de Grands, qui se prétendent indépendans du Chef qu'ils se sont donné, & de la Nation même dont ils sont membres? Etoit-il aucun jour où il ne me fallût contenir l'indocilité tumultueuse d'une Noblesse qui, ne connoissant que son épée, son courage & sa liberté, veut tenir le timon de l'Etat, & se plaît souvent à le faire chanceler pour se faire croire plus nécessaire à le conduire? Ces obstacles si difficiles à lever, j'eus le

AN 1725.

Comment on prend un empire sur les esprits.

» bonheur de les vaincre. Un accès » libre & toujours ouvert, une hu» manité aussi éloignée de la dureté » que de la foiblesse, me donnerent » sur tous les esprits un empire d'au» tant plus absolu, qu'on le suppor» toit sans le croire. Je m'apperçus » bientôt qu'en donnant des conseils » je prononçois des ordres, & qu'on » les exécutoit aussi fidélement que si » la liberté qu'ils contraignoient, les » eût dicté elle-même.

» Je reconnus dès-lors ce que vous » ne devez pas ignorer, ma chere fille, » que rien n'assure mieux, en quelque » Nation que ce soit, les droits de » la puissance, que le soin de ne la » point faire sentir.

Moyens de gagner les cœurs.

» Un moyen infaillible de gagner » les cœurs, c'est de leur marquer » encore plus d'estime que d'amitié; » celle-ci peut faire des ingrats: celle» là n'en fit jamais. On peut se mé» fier de l'amitié: on croit toujours » l'estime sincére lors même qu'elle » ne l'est pas. Sévere à votre égard, » usez d'indulgence envers tout le » monde; louez les vertus, excusez

AN 1725.

» les foiblesses, feignez d'ignorer » la plûpart des défauts, embellis» sez, pour ainsi dire, tout ce qui » vous environne. Une prévention » flatteuse peut faire naître au-tour » de vous plus de vertus, qu'une in» discrete sévérité n'eût corrigé de » vices. Etendez cette heureuse & » utile prévention jusqu'aux mœurs, » aux usages, aux préjugés mêmes des » François. De tous les Peuples ci» vilisés, c'est peut-être celui qui » souffriroit moins de voir condam» ner ses Loix que ses Coutumes: » elles paroissent être en lui, plus » qu'en toute autre Nation, ce que » la chaleur naturelle est dans tous » les corps, un principe de vie & le » premier mobile de ses sentimens, » de ses opinions, de sa conduite: » vous devez nécessairement pour » réussir à lui plaire, respecter ses ma» nieres & les adopter. Je ne vous » propose pourtant point ici celles » de ces François brillants & volages, » bons par principe, mais trop sou» vent vicieux par air, qui n'ont pour » vertus que des agrémens, & qui

AN 1725.

» sont même regardés comme étrangers dans leur patrie, jusqu'à ce que » l'âge ait achevé de mûrir leur raison : les mœurs des vrais François » sont douces, simples, enjouées, sociables ; chez eux se trouvent plus » communément la science des égards, » le goût des bienséances, la délicatesse du sentiment. Leurs ennemis, » jaloux de rendre leurs vertus plus » agréables, viennent échanger leur » politesse contre la leur ; & ce qu'on » a de la peine à concevoir, ils ne » s'estiment ensuite plus parfaits qu'autant qu'ils les haïssent avec plus de » fureur & qu'ils les imitent avec » plus de complaisance.

Manières des vrais François.

» Ces sentimens vous choqueront » bien davantage désormais qu'ils ne » peuvent faire à présent : vous étiez » déjà Françoise par votre éducation, » devenez-la encore plus par votre » amour pour cette Nation honnête » & polie ; & je vous reponds de sa » part d'un retour de tendresse le plus » sincère & le plus constant : vous » l'éprouverez plus sûrement encore, » si après avoir évité les dangers de

Ce qu'il faut éviter.

AN 1725.

» la puissance & de l'élévation au » Trône, qui trop souvent n'inspirent qu'orgueil & dureté, vous ne » donnez point dans un autre excès » qui amollit les ames par la volupté & les abrutit par la paresse : j'entends parler ici de la prospérité dont » vous allez jouir, & qui pourroit vous être d'autant plus funeste » qu'elle vous a été inconnue jusqu'à » présent.

» Ne nous dissimulons point les » adversités que nous avons essuyées ; » ceux-là seuls doivent craindre de » se rappeller leurs disgraces, qui » ne pouvant les soutenir avec courage, n'ont fait que les augmenter par leur lâcheté. Nos malheurs » n'étoient grands qu'aux yeux de la » prévention qui n'en connoit point » au-dessus de la perte d'une Couronne ; & quelle idée devois-je » avoir de celle que je venois de » quitter ? Différente de toutes les » autres, elle n'offre presque d'autre » avantage que la gloire de la porter : devois-je avancer la main pour » la reprendre ? Quelle qu'elle fut,

Quel caractère de vérité, de dignité, de raison & de grandeur !

AN 1725.

» en la perdant je me retrouvois moi-
» même, & je vous retrouvois, ma
» chere enfant, non-point insen-
» sible à mes revers; mais ayant la
» force de les supporter, & toujours
» épiant sur mon visage, jusqu'aux
» moindres vestiges de la douleur,
» pour la calmer.

Sentimens de Stanislas sur ses malheurs.

» Nous devons trop à nos malheurs
» pour les oublier; & nous ne de-
» vons nous en prendre qu'à nous-
» mêmes si, contre le dessein de la
» Providence, ils n'ont point réussi
» à nous convaincre du vuide & du
» néant des choses d'ici-bas, & par-
» là même, à nous dévoiler le dan-
» ger des prospérités qui pourroient
» nous séduire. Hé! que sont réelle-
» ment les prospérités même les plus
» brillantes; quel est l'état de ceux
» qui en sont le plus entêtés? n'est-
» ce pas, pour la plûpart, un état
» de misere & de besoin? Le seul
» amour du repos les tient dans une
» agitation continuelle; & leurs pas-
» sions étant sans frein, leurs vues
» sont aussi sans bornes: Toujours un
» nouveau desir, comme un salpêtre

AN 1725.

» enflammé, pétille dans leur ame &
» les porte vers un objet dont la
» perspective les éblouit à son tour,
» mais dont l'approche ou la posses-
» sion ne les désabuse point du triste
» soin d'en rechercher d'autres: de-là
» des jours plus vuides que remplis.
» On se plaint de leur rapidité par-
» ce qu'on n'en jouit point, & pres-
» qu'en même tems de leur lenteur
» à cause des dégoûts qui les accom-
» pagnent. On se dérobe sa vie sans
» le vouloir; & comme elle n'est pas
» dans l'espace du tems, mais dans
» l'emploi qu'on en doit faire, elle
» est déjà comme passée bien des
» années avant le moment où elle
» doit finir. Il n'est qu'une sage mo-
» dération qui puisse vous garantir
» des piéges d'un état qui n'est
» qu'une yvresse continuelle pour tant
» d'autres. Vos desirs satisfaits au de-
» là de vos espérances, ne vous en
» laisseront presque plus à former:
» je me flatte du moins que ne
» souhaitant rien désormais que
» par raison, vous ne désirerez
» rien avec inquiétude. Je sçais que

AN 1725.

» je puis également me répondre de » votre sagesse, au milieu des plaisirs » qui assiégent le Trône; je les crains » moins pour vous que le goût du plai- » sir qu'ils laissent après eux, & qui » est un effet plus dangereux, que les » plaisirs mêmes. L'habitude peut fai- » re disparoître ceux-ci ; mais le » goût dont je parle, quoiqu'il varie » sans cesse, ne meurt jamais : son » inconstance même fait sa durée. » Usez, à la bonne heure, des plai- » sirs de votre état : mais souvenez- » vous toujours qu'ils ne sont faits que » pour vous amuser & vous distraire, » & non pour vous occuper. Ils peu- » vent flatter vos sens ; mais ils ne » peuvent remplir votre cœur : celui » qui l'a créé, peut seul le satisfaire.

» Ce sentiment que je n'ai jamais » cessé de vous inspirer, ne doit ja- » mais s'éteindre en vous; mais en » vous exhortant à craindre, à fuir » même les plaisirs, je m'apperçois » qu'il en est un dont vous aurez de » la peine à vous défendre; c'est ce- » lui que des hommes intéressés, des » louanges étudiées, une fine adula-

AN 1725.

» tion excitent d'ordinaire dans les » Grands; c'est le plaisir qu'ils trou- » vent à être flattés, & qui les tou- » cheroit moins, si, malgré la préé- » minence de leur rang, ils ne s'es- » timoient encore plus par l'opinion » d'autrui, qu'ils n'ont coutume de » s'estimer par leur sentiment propre.

Tableau des Courtisans.

» Ainsi, ma fille, je ne vous vois » qu'avec frayeur environnée d'une » foule de Courtisans, qui, paroissant » oisifs sans l'être, se font une occu- » pation de dégrader par l'orgueil, » ceux qui les dominent par la puis- » sance. Esprits manierés & flexibles, » ils n'étudient les penchants de leurs » Maîtres que pour les faire servir » à leurs intérêts ; ils ne rampent » devant eux que pour s'élever ; ils » ne les louent que pour les séduire. » Combien n'en est-il pas qui cher- » chent peut-être déja à vous endor- » mir au sein de l'indolence & de la » mollesse, & qui ne se montrent » empressés à vous plaire que pour » réussir un jour à vous gouverner? » Voulez-vous pour toujours éviter un » écueil où j'aurois le regret de vous

AN 1725.

» voir perdre sans ressource ? soyez » incessamment en garde contre vo- » tre amour propre : il n'est que lui » capable de donner à la flatterie de » l'ascendant sur votre cœur. Aimez » la gloire, j'y consens, je vous y » exhorte même ; mais fuyez la va- » nité : celle-ci recherche uniquement » l'approbation des hommes ; celle-là » le seul témoignage secret d'une con- » science tranquille. Quiconque mé- » prise la gloire, n'est pas loin de mé- » priser la vertu : mais quiconque a » de la vanité peut tout au plus con- » trefaire la vertu, & ne peut acqué- » rir de gloire. Appliquez-vous à con- » noître les hommes au lieu même » où vous êtes, & plus qu'en autre » lieu du monde. Il est encore des » Courtisans dont le caractère noble » & généreux ne se dévelope que » sous les dehors de la naïveté, de » la douceur, de la confiance. For- » més sur le modèle des anciennes » mœurs, ils vivent avec plus de » probité que de cérémonie ; ils ser- » vent leurs Souverains avec zèle : ils » ne fondent point sur leurs défauts

AN 1725.

» l'espoir de leur plaire ; ils les ai- » ment plus que leur fortune ; ils n'en » désirent d'autre que celle qui ne » coûte aucune vertu.

Parallèle des bons & des mauvais Courtisans.

» Votre intérêt est de démêler » dans la foule ces restes précieux de » l'innocence des premiers tems ; vo- » tre devoir, de vous les attacher ; » votre bonheur, de mériter leur esti- » me : elle vous sera d'autant plus » glorieuse qu'elle ne peut être qu'une » estime de sentiment & de convic- » tion ; & vous la distinguerez aisé- » ment de toute autre, parce qu'elle » sera toujours sans faste & sans » apprêt : elle se laissera voir & ne » se montrera pas, ou ne se mon- » trera du moins qu'avec cet embar- » ras, qui dit si éloquemment ce » qu'on s'efforce de taire. Interrogez » ces hommes vertueux & les en- » couragez à vous répondre ; au lieu » de louanges ils vous donneront des » conseils.

La Reine ne doit sa confiance qu'au Roi.

» Ne leur prodiguez pourtant pas » votre confiance ; vous ne la devez » toute entiere qu'au Roi votre Époux : » il doit être le seul dépositaire de vos

AN 1725.

» ſentimens, de vos deſirs, de vos » projets, de toutes vos penſées. » L'imprudence laiſſe échapper ſes ſe- » crets, l'amitié les confie ; l'amour, » le véritable amour les décele & » ne s'en apperçoit pas. Répondez » aux eſpérances du Roi par toutes les » affections poſſibles ; vous devez ne » plus penſer que d'après lui & com- » me lui ; ne plus reſſentir de joies » & de chagrins que ceux qui l'af- » fectent ; ne connoître d'autre ambi- » tion que de lui plaire, d'autre plai- » ſir que de lui obéir, d'autre intérêt » que de mériter ſa tendreſſe. Vous » devez ne plus avoir à vous ni hu- » meur ni penchant ; votre ame doit » ſe perdre dans la ſienne, & tel eſt » votre bonheur qu'elle ne peut que » s'embellir en ſe perdant de la ſorte ; » par-là même vous pouvez contri- » buer au bien de Sa Majeſté.

» On aime à ſe voir dans ceux » qui nous reſſemblent : en ſe repro- » duiſant en eux on croit augmenter » ſon être, en étendre la durée & » vivre en quelque ſorte deux fois. » Votre douceur, votre docilité, ma

AN 1725.

» fille, peuvent fort aiſément prolon- » ger des jours dont dépend une in- » finité d'autres. Que de vies à con- » ſerver dans une ſeule ! Ne ceſſez » dans aucun tems d'éloigner de ce » Maître aimable juſqu'aux moindres » nuages de chagrin. Quelquefois ſon » exceſſive grandeur peut s'affaiſſer » ſur elle-même : portez alors le cal- » me & la ſérénité dans ſon ame ; » mais gardez-vous de vouloir péné- » trer tout ce qui peut en troubler la » joie & la paix. N'eſſayez point à » percer les voiles qui couvrent les » ſecrets de l'État. L'autorité ne veut » point de compagnie. Laiſſez au Roi » & à ſon Conſeil à ménager les » intérêts qui diviſent ou rapprochent » les Nations, & à donner à l'Uni- » vers, ſelon les tems & les beſoins, ces » ſecouſſes puiſſantes qui les ébranlent. » Vos talents, vos deſirs, vos efforts » ne pourroient ſuffire à un travail » dont ſi peu de Grands mêmes ſont » capables.

Elle ne doit pas pénétrer les ſecrets de l'État.

» C'eſt ſurtout la Religion que » vous devez reſpecter ſans l'appro- » fondir ; ne donnez dans aucun des

Ce qu'elle doit à la Religion.

AN 1725.

» partis qui la défigurent ou l'anéantissent sans le vouloir. Doit-il y » en avoir d'autre pour vous, pour » la foule des Chrétiens, pour les plus » grands génies mêmes, que votre catéchisme & votre foi ? Dans le » poste éminent où vous êtes, rien » n'est plus important que la Religion : non-seulement elle est le » seul frein que puissent avoir ceux » qui ne craignent pas les Loix dont » ils sont les Arbîtres, mais elle est » seule capable d'adoucir les chagrins » qui révoltent l'orgueil des Grandeurs humaines, & de les convertir même en plaisir, ainsi qu'un » grand feu convertit en lumiere tout » ce qu'on y jette. Soyez toujours telle » que vous avez été dès vos plus jeunes ans. Attachez-vous à l'essence » de la Religion ; elle doit être jointe » à la piété, sans quoi elle ne seroit » qu'un fantôme. La piété doit être » jointe à la morale, sans quoi elle » ne seroit que superstition ; & la » morale ne doit point être séparée du » culte, sans quoi elle ne différeroit » point de cette Philosophie de nos

AN 1725.

» jours qui ne connoit la raison que » pour la louer & la combattre ; » l'humanité, que pour l'exalter & » l'avilir ; les vertus, les devoirs, que » pour s'en affranchir, ou pour se » justifier du mépris qu'on en fait » par l'amitié qu'elle y suppose. Ayez » de la piété ; mais gardez-vous autant d'en avoir trop que de n'en » avoir qu'à demi.

L'excès dans les vertus & dans les vices.

» Je rends des graces infinies à » Dieu, de ce que je ne vois rien » à régler, dirai-je, à corriger » en vous, que vos vertus. Vous » pourriez aisément les porter à cet » excès qu'on ne condamne d'ordinaire qu'en l'admirant. Suivez votre force ; mais sachez l'arrêter. » L'excès dans les vices sert à les » rendre plus insupportables ; dans » les vertus il ne sert qu'à les rendre plus difficiles à imiter.

» J'aurois pû, sans doute, encore » me dispenser de vous donner cet » avis ; mais j'ai moins prétendu vous » proposer ici des conseils à suivre » que des maximes à méditer. Il » ne me reste qu'à vous exhorter à

AN 1725.

« vous souvenir de moi, de votre « Mere & de la mienne : Heureux « témoins de votre élévation & de « votre gloire, nous n'en sommes « pas moins sensibles à votre éloi- « gnement. Nous ne cessons de ver- « ser des larmes. Nous vous per- « dons, ma chere enfant, vous qui « étiez notre consolation, notre « amour, nos seules délices! Je vous « cherche sans cesse à mes côtés; « je sens qu'il me manque une par- « tie de moi-même : ma vie me « semble s'échapper avec mes pleurs. « Votre seul bonheur me console; « le Ciel vient d'accomplir en vous « tous Nos desirs. Nous le supplions « d'exaucer les vœux que Nous ne « cesserons de lui faire tous les jours « de Notre vie, pour qu'il vous com- « ble d'autant de bénédictions & de « graces, qu'il vient de répandre sur « vous de biens & de félicités ».

Expressions des sentiments du Roi Stanislas, pour sa fille.

La Reine donna successivement le jour à trois Princesses, dont Madame Louise-Elizabeth de France, depuis Duchesse de Parme, morte à Versailles le 6 Décembre 1759, étoit née en 1727, avec Madame Henriette de France, dont les beaux jours furent moissonnés dans le Printems de son âge; & le 4 Septembre 1729, elle mit le comble aux espérances de la Nation, en lui donnant un Dauphin. La naissance de ce Prince fut célébrée dans toute l'Europe : on fit partout éclater la joie la plus vive de cet heureux évènement.

Naissance de trois Princesses, en 1726, 1727 & 1728; celle de Monseigneur le Dauphin, en 1729.

AN 1729.

En 1730, la Reine donne encore un Prince à la France: le Ciel bénissant la fécondité de cette Princesse, Elle nous donna Madame Marie Adélaïde de France (Madame) le 23 Mars 1732; Madame Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France, le 11 Mai 1733; Madame Sophie-Philippine-Elizabeth-Justine de France, le 27 Juillet 1734; & Madame Louise-Marie de France, le 15 Juillet 1737.

AN 1730. Naissance de Mesdames. 1732. 1733.

D'abord après le mariage de sa fille, le Roi Stanislas alla tenir sa Cour au Château Royal de Chambord, où le Roi son Gendre le mettoit en état de représenter avec autant de dignité que de splendeur. Stanislas y vivoit en Philosophe couronné : il étoit envi-

Le Roi Stanislas établi sa résidence à Chambord.

AN 1733.

ronné de tous les talents agréables, & d'un nombre suffisant de Seigneurs, de Dames & d'Officiers, pour le lustre & pour le service de sa Maison. L'heureuse situation où se trouvoient le Roi & la Reine de Pologne, après tant de malheurs, de revers & de peines, dans ce séjour délicieux, sembloit leur avoir inspiré la vie la plus religieuse ; & ces augustes époux avoient fondé l'établissement de leurs Maisons respectives, sur l'exercice le plus exact de la Religion, & sur la piété la plus exemplaire.

Exercice de piété.

Cet exercice une fois réglé, il ne fut permis à personne de leurs Officiers Commensaux & Domestiques, d'y manquer. Le Roi avoit une Musique peu nombreuse, mais composée de Sujets choisis, qui jouoient de tems en tems la Comédie. On accouroit de toutes parts à Chambord, comme dans un lieu de délices, où l'on étoit sûr d'être gracieusement accueilli de ses Maîtres. Stanislas appelloit tous ses Gens par leurs noms, & parloit familièrement à tout le monde. Cette manière de s'insinuer dans les

AN 1733.

cœurs, est le plus sûr moyen de les soumettre & de se les attacher, sans rien ôter à la Majesté Royale. C'est une épreuve que tous les bons Princes ont toujours faite à leur satisfaction : celle de Stanislas eut été complette à Chambord, s'il avoit été moins éloigné de son auguste famille : aussi fut-ce uniquement afin de s'en rapprocher, qu'il quitta Chambord pour aller fixer sa résidence au Château de Meudon, où chaque jour sa Cour devenoit plus nombreuse à cause de la proximité de Paris & de Versailles. Plus on le voyoit, plus on avoit d'empressement à le revoir, & c'étoit à qui diroit le plus de bien de ce Prince aimable. L'amour des Sujets marche toujours à la suite de la clémence & de la bonté des Rois.

Affabilité de ce Prince.

Un nuage se forme de nouveau sur la tête de Stanislas, & semble vouloir troubler la sérénité des beaux jours de ce Prince, qui doit se prêter bientôt à des vœux qui ne le flattent plus. Mais la politique a son empire aussi-bien que la fortune, & ce n'est pas toujours assez de mépriser leurs fa-

Un évènement fâcheux va troubler son bonheur.

AN 1733.

veurs, pour se croire affranchi de leur servitude.

Mort d'Auguste II.

Frédéric Auguste II, Roi de Pologne, mourut à Varsovie, le premier jour de Février 1733. Le Prince Royal son fils & son successeur à l'Électorat de Saxe, prétendit succéder également au Trône de Pologne, quoiqu'il ne fût point héréditaire & qu'on ne pût y monter que par une élection libre: ce fut à ce sujet que le Roi déclara à tous les Ambassadeurs & Ministres étrangers qui se trouvoient à sa Cour, qu'il ne souffriroit point qu'aucune Puissance s'opposât à la liberté des suffrages.

Le voyage de Stanislas en Pologne

Stanislas étoit appellé par les vœux de la plus grande partie des Polonois, auxquels il falloit le montrer pour les satisfaire: comme on avoit besoin de prendre des précautions mistérieuses pour le faire arriver en Pologne, on convint avec le Ministre qui s'y trouvoit de la part de la France, qu'il iroit à Varsovie sans aucun retard, parce que sa présence y devenoit nécessaire pour échauffer & rassûrer ses Partisans; & il fut en outre arrêté qu'il

AN 1733.

feroit ce voyage par terre, pendant qu'on occuperoit ses surveillans d'un embarquement simulé, qu'on supposeroit être commandé par ce Prince. On équipa véritablement une Escadre à Brest, sur laquelle on fit paroître un Seigneur François, revêtu de tout ce qui pouvoit le faire ressembler le mieux à Stanislas. Pendant que ces préparatifs attiroient les Observateurs du côté de la Mer Baltique, ce Prince fit publiquement ses adieux à sa famille; puis il se rendit à Sceaux & de-là à Berny, où l'Officier de son choix qui devoit l'accompagner, l'attendoit avec une chaise de poste.

Stanislas déguisé, arrive à Varsovie.

Travestis en Marchands étrangers, ayant des perruques noires, & des habits unis les plus mal faits & de l'étoffe la plus grossière, ils entreprirent leur voyage avec une petite escorte. Ce fut ainsi qu'ils traversèrent l'Allemagne, & qu'ils passèrent sur les terres du Roi de Prusse, sans être reconnus, quoique ce Prince observât de près tout ce qui passoit par ses États. Stanislas eut le plaisir d'entendre souvent ce qu'on débitoit sur son

AN 1733.

compte, & de s'en amuser pendant son voyage, en faisant naturellement tout ce qu'il falloit pour n'être point reconnu. Il arriva à Varsovie, au jour & à l'heure qu'on l'attendoit. Il entra sans être apperçu chez l'Ambassadeur de France, par la porte secrette qu'on lui avoit indiquée.

Son arrivée à Varsovie.

Le Marquis de Monty le reçut avec tout le respect qu'il lui devoit : ce Ministre le pria de ne se montrer qu'au moment favorable où Sa Majesté pourroit le faire avec éclat.

La Diette de Pologne avoit fait une confédération générale, & statué que les seuls Piastes ou Gentilhommes Polonois, nés de pere & de mere Catholiques, pourroient prétendre à la Couronne, & que le seul Primat pourroit proclamer le Roi élu, sous peine d'être déclaré ennemi de la Patrie.

Il est élu Roi, & abandonné deux jours après.

L'Élection avoit été fixée par la même Assemblée, au 12 Septembre 1733 : Stanislas y fut élu pour la seconde fois Roi de Pologne, par plus de cent mille Polonois ; & ces mêmes Électeurs l'abandonnèrent lâ-

AN 1733.

chement deux jours après, parce qu'ils apprirent que les Moscovites s'avançoient pour empêcher qu'on n'élût ce Prince, ou pour le détrôner en faveur de l'Électeur de Saxe. Après l'Election, Stanislas fut proclamé Roi par toute l'Assemblée. On le fit paroître aussi-tôt en habits magnifiques à la Polonoise. La Nation lui rendit hommage, & courut dans les Églises, remercier le Ciel du bonheur qu'elle se promettoit de son choix. Les Palatins qui n'avoient pas voulu lui donner leurs voix avoient résolu de s'opposer à son Election par la force des armes, & dans ce dessein, ils s'étoient retirés de l'autre côté de Varsovie. On conseilloit à Stanislas, ou de disperser promptement cette troupe de rébelles, ou de les ramener au vœu général ; mais ce Prince répondit : » qu'il ne vouloit ni s'assûrer une » Couronne aux dépens de la vie de » ses Sujets, ni se mettre dans le cas » de se reprocher d'avoir marqué son » avènement au Trône, par l'effusion » de leur sang ».

AN 1733.

Les troupes Russes entrent en Pologne.

Près de ſoixante (*a*) mille Moſcovites, commandés par le Général Leſcy, venoient d'entrer en Pologne pour y faire élire l'Électeur de Saxe. Les Polonois eurent beau réclamer la Loi qu'ils venoient de faire, que nul ne ſeroit Roi chez eux, s'il n'étoit Piaſte; les portes de Varſovie furent ouvertes aux Moſcovites, la Diette ſe ſépara, la brigue prit la place de la juſtice, & l'intérêt ne fit qu'augmenter le nombre des rébelles & diminuer celui des Partiſans de Staniſlas, qui ſe voyant hors d'état de ſe ſoutenir à Varſovie contre tant d'ennemis réunis, fut obligé de ſe retirer à Dantzic avec les Gens de ſon parti.

L'Électeur de Saxe eſt élu Roi.

Le Général Moſcovite étant ainſi maître en Pologne, convoque une Aſſemblée à Prague, où les Partiſans

(*a*) Un corps de quarante-deux mille Ruſſes, étoit aſſemblé dans le Duché de Curlande; un autre corps de douze mille hommes de troupes réglées & quinze cents Coſaques, s'étoient rendus vers Smolensko, outre les dix mille Saxons & les forces de mer.

AN 1733.

de l'Électeur de Saxe l'éliſent Roi. Cette entrepriſe, ou cette violence contre la liberté des Polonois, étoit injurieuſe au Monarque; comme elle n'étoit faite par les Moſcovites, qu'à l'inſtigation de l'Empereur Charles VI, la France lui déclara la guerre; & s'étant unie avec les Rois d'Eſpagne & de Sardaigne, on attaqua l'Empereur en Allemagne, en Lombardie & en Céilan: tout plia ſous les armes de France, tant en Italie qu'en Alſace.

La France déclare la guerre à l'Empereur

Cependant l'Électeur de Saxe s'étoit fait couronner à Varſovie, d'abord après ſon Election de Prague; & les Moſcovites s'étoient avancés du côté de Dantzic, pour s'en rendre maîtres & ſacrifier Staniſlas à la rage qui les animoit contre lui.

Dantzic eſt aſſiégé par les Moſcovites.

Quand les Moſcovites eurent établi leur camp, Leſcy ſomma les Dantzicois de ſe ſoumettre au Roi Auguſte, en les menaçant du traitement le plus cruel s'ils refuſoient d'obéir. Mais voulant mériter la confiance que leur avoit marquée Staniſlas, en remettant ſon ſalut entre leurs mains,

AN 1733. les Habitans répondirent d'une manière à convaincre le Général Moscovite, qu'ils n'en craignoient point les menaces. Aussi-tôt il fit ses dispositions pour assièger la place, devant laquelle la tranchée fut ouverte le 20

AN 1734. Février 1734. Le Comte de Munich améne aux Moscovites, un renfort considérable de troupes fraîches, & prend le commandement de leur armée, ne voulant point laisser au Général Lescy, la gloire de soumettre Dantzic. Cette Ville n'avoit pour se soutenir contre cette armée, que ses Habitans & le Régiment de Dragons qu'avoit levé le Marquis de Monty, à la solde du Roi. Ce Régiment prêta serment au Magistrat de Dantzic. Lescy occupoit & fermoit tout le côté de la Vistule jusqu'à la Mer, en tirant vers Langsunht, & il avoit coupé tous les ruisseaux par où la Ville recevoit abondamment ce qui étoit nécessaire à ses besoins. Munich perdit quinze cents hommes, à l'attaque du Village d'Ohra, & ne fut pas plus heureux à celle de Kniprarf; mais il s'empara du Haulp, l'un des ouvra-

ges externes de la place, & le seul endroit par où les convois pussent arriver à la Ville par terre. Alors vint l'armée Saxonne de dix mille hommes, commandée par le Duc de Veissenfelds : ce fut avec ce puissant renfort que Munich voulut livrer un assaut au Fort d'Hagelsberg, le 9 Mai; mais les Assiégés firent une si belle défense, qu'ils lui tuèrent plus de quatre mille hommes; quatre mille quarante-huit de l'aveu des Russes, sans parler des blessés dont le nombre étoit si considérable, que ne pouvant les loger au camp, il les distribua en trois parties, pour les envoyer à Elbing, Marienbourg & Doischau. Les Assiégés ne perdirent que quarante à cinquante hommes, & eurent environ quatre-vingt blessés. Le carnage dura depuis huit heures du soir, jusqu'à la pointe du jour.

AN 1734.

Pour réparer cet échec également honteux & terrible, Munich n'avoit d'autre moyen que celui de redoubler le feu de son Artillerie, & le bombardement de la Ville, qui depuis long-tems n'en étoit que trop

AN 1734.

incommodée. Sa destruction, & la faim qu'elle commençoit à sentir, ne prirent point sur le courage intrépide des Assiégés, qui par honneur, aimoient mieux se voir ensevelir sous les ruines de leurs maisons, que de trahir la confiance de Stanislas.

Fermeté des Assiégés.

Le Duc de Weissenfelds à la tête des Saxons, s'étoit emparé par une lâche trahison du Fort de Welchelmunde & de plusieurs autres ouvrages, sans ébranler la fermeté des Assiégés. Le secours de quinze cents hommes venus de France par une escadre, & débarqués le 13 Mai, à l'embouchure de la Vistule, sous le commandement du Brigadier la Motte, fut obligé de se rembarquer & de retourner à Copenhague, parce qu'il avoit rencontré trop d'obstacles à son entrée dans la place. A leur arrivée, ces François trouvèrent un nouveau renfort des leurs à Copenhague, & leur petit nombre ne les empêcha pas de reprendre la route de Dantzic le 27, sous les ordres dn Comte de Plélo, Ambassadeur de France en Danemarck. Ils débarquèrent librement à

Arrive un secours de France, qui fait des prodiges.

AN 1734.

la rade de Dantzic ; ils marchèrent sur trois colonnes, aux retranchemens des Moscovites : ces François intrépides, arrachèrent les palissades, forcerent tous les obstacles & se virent au moment d'entrer dans la Ville ; mais ils étoient en trop petit nombre pour faire face à tous les efforts qu'on leur opposoit, & ils furent contraints de retourner à leur camp, après avoir perdu soixante hommes, parmi lesquels étoit malheureusement le vaillant Comte de Plélo, qu'animoit un zèle égal à son courage, pour le service de la Patrie. Ces François s'étant fortifiés dans leur camp, y soutinrent pendant un mois tous les efforts des Moscovites & des Saxons ; mais à la fin, réduits à un si petit nombre qu'il ne leur étoit plus possible de résister, ils consentirent par capitulation, à se rendre prisonniers de guerre, après avoir donné les preuves les plus glorieuses de la valeur Françoise.

Les François sont forcés de capituler & de se rendre.

Cet évènement fatal à Stanislas, dont on avoit mis la tête à prix, le laissoit sans ressource & sans espérance. Il ne restoit plus à ce Prince,

Stanislas n'a plus de ressource que dans la fuite ; sa tête est mise à prix.

AN 1734.

qu'un moyen de ne pas tomber entre les mains de ses ennemis : c'étoit de s'échapper secrettement de Dantzic ; & ce moyen ne paroissoit point pratiquable, parce qu'il étoit environné de deux armées qui l'observoient ; il ne connoissoit point les routes qu'il falloit suivre, pour tromper la vigilance des Gardes & des Surveillants: à qui pouvoit-il se fier au milieu de tant d'ennemis, que la promesse d'une récompense invitoit à porter une main régicide sur ce Prince, qui seroit vraisemblablement tombé au pouvoir des Cosaques, dont tous les environs de Dantzic étoient remplis : & s'il trouvoit moyen de s'embarquer, il devenoit la proie des vaisseaux tout récemment sortis des Ports de Croonstodt, au nombre de vingt-trois de rang. Il falloit néanmoins qu'il se sauvât à travers tous les dangers : ce Monarque, qui n'en sentoit que trop la pressante nécessité, s'en remit à la protection du Ciel, & forma le projet de tout tenter pour éviter sa perte. Mais avant que de faire les dispositions de sa retraite, il porta les généreux Dantziçois à se ménager une honnête capitulation, sans attendre qu'ils ne pussent plus détourner les malheurs dont ils étoient menacés. Ensuite il écrivit promptement deux lettres, l'une au Primat de Pologne, son sincère ami, & l'autre à la ville de Dantzic : ces deux lettres, où s'expriment si naïvement la tendresse & la reconnoissance, font trop d'honneur à Stanislas, pour ne les pas rapporter ici mot à mot, telles qu'elles sont sorties du cœur & de la plume de ce Prince.

AN 1734.

Il écrit deux lettres avant son départ.

LETTRE de Stanislas, en quittant la ville de Dantzic.

A MON CHER PRIMAT, ET AUX SEIGNEURS POLONOIS,

» LA douleur que j'ai de me séparer de vous, mes chers véritables
» amis, parle assez pour vous faire
» comprendre tout ce que je ressens
» dans ce cruel moment. La résolu-
» tion forcée que je prends, n'est

AN 1734.

» fondée que sur l'utilité de mon sacrifice, ainsi que vous l'avez jugé vous-mêmes. Je vous embrasse tous bien tendrement, en commençant par M. le Primat (Potocki) & je vous conjure par vous-mêmes, & par conséquent par ce que j'ai de plus cher, de vous unir plus que jamais, pour soutenir autant qu'il se peut, les intérêts de la chere Patrie, qui n'a d'autre appui qu'en vous seuls. Les larmes qui effacent mon écriture, m'obligent de finir : puissiez-vous du moins lire au fond de mon cœur, les sentiments que votre amour pour moi a fait naître, & qu'il y a gravés pour jamais. Je suis de cœur & d'ame, *signé* STANISLAS, Roi ».

A ma bonne ville de Dantzic.

» JE pars au moment que je ne puis plus rester avec vous, & jouir plus long-tems des témoignages d'un amour & d'une fidélité sans exemple. J'emporte avec le regret de vos souffrances, la reconnoissance que je vous dois, & dont je m'acquitterai en tout tems par tous les moyens qui pourront vous en convaincre. Je vous souhaite tout le bonheur que vous méritez. Il soulagera le chagrin que j'ai de m'arracher de vos bras. Je suis & serai toujours & partout, votre très-affectionné, STANISLAS, Roi ».

AN 1734.

Un Centumvir tombe mort, en apprenant le départ du Roi.

Une consternation générale se répandit dans toute la Ville, à la nouvelle du départ de ce Prince : il avoit chargé le Comte de Poniatowski, d'en informer l'Assemblée : au récit qu'il en fit, on fut tellement attendri sur le malheureux sort de Stanislas, qu'un des Centumvirs nommé Hünnüber, ne pouvant soutenir le chagrin dont il fut aussi-tôt saisi, perdit la respiration, & tomba mort sur les genoux de Poniatowski. Quand on apprit cet évènement à Stanislas, il en fut pénétré de la plus vive douleur.

Enfin, on délibéra sur les moyens de sauver ce Monarque & de le faire partir : comme il a fait lui-même la relation de sa sortie de Dantzic, à la

AN 1734.

Reine sa fille, je croirois priver le Lecteur de la description la plus intéressante & la plus exacte de cette sortie, en ne la donnant ici que d'après les Auteurs qui l'ont écrite avant moi; c'est pourquoi je vais rapporter celle que le Roi Stanislas écrivit lui-même. Quoique depuis long-tems elle soit dans les mains de tout le monde, elle ne doit pas moins se retrouver ici, pour l'exactitude de l'Histoire que j'écris, & pour la gloire de Stanislas, dont la sagesse & la vertu se développent si naïvement dans cette relation.

LETTRE DU ROI DE POLOGNE, A LA REINE SA FILLE.

Relation de sa sortie, par lui-même.

» JE sens, Madame, que ce n'est » pas assez pour vous, d'avoir appris » ma sortie de Dantzic. Un reste » d'allarmes vous fait souhaiter de » sçavoir jusqu'aux moindres circonstances de cet évènement. Je vais » vous satisfaire, & remplir en même-tems deux devoirs qu'une juste reconnoissance m'inspire; celui de » vous dédommager en quelque sorte

AN 1734.

» de vos peines passées, & celui de » rendre à la Divine Providence, » l'honneur que je lui dois. C'est elle » en effet qui m'a soutenu au défaut » de tout secours. Vous la verrez dans » ce récit me conduire, pour ainsi » dire, par la main, veiller sur tous » mes pas, régler les sentiments de » ceux que l'intérêt avoit fait résoudre à me servir de guides, & qu'un » plus grand intérêt toujours présent » à leurs yeux, pouvoit engager à » me trahir: vous la verrez tout applanir devant moi, jusqu'à me » rendre comme invisible à ceux mêmes qui étoient envoyés pour me » reconnoître. En un mot, vous la » remarquerez cette Providence, jusques dans les moindres détails que » je vais vous faire. Vous m'aiderez » à la bénir, comme l'unique source » de mon bonheur & de votre joie.

» Je ne doute point que bien des » gens ne m'ayent blâmé, & vous » peut-être avec eux, d'avoir attendu » si tard à sortir de Dantzic; mais » quand la conscience, l'honneur, la » Patrie, réclament leurs droits, doit-

AN 1734.

» on songer à se précautionner contre les dangers personnels ? Pour » moi, je pensois alors & je pense » encore, qu'il est du devoir de l'honnête homme de s'oublier en ces » moments. D'ailleurs, comme j'attendois de jour à autre de puissants » secours, cette espérance me retenoit : & qu'aurois-je fait par une » retraite précipitée ? qu'ouvrir à l'ennemi les portes d'une Ville qui » ne soutenoit le siége, que par l'extrême affection qu'elle avoit pour » moi. Ainsi, tout sentiment de courage & de fermeté à part, il falloit » tenir bon jusqu'à l'arrivée du secours, & à son défaut, ne pas craindre de périr avec tant de braves » Citoyens, qui se sacrifioient pour » ma gloire, & avec cette foule de » Polonois qui étoient venus partager » mon sort, & qui aimoient autant » périr que de manquer à la fidélité » qu'ils m'avoient jurée. Je persistai » dans cette résolution, jusqu'à l'indigne reddition du Fort de Wechselmunde : sa lâche capitulation obligea » Dantzic de songer avec mon agré-

AN. 1734.

» ment à faire la sienne. Je fus le premier à l'y porter, & à ce sujet, il » arriva une chose assez extraordinaire. » J'avois nommé le Prince Czartorinski, Palatin de Russie, & le Comte » Poniatowski, Palatin de Mazovie, » pour assister de ma part à toutes les » délibérations du Magistrat. Le lendemain de la reddition dont je viens » de parler, je les chargeai l'un & » l'autre de représenter à cette Assemblée, les raisons que je croyois devoir engager à ne point différer de » se rendre. Je leur ordonnai même » expressément, de dire à ces Messieurs, que les tenant quittes, eux » & tous les Habitans, des serments » qu'ils m'avoient faits; je consentois » de bon cœur qu'ils ne s'occupassent » que de leur sûreté, & qu'au reste, » pénétré des marques qu'ils m'avoient données de leur zèle, j'en » emporterois avec moi le plus tendre » souvenir.

» Ce fut le Comte Poniatowski » qui porta la parole. Il parloit avec » ce ton d'affection & de persuasion » qui lui est propre, lorsqu'un des

AN 1734.

» Centumvirs, le Sieur Hünnüber; » (c'eſt ainſi qu'ils appellent certains » Députés du corps de la Bourgeoiſie) » ſe levant de ſa place, s'approche du » Palatin & lui dit: Eh! Monſieur, » parlez-vous ſincérement? Sont-ce » là les vrais ſentiments du Roi Notre » Maître? Oui, lui répondit Ponia- » towski. C'eſt de ſa propre bouche » que je tiens tout ce que j'ai l'hon- » neur d'avancer ici. Mais, quoi! » ajoûta le Centumvir, eſt-ce le Roi » lui-même qui nous exhorte à ſubir » la loi du Vainqueur? Le Palatin » répliquant encore, que cela étoit » ainſi: O Dieu! s'écria de nouveau » cet homme, Notre bon Roi Nous » quitte donc! Et que va-t'il devenir » lui-même? Dans ce même inſtant, » il chancele, il bégaye & tombe » mort ſur les genoux de Ponia- » towski. Je fus d'autant plus touché » de ce funeſte accident, que mon » cœur étoit ouvert à la douleur. C'eſt » particulièrement dans un tems d'af- » fliction, qu'on ſent plus vivement » les malheurs des autres.

» J'ai dit que la Ville s'étoit déter-

AN 1734.

Staniſlas ſort de Dantzic, le 17 Juin à dix heures du ſoir, vêtu en Payſan.

» minée à capituler. Voyant alors » qu'elle alloit changer de Maître, » & que je n'avois plus lieu de me » ſacrifier pour elle, je pris le parti » d'en ſortir. J'y étois fortement ſol- » licité par les Seigneurs de mon parti, » qui mettoient encore en moi toute » l'eſpérance de leur ſalut & de celui » de la République. Mes ennemis m'y » forcèrent eux-mêmes: ils deman- » doient pour premier article, que » je fuſſe remis entre leurs mains. » Ce n'étoit peut-être pas le moin- » dre des malheurs que je devois en » attendre; mais c'en étoit aſſez pour » mettre le comble à ceux de ma Pa- » trie, à qui il ne reſtoit plus de reſ- » ſource qu'en ma liberté. C'eſt en » cette occaſion que je reconnus mieux » que jamais le zèle de ceux qui me » ſont attachés. Chacun formoit des » projets pour aſſûrer ma retraite. » Une Dame Polonoiſe (Madame la » Comteſſe Czaspska, Palatine de » Poméranie) ſçachant l'Allemand, » & ſe fiant à un homme qu'elle con- » noiſſoit, & qui connoiſſoit lui-

AN 1734.

» même parfaitement le Pays, vouloit partager les risques de mon voyage, se travestir en Paysanne, & me faire passer pour son mari. On me proposa un autre expédient: c'étoit de me mettre à la tête de cent homme déterminés, & de percer avec eux au travers des ennemis. Ma peine n'étoit point de trouver des gens propres à une pareille expédition: il s'en présentoit assez qui tenoient à gloire d'y être employés; mais ce projet qui flattoit assez mes idées, ne me parut pas aisé dans son exécution, tant à cause de l'inondation des eaux qui s'étendoit d'un côté jusques à trois lieues de pays, qu'à cause des lignes de circonvallation qui bouchoient tous les autres passages, & qu'il eut été impossible de franchir à cheval. Il faut du moins une route au courage, & le hazard même n'en offroit point. Je m'en tins au moyen que me fournit le Marquis de Monty, Ambassadeur de France. Ce moyen me parut le plus pratiquable.

AN 1734.

» pratiquable. (*b*) Je me rendis chez lui le Dimanche 27 Juin, sous prétexte d'y passer une nuit tranquille, en m'écartant des bombes qui recommençoient à tomber dans mon

---

Note essentielle.

(*b*) M. Tercier, ancien premier Commis des Affaires Étrangères, alors Sécretaire de M. le Marquis de Monty, & témoin & acteur de tout ce qui se passa à la sortie du Roi, en écrivit le détail dans une de ses lettres, du 10 Février 1758, au Sécretaire de Sa Majesté.

J'aurois souhaité, dit-il, que le Roi dans sa relation eût dit la manière dont il vint chez M. l'Ambassadeur, se disposer à son départ, & comme on rusa pour l'enlever à sa garde ordinaire sans que personne s'en doutât. J'avois été le matin du Dimanche chez le Roi, qui avoit pris la résolution de partir. Il étoit convenu entre lui & l'Ambassadeur, que l'après-midi Sa Majesté feroit prier M. de Monty, de passer chez lui pour conférer sur les propositions que le Maréchal Munich avoit faites la veille aux Députés, & que le Marquis feignant d'être tombé & de s'être écorché la jambe, renverroit dire au Roi, qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir se rendre à ses ordres, & que ne pouvant marcher, il supplioit Sa Majesté de me dire ce qui s'étoit passé: sur quoi

AN 1734.

» quartier, & à dix heures du soir, » déguisé en Paysan, je sortis de son » Hôtel & de la Ville.

Qualités du Marquis de Monty.

» Le Marquis de Monty, que j'ai » eu le tems de connoître, est un des » hommes le plus capable de remplir » avec gloire, le ministère dont la » France l'a chargé. Fertile en expé- » dients & en ressources, il est pres- » que toujours sûr dans le choix de

je reporterois son avis, ou de charger quelqu'un des Seigneurs Polonois de le venir prendre chez lui. Tout ceci se passoit vers les quatre heures à huit heures du soir. Lorsque nous soupions, on avertit que le Roi venoit par le jardin de notre maison. Je courus au-devant de Sa Majesté: Elle me dit que M. l'Ambassadeur pouvoit achever de souper, & qu'Elle se promeneroit en attendant. Le souper ne fut pas long, comme vous croyez bien? Je retournai vers le Roi, qui vint & s'enferma avec M. le Marquis, M. le Comte Offolinski, alors grand Trésorier de la Couronne, & moi. Le tems pressoit. M. l'Ambassadeur faisoit signe au Roi de renvoyer M. le grand Trésorier, qui se retira enfin sur ce que le Roi lui dit: qu'il alloit passer la nuit chez l'Ambassadeur. Sa Majesté donna ordre en même-tems,

AN 1734.

» ses moyens. Jamais la présomption » ne le porte à la négligence dans ce » qui lui paroît aisé, ni la défiance » n'abat son courage dans ce qui est » difficile. Génie supérieur & simple » tout à la fois, il sçait sans user d'ar- » tifice, joindre à la candeur qui at- » tire la confiance, toute l'adresse » nécessaire à un homme d'État.

qu'on lui apportât ce qui lui étoit nécessaire. Tout ceci étoit concerté pour tromper le Public. Si le Roi étoit sorti de chez lui dans le dessein annoncé d'aller coucher ailleurs, sa garde l'auroit suivi & tout auroit manqué. Il ne resta donc que le Roi, M. l'Ambassadeur & moi. Alors Sa Majesté écrivit deux lettres au Primat & à la ville de Dantzic: ensuite de quoi, l'ayant déshabillé, je lui aidai à prendre les habits de Paysan, déja préparés pour cette affreuse scène: il portoit à son bras le portrait de la Reine, que M. l'Ambassadeur le supplia de laisser; il ne le voulut pas; il emporta même avec lui, sans rien écouter, le livre du petit Office du Saint-Esprit. Quand il eut quitté l'Ambassadeur, je le conduisis par notre jardin, jusques dans celui où étoit la tente du Général Steinflicht: ces jardins étoient contigus. Le matin, ce Général étoit venu dire

AN 1734.

Une bagatelle fait presque échouer le départ du Roi.

» Une des choses cependant qui » l'embarrassa le plus, ce fut une des » moindres parties de mon nouvel » ajustement. Le dessein de ma re- » traite si bien concerté dans tout le » reste, faillit à manquer par cela » seul, & nous apprîmes (ce qui » n'arrive néanmoins que trop sou- » vent) qu'une bagatelle est quelque-

à M. de Monty, qu'ayant à toute heure à faire avec lui, il étoit incommode de faire un détour par la rue, qu'il seroit bien plus aisé de se communiquer en faisant ôter seulement deux planches de celles qui séparoient les deux jardins; qu'il le prioit d'y consentir: ce qui fut fait uniquement pour que le Roi pût passer à la tente du Général, sans être vû: ce qu'il n'auroit pû éviter s'il lui eut fallu passer par la rue, où il auroit été reconnu par les domestiques, qui étoient toute la nuit ou au moins une grande partie de la nuit devant la porte. Je donnai la main au Roi, & en entrant dans la tente, il me fit l'honneur de m'embrasser & de me dire: adieu, mon cher ami, priez pour moi. Ces paroles dites par un si grand Prince, dans une situation si triste, si dangereuse & si peu méritée; me sont aussi présentes qu'au moment même. Peut-on oublier des évènemens de cette nature? &c.

AN 1734.

» fois capable de faire échouer les » plus grands projets. Un habit usé » & tel qu'il convenoit au rôle que » j'étois forcé de jouer, une chemi- » se de grosse toile, un bonnet des » plus simples, une bâton d'une épi- » ne rude & mal polie, enfilé d'un » cordon de cuir, étoient déja prêts: » l'on n'attendoit que des bottes, dont » je pusse me servir pour me faire » mieux ressembler aux Paysans de » ces cantons, qui sont dans l'usage » d'en porter en tout tems. L'Am- » bassadeur qui n'osoit en employer » de neuves, qu'il auroit trouvées » très-aisément, s'occupoit depuis » deux jours à mesurer de l'œil, tou- » tes les jambes des Officiers de la » garnison qui venoient me faire la » Cour, & à qui je permettois durant » le siége, de paroître ainsi devant » moi. Celles d'un Officier François » lui parurent à peu près aussi grosses » & aussi honnêtement usées qu'il les » souhaitoit; mais il n'osoit se résou- » dre à les demander. Qu'auroit-on » pensé de cette envie; & dans la si- » tuation où j'étois, n'auroit-elle pas

» aidé à découvrir mon dessein ? Le » Ministre prit le parti de faire corrompre par un de ses gens, le valet » de cet Officier, qui vola les bottes » & les vendit. Une heure avant mon » départ, elles furent apportées : ce » vol important qui avoit mérité la » négociation d'un Ambassadeur, n'avoit pû s'exécuter plûtôt ; mais prêt » à sortir, je ne pus les mettre. » Il fallut sur nouveaux frais, songer » à en avoir d'autres. Le tems se passoit, il étoit neuf heures & demie : » je ne pouvois différer de me mettre » en route ; une sage précaution ne » me permettoit de marcher qu'a la » faveur de la nuit, & le jour alloit » paroître dès les deux heures du matin. (*c*) L'embarras de l'Ambassa-

(*c*) La fin du crépuscule à Dantzic, dans les derniers jours de Juin, est à dix heures un quart, tems où la nuit quoiqu'assez claire, commence ; & par conséquent l'aurore dans la même proportion paroît à deux heures & demi du matin. Le Roi devoit donc profiter de ce tems, pour sortir de la Ville & gagner un lieu où il pût être en sûreté : ainsi il n'avoit que quatre heures de marche.

» deur étoit extrême, lorsque dans le » secret & dans le silence qu'on observoit chez lui, dans le tems qu'il » craignoit que les moindres ordres » qu'il pourroit donner ne fussent estimés avoir quelque rapport à ma » sortie, il se trouva sous sa main, » & je ne sçais comment, des bottes » d'un de ses domestiques, qu'on eut » dit faites exprès pour moi. Cette » heureuse aventure le rassûra, & je » lui reprochai en badinant, d'avoir » si long-tems médité une espèce de » crime pour amener de bien loin ce » qu'il pouvoit tout naturellement » trouver auprès de lui.

Il sortit par les ramparts du côté du Langarten : la Vistule passant à droite de la Ville, il y a un grand espace que les écluses inondent. C'étoit cet espace que le Roi devoit traverser, comme il le fit, dans un petit bateau pour aller gagner la Vistule & la mettre entre lui & les ennemis. Ce trajet fait pendant l'obscurité, demandoit au moins trois heures de tems : c'étoit le calcul de M. le Marquis de Monty : il pensoit que le Roi pourroit arriver à la Vistule, à une heure ou une heure & demie, & se trouver de

AN 1734.

» Tout étant prêt de la sorte, je » sortis de la maison de l'Ambassadeur, par un dégré dérobé. Je n'eus » pas plûtôt descendu quelques marches, que l'idée me venant de le » rassûrer sur les craintes qu'il avoit » à mon sujet, & d'essuyer les larmes » que je lui avois vû répandre, je » remontai & frappai à la porte qu'il » avoit refermée sans bruit. Il étoit » alors prosterné à terre, & par des » prières ferventes, il demandoit au » Seigneur qu'il voulût bien être mon » guide, dans un voyage aussi dangereux que celui que j'allois entreprendre. Sourd à mes premiers

l'autre côté au moment où l'aurore devoit paroître ; que de-là, il pourroit aller le long de la Vistule, & la repasser au-dessous de l'endroit où elle se sépare en deux bras, pour venir gagner la Poméranie & se rendre à Stralsund. Les ennemis n'ayant pas assez de troupes pour s'étendre beaucoup en remontant la rivière, le Roi devoit être en sûreté aussi-tôt qu'il l'auroit passée. L'évènement ne répondit point à ce projet, comme on le verra dans la suite de la relation du Roi.

AN 1734.

» coups, il se lève enfin & m'ouvrant » la porte : Qu'est-ce donc, Sire, me » dit-il : malgré tous mes soins, au» rois-je oublié quelque chose dont » Votre Majesté eût encore besoin ? » Oui, Monsieur, repris-je d'un air » aussi sérieux qu'il me fut possible : » une chose très-importante & très» nécessaire. Vous n'avez pas songé » qu'il me falloit mon Cordon bleu ; » est-il de la bienséance que je né» glige de le mettre dans une occa» sion comme celle-ci ? Reprenant » aussi-tôt mon enjouement ordinaire » & un ton plein d'amitié ; je viens, » lui dis-je, vous embrasser de nou» veau, & vous prier de vous rési» gner autant que je le fais, à la Pro» vidence, à laquelle je me remets » entièrement de mon sort.

» Je redescendis aussi-tôt & trou» vai à quelque pas de la maison, le » Général Steinflicht, qui m'atten» doit déguisé en Paysan. J'allai avec » lui joindre le Major de la Place, Sué» dois de naissance, qui s'étoit en» gagé à favoriser ma retraite & » qui devoit se trouver à certain

An 1734.

» endroit du rempart. Il y avoit au
» bas deux Nacelles qui nous servi-
» rent à traverser le fossé : elles
» étoient gardées par les trois hom-
» mes destinés à me conduire dans
» les États de Prusse, qui de tous
» les lieux du voisinage, où je pou-
» vois être à l'abri des insultes de
» mes ennemis, étoient les plus sûrs
» & les plus proches. Le Major sor-
» tant du Bateau alla quelques pas
» avant nous, pour nous faire
» passer un poste occupé par quel-
» ques Soldats & un bas-Officier
» de la garnison. A-peine je l'eus
» perdu de vue, que je l'entendis
» parler avec la vivacité & le ton
» d'un homme en colere. Je courus
» à ce bruit & à portée de distin-
» guer les objets ; je vis le bas-Of-
» ficier le coucher en joue & le me-
» nacer de tirer sur lui s'il ne retour-
» noit sur ses pas. Deux fois le Ma-
» jor, qui avoit prévu la difficulté du
» passage, porta la main à un pisto-
» let de poche, dont il s'étoit muni
» à tout événement : il étoit résolu
» de se défaire de cet homme qu'il

An 1734.

» ne pouvoit persuader par ses dis-
» cours. Mais réfléchissant en hom-
» me sage, qu'il n'avanceroit rien
» par sa mort, & que les Soldats,
» également exacts à la consigne qui
» étoit donnée par le Commandant,
» ne manqueroient point de venger
» le sort de leur Officier : il garda
» quelque-tems le silence, & prit
» enfin le parti de révéler le dessein
» qui m'amenoit en ce lieu. A ces
» mots le Sergent demanda à me
» voir & à me parler. Je m'avan-
» çai durant ce tems : il m'examine
» de près, & me reconnoissant, quoi-
» qu'à la brûne, il me fait une pro-
» fonde révérence & ordonne à ses
» gens de me laisser passer. Cette pre-
» miere aventure me fit mal augu-
» rer du reste de mon voyage. Je
» ne pouvois croire que mon secret
» pût long-tems séjourner dans les
» mains où on l'avoit confié. Je me
» trompois toutefois ; mais la Pro-
» vidence, qui disposoit à son gré
» de ceux qui devoient contribuer à
» l'exécution de mon projet, me
» laissoit en proie à mes craintes pour

AN 1734.

» me faire mieux connoître dans la » ſuite la force & l'importance de » ſes ſecours. Je renvoyai le Major. » Remonté dans la Nacelle avec mes » gens, nous vogâmes à travers la » Campagne inondée, dans l'eſpoir » de gagner inceſſamment la Viſtule, » & de nous trouver dès la pointe du » jour à l'autre bord de ce fleuve » & au-delà des poſtes des ennemis. Mais quel fut mon étonnement, lorſqu'après un quart de » lieue de chemin mes Conducteurs » me ménerent au pied d'une méchante Cabane, ſituée au milieu » de ces marais, ſous prétexte qu'il » étoit trop tard pour le paſſage de » la riviere; ils m'annoncerent qu'il » falloit s'arrêter en cet endroit, & » y paſſer le reſte de la nuit & le » jour ſuivant. J'eus beau leur repréſenter les riſques d'un abri qui » étoit à la vue de mes ennemis, » & la perte que nous allions faire » d'un tems ſi précieux à ma ſûreté; » leur conſeil étoit pris. Peut-être » pour ne pas manquer de réuſſir au » rôle d'égalité qu'ils devoient jouer

Portrait des Guides de Staniſlas dans ſa fuite.

AN 1734.

» en public afin de mieux cacher » mon rang & ma perſonne; c'étoit » alors leur deſſein de le répéter tête » à tête avec moi. Si cela eſt, il » faut avouer qu'ils s'en tirerent aſſez » bien, & qu'ils n'abuſerent pas de » la permiſſion qu'ils avoient d'en » uſer à mon égard comme avec un » de leurs ſemblables. Cependant » quel parti avois-je à prendre avec » des gens de cette eſpece & que » la moindre contradiction pouvoit » irriter ? Mon ſort étoit entre leurs » mains : je l'y abandonnai. Deſcendant de ma Nacelle, j'entrai » dans cette maiſon d'un air auſſi » aſſuré que ſi ç'avoit été une Place » de guerre propre à réſiſter à tous » les efforts des Ruſſes & des Saxons. » Cette Cabane ne formoit qu'une » chambre où je ne trouvois pas un » coin à me repoſer; mais je ne » cherchois pas le ſommeil; & à dire » vrai, je l'aurois cherché en vain. » Je m'aviſai, pour tromper mes » inquiétudes & l'affreux ennui de » tout le tems que je devois paſſer » en ce lieu, de faire conoiſſance

AN 1734. » avec mon illustre compagnie. Un » quatrieme s'étoit joint à nous dès » les remparts de la Ville, quoiqu'on » m'eût assûré que mes Conducteurs » ne devoient être qu'au nombre de » trois. J'étois bien aise de démêler » ce personnage en même-tems que » les autres. Le premier, qui étoit le » Chef de la troupe, me parut da-» bord une tête démontée, & qui » joignoit à beaucoup de suffisance » beaucoup de légéreté ; je connus » dans la suite que je ne m'étois » pas trompé. Vous auriez ri de lui » voir affecter très-sérieusement un » air d'autorité, prendre un ton éle-» vé & décisif, ne point souffrir qu'on » raisonnât après lui, regardant la » moindre replique comme une es-» pèce de rébellion. Je me serois » volontiers amusé de la singularité » de ce caractère qui pouvoit fort » bien compatir avec la probité, si » je n'avois réfléchi que l'étourderie » nuit quelquefois plus que la mé-» chanceté même, & si à travers » sa brusque pétulance, je n'eusse re-» connu que c'étoit l'homme de tout

» le Pays le moins capable de me » conduire sûrement. On eut dit à » l'entendre, qu'il ne prétendoit rien » moins que d'affronter à l'aven-» ture tous les dangers que je pou-» vois rencontrer. Malheureusement » encore, il n'étoit informé d'aucun » des postes qu'occupoient les enne-» mis. L'espoir d'une grosse récom-» pense l'avoit engagé à se donner » au Marquis de Monty pour plus » habile en ce point qu'il ne l'étoit ; » & ce Ministre pour qui l'occasion » n'avoit qu'un moment qu'il im-» portoit de saisir, n'en avoit point » eu pour l'approfondir & le bien » connoître. D'ailleurs le secret de-» mandoit qu'il s'en tint aux premiers » hommes que le hasard lui offroit : » ceux-ci rejettés, tout autre choix » seroit devenu aussi dangereux qu'i-» nutile. La suite a justifié celui que » l'Ambassadeur avoit fait, & il n'est » plus tems de discuter s'il devoit » croire le Chef de mes Conduc-» teurs aussi habile qu'il devoit l'être, » & ne point faire difficulté de me » confier à lui. Le Surnuméraire AN 1734.

An 1734.

» m'inquiétoit bien plus encore. Je » lui demandai qui il étoit : il n'eut » pas la complaiſance de me laiſſer » croire que je n'en fuſſe point con- » nu, & d'un ton auſſi ingénu que » reſpectueux, il me repondit qu'il » s'enfuyoit de Dantzic, à cauſe » d'une banqueroute qu'il venoit d'y » faire ; il m'ajoûta que mes Con- » ducteurs lui avoient promis de le » mener en Pruſſe, où il eſpéroit » d'être à l'abri des pourſuites de » ſes Creanciers. Un Banqueroutier, » dis-je auſſitôt en moi-même, un » Marchand ruiné que rien n'en- » gage à mon ſecret, & qui n'ignore » point qu'en me livrant à mes » ennemis il peut recevoir en une » ſeule fois, non-ſeulement de- » quoi réparer ſes pertes, mais de- » quoi ſe mettre dans un état à » n'avoir jamais beſoin de com- » merce ni de travail ! Quel Com- » pagnon de voyage ai-je là ! Je » n'eus pourtant garde de rien laiſ- » ſer tranſpirer de mes craintes. Un » ſimple ſoupçon a ſouvent fait des » traîtres, & plus ſouvent une ap-

An 1734.

» parence de confiance a étouffé des » deſſeins de trahiſon : mais cette » précaution étoit inutile avec ce » bon homme ; ſon zèle pour moi » lui donnoit des ſentiments qui » auroient dû me raſſurer, ſi j'avois » pû les voir dans le fond de ſon » ame.

» Les deux autres étoient ce qu'on » appelle en Allemagne des Szna- » pans : Ils étoient mieux inſtruits » que le premier des routes du » Pays ; mais ſi jamais la nature » avoit fait germer en eux quelques » ſentimens d'honneur, il n'étoit pas » poſſible de les démêler à travers » la brutalité de leur inſtinct & la » férocité de leurs manières. Je paſ- » ſai le reſte de la nuit couché ſur » un banc, & la tête appuyée ſur le » Marchand, qui étoit le ſeul, à qui » il me fut plus aiſé de parler à cauſe » qu'il entendoit le Polonois par- » faitement.

Staniſlas conſidére Dantzic, & pleure ſur le ſort de ſes amis.

» Le Lundi matin 28 je ſortis de la » chambre, je fixai mes regards ſur » Dantzic, qu'on ne ceſſoit de bom- » barder. Mes entrailles depuis long-

AN 1734.

» tems émues sur cette Ville infor-
» tunée, le furent encore bien da-
» vantage dans le point de vue d'où
» je la considérois. Voilà donc, di-
» sois-je en moi-même, voilà la
» récompense de sa fidélité ! Peut-
» être dès ce jour elle va passer aux
» mains de mes Ennemis, & se
» racheter des malheurs qu'elle ne
» peut plus soutenir, par de nou-
» veaux malheurs qui mettront le
» comble à sa misère. Le triste sort
» des amis que j'y avois laissés,
» qu'on alloit forcer, le glaive à la
» main, de se déclarer contre moi,
» me pénétra d'une douleur si vive,
» que je me vis près d'y succomber.
» En vain je rappellai mes forces;
» elles m'avoient abandonné. Je n'é-
» tois plus cet homme endurci aux
» chagrins, accoutumé aux disgra-
» ces. Heureusement mes larmes me
» déroberent un objet si sensible;
» & revenant un peu à moi, je le-
» vai les mains au Ciel, & je le
» priai de ne me point abandonner
» dans cet état de langueur & d'af-
» foiblissement dont je n'étois plus

AN 1734.

» le maître. Je rentrois dans la Ca-
» bane lorsque tout-à-coup j'en-
» tendis une décharge générale de
» toutes les batteries de la flotte
» des Ennemis. Je crus aussi-
» tôt que c'étoit en réjouissance de
» la résolution que la Ville avoit
» prise de se rendre, & qu'elle avoit
» dû annoncer la veille au Comte
» de Munich, Général des Mosco-
» vites : mais mon cœur se serra de
» nouveau. Moins touché de mes
» propres dangers que des malheurs
» que ces marques de joie annon-
» çoient à ma Patrie, & dont elles
» étoient comme le signal, je restai
» quelque-tems immobile & pres-
» que privé de sentiment. Le Gé-
» néral Steinflicht fit tous ses efforts
» pour me rappeller à moi : il ve-
» noit de préparer un dîner, peu
» propre, comme l'on peut juger,
» à contenter le goût ; mais qui
» auroit pu du moins appaiser ma
» faim, si mes chagrins m'eussent
» permis de la satisfaire.

» Je dois dire ici ce que j'ai ap-
» pris depuis peu : c'est que ce même

AN 1734.

» jour & à la même heure, les » Seigneurs Polonois vinrent chez » l'Ambassadeur, où ils croyoient » que j'avois passé la nuit. Ne me » voyant point paroître, ils s'imaginerent que j'étois malade; car » ils sçavoient que j'étois dans l'habitude de me lever de fort-grand » matin. L'Ambassadeur ne cessoit » de leur dire que j'avois commencé » fort tard à reposer. Pour les tromper plus sûrement, il les prioit de » faire le moins de bruit qu'ils pourroient dans les Appartemens: il leur » parloit de la sorte, lorsqu'il entendit le bruit d'Artillerie dont je » viens de parler; n'ayant d'autre » idée dans l'esprit que celle de ma » sortie, il ne douta point que ce » signe de réjouissance n'en fût un » de la perte de ma liberté; & par » un mouvement dont il ne fût pas » le maître, il s'écria: O Dieu! » le Roi est donc pris? Ces mots, » qu'il auroit voulu un moment » après n'avoir pas prononcé, révélerent le secret dont il étoit » seul dépositaire. Je n'étois cepen-

AN 1734.

» dant qu'à un quart de lieue de la » Ville, & malheureusement encore » sous les yeux & pour ainsi dire » sous la main de mes Ennemis. Je » ne puis assez louer la prudence de » ce Ministre, qui, ayant l'art de » pénétrer dans les cœurs, avoit pareillement celui de rester toujours » lui-même impénétrable; mais ce » pourroit être ici une leçon pour » les personnes revêtues de son caractère, d'être plus en garde qu'il » ne le fut dans cette occasion contre la vivacité du tempérament, » ou si l'on veut, contre une pareille irruption de zèle. De quelque part que vint cette faute, » c'en étoit une, néanmoins. (*a*)

(*a*) N'osant toucher à l'ouvrage du Roi, je le laisse tel qu'il l'a écrit lui-même; mais je ferois tort à la mémoire d'un Négociateur aussi habile que fut M. le Marquis de Monty, & à la reconnoissance que je dois à l'amitié dont il m'honoroit, si je n'osois dire ici qu'on a trahi la vérité dans le récit qu'on a fait au Roi, d'une imprudence dont ce Ministre n'étoit point capable. J'en ai pour garant le témoignage d'un homme de probité, &

AN 1734.

» Aussi peu de momens après, le » bruit de ma retraite fut répandu » dans toute la Ville, & jusques dans » le Camp des Russes & des Saxons. » Les Dantzicois furent extrémement » allarmés de cette décharge de mous- » queterie. Ceux d'entr'eux qui étoient » au fait des réjouissances militaires, » s'apperçurent bientôt que c'en étoit » une; mais ils étoient en petit nom- » bre & ils n'en sçavoient pas le su- » jet. Les uns croyoient que c'étoit à » l'occasion d'une victoire remportée » par les Impériaux sur les François » & leurs Alliés, en Italie; d'autres,

d'un témoin irreprochable : c'est M. Tercier qui va parler de nouveau, & qui dans la lettre déja citée m'écrit encore ces mots: » On a mal rendu au Roi ce qui se passa, » lorsque M. le Marquis de Monty entendit » l'Artillerie Russienne: il étoit dans la plus » grande inquiétude de l'évènement, lors- » qu'à dix heures du matin, ému de cette » Artillerie, il ne douta point du malheur » qu'il appréhendoit ». Il avoit lieu de croire que le Roi avoit été pris sur le bord de la Vistule, à deux heures du matin, n'ayant point trouvé de bateaux prêts; qu'on

AN 1734.

» que les Russes avoient coutume de » célébrer l'aniversaire de la bataille » de Pultawa, arrivée à pareil jour. » Quelques-uns, que la fête de S. » Pierre, qui étoit le lendemain, y » pouvoit donner lieu, ou que peut- » être on annonçoit l'arrivée de l'E- » lecteur de Saxe au Camp des Mos- » covites qui l'attendoit depuis long- » tems. La Populace pensoit différem- » ment; elle s'imagina que c'étoit un » assaut général que les Russes, secon- » dés des Saxons, donnoient à la » Place. J'ai sçu qu'à ce moment la » consternation avoit été générale: on » ne voyoit que femmes échevelées,

l'avoit amené chez le Comte de Munich, à cinq heures; qu'il avoit fallu deux ou trois heures & plus, pour envoyer les ordres du Quartier Général, à la Flotte & au Fort de Laminde pour faire la réjouïssance, & qu'il avoit fallu une heure aux troupes & aux vaisseaux pour s'y préparer. Ce calcul juste & si vraisemblable, fondoit l'allarme du Ministre prévenu dès la veille d'un desir extrême de voir réussir l'évasion du Roi, dont la Personne lui étoit confiée, & qu'il auroit voulu sauver aux dépens même de ses

La sortie du Roi ne fut sçue qu'après la remise de sa lettre au Primat.

AN 1734.

» jetant des cris affreux dans les rues; » & des hommes désespérés, qui, ne » voyant le danger que pour le crain- » dre & se le grossir, ne sçavoient s'ils » devoient faire un dernier effort pour » repousser l'Ennemi, ou attendre de » le voir dans les Maisons & les Pla- » ces publiques assouvir sa fureur & » passer tout au fil de l'épée. Le Ma- » gistrat ne faisoit que de s'assembler » pour délibérer sur la réponse aux pro- » positions du Comte de Munich. Il » fut aussi surpris que le Peuple; il en- » voya de tous côtés sur les remparts pour

jours. Mais quelque frappé qu'il fut de l'idée que le Roi avoit été pris, il ne s'en ouvrit qu'à moi, & dès l'instant il me chargea d'aller remettre au Primat la lettre de Sa Majesté; ce que je fis, & personne ne sçut la sortie de ce Prince avant ce moment là. Ce ne fut qu'à mon retour qu'elle fut sçue de tous les Seigneurs Polonois. Selon ce récit, il est toujours vrai que le départ du Roi fut divulgué à Dantzic, dans le tems qu'il n'en étoit encore qu'à un quart de lieue, & que le reste de son voyage n'en devoit être que plus dangereux.

AN 1734.

» pour sçavoir si effectivement les » Russes faisoient quelque mouve- » ment. Ce ne fut qu'à la troisiéme » salve que les Députés, qui étoient » allés au Camp, rentrerent dans l'as- » semblée & dirent: qu'ayant annoncé » au Général Moscovite leur disposi- » tion à reconnoître l'Electeur de » Saxe, le Général leur avoit répondu, » que cette nouvelle lui étoit si agréa- » ble, qu'il alloit sur l'heure le té- » moigner par une réjouissance géné- » rale de tout son Camp. L'émotion » qu'elle excita dans la Ville pouvoit » bien sûrement faire augmenter la » surprise de l'Ambassadeur, qui n'é- » toit pas plus instruit que le Magistrat, » du motif de ce bruit si extraordinai- » re. Mais quelles craintes ne m'auroit » pas causées l'inattention de ce Mi- » nistre, si je l'avois sçu dans le tems! » Je pouvois l'apprendre presque aussi- » tôt par un Sznapan qui aborda à la » Cabane avec son petit bateau. Il vint » remettre au Général Steinflicht deux » langues-fumées & un billet fort » poli, mais qui ne contenoit que des » souhaits heureux pour notre voya-

L

AN 1734.

» ge : ce message si peu attendu nous » intrigua beaucoup. Le billet étoit » anonyme ; & nous ne pûmes jamais » comprendre de quelle part il venoit, » ni comment celui qui en étoit char- » gé, avoit pu découvrir le lieu de no- » tre retraite. Nous eûmes beau l'in- » terroger, il s'en retourna maître de » son secret ; mais il nous laissa de » cruelles inquiétudes que le nôtre ne » fût découvert. Je l'ai déja dit, & je » ne puis à mon gré le dire assez ; ces » sinistres augures, Dieu les permet- » toit ou les faisoit naître pour m'en- » gager à n'attendre que de lui seul » l'heureuse sûreté qui faisoit tout le » sujet de mes espérances.

» Je passai tout le reste de la jour- » née dans une impatience extrême » de la voir finir ; la nuit vint enfin » & nous nous embarquâmes de nou- » veau. Notre route fut infiniment plus » pénible qu'elle ne l'avoit d'abord été » en sortant de Dantzic : ce n'étoient » que roseaux épais qui résistoient au » bateau : ils ne plioient sous lui qu'a- » vec une espèce de sifflement, & qui, » se répandant au loin, pouvoit dé-

AN 1734.

» celer notre marche. Leur courbure » même marquoit notre passage & » nous laissoit craindre que le lende- » main on ne vît les traces du che- » min que nous aurions fait. Souvent » nous fûmes obligés de descendre » du bateau, &, enfoncés dans la vase, » de le tirer à force de bras pour le » transporter dans les endroits où il y » avoit plus d'eau.

» Vers le minuit nous arrivâmes à » la chaussée d'une riviere que je crus » être la Vistule. Nos Conducteurs se » mirent aussitôt à tenir conseil en- » tr'eux : le Général ni moi n'y fûmes » point appellés. Leur résolution fut » que leur Chef avec Steinflicht & le » Banqueroutier remonteroient à pied » la chaussée, tandis que je me rembar- » querois avec les deux autres pour » cottoyer cette même chaussée par le » marais. Tous ensemble me firent » espérer que nous ne tarderions pas » à nous rejoindre. Je me conformai » à leur Arrêt, sans pourtant me fier » trop à leurs promesses. Je ne voyois » cette séparation qu'avec douleur, & » plût à Dieu que j'eusse écouté plus

An 1734.

» sérieusement je ne sçais quel pressentiment qui m'annonçoit que je ne retrouverois plus Steinflicht durant tout le reste de mon voyage!

» L'opinion où j'étois que nous avions enfin gagné la Vistule, m'avoit fait penser jusqu'alors que c'étoit là l'endroit où nous devions la passer : mais c'étoit le Néring ; & quand je l'appris, je me consolai plus aisément de l'éloignement du Général ; je lui sçus même gré d'être allé lui-même à la découverte des routes les plus sûres que nous avions à prendre pour arriver enfin à ce fleuve si désiré. Je ne laissois pourtant pas de demander souvent à mes gens où & en quel tems à peu près nous pourrions le retrouver. Le voilà, disoient-ils ; il est devant nous, nous ne saurions le perdre, nous ne quittons point la chaussée qu'il suit lui-même exactement. Ils la quittoient néanmoins, je ne sçais dans quel dessein : je ne m'en apperçus que lorsqu'il n'étoit plus tems de voyager & que le point du jour nous avertissoit de nous mettre quelque part

An 1734.

» hors de la vue de ceux qui avoient intérêt de me découvrir, & peut-être déja ordre de me suivre.

» Notre embarras fut de trouver un endroit propre à me cacher. Comme mes Conducteurs n'ignoroient point que toutes les maisons d'alentour étoient pleines de Russes & de Cosaques, il ne nous restoit qu'à en choisir une dans laquelle on voulut au besoin se prêter à nos vues, ou par intérêt ou par amitié.

Le Roi débarque chez un Paysan.

» Ils se rappellerent qu'il y avoit dans le voisinage un homme de leur connoissance : nous abordâmes chez lui : c'étoit un Paysan dont toute la maison ne valoit guère plus que la Cabane d'où j'étois parti le soir auparavant. Avez-vous ici des Moscovites, lui demandèrent d'abord mes Conducteurs ? Actuellement, dit-il, il n'y en a point ; mais si vous en avez affaire, il en vient assez souvent pendant le jour. Notre parti étoit pris. De tous les maux qui nous environnoient, nous avions jugé celui-ci le moindre : nous nous y fixâmes à regret. Cepen-

AN 1734.

» dant, pour que je ne fusse point re-
» connu de cet homme, dont nous
» ignorions les sentimens, les deux
» Sznapans, sans lui donner le tems
» de m'envisager & de m'entretenir,
» comme il auroit fait sans doute,
» me menèrent au-dessus de la petite
» chambre qui faisoit toute l'étendue
» de cette maison. Ils m'offrirent
» une botte de paille qui s'y trouva
» par hasard, & me prierent de me
» reposer; qu'ils feroient sentinelle
» au bas, & iroient même au loin
» dans la campagne chercher le Géné-
» ral que je ne cessois de demander. Il
» y avoit déja deux nuits que je n'avois
» dormi; j'essayai de reposer & je ne le
» pûs point. Mes bottes pleines d'eau
» & de fange, la perte de Steinflicht,
» ce dessein marqué de mes Conduc-
» teurs de s'éloigner de la route qu'ils
» étoient convenus de suivre, les dan-
» gers que je courois dans le lieu où
» ils m'avoient amené, que sçai-je?
» mille idées funestes me rouloient
» dans l'esprit : elles me privoient du
» bonheur même que je pouvois es-
» pérer de l'accablement de fatigues

AN 1734.

Il apperçoit des Russes, & les Cosaques arrivent à sa retraite.

» où j'étois; naturellement il devoit
» appésantir mes sens & m'ôter, du
» moins pour quelque tems, le sen-
» timent de mes peines. Je me levai
» & mettant la tête à la lucarne de ce
» grenier, je vis un Officier Russe
» qui se promenoit gravement dans la
» prairie, & deux Soldats qui y fai-
» soient paître des chevaux. Cette
» vue me saisit. L'air rêveur de cet
» homme qui sembloit méditer quel-
» que dessein; ces chevaux auprès
» desquels il revenoit sans cesse, com-
» me s'il eût eu impatience de s'en
» servir au-plûtôt; ces Soldats avec
» leurs armes; leur séjour enfin dans
» un lieu assez éloigné de leur Camp:
» tout me fit craindre que je ne fusse
» tombé dans le piége que je prenois
» tant de soin d'éviter. Il est quelque
» chose de plus précieux que le cou-
» rage, & que je faillis perdre alors,
» je veux dire l'espérance qui le sou-
» tient, & qui souvent l'inspire. Ma
» frayeur fut bien plus grande lors-
» qu'à cent pas au-delà je vis passer
» plusieurs Cosaques, courant à bride
» abattue à travers les champs : ils

AN 1734.

Il apperçoit des Russes & les Cosaques arrivent à sa retraite.

» venoient à ce misérable abri où je
» m'étois flatté de plus de sûreté que
» dans tout autre. Ce spectacle si peu
» attendu me fit retirer de la fenêtre
» d'où je les avois apperçu. Je me remis
» sur ma botte de paille où je ne songeai qu'aux moyens d'échapper, s'il
» étoit possible, aux recherches de
» cette troupe qui m'environnoit. Je
» croyois voir sur l'heure investir la
» maison. Ils firent plus : sans s'amuser à la bloquer, ils s'en rendirent
» les maîtres. Presqu'aussitôt j'entends
» monter à mon grenier : c'étoit
» mon Hôtesse qui, députée par mes
» Conducteurs, venoit m'avertir de
» leur arrivée, & me prier en même tems de ne point faire de bruit.
» Ce conseil étoit bon à suivre & je
» l'avois déja prévenu ; mais ces Cosaques si dangereux, & qui, je pense, avoient ordre de courir après moi,
» n'étoient entrés dans cette maison
» que pour s'y rafraîchir ; ils se firent
» donner à déjeûner, & leur alte dura
» plus de deux heures.

» J'entendois de mon galetas tous
» leurs discours : c'étoient des récits

AN 1734.

» infâmes dont l'un renchérissoit sur
» l'autre, & dont le moins affreux n'étoit digne que de gens de cette espèce, qui n'ont ni honneur ni religion. Le siége de Dantzic ne fut
» point oublié, non-plus que la plûpart de leurs exploits en Pologne,
» qui me firent autant d'horreur que
» de pitié. Dès qu'ils furent partis,
» l'Hôtesse revint me retrouver. Les
» voilà dehors, me dit-elle ; mais dites-moi, qui vous oblige si fort à les
» éviter ? Que n'êtes-vous venu boire
» avec eux & vous amuser avec vos
» Camarades ? Qui êtes-vous enfin &
» d'où venez-vous ? Sûrement vous
» n'êtes point de ce Pays, je le connois à votre langage ; & puis votre
» phisionomie annonce en vous quelque chose qui dément l'habit que
» vous portez. Parlez, expliquez-vous,
» je ne veux point vous trahir ; & à
» votre air, qui me touche infiniment,
» je me sens portée à vous rendre service. A ces discours si pressants, je
» ne sçavois que répondre : mon ingénuité naturelle me dénoüa cent
» fois la langue ; mais il m'étoit trop

AN 1734.

» dangereux de la laiſſer maîtreſſe de » mon ſort. J'accordai quelque choſe » aux ſoupçons de cette femme, dont » aucun n'approchoit de la vérité. Je » fis ſemblant d'être tout ce qu'elle » voulut : heureuſement elle n'avoit » pas aſſez d'eſprit pour ſentir toutes » les contradictions qu'elle mettoit en » avant, & auſquelles je me prêtois par » complaiſance ; ſurtout le peu de jour » de ce grenier me fut très-favorable : » elle ne remarqua point mon émo- » tion à chaque mot que je pronon- » çois. Hélas ! la vérité ſe décéloit ſur » mon viſage par le ſeul effort que je » faiſois pour la cacher. Échappé à ſes » queſtions, je ne pûs point ſi aiſément » échapper à ſes craintes ; mais ſi ce- » la eſt ainſi, ajoûta t'elle, que vous » ſoyez ſi brouillé avec les Moſcovites, » je vous prie de ſortir de chez moi : » s'ils vous y découvroient, je ſerois » perdue : peut-être en viendroient-ils » juſqu'à brûler ma maiſon. Elle étoit » ſur le point de me mettre à la por- » te, ſi je n'avois trouvé le ſecret de » la perſuader qu'elle n'avoit rien à » craindre ; mais ce ne fut qu'après

AN 1734.

» bien des diſcours, que ſe ſentant » raſſurée, elle me laiſſa enfin en re- » pos. Dans la crainte qu'il ne ſurvint » encore des Coſaques ou des Moſco- » vites, je me tins tout le reſte du jour » ſur ma botte de paille : j'étois là à » l'abri de leurs hoſtilités ; mais je » n'en étois pas plus tranquille. Ob- » ſédé d'une foule de noirs chagrins, » je ne pouvois les diſſiper. J'avois le » courage de les combattre, & mal- » gré moi, le courage de m'en occu- » per. Ce n'eſt preſque jamais que le » malheur qu'on évalue ; il n'eſt que » le plaiſir qui ne ſe calcule pas. En » vain je chercherois ici à donner une » peinture de mon état ; il n'eſt point » d'homme qui, ſe mettant à ma pla- » ce, ne trouve auſſitôt dans le fond de » ſon cœur tous les divers ſentimens » qui s'élevoient dans le mien. J'é- » prouvai ce genre de tourment, à » mon avis le plus cruel de tous, » c'eſt de ne pouvoir agir quand on » eſt le plus agité, & d'être forcé » d'attendre dans l'inaction tout ce » qui peut arriver de plus déſolant & » de plus funeſte. Deux réflexions ſer-

AN 1734. » virent toutefois à me consoler ; la » premiere, c'est que Dieu ne m'avoit » ôté Steinflicht, le seul homme de » qui je pouvois attendre du secours, » qu'afin que je ne misse ma con- » fiance qu'en lui seul ; la seconde, » c'est que je ne puis douter, par une » chose que je me rappelle & que je » vais dire, que Dieu ne prît un soin » tout particulier de moi, jusques » dans les moindres circonstances de » mon voyage.

» L'Ambassadeur, à mon départ de » Dantzic, m'avoit remis deux cens » Ducats. Désaccoutumé depuis bien » des années de porter de l'argent » sur moi, je ne pûs me faire à ce » poids ; dès le premier jour je priai » Steinflicht de m'en décharger : il » rebuttoit cette proposition, & me » faisant sentir l'importance d'un se- » cours si puissant, il me prioit aussi » très-sérieusement de ne pas m'en » désaisir. Je goutois ses discours, & » un moment après, sentant l'incom- » modité de cet or qui balotoit dans ma » poche, je redoublois mes instances » qui m'attiroient toujours de nou-

» veaux refus. Pour terminer ce dif- » férend, il fut décidé que Steinflicht » prendroit la moitié de cette somme » & que je garderois l'autre, & c'est » là le bonheur que la Providence » m'avoit ménagé & dont je veux » parler. En effet, seul & réduit à » moi-même comme je l'étois alors » (car je comptois peu sur mes gens), » qu'aurois-je fait si je n'avois eu » dequoi acheter dans le chemin qui » me restoit à faire, ou les commodi- » tés dont je pouvois avoir besoin » pour me le rendre plus supportable, » ou le silence des personnes qui pou- » voient me le rendre plus assuré? AN 1734.

Le Roi continue sa route.

» Sur la fin du jour, ennuyé de ma » situation, je descendis pour pren- » dre langue de mes Conducteurs : » ils sçavoient, me dirent-ils, que » le Général Steinfliht n'étoit qu'à un » quart de lieu, & qu'il se proposoit » de nous rejoindre dans la nuit, à » un endroit de la Vistule dont ils » étoient convenus, & où étoit un » bateau tout prêt à nous passer ; mais » ils doutoient qu'on pût risquer le » trajet par le vent qu'il faisoit alors,

AN 1734.

» qui étoit des plus violents, & à
» l'aide d'un bateau aussi petit & aussi
» mauvais que celui qu'ils s'étoient
» procuré. Allons toujours, leur dis-
» je, je ne vois pas de plus grand
» danger que de rester plus long-
» tems où nous sommes. Il ne me
» convenoit plus de me méfier de ces
» gens, qui ayant bû & mangé avec
» mes ennemis, avoient préféré mon
» salut à leurs intérêts, & parmi les
» fumées mêmes du tabac & d'une
» bierre capable de leur troubler les
» sens, avoient eu assez de courage
» & d'honneur pour me garder la
» fidélité qu'ils m'avoient promise.
» Ils prirent aussi de bon cœur la ré-
» solution que je leur inspirai. A nuit
» close, nous nous remîmes dans le
» bateau que nous laissames à un
» quart de lieue, où les inondations
» finissoient. Nous marchâmes plu-
» sieurs heures à pied, presque tou-
» jours dans des terres molles & bour-
» beuses, où, enfonçant jusqu'aux
» genoux, nous avions besoin à tout
» moment de nous prêter du secours
» les uns aux autres. Souvent nos ef-

AN 1734.

» forts ne nous servoient qu'à nous
» plonger davantage dans le terrein
» fangeux, & à nous mettre dans un
» plus grand danger de n'en point
» sortir. Nous gagnâmes enfin la
» chaussée de la Vistule; un de mes
» Sznapans me pria d'y rester un mo-
» ment avec son Camarade, tandis
» qu'il iroit voir si le bateau étoit à
» l'endroit de la rivière, où l'on avoit
» promis de le tenir prêt : nous fûmes
» une bonne heure à l'attendre. Il
» parut enfin, & nous dit, que ce
» bateau n'y étoit plus, & qu'appa-
» remment les Moscovites l'avoient
» enlevé. Il fallut rentrer dans le
» marais d'où nous sortions. Nous
» prîmes une autre route, & après
» une lieue de chemin, aussi pénible
» que celui que nous avions déja
» fait, nous choisîmes pour asyle une
» maison où je fus aussi-tôt reconnu.

Il se retire dans une maison où il est reconnu.

» Que vois-je ? s'écria l'Hôte, dès qu'il
» m'eût apperçu. Tu vois un de nos
» Camarades; lui répondirent mes
» Conducteurs; que trouve-tu dans
» son air, de si extraordinaire ? Vrai-
» ment, je ne me trompe point,

AN 1734.

» ajoûta cet homme; c'eſt le Roi Staniſlas. Oui, mon ami, lui dis-je » auſſi-tôt, d'un air ferme & aſsûré, » c'eſt lui-même; mais à votre phiſionomie, je connois que vous êtes » trop honnête homme pour me refuſer les ſecours dont je puis avoir » beſoin, dans l'état où je parois à » vos yeux. Cet aveu ſimple & naturel eut le ſuccès du monde le plus » heureux; & ce n'eſt pas par ſes ſuites que je l'approuve: n'eût-il point » réuſſi, je l'eſtimerois encore le parti le plus ſage que je pouvois prendre en cette occaſion. Ce n'étoit » point ici cette femme du jour précédent, eſprit foible & léger, & » dans qui la curioſité me faiſoit » ſoupçonner ce qui l'accompagne » ordinairement, une démangaiſon » extrême de parler & de tout redire. » Je ſaiſis d'abord mon homme; c'étoit un de ces caractères francs & » ingénus, bruſque à la vérité, mais » ſolide, raiſonnable, actif & réſolu, » tel enfin qu'il n'auroit pû me pardonner, ſi je me fuſſe aviſé de le » contredire. Son air libre & décidé

AN 1734.

» m'annonçoit, ou un ennemi peut-être même dangereux, ſi je lui refuſois ma confiance, ou un homme à tout entreprendre, ſi je la lui » donnois avec autant de bonne foi » qu'il en montroit lui-même dans » ſes manières. Je ne dis point ici, » que par l'éloge dont j'aſſaiſonnai » mon aveu, je le piquai d'honneur » & lui montrai adroitement ce qu'il » devoit faire pour me ſervir en cette » occaſion. Il me promit de me faire » paſſer la Viſtule, & me tint parole. » Il ſort de chez lui, & plein de zèle, » il ſe hâte d'aller chercher un bateau, » & d'examiner de tous les bords de la » rivière, celui où je pourrois la paſſer avec moins de danger. C'étoit » le Mercredi 30: comme il ne m'étoit pas poſſible de dormir, & que » l'expérience m'avoit appris que mes » idées n'étoient jamais plus triſtes, » que lorſque j'étois dans un plus » grand repos, je voulus les diſſiper » par la vue de la campagne. Quoiqu'au lieu de ces Coſaques, qui le » jour d'auparavant m'avoient cauſé » d'aſſez vives allarmes, je ne viſſe

AN 1734. » plus de la fenêtre d'un grenier où » je m'étois retiré, que des objets in- » différents ou même agréables, je » ne pus point m'en amuser. Ce n'est » pas par effort qu'on se distrait de » ses peines, & les yeux ne voyent » rien quand le cœur ne voit point » avec eux. Je ne fus pourtant pas » long-tems sans prendre intérêt à ce » qui s'offroit à ma vue. J'apperçus » le Chef de mes Conducteurs, re- » venant à grands pas vers la maison » où j'étois. Dès qu'il fut entré, je » lui demandai des nouvelles du Gé- » néral Steinflicht. Nous étions la » nuit dernière, me dit-il, sur la » chaussée de la Vistule, où le ren- » dez-vous étoit donné. Nous vous y » attendions avec une impatience ex- » trême, lorsque nous avons apper- » çu une troupe de Cosaques venant » à nous. Ne pouvant leur faire tête, » & ne trouvant point à nous cacher, » j'ai pris le parti de la fuite, & je » crois que le Général & le Banque- » routier*, en ont fait autant chacun » de son côté. Ah! malheureux, lui » dis-je, pourquoi abandonner Stein-

» flicht? N'avois-tu pas des prétextes » à couvrir ta marche & la sienne? » Ses airs empruntés l'auront décélé, » & il lui suffisoit de ta compagnie, » pour n'être crû qu'un Paysan com- » me toi. Sans doute, il est déja en- » tre les mains des ennemis? Ingé- » nieux à me tourmenter, j'appuyai » sur cette idée & je m'en fis le sujet » d'un nouveau chagrin. Je le sur- » montai toutes fois, en pensant que » si c'étoit pour moi un malheur d'ê- » tre abandonné comme je l'étois; » s'en seroit un bien plus grand, si je » venois, pour ainsi dire, à me man- » quer à moi-même, & si je ne me » tenois lieu de tous les secours que je » pouvois tirer d'ailleurs. Je rappel- » lai ma fermeté, & je crus l'avoir » mise au point qu'elle dût me suffire » dans quelque évènement fâcheux » qui pût encore m'arriver. Je rai- » sonnois ainsi avec moi-même, lors- » que sur les cinq heures du soir, je » vis arriver mon Hôte. Il m'annonça » qu'il avoit bien trouvé un bateau » chez un Pêcheur, où logeoient » deux Moscovites; mais qu'il n'étoit AN 1734.

AN 1734. » pas d'avis de hazarder ſi-tôt le paſ-
» ſage, à cauſe du grand nombre de
» Coſaques répandus aux environs,
» dont les uns gardoient leurs che-
» vaux au pâturage, & les autres bat-
» toient la campagne, avec ordre
» de ſuivre mes traces & de m'arrêter
» partout où ils me trouveroient: il
» ajoûta, que dans cette vue, ces
» derniers s'en prenoient indifférem-
» ment à tous les paſſants, les fouil-
» loient, les interrogeoient & exi-
» geoient des Paſſeports ou des Ré-
» pondants du voiſinage, & qu'ils
» s'attachoient plus particulièrement
» à examiner ceux qui étoient à peu
» près de mon âge, de ma taille, de
» ma figure, ſous quelque décoration
» & en quelqu'état qu'ils paruſſent à
» leurs yeux. Heureuſement, je venois
» de me raſsûrer, & de me convain-
» cre que mon courage devoit être
» déſormais mon unique appui. Sans
» cela, cette triſte nouvelle m'auroit
» abattu au point de m'ôter toute
» eſpérance d'échapper à mes mal-
» heurs. Je tins conſeil avec mes Pay-
» ſans, & après bien des réflexions,

» il fut décidé que je paſſerois la nuit AN 1734.
» & le jour ſuivant, dans la maiſon
» où nous étions, en continuant la
» ſage précaution de m'y dérober à
» la vue de quiconque pourroit y
» aborder. Le lendemain Jeudi pre-
» mier Juillet, je raſſemblai tous mes
» gens pour prendre leur avis, ſur
» l'importante affaire du paſſage de
» la Viſtule, qui me tenoit ſi fort au
» cœur. Nous examinâmes tous les
» endroits par où l'on pouvoit le ten-
» ter avec quelque ſecret. Les ſenti-
» ments de mes Conducteurs étoient
» plus ou moins hardis, leurs vues
» plus ou moins ſenſées, ſelon qu'u-
» ne bouteille d'eau-de-vie qui étoit
» au milieu d'eux, étoit plus ou moins
» pleine; car c'eſt-elle qui préſidoit à
» l'Aſſemblée, & qui en régloit les
» Délibérations. Ce n'étoit dans les
» commencements que des propos ti-
» mides: on ne voyoit plus de moyens
» de paſſer outre; l'eſpoir des gran-
» des récompenſes promiſes diſpa-
» roiſſoit, & à leur place, les priſons,
» les tortures, les gibets étoient le
» ſeul objet qui ſe préſentoit devant

AN 1734.

» les yeux. Une nouvelle effusion de
» la liqueur, relevoit insensiblement
» ces courages abbatus, & je vis le
» moment où ils alloient affronter
» tout le camp des Russes, & me me-
» ner sans rien craindre à travers le
» feu de mille batteries de canons.
» Je mis les choses dans une juste
» égalité, par le soin que j'eus de
» me saisir de la bouteille, & de pro-
» portionner à chacun les doses du
» courage qui lui étoir inspiré. Les
» esprits étoient à peu près en l'état
» où je les souhaitois, & il étoit en-
» viron six heures du soir, lorsque
» l'Hôte de la maison, plus actif &
» plus sensé que tous ces donneurs
» d'avis ensemble, arriva plein de
» joie. Il m'assûra que les Cosaques
» s'étoient retirés des environs, que
» le passage étoit libre & que le bat-
» teau étoit prêt sur le bord de la
» Vistule, à une lieue de l'endroit
» où nous étions. J'attendis impatiem-
» ment que la nuit fut venue pour
» me mettre en chemin.

Stanislas se rembarque de nouveau.

» Je montai à cheval & mon Hôte
» aussi : il marchoit devant moi &

AN 1734.

» me précédoit d'une centaine de pas:
» les trois Paysans suivoient à pied,
» & faisoient mon arrière-garde. Ces
» graves serviteurs du jour précédent,
» étoient devenus mes Soldats, &
» c'étoit-là toute l'armée que j'avois
» à opposer à celle dont la force ne
» se tournoit plus que contre moi seul.
» Nous traversâmes des bourbiers
» très-profonds, où mon cheval qui
» étoit mal sur ses jambes, s'attachoit
» à chaque pas. De tous côtés parois-
» soient les feux de divers camps vo-
» lants des ennemis, qui n'étoient
» pas aussi éloignés que mon Hôte
» l'avoit pensé. La clarté que ces feux
» répandoient sur ma route, m'étoit
» favorable; & qui eût dit alors aux
» Russes, que c'étoient eux-mêmes
» qui m'éclairoient pour m'aider à les
» éviter? Nous fûmes obligés de pas-
» ser tout auprès du Village de Keisz-
» mag, où ils avoient un poste con-
» sidérable. C'est-là qu'ils avoient fait
» le parc de leur Artillerie, dès le
» commencement du siége, & ils
» en avoient fait depuis l'entrepôt
» général de toutes leurs munitions

An 1734.

» de bouche. Nous avions déja fait » une demie lieue sans rencontrer per- » sonne, lorsque mon Hôte revenant » sur ses pas, me dit d'arrêter, pendant » qu'il iroit encore examiner certain » endroit dont il craignoit que le pas- » sage ne fût moins libre en ce mo- » ment, qu'il ne l'avoit d'abord espéré. » Je n'attendis pas long-tems : il re- » vint tout allarmé, m'annoncer que » tout y étoit plein de nouveaux Co- » saques ; il ne leur avoit échappé » qu'en disant qu'au retour de leur » armée où il avoit amené des vivres, » il avoit perdu ses chevaux au pâtu- » rage, & qu'il les cherchoit avec » soin de toutes parts. Ce récit mit » la consternation dans ma troupe, » & sans mon aveu on en vint à un » Conseil, où il fut décidé qu'il fal- » loit incessamment retourner sur ses » pas. Vous n'en ferez rien, leur » dis-je, & je serai une fois le maître à » mon tour. Et quel si grand sujet » avons-nous de craindre une poignée » de malheureux, qui, sans doute » nous craindroient eux-mêmes, si » nous osions les approcher ? Croyez-moi,

An 1734.

» moi, armons-nous de gros bâtons, » qui, avec du courage, nous suffi- » ront pour les forcer dans leur poste, » s'ils ne sont pas en plus grand nom- » bre que nous. Ce discours ne les » ébranla point, & comme je voyois » autant de risque à rebrousser che- » min, qu'à aller en avant : Eh-bien, » repris-je, si mon projet vous paroît » téméraire, substituons la ruse à la » violence. Usons du même expé- » dient, qui a réussi à notre Hôte. » Disons comme lui, que nous cher- » chons des chevaux égarés. Cette » proposition ne les toucha pas plus » que la première, & je ne m'en éton- » nai point. La peur ne prend con- » seil que d'elle seule, & malheu- » reusement elle ne se propose d'au- » tre ressource que la fuite, qui, loin » de la détruire, ne sert d'ordinaire » qu'à l'augmenter. Faisons mieux, » dit mon Hôte, qui voyoit avec » douleur qu'il n'étoit pas possible de » réchauffer ces cœurs glacés : atten- » dez-moi ici ; je vais encore à la dé- » couverte. Peut-être à droite ou à » gauche, trouverai-je un chemin

AN 1734.

» détourné, & aussi sûr que nous le
» souhaitons. Il part. Mes trois Con-
» ducteurs se couchent aussi-tôt ven-
» tre à terre. Je les considérois dans
» cet état, & les voyant presque pri-
» vés de sentiment, je ne pouvois
» concevoir que l'amour de la vie,
» qui doit porter à la défendre, soit
» capable d'ôter les forces qui peu-
» vent servir à la conserver. Cepen-
» dant, leur Chef, cet homme autre-
» fois si intrépide en apparence, se
» relève un moment après, & excite
» ses Camarades à s'enfuir avec lui.
» Ce fut alors que ne pouvant plus re-
» tenir mon indignation : Quoi ! lâ-
» ches ! leur dis-je, vous voulez donc
» m'abandonner ? Mais, mon Dieu,
» reprenoient-ils tous ensemble &
» comme de concert : voulez-vous
» que nous nous exposions à être
» pendus pour vous ménager une sû-
» reté qui ne dépend point de nous ?
» Pendus ou non, repris-je avec un
» emportement affecté, il n'est plus
» tems de délibérer : vous vous êtes
» engagés à m'accompagner, & vous
» ne me quitterez qu'au moment où
» je croirai pouvoir me passer de vo-

AN 1734.

» tre indigne présence. Écoutez-moi,
» & tremblez de la résolution que
» vous me forcez de prendre. Si vos
» promesses, si vos serments, si la
» récompense qui vous attend, si le
» respect que vous me devez, si rien
» ne peut vous arrêter, j'appelle dans
» ce même instant les Cosaques, &,
» s'il me faut périr par votre fuite,
» j'aime autant périr par mon in-
» discrétion, & me venger en même-
» tems de votre perfidie. Il n'y avoit
» qu'une pareille fermeté qui pût re-
» tenir auprès de moi ces misérables.
» Je trouvai le reméde à un mal qu'on
» dit être incurable. Mais tel est le
» malheur de ces cœurs bas que tout
» épouvante ; c'est qu'on ne peut cal-
» mer en eux une émotion de crainte,
» que par le sentiment plus vif d'une
» autre crainte qui achéve de les al-
» larmer. C'étoit aussi le seul moyen
» que j'avois de me dérober aux ris-
» ques où m'alloit exposer la déser-
» tion de ces hommes sans honneur,
» qui, sûrement se feroient rachetés
» à mes dépens, des moindres ha-
» zards qu'ils auroient rencontrés dans

AN 1734.

» leur marche. Heureusement, mon » Hôte ne tarda pas à revenir. Il m'assûra que les Cosaques s'étoient retirés. Je vis dans ce moment mes » trois poltrons debout, & leur Chef » qui, reprenant son air ordinaire, » me dit d'un ton d'autant plus effronté, qu'il paroissoit plus soumis » & plus modeste : avez-vous pû croire » que nous eussions envie de vous » quitter ? Vous n'ignorez pas vous-même par tout ce qui s'est déja passé, » combien nous vous sommes fidèles. » Montrez-le donc, lui dis-je, en lui » jettant un regard plein de mépris, » & qu'on ne parle plus ici de retourner en arrière.

» Je prononçois ces mots en montant à cheval, & je m'apperçus bientôt que ce même Chef & ses deux » Camarades, ne me suivoient que de » loin, apparemment dans le dessein » de me laisser au premier danger » qui s'offriroit sur ma route. Je » marchai avec mon Hôte, une » bonne demie lieue, au bout de laquelle nous rencontrâmes la chaussée, & peu de tems après un chariot Moscovite qui venoit à nous, » & où étoient trois hommes que » nous crûmes devoir éviter. Nous » nous mîmes derrière une haie épaisse » où nous ne fûmes point apperçus. » A cent pas de-là, nous laissâmes » nos chevaux, & avançant toujours » sur cette même chaussée, nous fîmes » un quart de lieue à pied. C'est ici, » me dit mon Hôte, l'endroit destiné à votre passage. Je vous laisse » pour un moment ; mais accordez-moi une grace, cachez-vous dans » ces brossailles, en attendant que » je vous améne le bateau. Il ne me » laissa pas long-tems dans cette posture où je me déplaisois fort. Je » conviens que dans la crainte d'une » surprise, elle m'étoit aussi nécessaire que l'intrépidité me l'auroit » été dans une rencontre que je n'eusse pû éviter ; mais toutefois elle me » parut humiliante ; & ce n'a pas été » une des moindres peines de mon » voyage, que la contrainte où j'étois si souvent de me cacher. Je ne » m'en consolois que par l'idée des » efforts que je faisois alors, pour

AN 1734.

AN 1734.

» me vaincre, & qui par la répugnance que j'éprouvois, ſuppoſoient peut-être autant de réſolution & de force, que le courage le plus décidé. D'ailleurs, n'eſt-ce pas une eſpèce de courage, de n'en point faire paroître où il eſt inutile & ſouvent dangereux d'en montrer ? Mes gens entendirent plûtôt que moi le bruit des rames ; ils accoururent pour me joindre. Nous nous embarquâmes, & fîmes enfin ce trajet ſi long-tems deſiré & acheté par tant de périls & de peines.

Combat de généroſité, entre le Roi & un Payſan.

» Nous étions déja prêts d'aborder, lorſque tirant mon Hôte à l'écart, & le remerciant avec une tendre affection de tout ce qu'il avoit fait pour moi, je lui mis dans la main autant de ducats que la mienne étendue avec ſoin, en avoit pû ramaſſer dans ma poche : c'étoit-là la vraie occaſion de me ſoulager du poids de ce reſte d'argent qui m'incommodoit ſans ceſſe. Mais d'ailleurs, je croyois moins faire un plaiſir, que m'acquitter d'une dette. Cet honnête Payſan, ſurpris & preſ-

AN 1734.

» que honteux, ſe retire & cherche à m'échapper : non, non, lui dis-je, vous avez beau faire, vous recevrez ce préſent ; c'eſt un nouveau ſervice que je vous demande, & que je regarde même comme une des plus grandes preuves de votre attachement pour moi. Comme je le preſſois plus fortement, & qu'il redoubloit ſes efforts pour ſe dérober à ma reconnoiſſance, les autres s'imaginèrent que j'avois pris querelle avec lui ; ils accouroient déja pour m'appaiſer : ce mouvement qu'il apperçut, l'obligea à me dire précipitamment, que ſi pour me ſatisfaire, il falloit abſolument recevoir quelque choſe de moi, il vouloit bien accepter deux ducats, ſeulement pour un reſſouvenir éternel du bonheur qu'il avoit eu de me voir & de me connoître.

» Ce noble déſintéreſſement me charma d'autant plus, que je n'avois pas lieu de l'attendre d'un homme de ſa ſorte. Il prit deux ducats dans ma main, avec des façons & des ſentiments que je ne

AN 1734.

» puis exprimer ; & il m'en remercia
» autant que je l'aurois remercié moi-
» même, s'il avoit reçu, je ne dis
» pas le modique présent que j'avois
» dessein de lui faire, mais toutes les
» récompenses dont j'aurois voulu
» payer les services qu'il m'avoit ren-
» dus. A quelques cents pas au-delà
» de la Vistule, nous apperçûmes un
» gros Village ; nous y arrivâmes à la
» pointe du jour, c'étoit le Vendredi
» 2 Juillet. Il m'étoit important de
» ne point tarder à poursuivre ma
» route. J'appris que les Russes avoient
» même de ce côté là des postes avan-
» cés, & que souvent les Cosaques
» venoient faire le dégat aux environs.
» Je demandai aussi-tôt des chevaux ;
» mais il ne m'étoit pas possible de
» m'en procurer, sans le secours de
» mes Paysans. Ces lâches coquins
» s'imaginoient n'avoir plus rien à
» craindre ; ils ne daignoient pas
» m'écouter : ils entrèrent dans une
» auberge : j'y arrivai un moment
» après, & je les trouvai qui s'endor-
» moient, enfoncés tous les trois dans
» un méchant lit de plume. Durant

Deux de Juillet 1734.

AN 1734.

» ce tems, je fis ce qu'ils auroient dû
» faire eux-mêmes, si j'avois pris com-
» me eux le parti de me reposer. Je ro-
» dai autour de cette maison, faisant
» comme une espèce de patrouille pour
» n'être pas surpris par mes ennemis.
» Ennuyé toutes fois de ces prome-
» nades, qui me ramenoient sans
» cesse au même endroit, & plus
» encore du séjour que je faisois inu-
» tilement dans ce lieu, je rentrai
» dans la chambre, & éveillant dou-
» cement un de ces Paysans, je fis
» tant que je lui persuadai d'aller me
» chercher une voiture quelle qu'elle
» fut, & à quelque prix qu'elle pût
» être. Il revint au bout de deux heu-
» res, mais ivre à ne pouvoir se sou-
» tenir ; il amenoit cependant avec
» lui un homme qui vouloit bien
» louer des chevaux avec un charriot,
» rempli de marchandises ; mais à
» condition que nous remetterions,
» argent comptant à quelqu'un du
» Village, le prix des effets qu'il con-
» sentoit nous confier. Il craignoit
» que les Cosaques, plus voleurs que
» soldats, ne nous les enlevassent :

AN 1734.

» dans ce cas, il souhaitoit ce qui » étoit juste, que leur perte ne fût » point sur le compte de celui à qui » tout l'équipage appartenoit, & à » qui il en avoit répondu lui-même. » N'ayant aucune envie de retourner » sur mes pas, & encore moins de » tems à perdre, aulieu de remettre » l'argent, je m'avisai d'acheter tout » ce bagage; il fut évalué vingt-» cinq ducats, que je donnai avec au-» tant d'empressement que si j'avois » craint un dédit où l'on craignoit » au contraire de ma part, un rabais » considérable.

Ce que le Roi eut à craindre de ses Guides.

» Cependant ce marché fait à la » hâte & par un homme qu'on n'esti-» moit qu'un Paysan fort mal-aisé, » excita l'attention des passants : leur » nombre s'accrut en peu de tems; » ils m'examinoient avec soin, lors-» que mon yvrogne, ébloui sans doute » par le reste de l'argent qu'il m'avoit » vu remettre dans ma poche, com-» mença, d'un air insolent, à faire » valoir les services qu'il m'avoit ren-» dus. Il vanta sa fidélité & même » son courage; il rappella les hasards

AN. 1734.

» qu'il avoit courus; il dit enfin qu'il » ne vouloit point être la dupe du sa-» crifice qu'il m'avoit fait de son loi-» sir, de sa liberté, de sa vie, & que » sur l'heure il prétendoit savoir ce » qu'il auroit pour sa part de la ré-» compense que je lui devois. De tous » les dangers que j'avois courus jus-» qu'alors, c'étoit peut-être ici le plus » grand. Cet indigne Orateur ne fai-» soit que balbutier; mais il parloit à » des gens aisés à ébranler, & qui » pour l'ordinaire, sans être capables » de vrais sentimens de pitié, ne man-» quent point de s'émouvoir aux tris-» tes dehors qui les retiennent. Je re-» connus que les tons plaintifs sont » d'infaillibles ressorts auprès de la » populace, & que les plus grossiers » de ces tons sont même toujours les » plus propres à lui donner le mou-» vement qu'on desire. J'eusse pour-» tant regardé avec indifférence l'at-» tendrissement qu'elle paroissoit ac-» corder au prétendu malheureux, si » la vivacité de celui-ci augmentant » à proportion de la compassion qu'il » faisoit naître, je n'eusse appré-

AN 1734.

» hendé qu'elle ne le menât au point » de dévoiler tout le myſtère qui » lui étoit confié. Je craignois ſur- » tout que le Chef de ma troupe, » naturellement inſolent, n'appuyât » ſes injuſtes remontrances par de » nouvelles remontrances de ſa fa- » çon ; & qu'animant ſon autre Ca- » marade, dont la vertu m'étoit » également ſuſpecte, ils ne s'élevaſ- » ſent tous contre moi. A quels mal- » heurs ne devois-je pas m'attendre » & qu'euſſé-je fait ſi mon ſecret » avoit été confié à une foule de » Payſans qu'aucun motif n'engageoit » à épouſer mes intérêts ? La Majeſté » du Trône n'impoſe guères que par » l'éclat dont elle eſt revêtue, & ſur- » tout à des yeux qui n'accordent » qu'à ce ſeul éclat les hommages » qui lui ſont dûs. Il en arriva tout » autrement. Ce Chef fit une action » dont je ne le croyois pas capable : » il s'éleva contre l'yvrogne, & pre- » nant la parole, de ce ton de maître » qu'il affectoit toujours : Tais-toi, » miſérable, lui dit-il ; quel ſujet as- » tu de te plaindre ? N'avons-nous

AN 1734.

» pas partagé tes peines & tes dangers, » & nous vois-tu former des préten- » tions comme les tiennes ? Puis s'a- » dreſſant à tout ce Peuple : ne croyez » point à cet homme, ajoûta-t-il, c'eſt » ſa folie dans le vin, de ſe croire en » compagnie de Rois & de Princes ; ſi » vous l'écoutez, je ſerez bientôt quel- » que grand Perſonnage, pour qui ce- » pendant il n'aura guères plus de reſ- » pect que s'il ne me croyoit que ce que » je ſuis, auſſi pauvre & auſſi malheu- » reux qu'il l'eſt lui-même. Ces paroles » détournèrent ſur l'yvrogne tout le » murmure qu'il alloit exciter contre » moi. On fit des huées ſur lui. Je ne » laiſſai pas de découvrir dans la foule » certains regards qui marquoient » qu'on n'étoit pas généralement con- » vaincu que je fuſſe en effet ce que » je voulois paroître. Rien n'étoit » plus flatteur, je l'avoue ; on aime à » être démêlé, & l'on s'imagine que » c'eſt moins l'effet de la pénétration » des autres, que de ce qu'il y a dans » nous qui perce à travers les voiles » dont nous déſirons le couvrir. Mais » ce qui m'eût peut-être fait plaiſir

AN 1734.
» en toute autre rencontre, m'embarrassoit fort en celle-ci. Je pris » le parti de quitter au plûtôt ce Village ; j'y aurois abandonné ce » Paysan yvre, dont je n'avois plus » que faire, si je n'eusse craint qu'en » l'état où il étoit, il n'achevât de » mettre au jour ce qu'il avoit commencé de développer. Cette trace » de lumiere, laissée après moi, pouvoit en un moment s'étendre au loin, » & devenir un obstacle au reste de » mon voyage. Je le fis emballer dans » la voiture ; &, pour le garantir » des chûtes dont il étoit menacé à » chaque cahot, je fus obligé de lui » servir de barriere & d'appui : le » Chef de mes Conducteurs se mit » devant pour mener les Chevaux, » & je renvoyai le troisième en le » chargeant d'aller annoncer à l'Ambassadeur mon heureux passage de » la Vistule. Nous partîmes de ce » Village sans oser demander aucun » chemin, afin qu'en cas de poursuite on ne pût dire quelle route » nous avions prise : aussi nous ne » sçavions où nous allions. Je me

AN 1734.
» réglai par conjecture ; connoissant » un peu par la Carte la situation du » Pays. Comme il s'agissoit de passer » le Nogat, je faisois toujours gagner » la pointe où il se sépare de la Vistule, en laissant sur la gauche la » Ville de Marienbourg où il y avoit » Garnison des Ennemis. Nous traversâmes plusieurs Villages occupés par des Saxons & des Moscovites, sans que personne nous dît » mot. Quelque besoin que nous » eussions de nous y arrêter, nous » n'osâmes y mettre pied à terre. » Il n'étoit pourtant pas possible de » mener nos Chevaux plus loin. La » chaleur étoit excessive, & à force » d'avoir été pressés ils étoient déjà » rendus. Heureusement, à cent pas » du chemin nous découvrîmes une » maison abandonnée, où nous nous » retirâmes durant près de deux heures pour les laisser pâturer. Sur les » huit heures du soir nous arrivâmes » au bord d'une riviere : un Cabaret » étoit auprès, & à quelques pas dans » le sable, une vieille nacelle presque ouverte de toutes parts. Quel

AN 1734.
» bonheur ! s'écrièrent mes Gens ;
» voici enfin le Nogat, & un bateau que
» la Providence semble avoir mis ex-
» près sur ses bords pour nous servir
» à le passer. Cette opinion ne s'ac-
» cordoit point avec mes idées ; mais
» elle étoit agréable, & je n'osois la
» contredire. Ils commençoient déja
» à faire rouler les ais demi pourris
» de ce bateau, lorsqu'un Paysan vint
» à paroître, à qui je demandai si
» c'étoit-là le Nogat. Non vraiment,
» répondit-il, c'est la Vistule : le
» Nogat est à une lieue & demie d'ici.
» Cet éclaircissement ne pouvoit ve-
» nir plus à propos. Nous étions per-
» dus sans ressource, si nous eussions
» repassés ce fleuve que nous avions
» eû tant de peines à traverser. Nous
» entrâmes dans le Cabaret, & nous
» nous dîmes des Bouchers de Ma-
» rienbourg qui souhaitoient passer
» le Nogat pour aller au-delà faire des
» achats de Bétail. Ce trajet n'est pas
» possible, nous répondit l'Hôte ; tous
» les bateaux de cette riviere, jus-
» qu'aux plus petits, ont été enle-
» vés par les Russes & conduits à

» Marienbourg, à cause des partis
» Polonnois qui battent la Campa-
» gne de l'autre côté. AN 1734.
» Quoi ! toujours des obstacles,
» me dis-je en moi-même, &
» dans le tems que j'ai le plus d'es-
» pérance de n'en plus trouver ! Au-
» tant valoit-il échouer dès les pre-
» miers pas, & ne point acheter par
» tant de peines, un funeste accident
» que je ne puis éviter. Cependant le
» bonheur que j'avois déja éprouvé ra-
» nimoit mon courage, & servoit
» dans mon cœur de garant à la Pro-
» vidence de celui qu'elle daignoit
» encore me préparer. Je passai la
» nuit dans la Grange sans pouvoir
» reposer. Dès la pointe du jour mes
» Sznapans opinèrent qu'il ne nous
» restoit d'autre moyen de traverser
» cette riviere que de gagner le pont
» de Marienbourg. En vérité, m'é-
» criai-je en leur adressant la pa-
» role, je ne vous reconnois plus.
» Est-ce bien vous qui marquez tant
» de courage ? Quoi ! vous oserez af-
» fronter une nombreuse garnison de
» troupes réglées, vous qui avez pâli

AN 1734. » aux approches d'une petite troupe » de gens ſans diſcipline, & qui ne » méritent pas même le nom de Sol- » dats? Ignorez-vous que le danger que » je fuis m'attend en cette Ville, & » que vous, vous y trouverez ſûre- » ment les fers & le gibet que vous » craignez. J'aurois crû qu'il n'en fal- » loit pas davantage pour leur faire » abandonner un avis ſi haſardeux: » je me trompai; ils y perſiſtèrent & » voulurent m'obliger à m'y rendre, » juſqu'à me menacer de me quitter » ſi je ne le ſuivois pas. Etoit-ce folie » ou déſeſpoir? Je n'en ſçais rien. » Mais ce ne fut qu'à force de prieres » & j'oſe dire à force de ſuppli- » cations, qu'ils me laiſſèrent maître » de ma deſtinée & de la leur. Ce » que je leur propoſois étoit aſſuré- » ment raiſonnable. Allons au moins » juſqu'aux bords du Nogat, leur di- » ſois-je, & ſi nous ne trouvons au- » cun moyen de le paſſer, nous irons » à Marienbourg, quelques ſoient » les motifs qui devroient nous dé- » tourner d'une route ſi périlleuſe. » Nous nous remîmes en chemin par

» la chauſſée, & peu de tems après » par des bois & des chemins affreux. AN 1734. » Aſſez loin de notre gîte, nous ren- » contrâmes un Village où je jugeai » à propos d'arrêter pour prendre lan- » gue. Je fis part de ce deſſein à mes » Conducteurs qui le déſapprouvè- » rent. Ils trouvoient dangereux de » demander le chemin à des Payſans » de qui naturellement nous n'avions » rien à craindre; & un peu aupara- » vant ils ne voyoient aucun riſque » à ſe préſenter aux portes d'une » Ville dont nos Ennemis avoient » fait une des plus fortes Places du » pays. Auſſi me diſoient-ils encore » dans toute leur bonne foi, qu'il » étoit inutile de s'informer des rou- » tes, puiſqu'ils étoient sûrs qu'il » ne nous en reſtoit d'autre à prendre » que celle de Marienbourg. Je ne » connoiſſois pas ces gens que je » m'étois flatté de connoître; mais » j'eus recours aux prieres qui m'a- » voient déja aſſez bien réuſſi. Mon » yvrogne, dont l'aveugle ardeur n'é- » toit peut-être qu'un reſte des fumées » du jour précédent, conſentit le pre-

AN 1734.

» mier d'aller aux nouvelles, & entra
» à ce dessein dans une maison. Il
» revint me dire que les gens à qui
» il s'étoit adressé ne parloient que
» Polonois, & qu'il n'avoit pû leur
» faire entendre ce qu'il souhaitoit.
» A la bonne heure, lui dis-je,
» je sçais heureusement leur langue,
» je vous servirai d'interprête avec
» plaisir. Je me disposai en même-
» tems à descendre du Charriot; mais
» c'étoit pour mes gens leur jour de
» contradiction : ils s'opposèrent à
» cette résolution, craignant que je
» ne me fisse connoître par mon lan-
» gage. Je me mocquai de leur frayeur
» & mis malgré eux pied à terre. Je
» marchois déja vers cette maison,
» lorsqu'essayant de me barrer le che-
» min, ils se mirent de front devant
» moi, & jurèrent qu'ils mourroient
» plûtôt que de me laisser passer outre.
» Je ne pus tenir à cet excés d'impu-
» dence, & je courus à eux comme
» dans le dessein de leur marcher
» sur le corps pour me faire passage.
» Un moment après, je ris en moi-
» même de ma vivacité; mais en

AN 1734.

» étois-je le maître dans le premier
» feu de mon ressentiment ? Et au
» fond, n'étoit-ce pas plûtôt un sage
» emportement de la raison qu'un
» aveugle transport de colère ? Cet
» air d'assurance les intimida & les
» fit recourir à d'autres menaces.
» Hé bien ! me dirent-ils en s'ou-
» vrant à la hâte devant moi, si tel
» est votre dessein de nous faire
» pendre, dès ce moment nous vous
» quittons. Ah ! très-volontiers, re-
» partis-je sur le champ; allez, par-
» tez quand vous voudrez. Ce fut dans
» cette occasion que je sentis, plus que
» je n'avois fait encore, combien j'é-
» tois à plaindre d'avoir affaire à des
» gens de cette espèce, qui ne sont
» jamais plus insolens que lorsqu'ils
» sentent que l'on a intérêt de les
» ménager & de les craindre. Aussi
» je ne puis comprendre que, sans
» y être contraint comme je l'étois,
» on ose en faire les Confidens &
» les Ministres des desseins que l'on
» sçait ne pouvoir réussir que dans le
» secret & le silence. J'entrai dans
» la maison, & du ton le plus poli

AN 1734.

» que pût me permettre mon air » villageois que je n'osois démentir, » je dis à l'Hôtesse que je souhaitois » aller au-delà du Nogat acheter » du Bétail, & que je la priois de » m'indiquer l'endroit le plus aisé » pour ce passage. Vraiment, repon- » dit-elle, vous venez fort à pro- » pos; je puis vous épargner la peine » d'un trajet, d'ailleurs fort difficile: » j'ai du Bétail à vous vendre, & à » votre air je connois que nous nous » accommoderons aisément du prix. » J'affectai de paroître ravi de ce » qu'elle m'apprenoit; mais je repli- » quai que je ne pouvois prendre, » qu'à mon retour, celui qu'elle m'of- » froit, parce que j'allois chercher » une somme d'argent qui m'étoit » due, & dont j'employerois volon- » tiers une partie au marché qu'elle » proposoit. Mais il n'y a pas un seul » bateau, reprit-elle, comment ferez- » vous? Tout ce que vous voudrez, » lui dis-je, d'un air ouvert & plein » de confiance. J'aime mieux rece- » voir ce service de vous que de tout » autre, & je sens que je ne puis vous

AN 1734.

» déplaire par la préférence que je » vous donne à cet égard; car enfin, » ajoûtai-je, je connois le Pays; il » n'est pas possible, qu'obligé d'a- » voir un commerce continuel de l'au- » tre côté de la riviere, vous n'ayez, » malgré toutes les précautions des » Moscovites, quelques moyens de » la passer. Je vois bien, continua- » t'elle, que vous êtes un bon hom- » me: tenez, je vais vous donner » mon fils qui vous menera à un » quart de lieue d'ici; il y a à l'autre » bord un Pêcheur de ses amis qui » garde dans sa maison un petit » bateau: à un certain signal, cet » homme viendra vous prendre, & » vous ne sçauriez avoir un moyen » plus sûr & plus aisé de vous tirer » de l'embarras où je vous vois. Je » remerciai cette femme dans les » termes les plus touchants & les » plus tendres de ma langue, & je » sortis d'auprès d'elle avec son fils. » Je fis monter celui-ci dans mon » charriot; & je partois déja, lors- » que mes Paysans, qui étoient en- » core là, & que je n'avois pas fait

AN 1734.

» ſemblant d'appercevoir, ſe préſen-
» tèrent pour y monter auſſi : mon
» air content, & la vue de ce nou-
» veau Conducteur les avoient comme
» pétrifiés. Ce n'étoit pas le tems
» de leur faire des reproches : je de-
» vois même encore les ménager.
» Peut-être étoient-ils plus diſpoſés
» que jamais à me trahir. Un ſecret
» ne pèſe jamais tant que lorſque
» l'on eſt plus prêt à s'en décharger :
» auſſi ſans daigner leur parler, je les
» laiſſai faire. Arrivés au bord du
» Nogat, le jeune homme donne le
» ſignal ; à l'inſtant un Pêcheur ſort
» de ſa Cabane, traîne le long du ri-
» vage une petite Nacelle, la met à
» l'eau, & vient à nous. J'y entrai
» avec un de mes Payſans, & je laiſſai
» l'autre à l'équipage, qu'on ne pou-
» voit tranſporter, en lui ordonnant
» d'attendre ſon Camarade que j'a-
» vois deſſein de renvoyer le même
» jour. Je ne fus pas plûtôt à l'autre
» bord que je levai les yeux au Ciel
» pour le remercier de m'avoir con-
» duit dans cette eſpèce de Terre pro-
» miſe où j'étois enfin à l'abri de tout
» danger.

Le Roi eſt hors de danger.

AN 1734.

» danger. A un Village près de-là,
» nommé Biatagora, j'achetai un
» nouveau Charriot avec deux Che-
» vaux ; mon plus grand ſoin fut en-
» ſuite de congédier mon Payſan :
» je le chargeai d'un billet pour
» l'Ambaſſadeur, qui ne contenoit
» que deux mots en chiffres, dont
» j'étois convenu avec ce Miniſtre.
» Enfin je partis ſeul & pris le che-
» min de Marienwerder, petite Ville
» des États du Roi de Pruſſe. Quel
» n'étoit pas mon contentement d'ê-
» tre délivré de ces Brigands qui m'a-
» voient fait compagnie juſqu'alors !
» Le plaiſir que je reſſentois d'être
» hors de la portée des traits de mes
» ennemis n'égaloit point celui de ne
» plus voir à mes côtés ces indignes
» Conducteurs dont j'avois eu à me
» garder preſqu'autant que de mes
» ennemis même. Arrivé aux portes
» de Marienwerder, j'échappai aiſé-
» ment aux queſtions d'un Faction-
» naire, qui me demanda qui j'étois ?
» Je traverſai cette Ville aſſis ſur
» mon Charriot, & je ris plus d'une
» fois du triſte appareil de mon équi-

AN 1734.

» page. L'entrée que j'y faisois n'étoit » point magnifique ; mais un vain » éclat n'auroit pas augmenté la joie » que je ressentois en ce moment. Je » portois avec moi la justice de ma » cause, l'amour de mes Sujets, le » repos de ma conscience, & sans » doute l'estime de mes ennemis. » Quels plus grands motifs d'oublier » mes disgraces ! Ce n'est qu'à ceux » qui ont mérité leur infortune, ou » qui n'ont pû la soutenir avec cou» rage, qu'il est permis de se la rap» peller avec douleur ».

Stanislas est en sûreté, & fait chanter un *Te Deum.*

Voilà donc cette tête précieuse sauvée des Meurtriers qui la poursuivoient. Aussi ce Monarque voulut-il en rendre d'éternelles actions de graces à la Providence, en faisant chanter tous les ans le *Te Deum* le 27 Juin, pour la remercier de sa sortie de Dantzic & d'avoir été délivré de ses ennemis.

Stanislas à Marienwerder descendit dans une Auberge, & fit avertir le Gouverneur de l'arrivée d'un inconnu, par un Domestique, chargé de lui dire que cet inconnu, qui se

AN 1734.

Stanislas se retire chez Frédéric, où il est reçu avec les plus grands honneurs.

présentoit avec l'extérieur d'un Paysan, demandoit instamment à lui parler. Frederic avoit envoyé l'ordre dans tous ses États d'y recevoir avec tous les honneurs, le Roi Stanislas, s'il venoit s'y refugier ; conséquemment, le Gouverneur de Marienwerder n'eut pas de peine à comprendre ce qu'on lui vouloit : il se rendit aussitôt aux instances pressantes de Stanislas, qu'il reconnut sous son déguisement ; il fit à ce Prince tous les honneurs dûs à la Majesté du Trône. Frederic lui fit rendre de toutes parts, tous les services, tous les égards & toutes les prévenances qu'il pouvoit attendre de la plus sincére amitié. Ce fut au milieu des fêtes, & des amusemens qu'on lui préparoit dans ce Pays, que Stanislas goûta les consolations dont il avoit besoin pour adoucir les fatigues qu'il venoit d'essuyer & qu'il retraça lui-même à la Reine sa fille, en lui faisant la relation de sa sortie de Dantzic, pour la consoler des chagrins & des inquiétudes qui l'avoient obsédée depuis le départ de ce Prince

AN 1734.

jusqu'au moment qu'elle le sçut en sûreté.

Il fait des efforts inutiles, pour rassûrer ses Partisans en Pologne.

Enfin Stanislas se retire à Konigsberg, où, pendant qu'Auguste fait tous ses efforts pour légitimer & faire confirmer son élection après la Capitulation de Dantzic du 28 Juin, il s'occupe à rassurer les Chefs de son parti, & à regagner les Grands qui s'étoient laissés entraîner dans la faction des Moscovites. Stanislas fit connoître par ses écrits l'intérêt de la Religion, & les droits de sa patrie prête à tomber dans un esclavage honteux & sous la tyrannie d'un Prince étranger : mais les cris du sang des Piastes étoient étouffés, les droits de la Nation avilis, ses Loix fondamentales méprisées ; & les amis de Stanislas avoient éteint dans leurs cœurs ces sentimens héroïques auxquels il s'efforçoit inutilement de les rappeller.

Il est prêt à sacrifier sa couronne pour la paix.

La servitude & la misère avoient pris en Pologne la place de l'ancienne magnanimité qui l'avoit soutenue depuis tant de siécles avec tout le lustre des plus florissants États : Stanislas voyant sa Couronne perdue, sans

AN 1734.

trop la regretter, en auroit fait volontiers le sacrifice pour arrêter l'effusion du sang humain, rétablir le bon ordre parmi les Polonois & la paix entre les Puissances belligérantes. Parfaitement instruit de leurs intérêts divers, de leurs vues, de la teneur des Traités & des causes de la Guerre que la France avoit déclarée à l'Empereur le 3 Octobre 1733, il traite ces matières avec la plus grande force, avec la plus grande netteté dans un écrit intitulé : Lettre d'un Seigneur Polonois, écrite de Konigsberg à un Seigneur de ses amis à Varsovie, le 10 Septembre 1735.

Sages & justes réflexions du Roi Stanislas.

Il suppose que ce Seigneur est du parti du nouveau Roi de Pologne, & que le Polonois, auteur de cette Lettre, est du parti de Stanislas, qui examine lequel de ces partis vaut le mieux, & dit entr'autres choses remarquables, que par le Traité d'Oliva la France étoit garante de la liberté de la Pologne, ainsi que le portoit la Déclaration qu'on avoit faite par ordre du Roi dans toutes les Cours de l'Europe, au mois de

AN 1734.

Mars 1733 ; que voyant cette Déclaration, l'Empereur en avoit éludé les menaces en suggérant à la Czarine de se charger seule de l'exécution de leur projet sur la Pologne ; que le Roi Très-Chrétien, ayant appris ce biais, avoit fait déclarer qu'il ne souffriroit point que l'Empereur employât les Russes ses Alliés à faire ce qu'il n'osoit entreprendre lui-même, & que ni les uns ni les autres ne devoient point lui donner occasion de réparer par les armes les brêches qu'ils méditoient de faire à la liberté Polonoise.

Stanislas raconte jusqu'aux années 1726 & 1727, pour éclairer les motifs qu'avoit alors toute l'Europe, de s'aigrir contre la Cour de Vienne, qui se mit à dos tous les Princes d'Allemagne. Les Hollandois, jaloux de l'établissement de la Compagnie d'Ostende, s'en font un prétexte pour crier au trop grand pouvoir de la Maison d'Autriche, afin de le faire abattre, & dans ce dessein, ils accèdent au Traité d'Hanovre contre l'Empereur. Les Anglois sollicitoient puissamment

AN 1734.

la France à la guerre, & n'en attendoient que le signal pour attaquer les vaissaux d'Ostende, & détruire entièrement leur commerce & leur navigation. Mais la France ne voulut donner ce signal, qu'après le Traité de Séville, du 9 Novembre 1729. Si cette Puissance avoit voulu seconder les projets de l'Angleterre, elle auroit dès-lors transporté sur ses flottes en Italie, les troupes Espagnoles, & leur en auroit même fourni des siennes propres, pour les aider à faire la conquête de toutes les terres que l'Empereur y possédoit ; mais la France ne voulut point profiter de ces deux occasions contre ce Monarque, lequel oubliant les services essentiels qu'il avoit reçus de Stanislas, pendant la dernière guerre de Suéde, croyoit pour son propre intérêt, devoir s'opposer au rétablissement de ce Prince sur le Trône de Pologne, parce qu'il l'auroit regardé comme un voisin dangereux par sa qualité de beau-pere du Roi. Charles VI trouvoit au contraire un double avantage en faisant tomber la Couronne de Stanislas, sur

La France menage l'Empereur

AN. 1734.

la tête d'Auguste, que les Polonois avoient juré de ne point élire; en ce qu'il se débarrassoit de l'inquiétude & de l'ombrage que lui causoit Stanislas, Roi de Pologne, toujours étayé de la Puissance Françoise, & qu'il croyoit dédommager Auguste par cette Couronne des biens héréditaires qu'il venoit de sacrifier par son consentement à la Pragmatique-Sanction. La France ne lui faisoit la guerre que parce qu'il vouloit forcer les Polonois à méconnoître le Roi qu'ils s'étoient librement & légitimement donné; ce qui les mettoit dans le cas de réclamer l'effet de la garantie du Traité d'Oliva, par lequel Louis XV s'étoit engagé à soutenir la liberté Polonoise, & l'Election du Roi Stanislas, contre qui même l'Empereur avoit tenu quelques discours injurieux. Il fit proposer une Amnistie à la France, mais elle ne voulut point l'accepter, si la Pologne n'en jouissoit pas comme les autres États, qui devoient profiter de cette suspension d'armes.

D'un autre côté, la France avoit eu connoissance d'une lettre que Char-

AN. 1734.

les VI avoit écrite à la Czarine, pour s'excuser de ne pouvoir la seconder, parce que la France le menaçoit d'une guerre; mais que cela ne devoit pas l'empêcher de continuer leur projet; qu'au contraire, il l'exhortoit à le mettre en œuvre par les mêmes moyens & de la même façon dont ils étoient convenus. C'étoit ainsi que la Czarine devoit détrôner Stanislas, & mettre Auguste en sa place, sur le Trône de Pologne, sans que l'Empereur parût s'en mêler. Cependant, la France triomphoit partout, & faisoit la conquête des États Autrichiens, tant en Allemagne qu'en Italie. Louis ne pouvoit mieux venger ses griefs & ceux de Stanislas, qu'en forçant l'Empereur d'indemniser ce Prince, & ce fut là le sujet d'un grand évènement en Europe, par la cession que le Duc François III, fit de ses Duchés de Lorraine & de Bar, au Roi Stanislas: pour dédommager le Duc de Lorraine, du sacrifice & de la perte de ses États, l'Empereur, qui depuis long-tems avoit des vues sur ce Prince, lui destinoit sa fille aînée en ma-

Cession des Duchés de Lorraine & de Bar, touchant à la France.

AN 1734. riage, avec la ſucceſſion éventuelle du grand Duché de Toſcane, aux conditions qui furent arrêtées dans la ſuite entre les Parties, pour faire la paix.

Le Roi Staniſlas retourne en France.

Mais pour ſuivre exactement la marche du Roi Staniſlas & ſa belle conduite à Konigsberg, il faut le rejoindre dans cette Ville, & voir ce qu'il y faiſoit. Ce grand Prince voyant qu'il en coûteroit trop de ſang pour le rétablir ſur ſon Trône, & que la Diette générale qu'on alloit convoquer en Pologne, ne pouvoit procurer la paix générale, quitta Konigsberg pour s'en retourner en France, & ſe conſoler dans ſa famille, des injuſtices & des maux qu'il venoit de ſouffrir, bien moins pour conſerver ſa Couronne, que pour ſoutenir les droits & la liberté de ſa Nation.

Cependant, la guerre de la France contre l'Empereur n'ayant plus d'objet, dès que Staniſlas avoit ſuffiſamment fait connoître par ſon retour en France, qu'il abandonnoit le Trône de Pologne pour n'y plus ſonger; le Roi toujours victorieux & toujours

AN 1734.

juſte conſentit à écouter des propoſitions de paix; ne voulant pas même profiter de la ſupériorité de ſes forces, pour ſe réſerver quelques parties de ſes conquêtes, pourvû que l'on dédommageât le Roi Staniſlas d'une manière convenable : les Préliminaires de la paix furent arrêtés & ſignés à Vienne, le 3 Octobre 1735, aux conditions ſuivantes.

PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX

DE MIL SEPT CENT TRENTE-CINQ.

ARTICLE PREMIER.

Préliminaires de la paix, ſignés en Octobre 1735.

QUE LE ROI STANISLAS abdiquera la Couronne de Pologne, dont il ſera néanmoins reconnu Roi & dont il conſervera les titres & les honneurs : qu'il ſera mis en poſſeſſion du Duché de Bar & de celui de Lorraine, auſſitôt que le grand Duché de Toſcane ſera échu à la Maiſon de Lorraine:

AN 1735.

que les Duchés de Lorraine & de Bar, seront réunis à la Couronne de France, après la mort de Stanislas. Ce fut à ces conditions que le Roi Auguste, Électeur de Saxe, fut reconnu Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie.

ARTICLE II.

En substance seulement.

IL fut stipulé que la Toscane appartiendroit à la Maison de Lorraine, après la mort du Possesseur actuel: que toutes les Puissances en garantiroient la succession éventuelle à la Maison de Lorraine, & qu'en attendant cet événement, la France lui tiendroit compte des revenus de la Lorraine.

ARTICLE III.

Le Traité définitif entre toutes les Puissances intéressées, ne fut terminé qu'au 18 Novembre 1738.

QUE les Royaumes de Naples & de Sicile, appartiendroient à Dom Carlos, qui en seroit généralement reconnu Roi.

ARTICLE IV.

QUE le Roi de Sardaigne auroit à son choix, le Navarrois & le Tortonnois, ou le Tortonnois & le Vigévanasc.

AN 1735.

ARTICLE V.

QUE tous les autres États d'Italie, que l'Empereur possédoit, lui seroient restitués, & qu'en outre les Duchés de Parme & de Plaisance, lui seroient cédés, & les conquêtes faites en Allemagne par les armes de la France, également rendues.

ARTICLE VI.

QUE le Roi garantiroit à l'Empereur, la Pragmatique-Sanction qui régloit dès 1713, la succession de ses États.

ARTICLE VII.

ENFIN, qu'il seroit nommé des Commissaires de part & d'autre, pour régler les limites de l'Alsace & des Pays-bas.

On assemble un Congrès.

Pour donner à cet arrangement toute l'authenticité desirée, il fut encore convenu qu'on tiendroit un Congrès, où la Czarine, le Roi Auguste & les Puissances maritimes, seroient

AN 1735.

invitées de prendre part ; l'Empereur se chargea d'obtenir le consentement des Princes & États de l'Empire ; & la cessation des hostilités fut publiée en Allemagne & en Italie.

Les Rois d'Espagne & de Sardaigne peu contents.

Les Rois d'Espagne & de Sardaigne, qui n'étoient pas contents des avantages qu'on avoit stipulés pour eux, ne voulurent pas donner les mains à ce projet de conciliation ; mais cette résistance, qui fit prolonger le séjour de leurs troupes en Italie, n'étant pas soutenable, ces deux Princes accédèrent enfin aux arrangements pris & signés, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Quant au Duc de Lorraine, qui gagnoit le plus dans ce projet de pacification générale, il perdoit à la vérité l'ancien patrimoine de sa Maison ; mais combien n'étoit-il pas dédommagé de ce Sacrifice ? On lui donnoit en échange le grand Duché de Toscane, infiniment plus riche, plus considérable & mieux situé que la Lorraine, par rapport aux guerres de la France contre l'Allemagne. Le Duc de Lorraine, Vassal de la Couronne

AN 1735.

de France, à cause du Duché de Bar, devenoit indépendant en Toscane, & le plus puissant Souverain de l'Italie. En épousant la fille aînée de l'Empereur, & l'héritière universelle des vastes États & Pays héréditaires de sa Maison, il pouvoit aspirer à la Couronne Impériale, & devenir enfin le seul Souverain Seigneur & Maître de tous les États Autrichiens, & conséquemment un des plus puissants Monarques du monde. Aussi, ce Prince qui voyoit tous ces avantages assez près de lui, consentit avec joie à l'échange qui devoit augmenter le lustre & la fortune de sa Maison, en assûrant son mariage avec la Princesse la plus accomplie qui fut jamais ; & cet heureux évènement rétablit la paix dans toute l'Europe, avec une allégresse universelle.

La paix conclue par la cession de la Lorraine, au Roi Stanislas.

Le Roi Auguste est reconnu Roi de Pologne

Dès le lendemain de la sortie du Roi Stanislas, de la Ville de Dantzic, on en avoit cessé le siége par capitulation, dont la condition principale étoit, que tous les Seigneurs Polonois qui s'y étoient réfugiés avec leur Roi, reconnoîtroient l'Electeur de Saxe

AN 1735.

pour leur Souverain légitimement élu, & lui prêteroient serment de fidélité.

L'Ambassadeur de France à Dantzic, est arrêté.

Le Marquis de Monty, que son zèle & son attachement pour le Roi Stanislas, avoit rendu odieux aux ennemis de ce Prince, fut obligé de se remettre au Comte de Munich, sans en rien craindre, parce que cet Ambassadeur, qui n'avoit aucun reproche à se faire, étoit revêtu d'un caractère qu'on devoit respecter; mais le Comte, altier & féroce, le fit arrêter : ce qui le jetta dans l'accablement des persécutions & des disgraces qu'on lui fit essuyer.

Le sort de Stanislas va changer.

Enfin, la paix fit tout rentrer dans l'ordre & cesser tous les maux que la guerre avoit traînés à sa suite. Le Général Steinflicht, qui n'auroit jamais dû quitter le Roi Stanislas dans sa fuite de Dantzic, revint en France après avoir couru les plus grands risques, & fut amplement récompensé de son zèle, de ses peines & de ses services. Bientôt le sort de Stanislas va changer, en vertu des préliminaires signés à Vienne le 31 Octobre

AN 1736.

1735, & de la convention des 11 Avril & 28 Août 1736, consentie le 13 Décembre par le Duc de Lorraine, touchant la cession de ses États en faveur du Roi Stanislas, & éventuellement à la Couronne de France, pour y être réunis à perpétuité.

Il étoit bien juste que le Prince le plus sage, le plus vertueux & le plus infortuné, goûtât enfin le bonheur d'une vie tranquille & glorieuse, en montrant à ses anciens Sujets, par la manière dont il alloit gouverner la Lorraine, combien de reproches ils avoient à se faire, de n'avoir pas sçû le conserver.

Fin de la première Partie.

LA VIE
DE
STANISLAS
LESZCZINSKI,
ROI DE POLOGNE,
DUC DE LORRAINE
ET DE BAR.

SECONDE PARTIE.



LA VIE
DE
STANISLAS
LESZCZINSKI,
ROI DE POLOGNE,
DUC DE LORRAINE
ET DE BAR.

SECONDE PARTIE.

LA Providence qui veilloit au bonheur des Lorrains & de ses anciens Souverains, ménageoit en même-tems, & leur élévation, & le régne le

AN 1737. Stanislas va régner en Lorraine.

plus heureux au Roi Stanislas, que ses vertus & son mérite rare en rendoient si digne. Dès que tout fut arrangé pour son établissement en Lorraine, il travailla au mois de Janvier 1737, à cet objet, & par Édit du 18 de ce mois, Sa Majesté créa les dignités de Chancelier, de Garde des Sceaux de Lorraine & Barrois, dont Elle pourvut aussi-tôt M. Antoine-Martin de Chaumont, Marquis de la Galaizière, Maître des Requêtes ordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, qui lui donna dans le même-tems l'Intendance de ces Duchés, avec la Commission de Commissaire départi pour tout ce qui concerneroit les affaires & les intérêts de Sa Majesté. Le choix des deux Rois tomboit sur le plus grand mérite; aussi ne manqua-t'il pas d'ennemis, dont il ne se vengea qu'à la manière des Grands Hommes, qui, sans se souvenir des injures, non-seulement ne cherchent point à faire un vil usage de leur crédit, pour humilier & nuire; mais au contraire, à faire tout le bien possible à leurs ennemis. Pour achever de

AN 1737.

Il crée un Chancelier Garde des Sceaux.

peindre ce grand Magistrat, & lui rendre toute la justice qu'il a méritée dans ses Places, il faudroit l'avoir pratiqué dans les différentes parties de son administration, & voir comment il est parlé de lui & de Monsieur son fils, Intendant actuel de Lorraine, dans le Testament du Maréchal de Belleisle. Ce fils qu'on tira de l'Intendance du Guercy, à laquelle il avoit été nommé en 1756, pour lui donner celle de Lorraine, par la démission de son pere, jouit dans cette Province, de la considération, de l'estime, du dévouement & du respect des Peuples, par son affable intégrité, par ses égards & par ses procédés pour eux: il seroit autant regretté des Lorrains, s'il venoit à les quitter, qu'il le fut en quittant le Guercy.

AN 1737.

Par un Édit, le Roi Stanislas déclara vouloir conserver l'Université de Pont-à-Mousson, ses Priviléges & ses Immunités.

Comme ce Prince desiroit fixer sa résidence à Lunéville, un bataillon du Régiment de Navarre, eut ordre de s'y rendre pour sa garde, jusqu'à

Le Roi forme sa Maison & celle de la Reine.

AN 1737.

ce qu'il y fût autrement pourvû ; & pendant le reste de son séjour à Meudon, Stanislas choisit les Sujets dont il vouloit former sa Maison & celle de la Reine son épouse.

Le 8 Février 1737, jour auquel devoit se faire l'évacuation des places conquises par la France, sur la Maison d'Autriche, M. le Marquis de la Galaizière, Chancelier, Garde des Sceaux du Roi Stanislas, & M. de Mezetrecks, Maréchal de la Cour de ce Prince, vont ensemble prendre possession du Duché de Bar, au Château de cette Capitale même : ensuite le premier de ces Commissaires en prend possession seul, éventuellement pour la Couronne de France, & reçoit le serment de fidélité des Sujets représentés par la Chambre du Conseil & des Comptes de ce Duché, & par les cinq Baillis du Barrois, qui non-seulement, n'avoient point eux-mêmes prêté de serment à cette Chambre, mais encore ne l'avoient pas munie de pouvoir *ad hoc* : un Acte aussi grave que celui d'une prestation de serment de fidélité au Souverain,

Serment de fidélité des Barroisiens.

AN 1737.

verain, est trop important pour le consommer d'une manière illégale.

Forme à suivre pour lors.

Il auroit fallu, ce me semble, que toutes les Communautés Séculières & Régulières, se fussent assemblées chacune en droit soi, par ordre du Magistrat supérieur, pour former par la délibération des Vocaux, l'aveu de leur soumission & de leur empressement à jurer fidélité à leur nouveau Souverain ; après avoir été certains, que le dernier les relevoit du même serment à son égard ; consentant alors, que les Magistrats supérieurs ou les Officiers de la Chambre de Bar, les représentassent en cette occasion & fissent au nom de ces Sujets, le serment dont il s'agit, selon le pouvoir qu'ils en auroient donné par une délibération en bonne forme, & dont on auroit fait l'enrégistrement. Les mêmes Commissaires font la même cérémonie, le 21 Mars à Nancy, pour la prise de possession du Duché de Lorraine, dans les deux Cours Souveraines de cette Capitale.

Le 6 de ce même mois de Mars, Son Altesse Royale, Madame la

AN 1737.

Son Altesse Royale quitte Lunéville aux grands regrets des Lorrains.

Duchesse de Lorraine, quitte Lunéville, sa résidence ordinaire, & après avoir passé quelques jours avec la Reine de Sardaigne, sa fille aînée, au Château d'Haroüé, elle se rend en droiture à celui de Commercy, avec Son Altesse Royale, Madame la Princesse Charlotte sa fille cadette, leurs carrosses ne pouvant avancer que très-lentement à travers un Peuple innombrable tout en pleurs, & qui ne peut se voir arracher sa Souveraine & ses enfants. Jamais n'éclatèrent d'une manière si touchante, que dans cette occasion, & le plus tendre amour de toute une Nation pour ses Souverains, & tous les sentiments dont ils étoient le plus sensiblement pénétrés pour des Sujets si dignes de leurs regrets les plus tendres. En un mot, le même sentiment confondoit tous les Citoyens, dont les cœurs étoient déchirés à cette cruelle séparation, à laquelle on auroit inutilement tenté de préparer les esprits, dès qu'il falloit se soumettre à l'empire du sort ou de la loi qui l'avoit réglé. On accouroit de toutes parts après & devant ces

AN 1737.

Princesses, sur leur passage. Tous les Lorrains désespérés autour d'elles, remplissoient l'air de leurs cris les plus attendrissants, & nos Souveraines fondoient en larmes pendant tout le voyage. La Lorraine avoit essuyé les plus grands malheurs & les plus terribles calamités, & sa douleur qui ne s'exprimoit que par des gémissements, ne peut éclater que quand elle se voit absolument privée pour toujours de ses Souverains. Les enfants qui voyent porter au tombeau leurs peres & meres, les plus chéris versent les larmes des plus amères, & tout le monde en est attendri; mais des amis & des parents, la succession, & peut-être aussi la liberté, consolent ces enfants de la perte qu'ils pleurent. Aulieu qu'en perdant leurs Princes, les Lorrains se voyoient sans consolation, sans ressource & sans appui; parce qu'ils ignoroient encore le bonheur qui leur étoit destiné, & dont ils alloient jouir sous l'heureux régne du plus excellent Prince qui fut jamais.

Stanislas part de Meudon le pre-

AN 1737.

Avènement du Roi Stanislas en Lorraine.

mier Avril ; il arrive le 3 dans ses nouveaux États & fixe sa Cour au Château de Lunéville, qu'il trouva tout meublé, & dans les Jardins duquel, Son Altesse Royale, Madame, avoit laissé la plus belle Orangerie pour Sa Majesté, que la Reine vint joindre le 13. Stanislas, dont la vie traversée n'a point d'exemple, renonce au droit de demander & d'imposer des subsides ou des contributions à ses Peuples, au moyen d'une pension de quinze cent mille livres qu'on étoit convenu de lui faire payer annuellement, & de mois en mois, sur les recettes des deniers royaux à Nancy. Cette pension fut augmentée de cinq cens mille francs dans la suite; & ces deux millions furent si sagement économisés, qu'on n'a jamais pû comprendre comment ce Prince, dont le nombre des Officiers Commensaux & Domestiques, étoit considérable & bien tenu, a pû fournir de son épargne, les sommes immenses qu'il a fallu pour ses bâtiments, pour ses fondations, & pour tous les établissements qu'il a formés pour le bonheur de ses Sujets.

Ses revenus.

AN 1737.

Stanislas s'étoit fait précéder en Lorraine par ses Grands-Officiers, Chambellans, premiers Gentilhommes de sa Chambre, & par une excellente Musique, formée des meilleurs Sujets qu'il fût possible de trouver à Paris & dans le Royaume.

Maison de la Reine.

La Maison de la Reine fut également composée de Dames & d'Officiers choisis; & la nouvelle Cour de Lorraine pouvoit aller au moins de pair avec celle de Pologne.

Ses différentes créations.

À son avènement dans ses États, Stanislas institua ses Gardes du Corps: presque tous étoient des Officiers réformés. Ce Corps, qui fut d'abord de deux Compagnies, commandées chacune par un Capitaine Lieutenant, & toutes deux par un Commandant, dont le premier fut le Marquis de Lambertye; le second, le Maréchal de Laval; le troisième, le Marquis de Boufflers de Remiancourt; le quatrième, le Prince de Chimay; & le cinquieme & dernier, M. le Marquis de Boufflers, fils du troisième, éprouva divers changements pour sa perfection. Dans chacune de

Ses Gardes du Corps.

AN 1737. ces Compagnies, il y avoit encore un Enſeigne, trois Exempts, un Aide-Major, quatre Brigadiers, quatre Sous-Brigadiers & ſoixante-douze Gardes, outre l'État-Major, formé du Major, M. le Baron de Lubert, Brigadier des armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, retiré vers la fin du régne & remplacé par M. le Marquis de Cavanac; de deux Aides-Majors, d'un Sous-Aide-Major & de deux Maréchaux-des-Logis. Ce Corps très-bien monté, étoit habillé d'un uniforme aux couleurs du Roi Staniſlas, c'eſt-à-dire, habit jaune, paremens de velours noir, le tout galonné d'argent. Quand ce Corps s'aſſembloit, il étoit précédé de huit Trompettes & d'un Timballier.

Le Duc d'Oſſolinski, grand Tréſorier de Pologne, quand il ſuivit Staniſlas à Dantzic, fut fait grand Maître de ſa Maiſon, comme je le dirai dans ſon tems, & M. le Duc de Fleury, Gouverneur des Ville & Citadelle de Nancy, le 15 Mai 1737.

Conſeil d'État.

Par ſon Édit du 25, Staniſlas créa ſon Conſeil d'État, pour juger en

toutes matières politiques, publiques & contentieuſes, par la voie de caſſation & d'évocation des Jugements & Arrêts de ſes Cours & Tribunaux, de Réglements de Juges, des oppoſitions aux Titres & Sceaux des proviſions des Offices &c. Ce Conſeil préſidé par ſon Chef, M. de la Galaizière, Chancelier, étoit composé du Roi, de deux Conſeillers Sécretaires d'État ordinaires, & de cinq Conſeillers d'État ordinaires, toujours choiſis & tirés des Cours ſupérieures, dont les premiers Préſidents & les Procureurs & Avocats généraux, étoient de droit & de fait Conſeillers d'État, avec droit de ſéance, voix & rang au Conſeil, où la Juſtice étoit gratuitement & ſupérieurement rendue, parce que le Roi, qui connoiſſoit parfaitement les hommes, n'admettoit jamais dans ce premier ſanctuaire de ſa Juſtice, que des Magiſtrats éprouvés & connus par toutes les qualités qui font les Juges éclairés, intégres & ſages. Il y avoit quinze Avocats au Conſeil d'ancienne création, en titre d'Offices héréditaires, un Curateur en titre AN 1737.

AN 1737.

par commiſſion, ſans finance, un Sécretaire Greffier, avec un nombre de Commis ſuffiſant pour les expéditions, tant du Greffe que de la Chancellerie, & quatre Huiſſiers en titre d'Office à finance héréditaire.

L'Intendance.

M. le Chancelier avoit l'adminiſtration des Finances, & tenoit le Sceau tous les Lundis à quatre heures du ſoir. Il avoit près de ſa perſonne, & dans l'aîle même du Château qu'il habitoit, les Bureaux de l'Intendance, dirigés par un Chef ou premier Commis, & un Subdélégué dans chaque Bailliage.

Conſeil des Finances.

Le Roi créa ſon Conſeil des Finances & de Commerce, le premier Juin, pour connoître & juger à l'inſtar du Conſeil d'État, des matières attribuées aux Chambres des Comptes; & ce Conſeil étoit composé du Roi, de M. le Chancelier, du Doyen des Sécretaires d'État, & d'un Conſeiller d'État ordinaire & de ce Conſeil.

Chaque Conſeiller d'État avoit trois mille livres de gages, & les Conſeillers d'État & au Conſeil des Finances, avoient chacun mille livres de plus par année, leur ſel & leur tabac francs.

AN 1737.

Ce fut par une Bulle de ce mois, que les Religieux Bénédictins de Ménil-les-Lunéville, obtinrent de Rome la permiſſion de quitter ce Prieuré, pour aller s'établir dans celui de Léomont, dont ils venoient d'augmenter conſidérablement les biens & les revenus.

Chancellerie.

Il y avoit près de M. le Chancelier, une Chancellerie pour l'expédition de toutes les Lettres-Patentes, Édits, Déclarations, Ordonnances, Mandements, proviſions d'Offices, Lettres de Cachet & de Graces, de Reſciſion, de Contrats, de permiſſion de poſſéder bénéfices & autres, ſous la direction d'un Sécretaire en Chef.

Greffe du Conſeil.

Il y avoit en outre un Greffe pour la Garde des Minutes, & pour l'expédition des Arrêts & Lettres en Commandement, ſous la conduite d'un Greffier en Chef.

Le Roi, par Brevet du 9 Juillet, autoriſa les carroſſes de louage & de remiſe, établis à Nancy.

Le Rabbi des Juifs approuvé.

Par Lettres-Patentes, ce Prince approuva le choix que la Communauté

AN 1737.

des Juifs de ses États avoit fait d'un Rabbi, & lui permit de faire ses fonctions Judaïques, à condition qu'il continueroit sa résidence à Metz, & que les Juifs de la Baronie de Fénestrange, qui n'étoient point de la Communauté, payeroient leur subvention à part.

Puits de Salzbroun.

Ce fut aussi pendant ce mois, que l'on tenta de nouveau d'attirer les eaux du Puits de Salzbroun en sous-œuvre, pour en faire du sel dans le Comté de Nassaw.

Naissance de Madame Louise-Marie de France, le 15 Juillet.

Par Lettres-Patentes du 24 Octobre, le Roi Stanislas donna le Gouvernement de ses deux Duchés, à M. le Duc de Fleury, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi Très-Chrétien, Chevalier de son Ordre, &c.

Par Édit du 25 Septembre, le Roi créa deux Receveurs-Généraux de ses Finances, un ancien, un alternatif, & deux Contrôleurs-Généraux de même.

Sa Majesté créa vingt-six Procu-

reurs, le 2 Décembre, au Bureau de sa Cour Souveraine, avec le droit de postuler à la Chambre des Comptes.

AN 1738.

Différens Édits de Sa Majesté.

Le 10 Mars 1738, Son Altesse Royale, Madame, la Princesse Charlotte de Lorraine, fut élue Abbesse de Remiremont; & le premier soin de cette Princesse fut d'y faire bâtir un magnifique Palais Abbatial, quoiqu'elle ne dût jamais l'occuper.

Par Édit du 30 Juin, le Roi Stanislas ordonna que les Sujets du Roi Très-Chrétien jouiroient en Lorraine de tous les droits, priviléges & exemptions, dont jouissoient les Sujets Lorrains; & que les François pourroient posséder dans ces deux Duchés, offices, bénéfices, dignités, & tous autres titres & états de quelque nature & qualité qu'ils fussent, comme s'ils étoient ses propres Sujets.

Le Roi rendit à Compiegne au mois de Juillet, un Édit de réciprocité en faveur des Lorrains dans son Royaume.

Administration des Bois.

M. Gallois (Paul-Xavier) Seigneur de Beaubourg, Ampenois & autres lieux, Chevalier, Conseiller-

AN 1738.

Sécrétaire d'État ordinaire du Roi de Pologne, fut nommé le 7 du même mois, par Sa Majesté, son Commissaire-général pour présider aux ventes & adjudications qui seroient faites des Bois du Domaine-royal par les grands Gruyers des deux Duchés; & par Arrêt du Conseil du 18 Septembre, le Fournisseur des bois de la Marine de France, fut autorisé à prendre dans ces ventes & dans les autres tous les bois propres à la construction des Vaisseaux.

Nouvelle Maréchaussée.

Par Édit du mois d'Octobre, le Roi supprima la Maréchaussée pour en former une nouvelle à l'instar de celle de France. L'état de cette Troupe est à la fin de ce Livre.

Graduation de la Saline de Rosières.

L'eau de la Saline de Rosières n'étant qu'à quatre dégrés, il fut ordonné par Lettres-Patentes du Roi de Pologne du 13 Novembre, que l'on y construiroit un bâtiment de graduation, qui fut fait dans l'année suivante: la longueur de cet édifice en bois, actuellement détruit, étoit de plus du cinquième de la lieue de France. Le méchanisme de l'intérieur

AN 1738.

de cette graduation fort élevée, consistoit en fagots d'épines arrangés dans ce bâtiment & entre lesquels l'eau de la source, élevée par des pompes & distribuée par un grand nombre de chenaux ou petites auges, retomboit dans un bassin de la longueur du bâtiment; & l'eau perdoit, en s'en dépouillant par sa chûte & par la seule action de l'air, une grande partie de l'eau douce avec laquelle elle étoit mêlée. Cette eau, ainsi travaillée, prise dans le bassin, avoit acquis sept dégrés: ce qui la rendoit conséquemment égale à celle de la Saline de Château-Salin, qui a onze dégrés sans être graduée.

Le prix du sel avoit été fixé par une Déclaration du 25 Décembre 1726, à onze sols du pays, le pot; & ce prix n'a point changé. Le Fermier est obligé de le vendre en détail, sur le pied de deux livres pour le pot; mais c'est un abus, parce qu'on fait peser le sel tant qu'on veut par le plus ou le moins d'humidité qu'on lui fait prendre. J'ai traité cette matière avec plusieurs parties d'Admi-

nistration, dans un Ouvrage à part, & qui n'a pû trouver place ici.

AN 1738.

On bâtit l'Eglise de Bon-Secours près de Nancy.

Le Roi de Pologne posa le 14 d'Août, la première pierre de l'Eglise de Notre-Dame de Bon-Secours, à l'entrée du Fauxbourg Saint-Pierre-les-Nancy, du côté de Lunéville, & fit construire cet édifice dans l'endroit même où Jean Villey de Sesse avoit fait bâtir en 1484, l'ancienne Chapelle de Bon-Secours, dont il ne reste plus aucun vestige. On la nommoit alors la Chapelle des Bourguignons; ensuite Notre-Dame de-la Victoire, à cause de celle du Duc René II de Lorraine sur le Duc de Bourgogne: & c'est à présent Bon-Secours.

Le Duc de Lorraine Henri II, la donna aux Minimes le 18 Octobre 1609: elle étoit au moment de sa destruction, telle qu'Israël, Silvestre & Calot la gravèrent.

Château de la Mallegrange.

Le Roi de Pologne fait démolir le Château de la Mallegrange, bâti par ordre du Duc Leopold sur les desseins de Boffrand, tout proche de l'ancien qu'avoit fait bâtir le bon Duc Henri, n'étant encore que Duc de Bar, pour Catherine de Bourbon son épouse, qui s'y retiroit pour y faire des exercices de la Religion prétendue réformée. La première Maison qui fut construite auparavant dans le même emplacement, fut appellée le Pavillon sans soucy. On peut voir au recueil héré le Château de la Mallegrange tel que le Roi de Pologne l'avoit fait bâtir; mais depuis sa mort on a détruit la plus grande partie de ce Château.

AN 1738.

Établissement des Cadets, à Lunéville.

Ce Prince établit à Lunéville une Compagnie de Cadets Gentils-hommes composée d'un Commandant, de deux Capitaines, d'un Major, de quatre Brigadiers & de quarante-huit Cadets, dont vingt-quatre Lorrains & vingt-quatre Polonois, nourris & logés dans leur Hôtel, pour y faire pendant trois ans, chacun les exercices militaires; apprendre l'Allemand, le François, les Mathématiques, l'Histoire, la Géographie, les Armes & la Danse. Le premier de leurs Commandants fut le Baron de Schack, originaire de Dannemarck; le second, le Comte de Streeff; &

AN 1738.

le troisième & dernier, M. le Comte de Baye, Lieutenant-général des Armées du Roi Très-Chrétien, & Chevalier-Commandeur, Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis. Ces Officiers & ces Cadets avoient un très-bel uniforme; & tout se passoit à leur égard dans un ordre admirable. C'étoit une véritable École d'éducation militaire. Le Roi leur donna un Réglement le 30 Octobre, pour leur conduite en général; & il fut toujours exactement observé. Quand un Cadet avoit fait ses trois années, on le plaçoit dans les troupes de France, après lui avoir délivré une certaine somme pour l'équiper de toutes pièces. Il falloit faire preuve de trois dégrés de Noblesse pour être admis à cette Académie.

Les poudres & salpètres des Duchès de Lorraine & de Bar, sont affermés, le 15 Janvier, à une Compagnie Françoise.

AN 1739.

Création du Grand-Maître.

Par Brevet du 7 Mars, le Roi créa le Duc d'Ossolinski, Grand-Maître de sa Maison, & lui assigna

AN 1739.

soixante-dix mille livres d'appointements.

Établissement de la Mission à Nancy.

Par Lettres-Patentes du 21 Mai, ce Prince fonda huit Missionnaires Jésuites, dans la maison de leur Noviciat à Nancy, & leur donna d'abord la somme de six cents vingt-six mille livres de France, à charge par eux d'aller prêcher successivement dans toutes les Paroisses de l'État, & d'y distribuer des secours aux pauvres. Le Roi leur fit bâtir ensuite un Hôtel superbe au Fauxbourg Saint Pierre de Nancy, & porta jusqu'à douze, le nombre de ces Missionnaires, obligés de faire douze Missions par an, & de distribuer douze mille livres aux pauvres. On érigea cette Maison en Seminaire-royal des Missions.

Manufacture à Ste. Marie.

Le Roi de Pologne autorise une Manufacture de bas de coton, fil & filoselle, établie dans le Château de Sainte-Marie-aux-Mines, par ses Lettres-Patentes du sept Juillet.

Ce bon Prince fit publier le 7 Septembre, une Ordonnance portant permission aux Officiers & Ar-

AN 1739.

chers de la Maréchaussée de France de faire leurs fonctions dans ses Etats; & par une Ordonnance réciproque émanée de Fontainebleau le 20 Octobre, le Roi permet à ses Officiers & Archers de la Maréchaussée de Lorraine & Barrois d'entrer en armes, en troupes ou séparément, dans toutes les Places, Villes & autres lieux de la domination de Sa Majesté; d'y poursuivre & arrêter les Criminels accusés de crimes ou délits commis dans les Etats de Lorraine & Barrois; à charge de présenter aux Gouverneurs ou Commandants des Places, ou aux Juges des autres lieux, les decrets dont ils seront chargés: en conséquence, les Brigades établirent entr'elles une correspondance pour s'informer réciproquement des choses relatives à leurs fonctions dans les lieux convenus.

Le Château que le Duc Léopold avoit fait commencer au bout de la place de la Carrière, dans la vieille ville de Nancy, vis-à-vis la porte Royale, fut abandonné à la Ville; & l'on a bâti sur le même emplacement, aux frais de la Province, un Hôtel magnifique pour y loger l'Intendant; mais on a changé cette première destination en faveur du Commandant de cette Capitale; & M. l'Intendant occupe un Hôtel avec ses Bureaux sur la Place royale.

AN 1739.

Gentilshommes de l'Aveline.

Les Roturiers qui épousoient des filles de l'Aveline, devenoient Gentils-hommes en vertu des privilèges accordés aux Habitans de ce Village par le Duc René en 1476; mais suivant les Arrêts du Conseil-d'Etat du Roi de Pologne, des 14 Septembre 1739 & 18 Mai 1743, les seuls descendants mâles des familles privilégiées devoient jouir de cette grande prérogative & la transmettre à leur postérité: les maris des filles étoient restreints à ne jouir de ces privilèges que pendant leur vie naturelle; & rien ne fut plus juste.

Par Arrêt de son Conseil d'Etat du 18 Décembre, le Roi de Pologne donne des Règles d'Administration économique à l'Hôpital de Plombieres, fondé dès l'an 1401.

Pour établir la sûreté des grands

AN 1740.

Sûreté des chemins.

chemins qui traversent les Bois, il fut ordonné par Arrêt du Conseil des Finances du 4 Janvier 1740, de faire dans ces Forêts, des défrichemens de la longueur de vingt-cinq toises de chaque côté des chemins, à partir de la crête des fossés.

Le Roi de Pologne établit des Gouverneurs & des Commandants, en chaque Ville de ses États.

Le Roi de Pologne donne le Gouvernement de Commercy, le 29 Février, à M. le Comte de Bercheny, depuis Maréchal de France; à M. le Marquis de Custine, le Gouvernement des Ville & Château de Pont-à-Mousson, où ce Monarque avoit établi un Lieutenant-de-Roi; à M. le Comte de Mareuil, le Gouvernement des Ville & Château de Saint-Mihiel, où l'on avoit aussi placé un Commandant; à M. le Marquis de Stainville, le Gouvernement de Mirecourt; à M. le Marquis des Salles, le Gouvernement de Neufchâteau; & celui de Dieuze, à M. le Comte de Vauchoux, mort en 1767 : il y avoit encore des Commandants à Epinal, Sarguemines, Bouquenom & Ligny.

Par Contrat du 29 Mars, le

AN 1740.

Différentes créations & fondations.

Roi de Pologne fonde douze lits à l'Hôpital de Plombieres, partageables aux deux sexes, pour faciliter l'usage des eaux à ses Sujets pauvres; & par ses Lettres-Patentes du 11 Avril, il confirma cet établissement, ensorte que soixante personnes pouvoient, sur cette fondation, prendre, chaque année, les eaux d'après les ordres de M. l'Intendant; parce qu'il étoit réglé que douze personnes ne pouvant occuper l'Hôpital que pendant vingt-un jours, elles devoient faire place successivement à ce même nombre envoyé cinq fois par an aux eaux de Plombières. Sa Majesté fit encore d'autres avantages à cet Hôpital dont Elle fit augmenter les bâtimens, & rendre plus douce la descente de la montagne dans Plombieres du côté d'Epinal.

Ce Prince fit une Ordonnance en faveur de ses Cadets Gentilshommes, pour en régler les exercices, le manège, l'étude des langues, & les Salles de Mathématiques & d'Histoire.

Par Ordonnance du 20 Mars,

An 1740. le Roi de Pologne créa le Régiment des Gardes-Lorraines, d'un Bataillon, dont M. le Prince de Beauvau fut fait Colonel.

On rétablit les fortifications du Château de Bitche beaucoup plus solidement que les premieres, quoique faites par le célebre Maréchal de Vauban.

Par Contrat du 28 Juillet 1740 & 1741, le Roi de Pologne fonde des Sermons pour toutes les fêtes de la Vierge dans l'Eglise de Bon-Secours à Nancy.

An 1741. On démolit & l'on ascence le Château d'Ancerville.

On bâtit un beau corps de Cazernes dans la Ville d'Epinal.

Par ses Lettres-Patentes du 10 Février 1741, le Roi de Pologne supprime deux Prébendes de l'Eglise Collégiale de Sainte Croix de Pont-à-Mousson, & donne au Chapitre, composé d'un Prevôt qui en est l'Official & de cinq Chanoines, la nomination aux Cures de Saint Martin & de Saint Jean, dont les Curés seroient Chanoines honoraires.

Par convention du 27 Août 1741, le Prince de Nassau-Sarbrück renonça solemnellement au projet de faire du sel dans ses Terres de Saawerden, Sarbrück, Otterveiller, Hombourg & Herbitzeim, en considération de quoi le Roi lui accorda 400 muids de sel annuellement à prendre dans ses Salines de Lorraine; laquelle fourniture fut convertie en une pension annuelle de vingt mille cinq cents livres. An 1741.

Par Arrêt des 4 Septembre 1741, & 11 du même mois 1742, le Roi de Pologne ordonne que l'on fera des plantations d'arbres de chaque côté des grands chemins.

Par autre Arrêt de son Conseil, ce Prince accorde des Octrois à la Ville de Bitche, qui n'en avoit point.

Réformation des Coutumes de Sainte-Croix de Verdun.

Le Roi Très-Chrétien ordonne la réformation des Coutumes & Droits de Sainte Croix de Verdun, dont l'original étant perdu, ces Coutumes avoient été rassemblées, rédigées & imprimées en 1678, sans aucune marque d'authenticité.

Par Arrêt du 5 Octobre, le Roi de

An 1741.

Pologne veut bien accorder à la Saline de Rosières, le Privilège exclusif de préparer les sels d'Epsum & Ammoniac ; ce qu'il confirme par ses Lettres du 4 Novembre.

Il ordonne la levée de trois mille six cens hommes de Milice dans ses États, le 20 Octobre précédent, en six Bataillons : sçavoir, de Nancy, Sarguemine, Bar, Estain, Épinal & Neuf-Château.

Par Édit du 4 Novembre, il crée quinze recettes particulières des Finances, dans les Villes suivantes : sçavoir, Nancy, Lunéville, Saint-Diez, Épinal, Mirecourt, Neuf-Château, Dieuze, Borlay, Sarguemine, Bar, Bourmont, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson, Estain & Briey : dans ces Receveurs, il y a un ancien & un alternatif.

Par Sentence du Commissaire Apostolique, du 22 Novembre, la Cure de Charmes-la-Côte, Village à une lieue & demie de Toul, est rétablie.

Le Roi de Pologne fait bâtir le superbe Hôtel de la Mission Royale, au

au Fauxbourg Saint-Pierre de Nancy.

An 1742.

Milice de Lorraine, à la solde du Roi T. C.

Le Roi Très-Chrétien prend à sa solde dès le premier Février 1742, les trois mille six cens hommes de milice levés en Lorraine, avec rang dans celle de France, & le Régiment des Gardes-Lorraines, dans son Infanterie.

Primatiale de Nancy.

Par ses Lettres du 10 Septembre, le Roi de Pologne fait l'union du Chapitre de la Collégiale de Saint-George de Nancy, à celui de la Primatiale, érigée sous ce titre, par le Pape Clément VIII, en 1602 ; & dès-lors, ce Chapitre fut composé du Primat, qui est aujourd'hui M. Antoine-Clériade de Choiseul, Cardinal, Archevêque de Besançon, Grand-Aumônier du Roi de Pologne ; du grand Doyen, du Chantre, de l'Écolatre, de vingt-un Chanoines, qui tous doivent être Nobles d'extraction ou Docteurs, de huit Chapelains ou Vicaires perpétuels, & d'un Sacristain : ils abandonnèrent l'ancienne Primatiale, pour faire l'Office dans la nouvelle, commencée en 1703, & seulement achevée sous le régne de Stanislas.

AN 1742. Par sa Déclaration du 4 Octobre, le Roi Très-Chrétien confirme le choix des pourvus d'Offices de Receveurs des Finances, établis en Lorraine le 4 Novembre, par le Roi de Pologne.

Par Édit du 29, ce Prince crée M. l'Evêque de Toul, M. le Primat & M. le Doyen de la Primatiale, Conseillers Prélats en la Cour Souveraine, composée d'un premier Président, aujourd'hui, M. Cœur-de-Roi, de deux Présidents à Mortier, vingt-un Conseillers, un Procureur-Général, deux Avocats-Généraux, de M. le Grand-Maître, du Grand-Chambellan, & de M. le Grand-Ecuyer de Lorraine, créés Conseillers, Chevaliers d'honneurs, par Édit du Duc Léopold, du 2 Juin 1720.

AN 1743. Par Ordonnance du 25 Janvier, le Roi de Pologne fait lever encore trois bataillons de milice, sous les noms des Villes de Dieuze, Saint-Mihel & Mirecourt : ils passent au Service de France le 12 Avril suivant.

Les PP. Jésuites de Nancy prennent possession le 2 Février 1743,

de l'Hôtel de la Mission Royale que le Roi de Pologne leur avoit fait bâtir à ses frais. AN 1743.

Le 4 du même mois, on transporte les Tombeaux des Princes de la Maison de Lorraine, de la Collégiale de Saint-Georges, au Caveau de la rotonde de l'Eglise des PP. Cordeliers de Nancy, dans la vieille Ville.

Réformation des Coutumes de Sainte-Croix.

En conformité des ordres que le Roi Très-Chrétien avoit donnés en 1741, les Coutumes de Sainte-Croix de Verdun, sont réformées par un Conseiller au Parlement de Metz, dans l'Assemblée des trois Ordres.

Coutumes de Blamont rétablies.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du 22 Mars, sur la Requête du Procureur-Général du Roi en la Cour, Sa Majesté Polonoise ordonne que les Coutumes particulières de Blamont, homologuées par le Duc Charles III, le 19 du même mois 1596, mais tellement obscures & négligées, qu'elles n'étoient plus concevables, seront observées & suivies dans ce Comté, à la réserve des Villages de sa dépendance, que régit la Coutume générale de Lorraine, & qui sont Auricourt,

AN 1743.

Foulcrey, Vardeval, Haute-ſeille, St. Martin, Montureux, la Grandhaye & Aouze.

Au mois de Juin, le Roi de Pologne créa la Charge de Gouverneur du Château de Lunéville, & celle de Capitaine des chaſſes de ſes plaiſirs, en faveur du Duc d'Oſſolinski, déja Gouverneur des Château, Parc & Jardin d'Einville.

Ce Prince autoriſe l'Hôpital de Bulgnéville, par Arrêt de ſon Conſeil du 23 Août 1743.

AN 1744. Création du Régim. de Royale Lorraine, à trois bataillons.

Par Ordonnance du 30 Janvier 1744, il créa le Régiment de Royale Lorraine, à trois bataillons d'Infanterie, de ſix cens cinquante hommes chacun, à prendre dans les milices du Pays, avec rang dans l'Infanterie de France, du 20 Octobre 1741, époque de la levée de ces milices. Ce nouveau Régiment fit la campagne de l'année de ſa création, avec une diſtinction ſingulière.

Par Édit du même jour, le Roi de Pologne créa trois Lieutenants dans ſes États: ſçavoir, un pour le Département de la Lorraine, un pour la Lorraine-Allemande, & le troiſième pour les Voſges & pour le Duché de Bar.

AN 1744.

Confirmation de la Manufacture de Fer-blanc de Bain.

Par Arrêt de Réglement de ſon Conſeil, du 20 Février, ce Monarque confirme l'établiſſement de la Manufacture de Fer-blanc, au Village de Bains en Voſges, déja autoriſée par Lettres-Patentes du 18 Juin 1733. Cette belle Manufacture, où rien ne manque, eſt digne de la protection du Gouvernement, par ſa grande utilité pour l'État, pour le Public & pour le nombre conſidérable d'Ouvriers qu'elle occupe. Ce fut afin d'abréger toutes les conteſtations à naître touchant cette Manufacture, circonſtances & dépendances, que le Roi lui nomma un Commiſſaire, pour en décider toutes les affaires & difficultés, ſauf l'appel au Conſeil des Finances.

Le Régiment de Perche eſt incorporé le 20 Mars, dans celui des Gardes-Lorraines, qui, par ce moyen ſe trouva de deux bataillons, & prit le rang de celui de Perche, après leur jonction.

AN 1744.

Le Roi de Pologne pose la première pierre de la nouvelle Eglise que les Jacobins de Nancy font rebâtir.

Arrivée de Sa Majesté Très-Chrétienne à Lunéville, & de toute la Famille Royale.

Ce fut vers les derniers jours de ce mois, que le Roi Très-Chrétien, convalescent de la cruelle maladie qu'il venoit d'essuyer à Metz, en revenant de ses conquêtes de Flandres, pour aller au secours de l'Alsace, vint à Lunéville, où Sa Majesté resta cinq jours avec toute l'auguste Famille Royale. Elle fit la revue de sa Gendarmerie, le 2 Octobre, & partit ensuite pour faire le siége de Fribourg, qu'Elle soumit.

Monseigneur le Dauphin, qui jetta beaucoup d'argent au Peuple, alla visiter les Salines de Rosières. Il est plus aisé de sentir que d'écrire la situation intérieure du Roi Stanislas & de la Reine son Epouse, à l'arrivée du Roi leur auguste Gendre, avec la Reine leur fille, Monseigneur le Dauphin, Mesdames & toute leur Cour. Stanislas comblé d'honneur & de gloire par cette visite, ne pouvoit assez marquer sa joie par les expres-

Joie de Stanislas.

AN 1744.

sions du plus parfait bonheur. Mais on voyoit éclater sur son front majestueux, l'heureux contentement de son ame, & cette satisfaction délicieuse qu'on goûte en voyant couronner ses plus chers desirs, ce Prince qui sembloit reprendre la vigueur & les graces de la jeunesse, donnoit ses soins & ses ordres les plus empressés partout, afin que rien ne manquât pour célébrer avec la plus grande magnificence, la solemnité d'un évènement si flatteur & si glorieux pour lui. C'étoit le plus beau triomphe des vertus de ce grand Roi & le comble de son bonheur. Une infinité d'Étrangers vint se mêler avec les Lorrains enchantés, pour y prendre part, & voir le spectacle le plus auguste, le plus rare & le plus intéressant qui fut jamais. Toute la Maison de Stanislas en fut d'un contentement inexprimable, & leurs Majestés voulurent que tous les Officiers Commensaux & Domestiques de la Maison de leur auguste pere & beau-pere, se ressentissent de leur munificence Royale, par des présents

AN 1744.

magnifiques, & par des libéralités distribuées avec profusion.

Le Maréchal de Belleisle, qui n'aimoit pas les Lorrains, quoiqu'il eût éprouvé plus d'une fois leur zèle & leur affection pour le service du Roi son Maître, & le nôtre aujourd'hui, & qui avoit eu l'honneur de l'accompagner depuis Metz, jusqu'à Lunéville, fut fait Lieutenant-Général au Gouvernement de Lorraine, la veille du départ de Sa Majesté pour l'Alsace.

Création du Régiment de Royal-Barrois, de 2 bataillons.

Ce fut ce même jour que Stanislas créa le Régiment de Royal-Barrois : pour le former de deux bataillons, on prit le troisième de Royal-Lorraine ; & le second fut tiré des milices du pays.

Nouvelle Eglise Paroissiale à Lunéville, bénite le 20 Oct. 1745.

On démolit l'ancienne Eglise Paroissiale de Lunéville, située sur la Place Saint-Jacques, afin de construire une autre Eglise attenante à la Maison conventuelle des Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Saint-Remy, tant pour son usage que pour celui de la Paroisse, & de rendre la Place St. Jacques plus grande & plus utile au

AN 1745.

Public. Voyant que les deux tours ou clochers de cette nouvelle Eglise, bâtis à moitié, restoient toujours au même état, le Roi de Pologne les fit achever à ses frais. Ces deux tours construites en pierre de taille, sont terminées en dôme par deux figures colossales, l'une représentant en un seul bloc de pierre, l'Archange Saint-Michel, & l'autre, Saint-Jean Népomucène. La Bénédiction de cette nouvelle Eglise Paroissiale pour Lunéville & pour un grand nombre de personnes des alentours, se fit le 20 Octobre, par M. Scipion-Jérôme de Begon, Evêque Diocésain, en présence du Roi & de toute sa Cour. L'Orgue de cette Eglise est invisible & dans le plus bel emplacement.

AN 1746.

Nouveau Village.

Par Arrêt de son Conseil des Finances, du 25 Juin 1746, le Roi ordonna de démolir le Château de Ligny, dont le beau Parc fut conservé pour servir de promenade aux Habitans de cette Ville ; & l'on commença la bâtisse du Village de Mont-Royal, à deux lieues & demie de Bitche.

Par Lettres-Patentes du 25 Juin, ce

An 1746.

Les Mines & Forges en Lorraine.

Prince voulut bien accorder au sieur Saur fils, les Mines de la Lorraine-Allemande; c'étoit un habile Minéralogiste. Celles d'argent en Lorraine, sont à Ste. Marie-aux-Mines, & dans le Val-de-Liepvre, au Bailliage de Saint-Dié, sur la route de cette Ville à Schélesta. Il y a beaucoup de Mines de fer en Lorraine, avec un grand nombre de Forges & de Fonderies, dont les plus considérables sont les Forges de Longuion, Moyeure, Jampigny, Framont présentement, & depuis l'échange à M. le Prince de Salm; Fontaine, Jusming, Bazoilles, Urecourt, &c. Il vient de s'en former une encore, dans les Bois d'Azerailles.

Verreries, Papeteries & autres Manufactures.

Il y a pareillement un grand nombre de Verreries & de Papeteries en Lorraine, lesquelles avec les autres Manufactures de galons d'or & d'argent & de bonneterie, à Sainte-Marie-aux-Mines; de toutes sortes de draps & autres étoffes, à Nancy & à Matancourt; de Fer-blanc, à Bains; de Fayance & de Coton, à Lunéville, Moyeure, Saint-Clément & Péxonne;

An 1746.

de Violons & de Dentelles, à Miremont & dans ses environs, attirent beaucoup d'argent dans le Pays où toutes ces Usines & Manufactures, qui font subsister un grand nombre de familles, n'ont besoin que de la protection du Gouvernement, pour prospérer: elles feroient une branche considérable dans le Commerce de ce Pays, si l'exportation des marchandises en étoit moins gênée par les droits de sortie.

An 1747.

Édits touchant la discussion des biens d'un Débiteur.

Il fut ordonné & statué par la Déclaration du Roi de Pologne, du 27 Juin 1746, & par celle du Roi du 9 Août 1747, ensuite des Edits de réciprocité du 30 Juin 1738 en Lorraine, & du mois de Juillet suivant, en faveur des Sujets des deux Rois, que lorsqu'un Débiteur auroit des biens dans les deux Souverainetés, la discussion générale de ces biens devoit se faire dans le cas de droit, devant les seuls Juges de la Souveraineté, sous laquelle seroit la résidence du Débiteur. La Cour Souveraine fit à ce sujet, des remontrances qui ne furent point écoutées; le Roi voulant

AN 1747. que lorsque la discussion des effets de ce dernier, domicilié dans le Duché de Lorraine, terres & pays possédés en pleine Souveraineté par le Roi de Pologne, Duc de Lorraine, aura été portée dans un Tribunal des mêmes pays, la partie des biens, meubles & immeubles de ce Débiteur, dans l'étendue de la Domination de Sa Majesté Très-Chrétienne, soit discutée dans le même Tribunal, sans que les Juges François puissent alors en prendre connoissance.

Prieuré de Laye, donné aux Jésuites de la Mission.

Par une Bulle du mois de Juillet, le Prieuré de Lay Saint-Christophe est uni à l'Hôtel de la Mission Royale des Jésuites de Nancy, & cette union fut confirmée par Lettres du Roi de Pologne, le 26 Janvier de l'année suivante.

Par une Déclaration du 30 du même mois, M. Joseph-Renault, Chevalier Seigneur d'Ubexey, Conseiller d'État ordinaire & au Conseil des Finances, Doyen des Conseils, est autorisé à suppléer les fonctions de Sécretaire d'État.

Salines.

Je crois devoir faire observer ici,

AN 1747. que la Saline de Dieuze est la plus considérable de celle de Lorraine, depuis le onzième siécle, par l'abondance de ses eaux salées, & qui le sont à seize dégrés, c'est-à-dire, qu'on fait seize livres de Sel avec cent livres des mêmes eaux sans graduation, comme on faisoit à la Saline de Rosières, & comme on fait encore aux belles Salines de Turkhim près de Vormes, & dans celles de la Basse-Alsace. On conduit par une file de corps, le superflu des eaux de la source Saline de Dieuze, à celle de Moyeure, séparée de la première par le ruisseau de Sprin. La source de la Saline de Château-Salin, est de onze dégrés sans graduation, & comme ces Salines fournissent beaucoup plus de Sel que ce qu'il en faut pour l'usage des Sujets de l'État, dont la consommation annuelle est d'environ dix mille quarante muids, les Fermiers-Généraux vendent le surplus aux Étrangers. La grande mesure de Sel en Lorraine, est le muid, contenant seize vaxels, & le vaxel seize pots ou trente-deux livres, poids de

AN 1747. marc ; conséquemment, le muid doit peser cinq cents douze livres, faisant cinq cents douze piéces de cinq sols & demi, au total de cent trente-huit livres seize sols le muid, argent de Lorraine. Les frais de cuite & fabrication de ce muid de Sel, sont d'environ neuf livres du Pays, ce qui réduit le bénéfice de chaque muid à cette somme de moins de cent trente-huit livres seize sols. Il y a un Inspecteur-Général des Eaux de ces Salines ; & tant à Dieuze qu'à Château-Salin, il y a des Officiers-Particuliers, formant une Jurisdiction : ces Officiers sont le Gouverneur qui en est le Chef, & qui doit veiller à la conservation des intérêts & droits du Souverain, à la formation des sels : il doit constater l'état des bâtiments & les variations des sources. Le Tailleur est le second Juge, dont les principales fonctions sont de faire la réception & la visite des Bois, vérifier le cordelage & l'emploi de ce qui s'en use dans la Saline. Le Treilleur est le troisième Juge, & doit assister au transport des Sels dans

les Magasins, vérifier le nombre de muids, tenir régistre des délivrances, rabattre & treiller sur fer, le Sel mis dans le vaxel. Le Boutavant, quatrième Juge, doit mettre le Sel dans le vaxel, en le fouettant avec une pelle légère, être présent au transport des Sels & tenir régistre de leurs délivrances. L'Aide-Boutavant met le Sel au vaxel par la gauche ; mais il n'est point Juge & ne doit point tenir régistre comme les deux derniers. Outre ces cinq Officiers, sans parler de l'Inspecteur, il y en a d'autres encore, tels que les Directeurs, les Receveurs, Contrôleurs & autres Employés ou Commis subalternes, au choix & à la nomination des Fermiers ou des Entrepreneurs ; ils n'ont aucune part à la Jurisdiction. Le Corps de Justice dont les fonctions sont bornées aujourd'hui à l'intérieur de la Saline, (dit l'Auteur du Mémoire sur la Lorraine) est fort ancien, & son département étoit autrefois très-étendu, suivant les Ordonnances des 14 Mars 1594, 13 Octobre 1597, 2 Avril 1598, 7 Janvier 1607 & 27 AN 1747.

AN 1747.

Juin 1622. Le droit & la compétence des Officiers des Salines, sont les mêmes que le droit & la compétence des Officiers des Prévôtés, suivant l'Ordonnance de 1707, sauf l'appel de leurs Jugements à la Chambre des Comptes : ils furent créés héréditaires en 1725.

Le Roi fonde deux Sœurs.

Par Contrat du 15 Juillet, le Roi de Pologne fonde deux Sœurs de St. Lazare, dans la Maison de Charité, à Lunéville.

La Lorraine fait en cette année une perte sensible, par la mort de Rivard, Chirurgien célébre pour l'Opération de la Taille. Heureusement, il a laissé de bons Elèves qui la continuent avec succès. Cette Opération se fait toujours gratuitement à l'Hôpital de Lunéville, sur tous les Sujets pauvres qui s'y présentent.

Mort de la Reine de Pologne.

Sa Majesté la Reine de Pologne, Madame Catherine Opalinska, Duchesse de Lorraine & de Bar, Mere de la Reine de France, mourut au Château de Lunéville, le 19 Mars 1747, & fut portée dans le Caveau que le Roi Stanislas son Epoux, avoit

AN 1747.

fait faire pour leur Sépulture, dans la nouvelle Eglise de Bon-Secours, où ce Prince fit ensuite ériger au côté droit du sanctuaire, un mausolée de marbre blanc, à cette chere Epouse, par Adam le cadet, l'un des plus habiles Sculpteurs du Pays. Ce mausolée qui représente la figure de la Reine de Pologne, est de près de trente pieds de haut, sur dix-huit de large. Cette Princesse, qui fut toujours comme son mari, d'un caractère élevé, bienfaisant, aimable & généreux, avoit vécu sur le Trône avec la dignité qui convient à la Majesté Royale, en donnant l'exemple de toutes les vertus.

Sa vie & ses bienfaits.

Dans ses derniers jours, elle fit à toutes les personnes de sa Maison, des largesses proportionnées aux services qu'on lui avoit rendus, & des pensions honnêtes pour les en récompenser en Reine, & mettre tout son monde en état de regretter une si bonne Maîtresse, & de subsister honorablement de ses bienfaits avec leurs familles. Elle ne désiroit & ne cherchoit que les occasions de soulager

An 1747.

en secret les malheureux, & de mériter par une vie pleine d'actions agréables au Ciel, une Couronne plus heureuse & plus durable que celle qu'elle portoit, après avoir essuyé tous les malheurs pour la conserver.

Le Roi fonde 24 places à l'Hôpital Saint-Julien.

Le Roi de Pologne augmente d'un bâtiment considérable, l'Hôpital de Saint Julien à Nancy, gravé par François au recueil héré. Ce Prince y fonda vingt-quatre places, le 21 Février, pour des pauvres Orphelins ses Sujets, & par moitié pour les deux Sexes. On doit leur apprendre pendant les quatre années qu'ils y restent, la Religion, à lire, à écrire & un métier; à leur sortie, quand on leur a donné un certificat de bonne conduite, on leur délivre à chacun, sçavoir aux Garçons, trois cents livres, & aux filles, cinq cents livres.

Ces places doivent se tirer publiquement au sort dans une roue, par un enfant de six à sept ans. Le célébre Jurisconsulte Guniet, est inhumé dans le Cimetière de cet Hôpital.

Union d'Étival, à l'Évêche de Toul.

Par une Bulle du 5 Juin, Notre Saint-Pere le Pape unit l'Abbaye d'Étival, de l'Ordre de Prémontré, à l'Évêché de Toul, & par Lettres-Patentes du premier Novembre 1749, le Roi de Pologne confirme cette union. L'Abbaye d'Étival est soumise immédiatement au Saint-Siége.

An 1747.

Le Roi de Pologne donne le Gouvernement des Ville & Château de Bar, le 12 du même mois, à M. le Prince de Beauvau.

Par Arrêt de son Conseil d'État du 23, le Roi confirme les six anciens Avocats du Barreau de la Cour Souveraine, dans l'exemption de toutes les Charges publiques, & des impositions ordinaires & extraordinaires: exemption que leur avoit accordée le Duc Léopold, par Décret du 8 Novembre 1698.

Archives de Lorraine & leur dépôt.

Le Prieuré d'Hérival fut uni à la Congrégation des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, le 21 Juillet, & le Roi confirma cette union par Lettres du premier Août suivant. Les Archives de Lorraine étoient confiées aux soins & à la garde du Procureur-Général de la Chambre des Comptes de Nancy, sous l'autorité

AN 1747.

& sous la direction de M. le Chancelier, pendant le régne de S. M. Polonoise ; & elles sont déposées dans une grande salle souterraine, à côté du Palais des Cours & Jurisdictions, sur la Place de la Carrière dans la vieille Ville, en exécution d'un Arrêt du 19 du même mois.

Pendant le dernier siécle, on avoit transporté les Archives de Lorraine à Metz, & l'on en perdit beaucoup: il en resta partie dans cette Ville: elles furent ensuite vérifiées & remises en ordre, par M. Lancelot, de l'Académie des Belles-Lettres, au commencement du régne de Stanislas en Lorraine ; & ce qui parut étranger à ses États ou ne convenir qu'à l'Histoire, fut transporté à Paris.

Le Régiment des Gardes-Lorraines se signale aux batailles de Plaisance & du Tidon, le 10 Septembre.

Quoique la rédaction des Coutumes & Droits de Sainte-Croix de Verdun, fut approuvée par Lettres-Patentes du Roi de Pologne, ces Coutumes sont présumées inconnues en Lorraine, où leurs changements ne

AN 1747.

sont point encore reçus, & l'on ne suit que l'ancienne Coutume.

Par Décret de M. l'Evêque de Metz, du 13 Octobre, le Village de Criswalde ou la Croix-de-Bois, mi-partie avec le Pays de Nassaw, à deux lieues de Sarloüis & de Boulay, fut érigé en Cure.

Établissement de 15 Maîtrises des Eaux & Forêts, en Lorraine.

Par son Édit du mois de Décembre, le Roi supprime les Officiers de Grurie, & crée quinze Maîtrises des Eaux & Forêts : sçavoir, Nancy, Saint-Mihel, Bar, Dieuze, Estain, Bouzonville, Neuchâteau, Bourmont, Sarguemines, Mirecourt, Saint-Diez, Briey, Lunéville & Pont-à-Mousson.

AN 1748.

M. Gallois, Conseiller Sécretaire d'État, est autorisé par Arrêt du 2 Janvier 1748, à faire les fonctions des grands Gruyers dans ses États.

Maisons des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, en Lorraine & en France.

Par une Bulle du même mois, l'Abbaye de Domèvre est unie au Généralat des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin : union confirmée par Lettres-Patentes du Roi de Pologne, du 24 Février de l'année suivante. Cette Abbaye est de la même Con-

AN 1748. grégation depuis 1569. Ses autres Maisons en Lorraine sont celles d'Antrey, Belchamps, Chaumouzay, Lunéville, Dammartin-la-Ville, Hérival, Nancy, Pont-à-Mousson, le Toli & Vivier : il y en a quatre en France; sçavoir, à Toul, à Verdun, à Metz & à Strasbourg.

Par Arrêt du Conseil du 5 Janvier précédent, le Roi de Pologne donna le Parc du Château de Ligny à cette Ville, pour servir de promenade à ses Habitans.

Le Roi fonde 3600 l. de rente, pour les Pauvres.

Stanislas augmente d'une troisième Sœur de Saint-Lazare, la Maison de Charité de Lunéville, en y fondant une rente de six cents livres, partie des trois mille six cents livres de rente créées par Sa Majesté, en faveur des pauvres de tous les lieux de sa résidence.

Il fonde douze places pour 12 jeunes Gentilhommes Lorrains, pauvres.

Il fonde 12 places en l'Université de Pont-à-Mousson, en faveur de 12 jeunes Gentilhommes pauvres de ses États, pour recevoir dans ce Collége une éducation convenable à leur naissance; mais on changea cet établissement en le transférant à l'École-

Royale Militaire de Paris, sous l'agrément du Roi pour les mêmes jeunes Gentilhommes Lorrains. AN 1748.

Par Ordonnance du 17 Avril, ce Prince réunit sous un même point de vue, la plûpart des dispositions des précédents Réglements.

Stanislas autorise par Arrêt de son Conseil du 31 Mai, & par ses Lettres-Patentes du 14 Juin suivant, l'association des Dames de la Charité de Nancy.

Le sieur Duparc remplace le sieur Grimod Dufort, dans la Charge d'Intendant-Général des postes de Lorraine & Barrois.

Ponts & Chaussées mis à leur perfection.

Le Roi de Pologne confie l'administration des Ponts & Chaussées de ses États, à M. le Chancelier; & sous ses ordres, Balligand, Ingénieur en Chef, les mit à leur perfection.

Le sieur Mique, Sécretaire du Roi, Maison & Couronne de France, & premier Architecte du Roi de Pologne, a remplacé Balligand après sa mort.

Le Roi fonde une Pharmacie.

Le même Prince fonde par Contrat du 12 Juin à Nancy, une Phar-

AN 1748.

macie, pour en être les remèdes distribués aux pauvres malades, pendant le cours des Missions qu'il avoit établies pour tous ses États.

Malgré l'Arrêt du Conseil du 24 Août, concernant la manière de salpétrer & les choses à fournir aux Salpétriers, par les gens de la campagne, ces Ouvriers continuent leurs véxations & désolent ces malheureux. Cet objet mérite l'attention du Gouvernement. Quiconque a droit d'exiger quelque chose des Communautés, abuse toujours de ce droit : il faut donc en régler si bien l'exercice & lui donner des Observateurs de si près, qu'il ne soit plus possible de nuire impunément & de mal faire le service.

Par Édit du mois de Septembre, le Roi de Pologne fait défense à ses Sujets de la Lorraine Allemande, d'y faire usage de l'Idiome Germanique dans les Actes & Procédures de la Justice contentieuse, & ordonne que l'on s'y servira de la langue Françoise, comme on fait dans les autres parties de ses États ; mais il faudroit bien des années pour l'exécution de cette Loi, dans

AN 1748.

dans une Province où cette langue est absolument inconnue. En Alsace, on ne se sert que de la langue Allemande, soit dans les Actes authentiques, soit dans les Tribunaux.

Par Arrêt du 27 du même mois, il fut défendu de couper les arbres marqués du marteau de la Marine en Lorraine.

Le Régiment des Gardes-Lorraines augmenté d'un troisième bataillon, après les combats de Plaisance & du Tidon en Italie, fut remis à deux bataillons, le 24 Décembre ; le Régiment de Royale-Lorraine ayant déja subi sa réforme dès le 21 Octobre précédent, le Roi remit ses trois Régiments de trois bataillons chacun à deux, de chacun cinq cents hommes.

AN 1749.

Le Roi de Pologne donne 100000 livres aux Marchand de Nancy

Pour prévenir les faillites & donner plus de vigueur au Commerce, le Roi de Pologne fait don, le 30 Mai 1749, aux Marchands de Nancy, d'une somme de cent mille livres de France, pour être prêtée aux Marchands pour trois années seulement, par parties au-dessus de trois mille livres, & au-dessous de dix mille li-

vres, à l'intérêt annuel de deux pour cent, lequel intérêt doit servir d'accroissement au fonds donné à perpétuité.

AN 1749.

M. Maillet, M^e. des Comptes en la Chambre de Bar, fait imprimer un Ouvrage estimable, intitulé: *Mémoire alphabétique, pour servir à l'Histoire, au Pouillé, & à la Description générale du Barrois*, in-8°.

Propriétés des Eaux de Plombières, par Dom Calmet.

Dom Calmet fait imprimer dans le même-tems un livre du même format: *Sur les propriétés des Eaux de Plombières.* C'étoit à d'habiles Médecins instruits de la vertu de ces Eaux Thermales, d'en traiter, & non-pas à Dom Calmet, Abbé de Senonnes, dont le livre contient des Cartes Topographiques, des plans, des figures, des analyses, des expériences & des dissertations de célébres Médecins sur ces Eaux. Les Moines devroient écrire sur les devoirs & sur les perfections de la vie Monastique, dans leurs heures de loisir, & ne s'occuper jamais de choses qui n'ont aucun rapport à leur état. Assez de gens, sans eux, auroient soin de recueillir tout ce qui

AN 1749.

peut intéresser le Public, & pourroient vivre de ce travail dont la ressource leur est enlevée par les Moines, à qui tout convient. S'ils se bornoient à ce que la régle exige d'eux, ils n'iroient pas chercher des connoissances & des occupations entièrement incompatibles avec celles qui leur sont prescrites.

Trinitaires de la Marche disent Messe matutinale.

Par Transaction du 28 Avril, les Trinitaires de la Marche en Bassigny, s'obligent de dire la Messe matutinale ou du Prince, dans l'Eglise Paroissiale de cette Ville: on disoit autrefois cette Messe dans la Chapelle du Château; mais il n'existe plus. Il y a dans cette Ville trois Sœurs pour soulager les pauvres.

Le Roi de Pologne confirme les Coutumes des Bressans, le 23 Mai, & par Arrêt de son Conseil du 3 Juin, il autorise la Manufacture Royale d'Acier à la Hutte, à une lieue de Darney.

On commence à poser le mausolée de la Reine, à BonSecours.

Ce fut dans ce même mois, qu'Adam le cadet posa le mausolée de la Reine de Pologne, dans l'Eglise de Bon-Secours, & depuis ce tems, le

An 1749.

Roi ne cessa de donner à cette Eglise, desservie par les Minimes, auxquels il fit bâtir un vaste & beau Monastère attenant à cette Eglise.

Précautions en faveur des Manufactures de Lorraine.

Arrêt du Conseil des Finances de Sa Majesté Polonoise, du 5 Juillet, pour la fabrication des étoffes & des draps de toutes les Manufactures des deux Duchés. Ensuite on établit un Inspecteur de ces Manufactures, pour en faire avancer les progrès, en perfectionnant leurs Ouvrages, & c'est ce qui fut fait par des changements dans les métiers & dans l'ancienne méthode d'apprêter les matières pour les Manufactures. Les principales Manufactures de Nancy, sont celles de Saint-Jean, de Saint-Thiébault, & de la Vennerie; mais tant qu'on permettra aux Marchands Lorrains d'aller chercher aux Foires de Francfort & dans la Suisse, les étoffes qu'ils débitent en Lorraine, de préférence à celles de ses Manufactures, non-seulement elles seront forcées de cesser leurs travaux, mais encore, elles entraîneront par leur chûte l'appauvrissement général de la Province, en tarissant ces sources de la circulation, par l'exportation de notre argent chez l'Étranger, qui, sans rien venir acheter en Lorraine & n'y compensant point ce qu'il en bénéficie, nous fait payer bien cher les étoffes qu'il a faites, avec les matières premières & nécessaires, enlevées de notre pays à vil prix.

An. 1749.

Carrosses de remise, établis à Nancy.

Le Roi de Pologne prorogea le 14 Juillet, le Brevet du 9, par lequel il favorisoit les Entrepreneurs des carrosses de remise & de louage, établis dans sa Capitale.

Fondat. du Roi, pour l'instruction gratuite de la Jeunesse.

Par Contrat du 29 du même mois, & Lettres-Patentes du 18 Août, le Roi de Pologne fit un établissement très-utile à l'instruction de la Jeunesse, & propre à lui donner de bonnes mœurs, en abandonnant & cédant la maison de force & renfermerie de Maréville, autrefois Hôpital champêtre près de Nancy, aux Freres des Écoles Chrétiennes, qui s'obligèrent à recevoir dans cette maison, les personnes qui leur seroient envoyées par Lettres de Cachet, au moyen d'une pension alimentaire de trois cents livres de Fran-

AN 1749.

ce, par tête, & se chargèrent en outre de deux Écoles gratuites, pour les enfants pauvres de la Ville neuve de Nancy : lesquelles augmentées d'une troisième Ecole, par Contrat du Prélat de Bouzey, du 10 Février, confirmé par Lettres-Patentes de Sa Majesté, du 29 Mars, sont unies à toutes celles de la Ville où l'on ne paye rien pour l'enseignement des pauvres. Il faut que la dotation de ces Freres leur soit bien avantageuse, puisque peu de tems après leur établissement à Nancy, ils achetèrent la Terre & Seigneurie de Montureux, près de Blamont, dans laquelle ils vont souvent avec leurs Confreres de Lunéville, pour l'améliorer & se délasser de leurs fatigues.

Les Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Mihel, obtiennent la réunion des Prieurés d'Haréville & d'Insming, par Bulles du 25 Août : le premier fut fondé par Nanterre, Abbé de St. Mihel, dans le onzième siècle : c'est présentement un fils de M. de la Galaizière, ci-devant Chancelier du Roi de Pologne, qui en est Abbé Commandataire.

AN 1749.

Ce Prince bienfaisant, & qui portoit son attention partout, fonda dans l'Université de Pont-à-Mousson, le 8 Septembre, une Chaire de Professeur de Mathématiques.

Receveurs des Finances.

Par un Édit de ce mois, Sa Majesté supprime les Receveurs des Finances, & les recrée par le même Édit, en leur ôtant la recette des Domaines & Bois : il auroit fallu leur ôter aussi la recette du Vingtième ou de l'Abonnement, en considération de laquelle ils n'avoient point financé leurs Offices.

Fonder nouvelle.

Par Arrêt du Conseil des Finances, du 29 Novembre, on établit une Fonderie pour les Mines des environs du Village de Faning, sur le ruisseau de Morle, à deux lieues de Saint-Avold.

Les Récollets de la Province de Cologne, obtiennent du Roi de Pologne la permission de s'établir à Hombourg-l'Evêque.

Érection de Neuviller.

Ce Prince érige en Comté, la Terre & Seigneurie de Neuviller, le 22 Déc. avec titre de Pévôté Bailliagère, d'où l'appel des Sentences doit se porter directement à la Cour, hors les cas

AN 1749.

réservés aux Bailliages : cette érection est faite en faveur de M. de la Galaizière, Chancelier, Acquéreur de cette belle Terre & de celle de Bayon, qui n'en est séparée que par la Mozelle : ces deux Terres appartiennent actuellement à M. de la Galaizière, Intendant de Lorraine.

Fayancerie de Lunéville.

Pour encourager les Arts & les Manufactures de ses États, le Roi de Pologne alloit souvent visiter & voir leurs différents Ouvrages, & reconnoître par lui-même leur méchanisme & les méthodes ou les procédés dont on s'y servoit. Il voulut être présent en personne aux essais que Jacques Chambrette, Propriétaire, Auteur & Maître de la Manufacture de Fayance de Lunéville, se préparoit à faire de la terre de Pipe de son invention ; & Stanislas accompagné de la célébre Gabriel-Emilie de Breteuil, Marquise du Châtelet-Lomont, & de M. de Voltaire, vit avec la plus grande satisfaction, cette terre soutenir les plus fortes épreuves du fer même avec tout le succès possible. En conséquence, par ses Lettres

AN 1749.

des 13 & 29 Décembre, ce Prince accorda un Privilége exclusif à l'habile Artiste auquel on doit en Lorraine l'établissement le plus utile pour l'État, pour le Public & pour les Pauvres. On fait dans cette Manufacture, depuis long-tems & encore aujourd'hui, le plus sagement dirigée par le dernier des fils de son Instituteur, des Ouvrages d'une grande beauté & dont tout le monde est très-satisfait, aussi-bien que des prévenances & de la politesse avec lesquelles on reçoit & l'on sert les curieux dans cette Manufacture, où plus de cent personnes sont continuellement occupées, & qui doit être considérée comme un établissement important dans le Commerce de Lorraine.

AN 1750.

Le Village de Cérisy, mi-partie avec les Évêchés à trois lieues de Metz, & celui de Saulx en Vouire, à quatre lieues d'Estaing, furent érigés en Cure le 8 Février 1750.

Écoles gratuites fondées par le Roi.

Par Contrat du 13 Mars, le Roi de Pologne fonde des Écoles gratuites à Lunéville, tenues par des Freres de la Doctrine-Chrétienne, pour

AN 1750.

les pauvres de la Ville & des Fauxbourgs.

Par sa Déclaration du 16 du même mois, le Roi de Pologne assimile les Receveurs & les Contrôleurs Généraux de ses Finances, à ceux de France.

Il fonde les Freres de la Charité à Nancy.

Ce Prince établit les Freres de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu, dans sa Capitale, par Lettres & Contrat des 25 & 27 Avril, & leur fait bâtir une belle & vaste maison, entre la Place-Royale & la Porte Sainte-Catherine; & en exécution d'une autre fondation de Sa Majesté, du 17 Septembre 1748, ces Freres s'obligèrent non-seulement à visiter les Prisonniers de Nancy, mais encore, à accompagner les Missionnaires, à porter avec eux les remédes nécessaires aux malades indigents des Campagnes, & à se rendre dans tous les lieux du pays, toutes les fois qu'il y auroit des maladies épidémiques.

Ces Freres, richement dotés par le Roi de Pologne, sont en nombre suffisant pour en remplir les vues en Lorraine, & sur-tout à Nancy & dans les environs où il y a plusieurs habiles Médecins & Chirurgiens: ils viennent de contribuer à l'augmentation & à l'embellissement de cette Capitale, par le grand nombre de maisons uniformes qu'ils ont fait bâtir, depuis celles qu'ils occupent jusqu'à la Porte Sainte-Catherine; ce qui remplit le grand vuide de ce côté de rue, en assûrant un revenu considérable aux Propriétaires.

AN 1750.

Le Roi donne à la Lorraine cent vingt mille livres, pour faire des magasins de bled.

Le Roi de Pologne, dont les immenses libéralités & les inépuisables bienfaits sembloient être une source de richesses pour ce grand Prince, donne cent vingt mille livres de France à la Lorraine, pour y former des magasins de bled afin de servir de ressource aux peuples dans les temps de disette; & ces magasins sont établis d'abord par Arrêt du Conseil du 2 Mai, dans les Villes de Nancy, Bar, Epinal, Esttaing, &c. pour être administrés avec les soins & l'économie les plus avantageux à cet établissement.

Il parut alors une petite brochure analitique des Eaux de Bussans, par le Maire, Médecin à Remiremont,

AN 1750.

qui, par la conduite & par l'adminiſtration de ces Eaux pendant plus de quarante ans, en avoit parfaitement appris la nature & les propriétés. On doit ſentir la différence d'une pareille deſcription, d'avec celle que feroit des mêmes Eaux un Moine, qui n'en connoîtroit les effets que par des oüis-dires, relations ou rapports d'autrui. C'eſt, je crois, le cas de rappeller la maxime, qui dit: que chacun doit ſe mêler de ſon métier.

Découverte de Médailles Romaines.

On trouve ſur le territoire de Neives, en faiſant la chauſſée de Gondrecourt à Ligny, des Médailles Romaines, des fours enterrés & pluſieurs autres monuments avec un chemin ſous terre.

Bail de ſes Fermes.

Par ſa Déclaration du 18 Mai, le Roi de Pologne afferme par bail de ſix années à commencer au premier Octobre ſuivant, les Domaines, Gabelles, Salines, Tabacs, Contrôles, Papiers & Parchemins timbrés, &c. aux Fermiers-Généraux de France, qui relaiſſent le tout à bail à leurs Sous-Fermiers à Nancy, où la Direction générale des Fermes de Lorraine & des Domaines étoit établie,

AN 1750.

avec les Bureaux garnis d'Employés en ſuffiſance, à l'adminiſtration des différentes parties du bail général & de la comptabilité, à la fin duquel ces Sous-Fermiers furent ſupprimés avec tous ceux du Royaume.

Le Roi fonde une Chambre de Conſultations.

Pour empêcher une grande partie de ſes Sujets de ſe conſumer & ruiner en Procés, le Roi de Pologne établit à Nancy par une Déclaration dattée de Commercy, le 20 Juillet, une Chambre de Conſultations, compoſée de cinq Avocats choiſis dans le Barreau de la Cour Souveraine, & à chacun deſquels Sa Majeſté aſſigne deux mille livres de France d'appointemens, avec les mêmes Priviléges qu'aux Conſeillers du Bailliage de cette Ville: voulant Sa Majeſté, que le plus ancien de ces Avocats préſidât à cette Chambre, où tous les Sujets pourroient conſulter ſans frais leurs affaires contentieuſes, & ſur-tout les pauvres, qui ſouvent plus obſtinés à plaider que les autres Sujets, à la faveur du miniſtère que leur prête gratuitement la Confrérie de la Miſéricorde, au Bureau de toutes les Juriſ-

AN 1750.

dictions, constituoient leurs Adversaires dans des dommages & dans des frais irréparables, sans s'inquiéter du sort de leurs poursuites, qu'aigrissoit encore plus leur animosité que leur intérêt. Stanislas trouve dans son cœur le moyen de donner un frein salutaire à ces Plaideurs, en les obligeant de se munir d'une consultation de la Chambre, pour la présenter à la Cour Souveraine, quand ils vouloient y plaider par appel de la Sentence des Juges Royaux, si-non l'Audience leur devoit être déniée: le plus jeune de ces Avocats devoit à ses frais rédiger & donner ces consultations aux Parties, suivant la Déclaration de Sa Majesté; mais le nombre des affaires à consulter s'étant tellement accru, que cet Avocat surchargé n'y pouvoit plus suffire, la Chambre obtint de son auguste Fondateur, la permission de se choisir elle-même un Sécretaire, auquel il fit expedier ses provisions le 26 Août 1751.

AN 1751.

Commission pour les bois des Salines.

Par Arrêt du Conseil du 13 Octobre, le Roi Très-Chrétien commet M. Gallois, Conseiller-Sécretaire

AN 1751.

d'État ordinaire de Sa Majesté Polonoise, pour la réformation des bois affectés au service de ses Salines & de celles de Moyeure. Un autre Arrêt fut encore rendu, touchant la même Commission & sur l'approvisionnement de bois de ces Salines.

Le Roi fonde une Bibliothéq. & 2 prix de 600 liv. chacun.

Par Édit du 28 Décembre, Stanislas fonde une Bibliothéque publique dans la Capitale de la Lorraine, & fait placer cette Bibliothéque dans la salle des Cerfs de l'ancien Château Ducal, sous la direction d'un Bibliothéquaire & d'un Sous-Bibliothéquaire, avec deux prix de six cents livres de France chacun, à distribuer chaque année le 2 Fév. l'un pour les Sciences & l'autre pour la Littérature & pour les Arts, au Jugement des cinq Censeurs-Royaux établis en même-tems pour examiner les écrits & les ouvrages des Concurrents, & pour les couronner. Du nombre de ces Censeurs, dignes du choix de Sa Majesté, fut Monseigneur Mathias Poncet de la Rivierre, né à Paris en 1708, sacré Evêque de Troyes, le 2 Septembre 1742, & qui donna sa démission en 1758, actuel-

AN 1751. lement Abbé de Saint-Benigne de Dijon, Ville de sa résidence ordinaire, & de l'Abbaye de Cherlieu en Comté, Grand-Maître de la Chapelle du Roi de Pologne, où ce Prélat illustre se fit admirer, autant par ses belles qualités que par les beaux Sermons qu'il prêcha devant Sa Majesté, & par ses discours oratoires à l'Académie naissante de la Capitale de la Lorraine. Mais je ne finirois point si j'entreprenois de donner à chacun des autres Censeurs de cette nouvelle Société Littéraire, toutes les louanges qu'on leur doit. Il faudroit de plus, un pinceau plus sublime & plus délicat que le mien, pour peindre ces hommes d'élite, & dont les noms & les images doivent être soigneusement consacrés au Temple de Mémoire, par des monuments plus relevés & plus dignes d'eux. Ces Censeurs étoient donc M. l'ancien Evêque de Troyes, M. Antoine-Cleriade de Choiseul, alors Primat de Lorraine & Grand-Aumônier du Roi de Pologne, M. le Comte de Tressan, Lieutenant-Général des armés du Roi,

&c. M. le Comte d'Éguerty, & le Pere de Menou, Jésuite, Directeur de la Mission. Ce fut le 3 Février 1751, qu'ils tinrent leur première Assemblée, & ce ne fut que dans la suivante, qu'ils adjugèrent le premier prix de la Littérature. AN 1751.

On associa l'Université de Pont-à-Mousson à ce nouveau licée, dont le Sceau représente une allégorie fort ingénieuse: c'est Apollon, qui d'une main montre des livres, & de l'autre des Couronnes, avec cette devise sententieuse: *Leges & præmia Musis*. Stanislas ne vouloit pas qu'un établissement de cette utilité pour ses Sujets, manquât à la gloire de son régne, dont chacun des jours étoit déja marqué par un bienfait pour eux & pour leurs derniers descendants.

Par Arrêt du Conseil du 28 Avril, on révoque la Commission des Mines accordée, au sieur Saur fils, très-versé dans cette partie, pour lui substituer de nouveaux Cessionnaires: parce que Saur s'étoit ruiné dans une partie de jeu. Les hommes qui ne sçavent ni vaincre ni contenir leurs passions,

AN 1751.

ne méritent pas l'honneur d'être employés, ni favorisés dans l'État.

Union de différentes Abbayes & Hôpitaux.

Le Roi Stanislas unit à sa nouvelle Maison de Charité de Nancy, le bel Hôpital de Saint-Léopold de Gondreville, par Lettres-Patentes du premier Mai, avec tous ses fonds & revenus; pour être ces deux établissements desservis par les Freres de St. Jean-de-Dieu, sans rien changer aux Charges des deux fondations.

Sur les remontrances de l'Abbé & des Religieux de l'Abbaye de Saint-Piermont, le Roi leur permit par Lettres du 29 Mai, de se pourvoir à Rome, pour obtenir l'extraction du Titre de cette Abbaye, & l'union de ses biens & revenus cédés & donnés à leur nouvelle Maison de St. Louis de Metz, à charge de nourrir, enseigner & loger dans ce Collége-Royal, douze Gentilhommes, dont six devoient être successivement nommés par Sa Majesté. Cette nouvelle Maison de Chanoines Réguliers de la Congrégation du Sauveur, est dans un très-bel emplacement: les Pensionnaires y sont élevés sous la direction

AN 1751.

d'un Principal, & ces Étudians jouissent de tous les Priviléges de la scholarité. Cet établissement est de la plus grande utilité au Public.

M. l'Evêque de Verdun donne de nouveaux Statuts au Chapitre de la Collégiale de Saint-Mihel, homologués peu de tems après.

Par Arrêt du Conseil d'État, du 11 Juin, ces Statuts sont homologués; & le même jour un autre Arrêt est rendu touchant la Pharmacie.

Création de Baillages & Prévôtés.

Par Édit du même mois, le Roi supprime tous les Bailliages & les Prévôtés de ses États, & crée d'autres Siéges en bien plus grand nombre: ce qui fait une nouvelle division de ces deux Duchés, en trente-cinq Bailliages, dans chacun desquels Sa Majesté créa par Commission sans Finances, un Bailli d'Épée, sous le nom duquel on devoit intituler les Sentences: ces Officiers n'ont pour émolumens de leurs Charges, que les amendes de défaut, faute de comparoir, & les langues des bestiaux qui se tuent dans les boucheries de leurs Départements.

AN 1751.

Le Roi créa par ce même Édit sept Prévôtés : leur Jurisdiction ne devoit point s'étendre au-delà du lieu de leurs Siéges, dont les Chefs se qualifient Prévôts, Commissaires-Enquêteurs & Examinateurs. Il y a dans chaque Prévôté un Lieutenant-Particulier, un Avocat Procureur du Roi & un Greffier.

Dans chaque Bailliage, dont la plus grande partie des Officiers est encore à lever, il y a un Receveur-Général des Consignations, & Commissaire aux saisies-réelles, avec pouvoir de commettre pour les fonctions de ces Offices : tous ces Siéges sont sous le ressort de la Cour Souveraine, à l'exception des deux Bailliages de Bar & de la Marche, qui sont sous le ressort du Parlement de Paris, & les Prévôtés ressortissantes aux Bailliages sous lesquels elles sont situées, comme les Justices Seigneuriales, lorsqu'elles ne sont point Prévôtales avec Titre de Buffet ; car autrement elles ressortissent nuement à la Cour, hors les cas Royaux & Privilégiés réservés aux Bailliages.

AN 1751.

Seigneuries Prévôtales.

Ces Seigneuries Bailliagères ou Prévôtales avec droit de Buffet, sont celles de Guise, Millery, Antreville, le Marquisat de Bayon & de Rosières, la Châtellenie de Rambervillers, au Bailliage de Lunéville ; la Chambre de la Pierre-Hardie du Chapitre de Saint-Diez, les Abbayes de Moyenmoutier & d'Étival, au Bailliage de cette Ville ; le Marquisat d'Haroüé & le Comté de Neuviller sur Mozelle, au Bailliage de Vezelize ; Villacourt dans celui de Châtté, les Chambres de l'Abbesse & de la Doyenne du Chapitre de Remiremont ; la Jurisdiction commune établie par la Déclaration du 22 Novembre 1751, dans cette Ville & à Bruyères ; Blisbracken & Frawemberg, au Bailliage de Sarguemines ; le Comté de Morhange, au Bailliage de Dieuze ; & le Marquisat de Fauquemont au Village de Boulay.

Buffet ; ce que c'est.

Un Buffet dans ce pays, est un second dégré de Jurisdiction Seigneuriale, où se portent les appels des Sentences des Maires de hautes Justices ; & de ce Buffet, l'appel se porte

à la Cour sans passer par les Bailliages.

AN 1751.

Comment on distingue la Lorraine & le Barrois.

Quant à la division des Duchés de Lorraine & de Bar, on ne sçauroit guères les distinguer par leurs limites entre eux; mais seulement par les différents ressorts de Jurisdiction, par les Mandements des Cours Supérieures, & par les Rôles de la Subvention que dressent les deux Chambres des Comptes, chacune en droit soi pour son Département Provincial, ou ressort.

Par le même Édit, le Roi conserve la Prévôté de Ligny, pour la Ville seulement, & les appels s'en portent au Bailliage de Bar. On faisoit autrefois de l'excellente poudre d'Artillerie à Ligny; mais quoiqu'il y ait encore un Directeur des Poudres & Salpêtres, il y a long-tems qu'on a cessé d'y faire de la Poudre.

Poudre de Ligny.

Le Roi fit don & abandon le 30 du mois de Juin, aux Carmes de Lorraine, des Hermitage & Chapelle de Limberg, situés sur la Montagne de Vaudrevanges, pour y bâtir un hospice.

Par ses Lettres-Patentes du 14 Juillet, le Roi convertit les douze places que devoient occuper douze jeunes Gentilhommes de ses États, à l'École-Royale Militaire de Paris, en douze pensions viagères pour douze Demoiselles pauvres des deux Duchés. Huit de ces pensions étoient de six cents livres chacune, à commencer du jour du mariage de ces Demoiselles, & quatre de trois cents livres chacune, en faveur de celles qui se feroient Religieuses.

AN 1751.

Places de 12 Gentilhommes, converties en 12 pensions, pour 12 Demoiselles.

Par Convention du 27 Juillet, entre leurs Majestés Très-Chrétienne & Polonoise, & feu Chrétien-Charles-René, Comte régnant de Linange-Heidelsheim, la haute Justice, les impositions & la subvention sont accordées à ce Seigneur, dans ses deux Mairies d'Hobstetten & d'Oberkirk, Haupersweiller, Seitzweiller, Krukelbronn, Harcheviller, Hausserweiller, Riedchied & Mittelbolriback, avec les droits d'assise & de faire distribuer le sel à ses Sujets, &c. les autres droits réguliers spécifiés en l'article 8, réservés aux deux Rois: comme celui d'imposer le Vingtième,

Convention des 2 Rois, avec M. le Comte de Linange.

AN 1751.

les droits sur les toiles, &c. Le travail de cette Convention fut fait par feu M. Malcuit, Conseiller & Maître en la Chambre des Comptes de Lorraine, pour M. le Comte de Linange; & par M. l'Abbé Rome, Chancelier de l'Isle, pour leurs Majestés, sous le ministère du Maréchal de Belleisle : ouvrage louche & tout autrement rédigé que les Commissaires & ce Ministre même n'en étoient convenus : il est résulté de cette mauvaise rédaction, des difficultés que j'ai été chargé de faire applanir. J'en avois fait toutes les dispositions avec M. de Beaumont, Conseiller d'État, Intendant des Finances, chargé d'examiner cette affaire pour en faire son rapport au Ministère, & l'on n'y a point encore statué.

Sécretaire des Consultations.

Par ses Lettres-Patentes du 26 Août, le Roi donne des provisions au Sécretaire de la Chambre des Consultations, avec la permission aux Avocats de cette Chambre, de choisir ce Sécretaire quand il fera vaquer sa place.

Par

AN 1751.

Maîtres de Poste aux chevaux.

Par sa Déclaration du 21 Octobre, ce Prince mit les Maîtres de Poste aux chevaux de ses États, sur le même pied que ceux de France.

On donne un nouveau Réglement en cinq articles aux Doyen, Chanoines & Curé de la Paroisse de Longuyon, pour la Discipline de cette ancienne Église du Diocèse de Trèves, fondée par un Comte de Chiny.

M. l'Évêque de Metz érige en Cure le Village d'Elbauge, le premier Octobre, en le désunissant de la Paroisse de Walmunster.

Haras supprimés, & pourquoi?

Suivant l'Arrêt du Conseil du 12 Octobre, les biens ci-devant affectés au Haras de Bouquenom, & réunis à la caisse des Haras du Royaume, du rapport de cinquante mille livres de rente, cours de Lorraine, sont supprimés, parce que les chevaux y devenoient aveugles; & l'on ne sçauroit en conjecturer d'autres causes, que l'abondance d'un fourage produit par les plus belles prairies du monde, & la qualité des eaux salées qui les arrosent.

A la rentrée des Cours & Tribu-

AN 1751.

Siéges des Cours & Tribunaux,

naux de Justice de Nancy, le Roi les fit transporter ou leurs Siéges, au nouveau Palais qu'il avoit fait préparer à l'Hôtel de Salm que Stanislas avoit acheté, & que M. le Prince de Craon avoit fait rebâtir en 1715, sur la carrière en entrant à main droite, par la Porte-Royale dans la vieille Ville. C'est dans ce même Palais qu'est le Siége de la Chambre des Comptes, celui du Bailliage & de la Maîtrise des Eaux & Forêts : c'est aussi là que se trouve la Chambre des Consultations, & qu'on a placé les Archives déposées auparavant dans une tour de l'ancien Château.

Le Roi fit bâtir pour le Siége de la Justice-Consulaire, un Palais vis-à-vis celui des Cours & Jurisdictions, & les façades tant de ces Palais que de toutes les Maisons de la carrière, sont d'une Architecture uniforme & d'un agréable aspect. Ces grands Ouvrages furent faits avec une vîtesse étonnante. La place de la carrière est terminée par le beau Palais qui fait face à la Porte-Royale, & qu'occupe actuellement M. le Comte de Stain-

AN 1751.

ville, Commandant-Général des troupes qui sont en garnison dans la Province.

L'un des premiers édifices de la vieille Ville, est l'Arsenal, qui fut bâti sous la minorité du grand Duc Charles III.

Il y a douze Papetteries aux environs d'Épinal, seule Ville en Lorraine, avec Nancy, où l'on fait des cartes à jouer.

Suivant l'Édit du 11 Novembre, les Dames du Chapitre d'Épinal doivent faire les mêmes preuves de Noblesse, que les Dames du Chapitre de Remiremont. Épinal est dans une agréable & belle situation : la Mozelle passe à travers cette Ville, ce qui la rend très-saine : on y fait comme à Saint-Diez le plus grand commerce des Vosges, on pourroit même dire de toute la Lorraine.

Par sa Déclaration du 22 du même mois, outre le Bailliage de Bruyères, le Roi de Pologne établit une Justice commune à Remiremont, composée du Lieutenant-Général du Bailliage, & d'un Officier du Chapitre, pour

AN 1751.

connoître des cas ordinaires d'entre les Sujets communs ; & les appels des Jugements de cette Jurisdiction se relèvent directement à la Cour Souveraine, qui jouit de la même autorité que les Parlements de France. Le Bailliage de Remiremont a sur ses Sujets, la connoissance des causes des Nobles, des Ecclésiastiques & des Communautés, des matières féodales, domaniales, & des cas royaux. La haute Justice & la Police de Remiremont appartiennent au Chapitre des Dames. On a supprimé le ressort supérieur & la Prévôté commune d'Arches, par la même Déclaration, pour y substituer la Justice commune de Lacciwant, où se portent les appels de la Prévôté commune de Dompere, & ceux des Sentences de ce Siége à la Cour. Le premier dégré de Jurisdiction appartient au Bailliage, sur-tout ce qui formoit ci-devant la Prévôté-Royale d'Arches, sur les Sujets du Roi qu'on appelle Arrentés, Restaurets, Chumets, &c. sur les Chaumes & sur les Sujets dans les Répandices. Les appels des décisions

de l'Hôtel-de-Ville se relèvent à la Justice de la Doyenne, puis à la Chambre de l'Abbesse, ensuite à la Cour.

AN 1751.

Convention des 2 Rois, avec M. le Prince de Salm.

Par Convention du 21 Décembre entre les deux Rois & M. le Prince de Salm, qui leur céde la Ville de Badonvillers, chef-lieu du Comté de Salm, pour ce qu'il y posséde & dans la Baronie de Fénétrange, choisissant en échange les lieux les plus prochains de sa Principauté de Salm, & situés sur la gauche de la rivière de Plaine : ceux de la droite restant au Duché de Lorraine. Cette rivière, qui depuis sa source doit servir de borne séparative entre les deux Souverainetés, fertilise la partie des Vosges qu'elle parcourt. Cette Convention a remis Badonvillers dans l'ordre & dans les droits qu'embarrassoit & qu'obscurcissoit leur confusion ou leur indivisibilité. Les lieux cédés au Prince de Salm, sont tout le Val de Senonnes & les Villages de la Broque, Celles, Raon-sur-Plaine, Lévigny, Saulxure & le Fief de Bénaville. Les lieux cédés de sa part aux deux Rois, sont,

AN 1751.

Pexonne, Joſſieu, Ancerville, Sainte-Agathe, Montigny & Neuviller, nuement de ſa Principauté & les portions qu'il avoit à Badonvillers, Pierrie, Perecé, Tamouville & l'Abbaye de Haute-Seille: moyennant quoi la Principauté de Salm devoit être déſormais compoſée des lieux ſuivants, ſçavoir:

Nouvelle Principauté de Salm.

L'ancien Château de Salm, le Bourg de Senonnes, l'Abbaye de ce nom, Ménil & Saint-Maurice-les-Senonnes, Vieix-Moulins & les Frenots, Abbé & Belval, la Broque, Celles, Champenay, Chattay ou Chattas, Diesback, les Forges de Framont & dépendances, Frécoupt, Vipmalles & les Querelles, Grand-Fontaine, Lévigny, le Mont, Mouſſey, la petite Raon, Poullay, le Puit, Raon-ſur-Plaine, le Saucy, Saulxure & Pulleux, St. Stail & Grand-Rupt, Lévermont & Vexaincourt.

Une partie du Bailliage de Saint-Diez, eſt au Midi de cette Principauté, ſéparée de l'Alſace, ſituée au Levant par la rivière de Meurthe. Un ruiſſeau dont la ſource eſt dans un vallon entre les montagnes des haut & petit

AN 1751.

Donom, joignant la branche au Village de la Broque, fait la ſéparation de toute cette contrée. La petite rivière de Plaine, dont la ſource eſt au Midi du haut Donom au Couchant, ſépare cette Principauté des Bailliages de Blamont & de Lunéville, juſqu'au-deſſus de Raon-l'Étape, où elle ſe termine en pointe. On ſuit le droit écrit à Badonvillers.

Bibliothéque Royale convertie en une Société Roya. des Sciences, &c.

Dès que la Bibliothéque de Nancy fut établie, les Nationnaux verſés dans les Sciences, dans les Lettres & dans les Arts, s'empreſsèrent de ſeconder les vues de ſon auguſte Fondateur, & de mériter par leurs Ouvrages, l'honneur de ſe faire connoître d'un ſi bon Prince, & de s'en attirer la bienveillance dans ce nouveau Lycée. Chacun courut après les diſtinctions. Le nombre des Ouvrages préſentés au concours des prix, fit augmenter le nombre des Cenſeurs, & parmi les Honoraires qui furent choiſis & nommés, on vit des Académiciens célébres de Paris. Enſorte que cet établiſſement s'étant bientôt converti en Société Littéraire, le Roi

AN 1751.

de Pologne lui donna par Lettres-Patentes du 27 Décembre, le Titre de Société Royale des Sciences & Belles-Lettres, pour être désormais de cinq Académiciens pensionnaires, douze Honoraires, quinze Associés Titulaires, demeurants à Nancy, huit Associés Étrangers ou Directeurs, & un Sécretaire perpétuel. Cette Société choisit St. Stanislas pour son Patron.

Modèle ou projet d'Académie bienfaisante.

Il seroit à souhaiter que tous les Sçavans se contentassent des éloges mérités, & qu'on ne distribuât des prix réels ou matériels, qu'aux personnes à qui seroient dus les plus grands progrès, vers la perfection des choses dont le Public pourroit tirer un avantage : que l'on n'admît personne au concours de ces prix, sans être louable dans ses mœurs d'après un examen préalable : qu'on ne fît acception de personne, pour prétendre au concours sous cette condition, & que dans toutes les Villes Capitales du Royaume, comme dans toutes les Villes Épiscopales, il y eût une Académie où, comme dans un Tribunal Souverain, on connoîtroit, jugeroit & couronneroit le mérite & la vertu, par des prix différents & proportionnels. Par exemple : les Auteurs de bons Ouvrages, donneroient leurs portraits à l'Académie, pour y être conservés comme on fait ceux des Capitouls & des Jurats de Toulouze & de Bordeaux. D'autres seroient seulement inscrits dans un tableau, & leurs noms accompagnés d'un petit éloge relatif à leurs productions. Ce tableau seroit exposé aux yeux du Public dans chaque assemblée générale, & les prix d'or & d'argent, seroient destinés à des filles pauvres & reconnues sages, pour les établir quand elles auroient mérité cette honorable dot, au jugement de l'Académie.

AN 1751.

On donneroit aussi par forme de récompense & de prix d'émulation, à qui s'en seroit rendu digne, une marque d'honneur portative sur sa personne : cette marque ne s'accorderoit qu'à des personnes non-seulement irréprochables dans leurs mœurs, mais encore, qui l'auroient méritée par des talents que recommanderoient leurs vertus. Cette marque de distinction

AN 1751. qui seroit censée venir de toute la la Province, comme un Contrat par lequel tous ses Habitans se seroient engagés à déférer à celui qui la porteroit, les honneurs & les égards qu'on doit aux personnes du premier rang dans chaque État, seroit de la matière & de la forme qu'il plairoit à notre auguste Monarque, sous la protection duquel seroient toutes ces Académies.

Quant aux prix de valeur numérique, non-seulement les filles pauvres & reconnues vertueuses, mais encore, tous les gens de bien des deux sexes, de tout âge & de toutes conditions, pourroient y prétendre, sans autre exclusion que des personnes mal famées; & ce seroit là ce semble, le moyen le plus sûr & le plus prompt, de voir bientôt changer les hommes, & renaître en eux l'honneur & la probité: ce seroit établir le régne des vertus, en les faisant triompher des vices, devenus si communs & si familiers dans tous les Ordres, dans tous les États & dans toutes les Conditions.

Suivant ce systême qu'on tournera peut-être en ridicule, à la honte des Lecteurs qui l'oseront; le Prince le plus charitable, le plus généreux, le plus modeste & le plus fidèle à ses devoirs, auroit sa marque distinctive. Le meilleur Evêque & le meilleur Ecclésiastique auroient chacun la leur: il en seroit de même du Militaire, depuis le Général jusqu'au Soldat, qui se seroient distingués, & qui seroient décorés des marques d'honneur, chacun suivant son grade & son état, au Jugement de l'Académie. AN 1751.

Les Juges & tous les Officiers de Judicature seroient également décorés de la marque qui leur seroit affectée.

Les Artisans & les Gens de la Campagne, qui ne se défont point de leur amour propre, dans le travail & dans la peine, y trouveroient du soulagement & de la consolation, s'ils pouvoient aspirer à ces marques d'honneur; & pour lors, les Ouvrages mieux finis & plus perfectionnés, comme les terres mieux cultivées qu'auparavant, doubleroient bientôt

AN 1751.

les richesses de l'État & le bien être de tous les Sujets, si le meilleur Laboureur se voyoit appeller à des distinctions, pour prix de ses travaux. En un mot, la France deviendroit en très-peu de tems l'Empire le plus florissant & le plus heureux, s'il y avoit seulement dans chacune de ses Provinces, cent prix consacrés au mérite, en commençant par en assûrer deux pour chaque Ville, & un pour chaque Village aux frais de la Province, pour être distribués comme s'ensuit, sçavoir : le premier, aux peres & meres de familles, qui seroient reconnus par l'Académie, pour avoir donné la meilleure éducation & le meilleur exemple à leurs enfants; le second prix seroit pour le Laboureur de chaque Village, dont les terres auroient été le mieux cultivées pendant trois années de suite.

La dépense de ces prix se feroit avec d'autant plus de plaisir & de facilité, que leur modicité faisant disparoître toute idée de charge ou d'impôt, n'exigeroit pas même la levée d'une somme capable de faire

AN 1751.

sensation sur les esprits & dans les Villes; en laissant les Officiers Municipaux, Arbitres de la fixation de cette levée, dans une assemblée des Notables, & chaque Habitant, le maître de se taxer lui-même : auquel cas, il en seroit fait régistre à l'honneur de ce Particulier.

Prix d'Agriculture.

A l'égard des prix de l'Agriculture, ils seroient également fournis par tous les Habitans de la Province, & sans les fatiguer : parce qu'en ne donnant qu'une médaille d'argent, de la valeur de six ou de neuf ou de douze livres, on trouveroit ce produit dans la vente des fruits champêtres, dont les Communautés ne font jamais aucun profit; ou sur les amendes de mésus champêtres, qu'abandonneroient volontiers les Seigneurs, à quoi l'on joindroit la première fois l'exemption des corvées pour trois ans; la seconde fois, le pas ou la préséance sur tous les autres Habitans, soit à l'Eglise, soit dans les délibérations : la troisième fois, ils auroient deux voix dans les assemblées, avec l'exemption des corvées pendant dix

AN 1751.

ans, & la marque d'honneur portative pour toujours.

Je tiens de M. le Comte de la la Marche, premier Président au Parlement de Bourgogne, que pour inspirer de l'émulation aux Laboureurs de ses terres, il donnoit des médailles d'argent à ceux d'entr'eux qui avoient le mieux réussi dans leur culture, & que bientôt ces terres avoient produit une fois plus de grains qu'auparavant.

Ouvrages du Roi de Pologne.

Tout le monde sçait qu'en fondant son Académie, le Roi de Pologne n'avoit en vue que l'utilité publique, en excitant le goût de ses Sujets, pour les Sciences & pour les Arts, & en travaillant lui-même à leurs progrès plus qu'aucun Académicien : il a fait voir par ses Ouvrages de Littérature, les beaux sentiments qui régnoient dans son cœur, & qui le partageoient si bien entre ce qu'il se devoit à lui-même & ce qu'il devoit à son Peuple.

Un jour, Braban, Peintre de Lunéville, s'imagina que si son talent étoit connu du Roi Stanislas, il lui

AN 1751.

feroit un sort gracieux, & ce Prince voulut bien voir le Tableau que ce Peintre lui porta devant plusieurs Courtisans, qui commencèrent à le critiquer. Le Roi, qui s'apperçut de cette indiscrétion, qu'on n'auroit pas dû commettre en sa présence, & de l'embarras du Peintre dont le chef-d'œuvre étoit ainsi déprimé, loua beaucoup au contraire, & l'ouvrage & l'Artiste, qu'il congédia le plus gracieusement, en gardant le Tableau pour le faire bien payer, & dit aux Courtisans : » Ne voyez-vous pas, » Messieurs, que ce pauvre homme » a besoin de s'accréditer par son ta- » lent, pour en faire subsister sa fa- » mille : si vous le découragez par votre » critique, il est perdu. Il faut tou- » jours aider les hommes, & jamais » on ne gagne rien à leur nuire ».

Le Roi donne une belle leçon à ses Courtisans.

Ce grand Prince, qui donna pendant chaque jour de sa vie, l'exemple de la vraie piété, composa ses excellents Ouvrages de Littérature, sous les différents titres qui suivent, sçavoir :

AN 1751.

OUVRAGES
DE LITTÉRATURE,
DU
ROI STANISLAS,
SURNOMMÉ
LE BIENFAISANT.

LE vrai bonheur consiste à faire des heureux : Ouvrage excellent, de douze pages & demie d'impression.

L'espérance est un bien dont on ne connoît pas assez le prix. Cette piéce supérieurement traitée, n'est que de neuf pages. Le Roi cite ce beau trait de Lucain.

. . . . Sit cœca futuri
Mens hominum fati, liceat sperare timenti :

Et ce n'est, dit ce Poëte, qu'afin qu'au milieu de nos craintes, il nous soit permis d'espérer.

AN 1751.

Prudens futuri temporis excitans,
Caliginosâ nocte premit Deus.

Il n'est pas jusqu'à l'avenir qui ne nous tourmente ; mais l'espérance nous le cache.

L'espérance est un sentiment inné, universel, qui se répand sur tous les maux & les soulage, dit Stanislas.

Ses pensées sur les dangers de l'esprit. Cet Ouvrage magnifique est de dix-neuf pages. Le Roi y dit entre autres, qu'il remarque que l'esprit qui nous fait tout voir jusqu'aux écueils qui l'environnent, bien loin de servir à nous les faire éviter, est presque toujours le premier qui nous y entraîne.

Lettre de ce Prince, sur l'éducation des enfants, & particulièrement sur celle des Princes. Ce sont d'excellentes leçons dans vingt-trois pages. Elles devoient être enseignées dans toutes les Écoles, même dans les Prônes, dans les Catéchismes, & tous les Curés devroient donner cette instruction à leurs Paroissiens en les mariant.

AN 1751.

» Loin de vous appliquer ſelon » l'uſage d'apréſent, dit Staniſlas, à » lui donner du brillant plûtôt que » de la juſteſſe, de la politeſſe plûtôt » que des ſentiments; loin d'aguérir » ſa pudeur & ſon innocence, plûtôt » que de lui inſpirer de la modeſtie » & de la vertu; vous vous efforcez » de le rendre auſſi parfait que la na- » ture elle-même l'exige, &c. On ſe pénétre avec plaiſir, du caractère de vérité qui régne dans cet Ouvrage.

Entretien d'un Souverain avec ſon Favori, ſur le bonheur apparent des conditions humaines.

C'eſt un *Dialogue* où Staniſlas fait dire par le Souverain à ſon Favori, les grandes faveurs dont il l'a comblé. Le Favori l'avoûe. Le Souverain lui demande le ſujet de ſa triſteſſé, en diſant que tout le monde le croit heureux, & que pour l'être, il ne lui manque que d'en être perſuadé lui-même.

Dialogue ſur l'état de Souverain.

Il expoſe les amertumes de ſon état, en diſant, qu'on le cajole au beſoin, que les autres le mépriſent, &c. Que ſans fonction on ne le croit bon à rien, qu'on peut lui faire ôter ſa faveur, qu'il ſeroit heureux s'il pouvoit quitter la Cour; mais que deux choſes l'en empêchent: on le prendroit pour un ingrat, & ſon attachement pour ſon Souverain, ne lui permet pas de s'en éloigner. Il ne ſçait que faire, & c'eſt le ſujet de ſa triſteſſe & de ſon embarras.

AN 1751.

LE SOUVERAIN.

Après bien des raiſons, pour prouver qu'il reſſemble au Favori, il termine en diſant: » Je voudrois ſeulement que toute ma richeſſe ne conſiſtât qu'au ſeul plaiſir de ne voir » perſonne pauvre dans mon Royau- » me. Quels amis puis-je avoir, que » ceux que l'intérêt me donne? Et je » ſens vivement, combien il eſt triſ- » te de ſe voir Pere d'une famille » dans la miſére! On peut ſe conſo- » ler aiſément quand on n'a point » de reproche à ſe faire. Quand je » fais le bien, on ne le ſent point » comme il le mérite; & quand je » fais du mal, on ne me le pardon- » ne point ».

AN 1751.

LE FAVORI RÉPOND:

Que c'eſt à la prudence du Souverain à diſcerner les uns & les autres, & à ſa ſageſſe à les mépriſer tous également.

LE SOUVERAIN.

» Oui, ſi je pouvois étouffer la voix » de ma conſcience & de la raiſon. » Tous les hommes ſont faits pour ſe » croire libres & pour vivre enchaî- » nés. Aucun ne peut ſe dire parfai- » tement heureux ».

Beau diſcours de Staniſlas, d'environ ſeize pages. De l'amitié.

Sur l'amitié.

Après avoir défini les différentes amitiés, le Roi dit que la plus eſtimable eſt celle qui exempte de toute prévention, de toute envie, de tout intérêt, de toute paſſion, confond deux cœurs enſemble, & les lie d'une chaîne dont le poids même fait leur bonheur.

La plus grande diſpoſition à être ami de tous les hommes, c'eſt de ſe vaincre au point de n'en jamais haïr aucun. La haine eſt la plus funeſte des paſſions, elle dévore le cœur qui la conçoit. Mettons le vice au rang des malheurs, & que la pitié tienne dans notre cœur, la place de l'indignation qu'il mérite.

AN 1751.

» Je n'eſpére pas trouver un ami » comme je le deſire, & qui le ſoit » toujours à toute épreuve. Je crains » l'atteinte de ma liberté. Je veux » donc devenir l'ami de tous les hom- » mes. Ceux qui après cela voudront » être mes amis, j'y conſens, même » en conſervant notre liberté.

» La plus ſûre leçon pour cultiver » une tendre amitié, continue le » Prince, eſt celle que nous donne » l'Évangile, en nous recommandant » aux prix de notre ſalut, un amour » auſſi véritable pour notre prochain, » que celui que nous avons pour nous- » mêmes. Nos Supérieurs, élevés au- » deſſus de nous, ſont notre prochain; » nos égaux, & nos inférieurs, le » ſont auſſi. Remplir froidement les » devoirs de l'amitié, n'eſt point s'en » acquiter. On fait mal ce qu'on fait » à regret. Reproduire toutes les ver-

AN 1751.

» tus dans les autres, par notre amitié ».

Des desirs, dix-neuf pages & demie.

Le Roi dit que les deux choses les plus utiles, sont la santé du corps & le repos de l'esprit. Voilà ce qu'il faut desirer. On ne veut que ce que l'on peut.

Sur les desirs.

» Si chaque Mortel sçavoit rester » en sa place, il n'en est point qui ne » fut heureux. De-là le malheur de » l'humanité. Une partie contriste » l'autre par le mérite qui l'élève & » la distingue, & l'autre maltraite le » mérite qui l'offusque & l'avilit. Les » uns souffrent des vertus & des ta- » lents qu'ils ont; les autres se font » un supplice des talents ou des ver- » tus qui leur manquent, &c.

Discours sur le bonheur de la vie, seize pages & demie.

Sur le bonheur de la vie.

Ce bonheur a trois sources, dit Stanislas, &c. Il fait ensuite ces questions.

» Le bonheur se trouve-t'il parmi » les soins, les travaux & les dangers,

AN 1751.

» qu'entraîne la passion d'acquérir des » richesses ? Elle conduit à deux ex- » trêmités également funestes à la » paix de l'ame. Ou l'on craint de » jouir des biens acquis, & ils restent » inutiles; ou l'on ne craint pas de les » épuiser, en donnant dans le super- » flu ».

» On ne cherche plus à voiler l'in- » décence des mœurs; si l'on donne » dans le plaisir, c'est le goût du siè- » cle de s'y livrer avec fureur : il pré- » vient le desir naissant qui ne ren- » contre point d'obstacle ».

» Sera-ce dans l'amitié ? Trouve- » t'on aisément des amis, dans un » siècle où l'éducation porte plus sur » les manières que sur les mœurs, où » la prudence n'est que ruse, où les » graces accréditent les vices, où les » passions colorent tous les objets, » où l'on ne trouve que des hommes » bas & rampans, dès qu'ils desirent; » fiers dès qu'ils espèrent, ingrats dès » qu'ils obtiennent : des hommes en- » fin, qui n'ont rien de commun en- » tr'eux, que l'esprit d'intérêt qui les » anime ».

AN 1751.

Ce Prince finit cet Ouvrage admirable, en disant: puisons notre bonheur dans nos vertus, afin que lorsqu'il faudra le quitter avec la vie, rien ne nous empêche d'aspirer à celui qui doit être éternel.

LETTRE de Stanislas à Messieurs de la Société-Royale de Nancy, en cinq pages & demie; elle est à la fin du premier tome des Ouvrages de ce Prince, sous le titre du Philisophe-Bienfaisant. Ce sont des leçons.

Il y fait ingénieusement le tableau de cette Académie, par la comparaison la mieux imaginée. La voici.

Sur l'union des Académiciens.

» Tout ce qu'on peut exiger de » vous, Messieurs, & que je suis en » droit de vous demander; c'est une » union intime, c'est un travail tou» jours assidu. Qu'êtes-vous en effet » dans ce Lycée, où vous vous fai» tes un plaisir & un devoir de vous » rassembler? Il me semble voir, ainsi » que dans un Parterre de fleurs » d'un divers émail, ramassées avec » soin, plantées à côté les unes des » autres,

» autres, & assorties avec goût; elles » entrelacent leurs feuilles, elles s'em» bellissent mutuellement, & for» ment un mélange de couleurs & de » parfums d'autant plus agréable qu'on » ne peut y distinguer la moins bril» lante, d'avec celle qui l'est le plus, » & qui seule isolée, auroit peut-être » moins d'éclat qu'elle n'en reçoit du » voisinage de ses compagnes. Tel » sera le vôtre, si vous vous tenez » toujours étroitement unis, & qu'au» cun de vous n'envie ni ne mépri» se des talents qui servent à relever » les siens ».

AN 1751.

OUVRAGES

DU MÊME PRINCE,

Au deuxième Tome de son Philosophe-Bienfaisant.

Table des Ouvrages du Roi de Pologne.

OBSERVATIONS sur le Gouvernement de Pologne, première Partie.

Le Clergé, le Roi, les Ministres d'État, le Sénat, l'Ordre Équestre, la forme des Conseils, la grande

Diette, l'interstice entre les Diettes.

AN 1751.

AU TOME III.

Observations sur le Gouvernement de Pologne, seconde Partie.

Le Peuple, l'Armée, le Trésor, la Justice, la Police, l'Élection du Roi,

Réponse à la lettre d'un Ami,

Le Philosophe Chrétien.

AU TOME IV.

L'incrédulité combattue par le simple bon-sens.

Discours adressé à l'Académie de Nancy.

Discours sur l'immortalité du Nom.

Lettre à un Ami.

Réflexions sur divers sujets de morale.

Réponses d'Ariste, aux Conseils de l'Amitié.

La Religion, la Philosophie, les Loix, les Sociétés, les Vices & les Vertus, les Passions, le Bonheur & le Malheur, les états de la Vie, les Plaisirs.

Réponse au Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Dijon,

par un Citoyen de Genève, en deux Parties.

AN 1751.

Discours où l'on fait voir qu'une des principales causes de la décadence des Lettres dans ce siècle, c'est que la plûpart de ceux qui les cultivent, se supposent plus de talents qu'ils n'en ont, &c.

En écrivant tous ces Ouvrages, le Roi Stanislas y peignoit sa belle ame, ses vertus & ses talents. Il connoissoit les maux des hommes, & s'il ne pouvoit les rendre tous heureux, il leur apprenoit au moins à le devenir.

Emploi de ses trésors.

Pendant que d'un côté ce religieux Prince érige partout les plus augustes monuments de sa rare & fervente piété, en édifiant ses Peuples, en bâtissant des Eglises, en faisant porter & répandre par tous ses États, les oracles divins avec des secours abondants de toute espèce à ses Sujets : de l'autre, il employe ses épargnes & ses trésors, à leur assûrer des ressources permanentes après son régne, & à bannir pour toujours de ses Etats, la misére & les calamités. C'étoit un pere de famille, qui pourvoyoit au patrimoi-

ne de ses enfants : ne voulant pas que les uns fussent accablés du poids des travaux & des peines dans l'indigence, pendant que les autres jouiroient en paix dans l'oisiveté, de toutes les douceurs de la vie.

AN 1751.

Ses sentiments.

Stanislas doit-il agir en Souverain? il fait éclater sa bonté, sa justice & sa clémence, bien plus que son autorité. Il veut que ses Sujets le regardent comme leur Protecteur, & qu'avec la plus entière confiance, ils viennent implorer & sa justice & ses bienfaits. Toujours lent à punir & prompt à récompenser, il aime mieux faire grace aux coupables, que d'exercer sur eux une justice peut-être trop sévére.

Sa Pierre Philosophale.

Ce Prince étoit un Philosophe héroïque & bienfaisant, qui n'avoit de satisfaction qu'en s'occupant des moyens de rendre les hommes plus sages & plus vertueux. Sa Pierre Philosophale consistoit à faire le bonheur de ses Sujets : il la cherchoit toujours lors même qu'il l'eut trouvée. Il dit un jour, qu'une bonne action valoit mieux qu'un siècle d'ayeux.

AN 1751.

Place Saint Sébastien de Nancy.

Il fut ordonné par Arrêt de son Conseil, du 31 Décembre 1751, qu'à mesure que les Propriétaires des maisons de la Place Saint Sébastien de la Ville neuve de Nancy, les rebâtiroient, ils en rendroient les façades uniformes. En 1593, on avoit bâti sur cette Place, l'Hôtel-de-Ville, pour servir de Palais à la Justice, & ce grand édifice masquoit entièrement le Portail de l'Eglise Paroissiale de Saint Sébastien; mais quand Stanislas eut acheté le Palais qu'occupent actuellement les Cours & Jurisdictions de Nancy, le Magistrat acheta l'ancien pour le faire démolir, & par ce moyen aggrandir la Place & donner plus de jour à l'Eglise de Saint Sébastien.

AN 1752.

Il donne trois cents livres à la Cham. des Consultat. autant à la Bibliothéque Royale.

Par Arrêt du Conseil, du 12 Février 1752, le Roi de Pologne accorde sur la recette des Domaines & Bois, la somme de trois cents livres de France, à prendre annuellement pour le chauffage & pour les autres besoins de la Chambre des Consultations, & pareille somme pour la Bibliothéque Royale. La Chambre

AN 1752.

des Consultations tient des séances au Palais même, & pendant les jours que la Cour ne vaque pas.

On avoit distribué le premier prix de Littérature, dans l'assemblée de la Société-Littéraire du 13 Janvier de la présente année 1752.

Place-Royale.

On commence la Place-Royale de Nancy, dans le mois de Février, & le Duc Ossolinski, pose la première pierre du Piedestal, sur lequel on doit placer la Statue pédestre du Roi Très-Chrétien, avec cette inscription sur une plaque d'airain :

Statue pédestre de LOUIS XV, le bien-aimé.

INSCRIPTION

De la première pierre du Piedestal de la Statue de LOUIS XV.

STANISLAUS PRIMUS,
Rex Poloniæ, magnus Lithuaniæ Dux,
Et Dux Lotharingiæ & Barri,
Forum hoc regium
Amplissimis undique edificiis
exornatum,
Augusta LUDOVICI XV effigie
insignitum,

AN 1752.

Ad urbis primariæ ornamentum,
Et commoda publica
Extusi curavit.
ANNO M. D. CC. LII.

Primum hunc lapidem
Solemniter posuit,
Plaudentibus civibus,
Francis, Maximillianus Dux de Tenzin
Ossolinski,
Supremus Aulæ Regiæ Lotharingiæ Præfectus
Regiorumque Galliæ Ordinum,
Eques Torquatus.

Portes, édifices & Places ordonnées par le Roi de Pologne.

TOUJOURS occupé du bonheur de ses Peuples & de l'embellissement de sa Capitale, le Roi de Pologne ordonne par Arrêt de son Conseil du 24 Mars, qu'on y bâtît deux Portes d'augmentation, l'une sous le nom de Stanislas, & l'autre sous le nom de Sainte-Catherine, Patrone de la Reine de Pologne défunte : plusieurs nouvelles rues, une Place sous le nom de Saint-Stanislas, & la Place-Royale, où devoit être érigée la Statue du Roi Très-Chrétien son Gendre, pour

servir de monument éternel de sa tendre affection envers Sa Majesté. Ce furent là les propres paroles qu'on entendit proférer par Stanislas. La Porte-Royale, pour communiquer entre les deux Villes de Nancy, devoit être construite en Arc de Triomphe, telle qu'on la voit aujourd'hui.

AN 1752.

Prieuré aux Jésuites.

Au Village d'Amelle près d'Estaing, étoit un Prieuré fondé en 960, par Hildegarde, Comtesse du pays de Voiure, appartenant actuellement aux Jésuites de Pont-à-Mousson. *Voyez* l'Arrêt du Conseil des Finances du 24 Mars.

Les Officiers de l'Hôtel-de-Ville de Bar achetent une maison pour y mettre les Siéges du Bailliage & de la Maîtrise des Eaux & Forêts, dans la Ville-haute au-dessus du Palais de la Justice, ancien édifice & menaçant ruine.

Droit singulier.

Suivant les Arrêts du Conseil des 19 Décembre 1723 & 4 Mars 1752, les Notaires-Royaux ne peuvent passer des Actes dans le Marquisat de Faulquemont. Ici ce trait du Droit Féodal veut l'emporter sur le Droit Régalien,

& l'emporte en effet, puisque les Sujets ne peuvent contracter entr'eux par des Actes munis du Sceau Royal.

AN 1752.

Le Roi donne encore 40000 livres aux Marchands de Nancy.

Par autre Arrêt du Conseil, du 15 Mai, sur une Délibération des Marchands de Nancy, du 11, Sa Majesté leur permet de prêter à l'avenir le fonds de cent mille livres qu'elle leur avoit donné à cinq pour cent, & de faire un Bâtiment sur la Place de la carrière, pour y tenir le Siége de la Justice-Consulaire, & d'une Bourse; leur faisant en cette considération un nouveau don de quarante mille francs.

Gages des 4 Censeurs

Par sa Déclaration du même jour, Sa Majesté régle pour l'avenir la destination du fonds des gages des quatre Censeurs de son Académie. Le cinquième, qui étoit le Pere de Menoux, Jésuite, n'avoit point de gages; mais il étoit comblé des bienfaits du Roi.

Collége de Médecine établi par Sa Majesté à Nancy.

Par Lettres-Patentes de la même date, ce Prince établit le Collége-Royal des Médecins de Nancy, composé de quatre Officiers électifs, qui sont le Président pour six années, deux Conseillers pour trois ans, & le Sécretaire perpétuel. Le Conseil de ce

AN 1752.

Collége devoit être formé de ces Officiers & du Doyen, par ordre d'ancienneté, pour s'assembler régulièrement une fois le mois, travailler au progrès & à la perfection de la Médecine, faire des cours d'Anatomie, de Botanique & de Chymie, cultiver un Jardin de Plantes usuelles, & lier une correspondance exacte avec les Médecins du pays. Ce Collége devoit nommer, de trois en trois ans, cinq Aggrégés, pour consulter gratuitement avec les Médecins des pauvres, sur leurs maladies, une fois par semaine. Le Sécretaire devoit tenir un registre des Réceptions, Délibérations, Élections, Réglements, &c. conserver les Mémoires venus du dehors & reçus par le Collége, & faire avec un Aggrégé des Observations journalières sur les vents & sur le tems qui régneront à Nancy, & dresser des tables de ces Observations. Le Collége devoit former une Bibliothéque des principaux Auteurs de Médecine, sous la garde d'un Aggrégé choisi. Le Président avec un Conseiller, devoit faire de six en six

AN 1752.

mois, la visite des Pharmacies de la Ville. Entre ce Collége & celui de Rouen, il y avoit union & confraternité, convenues avant même que le premier eût reçu sa dernière forme. Le Roi de Pologne lui destina un logement distingué, sur l'une des façades de la Place-Royale.

La Médecine, la Chirurgie & la Pharmacie, ont fait des progrès en Lorraine, malgré les petites guerres intestines que fomente & nourrit la jalousie de métier : sentiment impardonnable à des hommes faits pour mériter l'estime & la considération de tous les Ordres de l'État. On ne sçait que trop que les vices sont de tous les pays & de toutes les conditions : par quelle prérogative la Lorraine en seroit-elle exempte ? ou plûtôt, comment a-t'elle pû souffrir cette épidémie dans son sein, après avoir étonné toutes les Nations par son zèle & par sa fermeté pour la Religion Orthodoxe, & par sa constante fidélité pour ses Souverains ? Ces sentiments étoient tellement naturels, héréditaires & propres aux Lorrains,

Bonnes qualités des Lorrains.

AN 1752.

qu'on les citera toujours pour modèles à ces deux égards, sans parler des autres qualités qui leur font également un honneur infini.

Réflexions sur le danger d'être vicieux.

Mais il est partout une façon de penser, qui ne devroit être concentrée que dans le vulgaire, où la belle éducation ne peut rien mettre ni rien changer, puisqu'il n'est pas en état de la recevoir. D'où je conclus que tout homme qui veut s'élever & mériter, sans se défaire de ses vices, ne veut pas qu'on lui donne une autre origine que dans ce vulgaire, sans doute, dès que pouvant faire mieux, il renonce au droit d'être honoré dans son pays.

Les Médecins & les Chirurgiens destinés par état à soulager & guérir, & par conséquent à converser avec toutes sortes de personnes, grands & petits, dont souvent même ils obtiennent la plus entière confiance, étant plus à portée que beaucoup d'autres, de se faire observer dans leurs mœurs, se garderont donc bien de paroître avec le moindre vice dans les maisons où leur ministère est appellé, parce qu'autrement ils n'en remporteroient ni l'estime ni la considération qui doit toujours les suivre; & quand on s'expose indifféremment à ce danger, on ne sent plus ou pas assez, l'aiguillon de l'honneur ou de l'amour propre même, & pour lors, tout est perdu, jusqu'à l'espérance même de pouvoir se remettre un jour dans la bonne voie, puisqu'au lieu de fuir ou de se cacher, on ose montrer partout une turpitude qui choque les gens de bien. Ces réflexions doivent servir de conseil à tous les hommes.

AN 1752.

Plantes & Simples en Lorraine.

Partout en Lorraine on herborise, & principalement sur les Montagnes des Vosges, où le Sol est plus propre qu'ailleurs à produire les Plantes & les Simples, à l'usage de la Médecine. On trouve aux environs de la Bresse, l'Angélique avec Lenticula palustris, quadrifolia; le Calamus Aromatique dans la Meuse près de Commercy; dans la Meurthe vers Rosières & dans le Bailliage de Boulay, la Caroline; dans les Montagnes du côté de Granges, on trouve l'Ellebore blanc & l'Ellebore noir; mais particulièrement sur

AN 1752. les Montagnes autour du Lac de Retournemer : la Gentianne sur le Mont Saint-Jacques, près de Vagney; le Filix arborea dans le Comté de Bitche, du côté des anciens Bains de Walchebroun ; le Pypola, sur la Montagne de Saint-Elophe ou de Julien, dans le Neuf-Château.

Les Sapins des Vosges produisent abondamment la Thérébenthine, connue sous le nom de Strasbourg. On herborise au Saint-Mont près de Remiremont, aux environs de Pont-à-Mousson & de Nancy ; mais beaucoup plus dans les Vosges sur la haute Montagne du Balon, où le célébre Jean-Bauhin herborisa & trouva le Filix, Fougère excellente, qu'on ne trouve point ailleurs ; & cette Montagne, comme toutes celles des Vosges, abonde en Simples très-estimés dans la Pharmacie.

Jardin Botanique.

On trouve aussi dans l'Étang de Lindre, auprès de Dieuze, des Plantes aquatiques très-bonnes & très-rares. Il n'y a de Jardins Botaniques en Lorraine, que celui du Collége-

AN 1752. Royal des Médecins de Nancy, hors de la Porte Sainte-Catherine, à droite & vis-à-vis le beau corps de Cazerne qu'on vient d'achever. Ce Jardin qui promet beaucoup par les soins qu'on y donne, est aussi curieux qu'agréable pour les Habitans de cette Capitale, & pour les Étrangers qu'on y reçoit avec autant de politesse que d'empressement à satisfaire leur curiosité.

Réglemens pour les Arts & Métiers.

Quant aux Arts & Métiers en Lorraine, ils sont Corps & Communautés dans les Villes principales, & se gouvernent sous l'inspection de la Police, & sous la Jurisdiction de leurs Maîtres & Jurés, munis de Lettres ou Chartres en forme de Réglements ou de Statuts, autorisés du Souverain ; sauf l'appel des Jugements de ces Maîtres aux Bailliages, suivant les régles duement homologuées de tous ces différents Corps ou Confréries.

Je reviens aux travaux immenses que le Roi de Pologne a fait faire à Nancy, pour en donner une idée suffisante au Lecteur, qui peut n'être pas à portée de voir cette Ville.

AN 1752.

Place-Royale.

Il a fait bâtir sur sa Place-Royale, un magnifique Hôtel-de-Ville, terminé par deux Pavillons, & couronné d'un fronton, pour être le Siége des Officiers Municipaux, & du Lieutenant-Général de Police, avec le Collége de Médecine & une salle pour les concerts & pour les redoutes.

Au levant & au couchant, il y a deux gros Pavillons de chacun sept croisées de face, & d'une Architecture pareille à celle de l'Hôtel-de-Ville. Aux angles de la droite & de la gauche septentrionale de la Place, au midi de laquelle est l'Hôtel-de-Ville, il y a de belles Fontaines en rocailles, ornées & surmontées de figures allégoriques : régnant dans tout le contour de cette Place, un Trottoir fort large & très-commode en taille pour les gens de pied, depuis le devant des maisons de chaque côté de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à la Porte-Royale, avec une ample chaussée dans le milieu de la petite rue entre les maisons basses de la partie septentrionale de la Place, pour mieux voir la Porte-Royale en Arc de Triomphe, répondant au point mitoyen de la Carrière; & la Statue de Louis XV est au milieu de la Place, en face de cette Porte : le Monarque ayant le regard vers la France, le bras droit étendu vers l'Allemagne, & tenant en sa main le bâton de Commandement.

AN 1752.

En entrant à Nancy par la Porte Saint-Stanislas du côté de Paris, pour sortir à l'opposite par celle de Sainte-Catherine, on passe au pied de la Statue du Roi entre les quatre Pavillons, & de même en allant d'une Ville à l'autre. De la Carrière & des deux nouvelles Portes on voit cette Statue. Rien n'a manqué dans l'exécution de ce magnifique projet.

Place Saint-Stanislas.

La Place Saint-Stanislas, dont les quatre faces devoient être uniformes, est située dans l'endroit même où se trouvoit autrefois le Jardin Potager du Prince; c'est-à-dire, entre la Place-Royale & les Portes Sainte-Catherine & Saint-Georges. Tous ces travaux déja fort avancés dans la présente année 1752, ont été faits sous la conduite d'Héré, premier Archi-

AN 1752.

tecte du Roi. Il faut avouer que les Particuliers Concessionnaires & Donataires irrévocables des terreins, tant de derrière les faces de la Place-Royale, que pour le prolongement des rues anciennes, ou pour la formation des places & des rues nouvelles, ayant voulu seconder les vues du Roi, firent bâtir leurs maisons avec la même diligence, suivant les allignements qu'on leur avoit donnés.

Par Lettres-Patentes du 22 Mai, le Roi fait Chanoines honoraires de la Collégiale de Pont-à-Mousson, les Curés de Saint-Laurent & de Sainte-Croix. Cette Eglise avoit été fondée sous l'invocation de Sainte-Croix, par Thibault II, Comte de Bar, en l'an 1260.

Pour assûrer d'autant mieux les Concessions & Donations que le Roi Stanislas avoit faites des terreins à Nancy, à des Particuliers pour y bâtir suivant ses vues, & tranquilliser ces Concessionnaires sur la propriété de ces fonds, Sa Majesté Très-Chrétienne confirma par sa Déclaration de Versailles, du 8 Juin, enregistrée

AN 1752.

en la Chambre des Comptes de Paris, le 14 Juillet suivant, tous les dons que le Roi de Pologne jugeoit à propos de faire, des terreins d'entre les deux Villes de Nancy, soit au Potager-Royal, soit dans les lieux circonvoisins.

Belles expressions de ce Monarque.

On eut la satisfaction de remarquer dans cette Déclaration, ces belles expressions du Roi. » Nous nous » sommes déterminés d'autant plus » volontiers, dit-il, à ce que desire » Sa Majesté Polonoise, que le succès » de son projet tend à Notre gloire, » à l'embellissement de l'une des plus » belles Villes qui doit faire partie » de Notre Royaume, & affermir » l'amour de ses Habitans pour leurs » Souverains ».

On gravoit alors les places & les diverses façades des nouveaux édifices de Nancy, pour les insérer au recueil Héré; c'est-à-dire, dans la collection de tous les Ouvrages, établissements, donations, fondations & dépenses du Roi de Pologne, à l'avantage de ses Sujets.

Son Altesse Royale, Madame la

AN 1752.

Madame l'Abbesse de Remiremont fait bâtir un Palais Abbatial.

Princesse Charlotte de Lorraine, Abbesse de Remiremont, ne voulant point profiter des revenus de sa crosse, mais les employer généreusement à faire bâtir un magnifique Palais Abbatial, donne sept de ses prébendes à Madame la Princesse Christine de Saxe sa co-adjutrice, & le surplus des revenus de cette Abbaye, aux usages les plus dignes de la munificence & de l'éminente piété de Son Altesse Royale.

Le Roi de Pologne fait du bien aux Jésuites de Bar.

Par Lettres-Patentes du 10 Août, le Roi de Pologne terminant de longs Procès, conservoit à la Commanderie de Saint-Antoine de Bar, les coteaux de Vignes qui produisent le meilleur Vin du Barrois, avec une partie de ses biens anciens, à charge de payer annuellement cinq cents livres de France à l'Hôpital du Bourg de la Ville basse; & comme ce Prince étoit informé que les Jésuites de la même Ville ne jouissoient pas d'un revenu suffisant, il voulut que ces Peres se ressentissent aussi de ses bienfaits : ce fut dans ces termes qu'il s'en expliqua par l'article V de

AN 1752.

ses Lettres-Patentes du 4 Septembre; » il sera pris en outre annuellement » sur Notre Domaine, une somme » de cinq cents trente-trois livres six » sols huit deniers de France, au » profit du Collége des Jésuites de » Notredite Ville de Bar, pour le » mettre d'autant plus en état de con» tinuer l'instruction de la Jeunesse » dont il est chargé »; & par l'article VIII de ces mêmes Lettres, le Roi destinoit une somme de six cents livres de rente, pour fonder une École gratuite à Commercy, suivant le Contrat qui devoit s'en passer avec le Supérieur-Général de l'Institut des Écoles Chrétiennes.

Fondation d'une École gratuite à Commercy.

On pourroit épargner tout ce qu'il en coûte aux Sujets pour l'instruction de la Jeunesse, en chargeant les Chanoines, Curés, Vicaires, Moines, Religieux & tous autres Ecclésiastiques bénéficiés, de cette instruction gratuite. Il doivent tous le quart de leurs biens ou bénéfices aux pauvres, & ne le donnent point. La peine qu'ils auroient d'instruire, leur seroit amplement payée par la retenue de ce

quart, suivant les Conciles généraux.

AN 1752.

Acquêt des Jésuites.

Par Arrêt du Conseil du 27 Octobre, les Jésuites de la Mission de Nancy, obtiennent la propriété d'une grande & belle maison, joignant leur Hôtel, avec l'union & l'incorporation de cette acquisition au même Hôtel.

Le meilleur des plans de Nancy, de ses dehors, des changements, des embellissements & des augmentations faits sous le régne & par la munificence du Roi de Pologne, est fait par le Sieur le Rouge.

On détruisit la Chapelle de l'ancien Prieuré des Bénédictins de Léomont, à une lieue & au couchant d'Été de Lunéville. On n'a laissé subsister que le Cloître & la belle Citerne qu'on voit au milieu.

Il y avoit un fameux Temple de Diane, d'où l'on prétend que Lunéville a pris son nom. On voit encore la Fontaine sacrée au pied de la Montagne & du petit Bois de la Déesse, du côté de Saint-Evre, au levant d'Été. L'eau de cette Fontaine est savoneuse.

Poudre & Amidon.

Pour diminuer la quantité de bled

qu'on employe à faire de la Poudre à poudrer & de l'Amidon, le Roi permet par Arrêt de son Conseil des 25 & 27 Novembre, d'établir à Lunéville une Manufacture des mêmes denrées, avec des pommes de terre. Mais ce projet n'a pas réussi. Le sieur Fériet, Chanoine de la Collégiale de Saint-Mihel, y fonde quatre cents livres de rente pour une troisième prébende.

AN 1752.

Par Arrêt du Conseil d'État du 22 du même mois, le Roi confirme le Réglement donné par l'Ordinaire à la Collégiale de Longuyon sur la Discipline, le 3 Octobre 1751.

AN 1753.

Ce Prince établit des Maîtrises communes aux Villes de Mirecourt, Épinal & Saint-Diez, par Arrêt de son Conseil du 27 Janvier 1753. Ce sont des Siéges particuliers.

Bois de Ste. Lucie.

A peu de distance de Sampigny, sur la droite en venant de Commercy, on voit la Maison des Minimes de Sainte-Lucie, fondée dans le dernier siécle. C'est dans les Jardins de ce Couvent, qu'on trouve ce bois odoriférant, dont on fait de petits Ou-

vrages. Le fruit de cet arbrisseau est une espèce de cerise amère & noire. Les Religieux de ce Monastère, qui devoient être d'abord au nombre de dix-sept, se réduisirent à dix, & ne sont à présent que cinq, ayant été dispensés d'être davantage pendant quelques années, suivant les Arrêts du Conseil du premier Décembre 1742, & 25 Janvier 1753.

AN 1753.

Le nom de l'Isle-Richard, érigée sous ce titre par le Duc Charles IV, en 1641, fut changé par Arrêt du Conseil des Finances, du 10 Février, & Lettres-Patentes du Roi du 14, en celui de Mont-Richard.

Par Arrêt du Conseil du 17 de ce mois, le Roi de Pologne accorde des octrois à la Ville de la Marche, Bassigny.

Une Fabrique dans la Collégiale de Bourmont.

Au lieu d'un Chanoine dont le Chapitre de la Collégiale de Bourmont devoit être augmenté, le Roi de Pologne ordonna par Arrêt de son Conseil du 9 Mars, qu'il y auroit deux Vicaires, & qu'au moyen de l'union des Chapelles Sainte-Catherine de Ruppes, de Saint-George, de Saint-

Saint Blaise & de Notre-Dame-des-Malades de Gondrecourt, il seroit établi dans la même Collégiale, une Fabrique pour laquelle seroit distrait le tiers de tous les revenus de cette Eglise.

AN 1754.

Par Lettres-Patentes du 12 du même mois, on désunit le Fief de Fontaine sous Hatton-Châtel, du Marquisat d'Hannonville.

Par Arrêt du Conseil d'État du 4, & Lettres-Patentes du 7 Mai, la Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson fut aggrégée au Collége-Royal des Médecins de Nancy.

Prévôté rétablie.

La Prévôté de Pierrefitte, supprimée par l'Édit du mois de Juin 1751, fut remise sur l'ancien pied, par Arrêt du Conseil des Finances du 19 Mai, & Lettres-Patentes du 3 Juin, suivant lesquelles, les différents Seigneurs de cette Terre y faisoient rendre la Justice, chacun pendant un tems proportionné à la part qu'ils avoient dans la Seigneurie ; ce qui s'accomplit par la révolution de quatre années, après lesquelles recommence le période.

AN 1754.
Effets trouvés dans un tombeau.

Ce fut le 10 Septembre 1754, qu'on découvrit le tombeau du Fondateur de l'Abbaye des Bénédictins de Saint-Mihel, dans son ancien emplacement. On conserve au trésor de ce Monastère, les effets qu'on avoit trouvés dans ce tombeau, parmi lesquels étoit le cachet ou l'anneau de ce Fondateur: c'étoit une Minerve gravée sur une Cornaline, montée grossièrement en or.

L'Eglise Paroissiale de Saint-Mihel est également ancienne, & remarquable par un Sépulchre de pierre blanche, dont les figures sont plus grandes que le naturel, & par d'autre excellents Ouvrages dont on ne connoit pas les Auteurs: on croit que c'est du fameux Richier, du Village de Dagonville, qui fut mené par Michel-Ange en Italie, pour y cultiver les talens de ce jeune Elève pour la Sculpture. Les deux freres de ce Richier, travailloient avec lui dans cette partie, & l'Eglise ainsi que l'Abbaye des Bénédictins de Saint-Mihel, sont décorées de plusieurs beaux Ouvrages de ces Artistes.

AN 1755.
Inauguration de la Statue de LOUIS XV, à Nancy.

Le Roi de Pologne couronne tous ses travaux magnifiques, par l'inauguration de la Statue pédestre du Roi son auguste Gendre, sur la Place-Royale de Nancy, le 5 Novembre 1755, après avoir fait annoncer cette grande solemnité par un Hérault d'armes: on ne pouvoit rien ajoûter à la magnificence d'une cérémonie si chere au cœur de Stanislas; les Cours Souveraines, le Magistrat & les troupes de la garnison, formoient dans leur marche vers la Place-Royale, un de ces spectacles pompeux & pleins de Majesté, qui portent dans tous les cœurs l'admiration, le respect & la joie. C'étoit la fête du sentiment.

Toute la Place étoit illuminée avec un goût surprenant & admirable. Rien ne fut oublié pour donner au plus beau jour de Stanislas, tout ce qui pouvoit caractériser la fête la plus mémorable & la plus brillante.

Le concours des Nationnaux & l'affluence des Etrangers, remplirent tellement la Ville, qu'à peine étoit-il possible de se tourner dans les maisons,

AN 1755.

dans les rues & dans les Places ; & l'on remarqua combien les Habitans de Nancy se trouvoient honorés & flattés, d'avoir chez eux l'image auguste de LOUIS le Bien-aimé, à présent notre Souverain. Ils ouvroient leurs maisons à tout le monde indistinctement, pour y loger & régaler de leur mieux, autant de personnes qu'elles en pouvoient contenir, & qui voudroient partager avec eux le bonheur qu'ils célébroient le plus magnifiquement dans l'anthousiasme de leur commune allégresse. On fit couler des fontaines de vin pour le Peuple, dans les différents Quartiers de la Ville, & l'on eut soin de pourvoir amplement les Hôpitaux, les Renfermeries, & les Prisons, de tout le nécessaire, pour y faire goûter les délices d'une si belle fête. On fit servir à tous les Soldats de la garnison (c'étoit le Régiment du Roi) un grand souper sur des tables dressées exprès sur la Place Saint-Sébastien, & tout le monde fut enchanté de ce nouveau spectacle. Il y avoit en outre des tables magnifiquement servies de tout ce qu'on pouvoit desirer de meilleur, dans les salles basses de l'Hôtel-de-Ville, superbement illuminées, & où chacun pouvoit entrer librement, manger, danser & boire, autant qu'il le désiroit.

AN 1755.

Députation du Magistrat de Nancy, au Roi Très-Chrétien, pour lui porter des Médailles.

Un évènement si glorieux pour Louis, pour Stanislas, pour la Lorraine & pour sa Capitale, fut consacré par un grand nombre de Médailles d'or, d'argent & de bronze, que le Magistrat fit frapper & présenter à Versailles, au Roi Très-Chrétien, à la Reine, à Monseigneur le Dauphin & à Mesdames de France, par une députation de quatre Officiers Municipaux ; M. Thibaut, Lieutenant-Général de Police, à la tête des Députés. Ils furent le plus honorablement traités pendant tout leur séjour. Aussi racontent-ils souvent encore dans les transports de leur reconnoissance, l'accueil, les honneurs & les graces, dont ils furent comblés par le Roi même, qui les ayant tous annoblis, leur fit expédier avant leur départ de Versailles, les Lettres-Patentes de leur annoblissement.

AN 1755. Depuis cette grande & mémorable époque du sentiment, qui fait tant d'honneur à Stanislas, il ne s'occupe plus que du progrès des Arts, & du Gouvernement de ses États.

Voici les Inscriptions qui sont aux quatre faces du Piedestal de la Statue de LOUIS XV, sur la Place-Royale de Nancy.

VIVE diù Lodoix, Lothari tibi sæcla precantur,
Artificem ducebat amor præstantior arte.
Principis ex animo plaudit Lotharingia votis,
Reddit amor soceri muta hæc spirantia signa.
ANNO M. D. CC. LV.

Médaillons qui sont aux quatre faces du Piédestal, le tout d'un très-beau marbre de Gènes.

Hoc præsago jungimur nexu,
Universæ præmium pacis.
Quantus hinc mihi splendor,
Liliorum nativi fructus.

AN. 1755.

Le Roi de Pologne va tous les ans à la Cour de France.

CE n'étoit pas assez pour Stanislas, d'avoir élévé ce monument éternel de sa tendresse & de sa reconnoissance, pour le Monarque auguste qui l'avoit comblé d'honneur & de gloire en épousant sa Fille, en un tems qui ne lui permettoit pas, dans la manière de penser des hommes, d'espérer d'être la première & la plus grande Reine du monde; mais Stanislas vouloit encore aller tous les ans lui-même à Versailles, completter son bonheur par l'effusion de tous les sentiments dont sa belle ame étoit si remplie pour le Roi, pour la Reine & pour toute la Famille Royale; & ce Prince autant révéré que chéri dans, cette Cour délicieuse, n'y faisoit qu'un petit séjour de trois semaines, pour la quitter à regret & revenir en Lorraine continuer ses vœux & ses actes ordinaires de piété, pour l'heureuse conservation de toutes ces Têtes sacrées.

C'étoit au mois de Juin que le Roi de Pologne avoit coutume de quitter Lunéville pour n'y revenir que vers la fin de Septembre, ou dans les pre-

AN 1755.

miers jours d'Octobre ; il demeuroit quelques jours au Château de la Mallegrange, après avoir fait plusieurs sorties de celui de Lunéville, pour aller dîner tantôt au Kiosque des Bosquets, tantôt à la Cascade, puis au Château de Chanteheu, de Jolivet & d'Einville ; ensuite il prenoit son grand essor & se rendoit à Commercy, qu'il aimoit, pour y passer toute la belle saison ; & c'étoit de-là qu'il se rendoit à Versailles dans le mois de Septembre, c'est-à-dire, entre les deux voyages de Compiegne & de Fontainebleau.

Amis & compagnie ordinaire du Roi.

Stanislas eut pour amis & pour compagnie fidelle, tant qu'ils vécurent, le Duc Ossolinski, dont l'épouse tint presque toujours le lit au Château de Lunéville, sans prendre aucune part aux fêtes, réjouissances, plaisirs & gala de la Cour, si ce n'est à quelques concerts que le Roi lui donnoit quand elle avoit quelques heures de santé, ou plûtôt de convalescence. Ces illustres Compatriotes de Stanislas, en étoient aussi les parents, ainsi que sa cousine, Madame la Princesse de

AN 1755.

Tallemond, sœur de la Duchesse Ossolinska. Cette Princesse, qui demeure au Palais du Luxembourg, à Paris, venoit chaque année passer quelques mois à la Cour du Roi de Pologne, qui lui procuroit tous les agréments possibles. Un jour, & je l'entendis de fort près, il entra chez elle, suivi de toute sa Musique, pour lui donner un concert, & Sa Majesté dit à sa Cousine : Madame, je viens avec mes Camarades pour vous amuser. Le trouverez-vous bon ?

La grande affabilité de ce Prince, toujours de l'humeur la plus agréable pour tout le monde, & dans le particulier, pour ses propres Officiers, Commensaux & Domestiques, sans en excepter aucun, les attachoit tellement à son service, que l'intérêt n'en étoit plus une condition. On étoit content de ce qu'il vouloit bien accorder, & l'on n'auroit pas quitté sa place pour en prendre une plus lucrative. Aussi, le Roi qui connoissoit tous ses Gens, méditoit & projettoit continuellement les moyens de les récompenser amplement de leurs ser-

AN 1755.

vices. Quelques-uns de ceux qu'il avoit enrichis, & qui n'étoient pas encore contents, s'imaginoient que pour tout avoir, ils ne devoient point cesser de demander, & qu'à force d'obtenir, le Roi ne seroit pas en état de récompenser son monde; mais ce bon Prince indigné, leur dit : » si je » vous donne tout, comment voulez-» vous que je fasse à mes Gens, le » bien que je leur dois? « Sire, lui répondit le Pere de Menoux, Jésuite, ne les payez-vous pas exactement? » Oui, sans doute, répartit le Roi. « Dans ce cas, Sire, Votre Majesté ne leur doit rien.

Belle réponse de Sa Majesté, à un mauvais Conseil.

Une autre fois quelqu'un représenta à ce Prince qu'il devroit réformer sa Musique, & qu'il épargneroit tous les ans les vingt mille écus qu'elle lui coûtoit. Ce zèlé pour l'épargne du Roi, mangeoit à sa table, & Sa Majesté lui dit : » Quand je ne pourrai plus » tenir ma Musique comme elle est, je » retrancherai un plat de ma table & » je garderai ma Musique.

Stanislas attendoit impatiemment que tous ses Ouvrages fussent payés,

AN 1755.

Édifices & dépenses de ce Prince, pour le bien de ses Peuples.

& que ses épargnes le missent en état d'exécuter de nouveaux projets en faveur de ses Peuples ; mais quand on considére d'un côté ce qu'il en a coûté pour les établissemens & fondations de ce Prince, & de l'autre sa dépense incroyable en Edifices, à commencer par les Jardins, Terrasses, Quinconces & Rochers, le Kiosque & la Cascade, la Chartreuse, les Eaux, leurs conduites, les réservoirs, leurs machines & les édifices nécessaires, le grand Canal & les Jardins de la Chartreuse, les plantations d'Arbres & de Charmilles dans ces lieux marécageux qu'on ne peut dessécher qu'à grands frais, les deux Tours de l'Eglise de Lunéville, le superbe Château de Chanteheu, la belle allée de charmilles où l'on passoit pour s'y rendre depuis le Château de Lunéville, l'achat de la Terre de Jolivet, les réparations de la maison, des jardins & du Château d'Einville, la réédification double de celui de Lunéville du côté du Canal, brûlée deux fois, la bâtisse du Château de la Mallegrange, des Jar-

An 1755.

dins & des Eaux, les changemens & les augmentations du Château de Commercy, la construction des Maisons de Charité & des Écoles gratuites tant à Nancy qu'à Lunéville, des Cazernes, & l'achat du Palais des Cours de Justice, la construction de la Place royale, de celle d'alliance & de la Carriere, du superbe Hôtel de la Mission, de la belle Eglise de Bon-Secours, des deux nouvelles Portes, de l'Hôtel de Ville, des façades des maisons des Particuliers, & l'achat des terreins nécessaires à tous ces Édifices, l'établissement des Magasins de bled dans toutes les principales villes de la Lorraine, les fonds donnés aux Marchands de Nancy, l'établissement de la Chambre des Consultations, les bâtimens & les fonds qu'il fit aux Hôpitaux de Nancy, Plombières & Lunéville, les sommes à distribuer annuellement par les Peres de la Mission royale dans tout le pays, les Maison & dotation considérables des Freres de la Charité de Nancy, les autres bienfaits, dons & pensions que faisoit Stanislas de tous côtés: on ne

An 1755.

sçauroit s'imaginer que tant de dépenses ayent pû se relever sur ses épargnes; sans parler des secours puissants que sa bonté tenoit toujours tout prêts dans les calamités publiques & dans les disgraces des Particuliers, sans que jamais il fut dû la moindre des choses aux gens de sa Maison, le plus exactement payés à la fin de chaque mois.

Ses Gardes-du-Corps étoient très-bien montés & richement habillés de trois ans en trois ans: ses Écuyers, ses Cadets Gentils-hommes, sa Vennerie, ses Chevaux, ses Mulets, ses Équipages étoient d'une dépense royale, & l'on payoit tout comptant.

Il fait rebâtir la Ville de Saint Diez, entièrement brûlée, & donne des secours à ses Habitans.

La Ville de Saint-Diez fut entiérement réduite en cendres, & tous ses habitans désespérés se trouverent sans logement, sans habit, sans pain, sans argent & sans ressource dans ce malheur commun. Aussitôt que Stanislas en est informé, il donne ses ordres, & ces habitans sont secourus. Il veut aller lui-même reconnoître l'affreux désastre de cette Ville, pour la faire rétablir sans délai sur les plans

de son premier Architecte, qu'il charge de les faire exécuter sans relâche; & bientôt on vit, avec autant d'étonnement que de satisfaction, la Ville de Saint-Diez beaucoup plus magnifiquement bâtie qu'auparavant, aux frais de Notre bon Roi: c'est à présent la plus belle Ville des Vosges, & du commerce le plus florissant.

Les Dames de l'Abbaye de Remiremont, M. de Lucey, Grand-Prevôt de Saint-Diez, à-présent Evêque *in partibus*, & M. de la Galaizieres son frere, Chancelier du Roi, contribuerent généreusement avec le Chapitre de cette Ville, au soulagement & rétablissement des pauvres habitans incendiés.

Stanislas avoit placé des fonds dont les intérêts étoient destinés tant aux incendiés qu'aux grêlés.

Trésor de Stanislas épuisé.

Tant de dépenses imprévues & purement gratuites dans un pays comme la Lorraine, où le Roi s'étoit déporté du droit de lever de l'argent sur ses Peuples, pour se contenter d'une simple pension, épuiserent les épargnes de ce Prince qui, ne pouvant plus fonder ni bâtir, prit le parti de

s'en consoler avec la Philosophie, avec les Arts, avec les Lettres; & Stanislas vivoit ainsi, lorsqu'en 1762, au commencement du Printemps, il apprit que Mesdames de France, Madame & Mad. Victoire, alloient arriver à sa Cour pour se rendre ensuite aux eaux de Plombières. Aussitôt il donne les ordres les plus prompts pour faire mettre dans le meilleur état les chemins où ces Princesses devoient passer, & garnir les Postes de Chevaux suffisans: il voulut aller lui-même à Plombières pour en rendre le séjour, & le plus commode & le plus agréable qu'il fut possible; & rien ne fut épargné dans cette vue. L'argent se distribuoit par profusion du trésor de Stanislas; & tout le monde étoit de la derniere surprise de voir qu'il pût fournir aux dépenses immenses qu'il faisoit pour l'arrivée de Mesdames, & le nombre prodigieux d'Ouvriers de toutes especes occupés aux préparatifs qu'il avoit ordonnés.

Préparatifs pour la réception de Mesd. de France à Lunéville.

Voilà ce que produit le grand ordre & la belle économie des Finances de ce Prince, par M. Alliot,

M. Alliot a toute la confiance du Roi.

AN 1755.

Commissaire-général & Intendant de la Maison du Roi, qui reconnoissant la probité, le zèle, les talens & l'affection de cet Officier pour son service, lui donna toute sa confiance avec l'autorité nécessaire dans une place aussi difficile à remplir au gré de tous les Commensaux. Le défaut de presque tous les hommes est de ne vouloir être jugés que comme ils se jugent eux-mêmes : ce qui n'arrive que quand le Juge voit leurs prétentions du même œil qu'eux.

Sa conduite en son adminstration.

M. Alliot, de qui je n'ai rien à prétendre, & dont je ne suis pas même à portée de cultiver l'estime, avoit un esprit de détail & de la plus grande fermeté. Toutes les branches de chaque département étoient arrangées avant que de sortir de sa main pour le sous-ordre. Il connoissoit le mérite de chaque Sujet, & ce mérite étoit la mesure de son traitement & des bienfaits du Roi, sur le compte qu'il en rendoit sincérement à Sa Majesté. Rarement il prenoit sur lui de faire des graces d'une certaine conséquence ;

AN 1755.

aussi ne punissoit-il jamais, & quoiqu'il parut reprocher les fautes avec un air de sévérité, quelquefois même avec des menaces, il avoit la bonté d'en solliciter lui-même le pardon, surtout quand il étoit assuré de la probité des fautifs. En un mot on ne vit jamais Chef plus vigilant, plus actif, plus juste & plus intégre que M. Alliot dans toute sa longue administration des trésors de son Maître & de son Roi, qui lui-même vouloit tout voir & voyoit effectivement tout par le compte exact qu'il se faisoit rendre chaque mois de sa dépense, & l'on ne délivroit point d'argent sans ses ordres. M. Alliot avoit des Fournisseurs affidés pour les Caves, pour la Volaille, pour le Poisson, & pour tout ce qui concernoit la bouche, & le prix de chaque article étoit arrêté pour toute l'année : la fourniture de l'avoine, du foin & de la paille s'adjugeoit à qui moins la ration : il y avoit également un Boucher chargé de fournir toute la grosse viande des trois especes, à six sols de France la livre, & l'emploi de toutes ces den-

AN 1755.

rées devoit être juſtifié jour par jour devant M. Alliot, de même que la fourniture & la diſtribution dans toute la Cour, du bois de chauffage, fagots & charbon. Auſſi cet Officier, chargé de tant de ſoins, ne s'abſentoit-il jamais pour aucune ſorte de plaiſir; ce fut par ſon attention infatiguable à veiller ſur tout ce qui ſe paſſoit à la Cour de ſon Maître, qu'il en bannit les Paraſites, comme l'inutile & le ſuperflu. Dans les commencemens il remarqua que certains oiſifs, qui cherchoient à ſe rendre officieux en apparence, tâchoient de ſe frayer des routes ſecrettes vers les Cuiſines pour en tirer leur nourriture; & tout auſſitôt ils furent déconcertés par les ordres que donna M. Alliot, pour empêcher ce gaſpillage & tous autres; car avant que de ſe coucher, il ſçavoit, très-exactement ce qu'on avoit dépenſé dans la journée. Mais cette belle & louable économie n'empêchoit point que la table du Roi ne fût ſervie le plus magnifiquement, & toutes les autres paroiſſoient l'être avec profuſion. Ce qui eſt encore

AN 1755.

plus à la louange de Monſieur Alliot, c'eſt qu'il n'accordoit jamais à l'amitié ce que ſon devoir l'obligeoit de refuſer; & nulle conſidération ne pouvoit arracher de ſa condeſcendance la moindre des choſes audelà de celles que le Roi avoit promiſes. Au ſurplus, il écoutoit tout le monde avec autant de bonté que de politeſſe, & jamais il ne s'abſentoit de ſon cabinet que pour aller aux Offices divins ou chez le Roi, dans la Cour duquel on ne ſouffroit jamais aucune indécence ni l'approche des gens ſuſpects, & où tout ne reſpiroit que la ſageſſe & la vertu du Maître; enſorte que M. Alliot veilloit autant à la gloire de ce grand Prince qu'à le faire ſervir en Roi, & à le mettre encore en état de faire des établiſſemens & des largeſſes conſidérables pour le bonheur de ſes Sujets.

Meſdames Adelaïde & Victoire, viennent en Lorraine.

Des ſervices d'un ſi grand prix étoient dignes de la plus ample récompenſe; auſſi Staniſlas fit-il à ce zèlé Serviteur un traitement convenable & dont on peut le croire ſatisfait. J'en dirai quelque choſe encore

AN 1755. à la fin de cet Ouvrage, pour achever le tableau que je puis en faire d'après l'original même ; car je suis obligé d'interrompre cette matiere pour décrire l'arrivée de Mesdames Adelaïde & Victoire à Lunéville, que le Roi, leur auguste Ayeul, envoya complimenter par M. le Comte de Croix, dès qu'elles entrerent dans ses États : Stanislas alla recevoir ces Princesses lui-même, sur la frontiere, pour les conduire à Commercy. Cependant il revint à Lunéville pour disposer la réception de Mesdames, qui furent enchantées de celle qu'on leur fit à leur passage à Nancy, comme par toute la route de leur voyage à travers la Lorraine pour se rendre aux Eaux : elles arriverent à Lunéville escortées d'une très-belle garde bourgeoise de cette Ville, où le Roi les avoit précédées, pour les recevoir sur le grand escalier de la salle des Gardes, sous le grand péristile du Château, décoré de la plus belle illumination, & que Mesdames virent avec beaucoup de plaisir.

Leurs Carrosses alloient lentement

à travers un peuple innombrable dans les rues de leur passage ; tout annonçoit un grand événement, & jamais la Gloire & la Majesté ne se montrerent avec plus d'éclat au plus beau de leurs triomphes. AN 1755.

Chacun s'etoit paré comme aux grandes Fêtes ; & la magnificence qui brilloit partout, sembloit y porter l'abondance & l'allegresse ; les cris de joie, mêlés aux sons des cloches & d'une Musique militaire, apprenoient à Mesdames qu'on regardoit leur présence en Lorraine comme un très-grand bonheur pour cette Province.

Elles descendirent au pied du grand escalier, pour se jetter dans les bras du cher Ayeul, qui les leur présentoit en s'inclinant le plus profondément devant elles & versant des larmes de joie. Ce Prince avoit le cœur si serré de cet heureux événement, qu'il en avoit la parole entre-coupée. Mesdames, le plus sensiblement pénétrées d'un accueil si tendre & de tout ce qui l'accompagnoit, vouloient s'incliner plus bas encore que le Roi, comme pour l'empêcher de se baisser ou pour le relever : elles se

AN 1755.

jetterent à son cou ; & ce combat de la plus vive tendresse & le plus sensiblement exprimé, fut le spectacle le plus touchant & le plus agréable qu'il fut possible de voir & d'imaginer.

Tout le monde crioit sans cesse, vivent Mesdames, vive le Roi. Les Étrangers, devenus Regnicoles dans cette occasion, mêloient leurs cris à ceux des Sujets ; & tous les cœurs enchantés partageoient la douce sensation que leur faisoit la présence de deux Princesses, augustes filles du plus grand Roi du monde, & sur le cœur d'un Prince octogénaire que ses vertus, autant que les malheurs & les disgraces qu'il avoit essuyés, rendoient cher & respectable à tous les siecles.

L'arrivée de Mesdames à la Cour de Stanislas sembloit le rajeunir par la vivacité, par la promptitude & par les soins avec lesquels il donnoit ses ordres, même jusques sur les choses du plus petit détail : son empressement, son zèle, sa vigilance lui inspiroient tant d'activité, qu'il se trouvoit partout & dans les endroits de son Palais où jamais il n'étoit encore allé, pour

AN 1755.

s'assurer si le service ne manquoit de rien, si l'on n'oublioit rien, & s'il ne falloit rien ajouter aux feuilles des divers départemens.

Il y avoit des Couriers & des Pourvoyeurs sur toutes les routes pour apporter des Contrées les plus éloignées ce qu'il y avoit de meilleur & de plus rare pour la table de Mesdames, auxquelles Stanislas avoit cédé son appartement, mais sans qu'elles eussent voulu qu'il se délogeât. Un de ses Officiers lui faisoit à ce sujet des remontrances & lui disoit : qu'un pere ne devoit pas se géner pour ses petites filles.

Bon mots du Roi.

» Va, va, répondit Stanislas, ces petites filles sont bien plus grandes que moi ; préparez-leur toujours mon appartement, & moi j'irai loger à l'Hôtel de Craon, Hôtel entiérement situé dans le jardin du Château, très-près & au levant. Tout parut grand & de la derniere magnificence pendant tout le séjour de Mesdames à Lunéville. Partout les Lorrains voulurent célébrer avec le plus grand éclat le bonheur qu'ils avoient de posséder ces Princesses, qui de leur côté gagnerent

AN 1755.

tous les cœurs par cette affabilité qui leur est naturelle, par leurs graces & par des libéralités si bien faites qu'on étoit encore plus touché de la maniere gracieuse dont elles accompagnoient leurs bienfaits que des bienfaits mêmes. Quels heureux jours pour Stanislas & pour la Lorraine ! chacun trouvoit son bonheur dans celui de son Souverain.

Chaque jour offroit de nouveaux amusemens à Mesdames, & la jeunesse du pays s'exerçoit à leur donner du divertissement; il vint même de l'Alsace, sous les auspices de M. le Prince Constantin, Cardinal, Evêque de Strasbourg, une troupe de filles habillées en Matelottes, exécuter des danses & des chansons devant Mesdames.

Les relations de leur voyage en Lorraine parurent aussitôt de toutes parts; moi-même je fus le premier à décrire ce voyage, & l'on s'arrachoit les exemplaires à mesure qu'ils sortoient de la presse. Mais la relation de M. de Sauvigny, Garde du Roi, fut trouvée si bien écrite, que l'Académie

AN 1755.

démie de Nancy, secondant les vues de Stanislas, la couronna en adjugeant à ce Garde la moitié du prix qu'elle alloit donner à Pot-de-vin, premier Machiniste du Roi.

Mesdames souperent au Kiosque, le jour de leur arrivée; & pendant qu'elles étoient à table, la Musique du Roi exécuta le petit Opéra d'Eglé, dans la Galerie qui régnoit intérieurement autour du Kiosque. Ce Concert avoit été disposé par le Roi même, ainsi qu'une autre fois, pour Mesdames, sur des paroles relatives à leur voyage. Ce Monarque leur fit voir toutes ses Maisons; Mesdames y mangerent, & partout elles étoient suivies & précédées de spectacles & de nouveautés agréables. Quand elles allerent souper au Château de Chanteheu, tous les bosquets & toute l'allée qui conduit à ce Château, depuis les bosquets, étoient illuminés, quoiqu'elle fût de trois-quarts de lieue de longueur; & d'une Ferme voisine, on tira un beau Feu d'Artifice. Mesdames dinerent un jour à la Cascade, beau sallon à l'extrémi-

AN 1755.

té du Canal sur le côté gauche du Château de Lunéville en entrant dans ses jardins; & ce fut-là qu'elles entendirent le Concert qu'on avoit fait exprès pour elles. Ces Princesses eurent le plaisir de voir tirer, dans l'allée du milieu des jardins, un grand & magnifique Feu d'Artifice, de la composition de M. de Vitz dit Chevalier, l'un des Sous-Brigadiers des Gardes-du-Corps de Sa Majesté, Officier très-ingénieux, & un des plus zélés Serviteurs de son Maître.

Le Roi seul mangeoit avec Mesdames & leur cédoit sa place; mais de concert avec elles, un certain nombre de Dames de la premiere distinction avoient l'honneur de leur faire compagnie tant à dîner qu'à souper: dès que les Princesses étoient prêtes à se mettre à table, les premiers Gentilhommes du Roi leur présentoient à se laver; & pendant tous les repas la Musique de Sa Majesté leur donnoit un Concert de leur goût & de leur choix.

Mais le jour du départ pour Plombières interrompit tous ces plaisirs, &

AN 1755.

Mesdames ne quittèrent Lunéville qu'à regret, pour se rendre dans l'endroit le plus triste & le plus désagréable du monde, malgré tous les efforts de l'Art & malgré toute la dépense que le Roi y avoit faite pour le rendre moins insupportable. Mesdames y furent précédées & suivies par les Officiers du Roi, pour les servir à ses frais, pendant le séjour qu'elles feroient à Plombières. Il leur donna pour leur garde vingt-quatre de ses Gardes-du-Corps, commandés par deux Exempts, deux Brigadiers & deux Sous-Brigadiers; un nombre choisi d'Officiers de la bouche, & les premiers Sujets de la Musique instrumentale de Sa Majesté, pour être tous aux ordres de Mesdames. Le Roi leur avoit fait meubler & préparer leur logement dans la Maison des Dames de Remiremont, & quatre d'entr'elles étoient alternativement à la suite de Mesdames, qui, pendant qu'elles furent à Plombières, comme en y allant & en en revenant, firent autant d'actes de générosité qu'il s'en présenta d'occasions. Partout elles se firent admirer & regretter.

AN 1763.

Mesdames revinrent dans l'année suivante, & tout se passa comme la premiere fois à leur satisfaction, au milieu d'un grand Peuple qui quittoit tout pour voir ces Princesses, en faisant pour leur santé les vœux les plus ardents & les plus sincéres. On osa même espérer alors que Madame viendroit fixer sa résidence à Lunéville, & qu'après la mort de son cher Ayeul, elle auroit la Souveraineté de la Lorraine : mais cette espérance n'avoit de fondement que dans le vœu des Lorrains ; & ce vœu, qui n'avoit rien d'avantageux pour Madame, n'auroit jamais pu l'obtenir de l'amour paternel. La seule idée de quitter ses augustes Pere & Mere, Frere & Sœurs, dont elle faisoit les délices & l'objet de la plus vive tendresse, devoit persuader aux Lorrains que jamais ils n'auroient le bonheur de vivre sous les loix de cette Princesse.

Les Polonois veulent rappeller Stanislas.

La mort d'Auguste III, Électeur de Saxe & Roi de Pologne, leur fit craindre qu'on ne remît Stanislas sur le Trône qu'il avoit abdiqué : crainte

AN 1763.

d'autant mieux fondée que les Polonois songèrent sérieusement à rappeller ce Prince ; & plusieurs de leurs Sénateurs l'engageoient par lettres à remonter sur le Trône de Pologne. Mais Stanislas lui préféroit le bonheur tranquille dont il jouissoit en régnant sur un Peuple si digne d'un aussi bon Maître, par son affection sincére & par son invariable fidélité pour sa personne & pour son service. Le Roi faisoit plus de cas de ces sentimens ou de ce caractère national, que de la gloire d'aller mourir sur un Trône qu'il avoit été contraint d'abandonner plus d'une fois à la supériorité des forces de ses Ennemis. Une autre considération plus puissante encore dans le cœur de Stanislas, que les attraits de cette Couronne, l'auroit empêché de l'accepter ; c'est qu'il auroit abdiqué tous les Trônes de l'Univers plutôt que de renoncer au bonheur de ne plus revoir son très-cher & très-auguste Gendre, la Reine sa Fille & ses chers petits Enfans.

Dès que Stanislas eut appris que les Polonois avoient élu le Comte de

AN 1763.

Stanisls félicite le nouveau Roi de Pologne.

Poniatowski, comme le Seigneur le plus propre à régner sur eux, il s'empressa de l'en féliciter par lettres: cette félicitation partoit d'un sentiment depuis longtems gravé dans le cœur de Stanislas, qui n'avoit point oublié les grands services que l'illustre pere du nouveau Roi de Pologne avoit rendus à Charles XII, auquel il avoit sauvé deux fois la vie, notamment après son désastre de Pultowa; & de tout ce que ce brave & généreux compatriote avoit fait pour lui-même, à la mort d'Auguste II & pendant sa fuite à Dantzick.

Stanislas écrit en sa faveur aux Cours de France & de Vienne.

Stanislas voulant donc profiter de cette occasion pour témoigner au nouveau Roi, non-seulement la reconnoissance qu'il devoit à la mémoire de son pere, mais encore celle dont Charles XII n'avoit pû s'acquitter, il employa tout son crédit auprès des Cours de France & de Vienne pour les engager à reconnoître le Roi de Pologne: d'ailleurs une conformité de sort intéressoit réciproquement ces deux Princes à leur félicité; ils ne devoient leurs Couronnes qu'à

AN 1763.

leur propre mérite, à l'aide des conjonctures & des événemens que la Providence ne réserve guères que pour ces têtes privilégiées qu'elle destine à faire le bonheur public.

AN 1764.

Mais nous voyons avec douleur couler trop rapidement le beau régne de Stanislas: sa vue baisse sensiblement, & sa surdité s'augmente avec la ferveur de tous ses Sujets à prier pour la prolongation d'une vie si belle & si précieuse. La bonne constitution de ce Prince & sa vigoureuse santé sembloient leur promettre encore bien des années; puisqu'à quatre-vingt-sept ans il jouissoit de toute sa tête, de son esprit, de sa fermeté d'ame & de sa belle humeur: mais toutes ces qualités qui pouvoient s'altérer au premier accident, rassuroient peu ses Sujets contre la crainte de le perdre & de se voir bientôt malheureux.

AN 1765.

Mort de Monseig. le Dauph.

Pendant le voyage de Compiégne en 1765, la Reine, qui craignoit que son pere venant suivant sa coutume, passer quelques jours auprès d'elle, n'essuyât quelque accident

AN 1765.

fâcheux, voulut elle-même l'aller voir à Commercy, où leurs Majestés ne sçavoient pas qu'elles ne se verroient plus, ni le malheur qui se préparoit à couvrir toute la France & la Lorraine du Deuil de Monseigneur le Dauphin, dont la maladie commença à Compiégne & alla toujours en empirant jusqu'au 20 Décembre, qu'il mourut à Fontainebleau.

Ce Prince étoit d'autant plus digne des pleurs & des regrets de son auguste famille & de tout le Royaume, qu'il avoit toutes les qualités qui font les bons & les grands Rois : c'étoit l'Eleve du meilleur. Exact & zèlé pour tous les devoirs du Chrétien, il avoit, comme le Roi, cette aimable & rare bonté de cœur qui l'a fait surnommer à si juste titre Louis le bien-aimé. Son cher Fils avoit l'ame élevée dans le plus parfait amour pour la justice & dans les sentimens que doivent les Souverains à leurs Sujets. Dans ce malheur effrayant pour toute la Nation, le Roi seul en peut calmer la douleur par la bonne santé dont il jouit, & qui nous en promet le plus long & le plus heu-

AN 1766.

reux régne : c'est l'objet de nos vœux redoublés pour un Monarque adorable, & que chacun de ses Sujets porte dans son cœur.

Mais la fin de Stanislas approche, & ma plume, prête à tomber de ma main, semble se refuser à décrire le plus grand des malheurs de ma patrie. On court de toutes parts vers le Château, d'où se répand un bruit funeste dans toute la ville : on n'ose s'informer, on craint d'en trop apprendre : déja mes yeux se remplissent de larmes, & mon ame est plongée dans l'accablante tristesse qui la fixe sur la perte que nous venons de faire, & sur celle qui va la suivre de trop près. J'éprouve en ce moment que les grandes calamités font sur les cœurs tendres une sensation qui les fait passer de la douleur à l'abattement, quand elle triomphe du sentiment qui la combat; & qu'alors, portant le trouble dans les sources de la vie, cette sensation peut y causer un désordre funeste, si la raison ne vient promptement au secours. Il faut donc tâcher de la conserver dans ces révolutions

An 1766.

étranges pour se garantir de leurs dangers, & c'est ce que je fais pour achever le récit de la désolation de la Lorraine, lorsqu'elle pleuroit encore la perte de notre cher Dauphin.

Service pour Monseigneur le Dauphin, à la Primatiale.

Le Roi de Pologne son Ayeul avoit ordonné la célébration du service le plus solemnel à l'Eglise Primatiale de Nancy, le 3 Février, pour le repos de l'ame de son auguste Petit-Fils. Tout étant le plus magnifiquement disposé pour cette grande & lugubre solemnité, le Roi de Pologne, précédé de sa Musique pour exécuter la Messe des Morts de Gilles, se rendit au Château de la Mallegrange avec toute sa Cour, pour être à portée de faire exécuter ses ordres, suivant lesquels, les deux Compagnies Souveraines, le Clergé, la Noblesse, le Militaire, la Magistrature, l'ordre des Avocats & les Communautés Religieuses s'acheminerent dans le plus grand ordre, au son de toutes les cloches, vers la Primatiale toute tapissée de drap noir jusqu'à la voute, & le plus superbement illuminée : un grand nombre de cartouches aux Armes de l'auguste Défunt, ornés d'inscriptions & d'emblêmes analogues à ses vertus, à nos pleurs, à nos regrets, formoit le surplus de la décoration, avec le Mausolé qu'on regardoit comme un Chef-d'œuvre dans ce genre d'Architecture, de l'invention & sous la direction du sieur Girardet, excellent Peintre Lorrain.

An 1766.

M. le Cardinal de Choiseul, Primat de Lorraine, Grand-Aumônier du Roi de Pologne & Archevêque de Besançon, célébra pontificalement la Messe, assisté de tous les Abbés Réguliers, Crossés & Mîtrés, des Duchés de Lorraine & de Bar. Le Pere Elisée, Carme de Paris & grand-Prédicateur, qui venoit de prêcher l'Avent à la Chapelle du Roi à Lunéville, prononça l'Oraison-Funèbre : les absoutes furent faites par tous les Abbés ; la Musique fut très-bien exécutée : les Gardes du Roi firent observer le plus grand ordre dans la distribution des places de la nef, & tout se passa suivant les ordres & les intentions du Roi.

Le lendemain au soir ce Prince re-

An 1766.

Signe funeste en l'air.

tourna à Lunéville, & les personnes de sa suite remarquerent dans la moyenne région de l'air un corps de feu dont la tête paroissoit tournée du côté de cette Ville : ce Phénomêne fut regardé comme un signe funeste. Ce présage fatal ne se vérifia que trop malheureusement dès le lendemain matin 5 Février : après ses exercices de piété, le Roi se trouvant seul, voulut voir quelle heure il étoit à sa montre suspendue à la corniche de la cheminée de sa chambre. La foiblesse de la vue de ce Prince, l'obligeoit à se pancher pour voir sa montre d'assez près ; & dans cette attitude, il falloit que sa Robe-de-chambre ouverte, suivant la pente que lui donnoit la posture du Roi, s'approchât tellement du feu qu'il y prit aussitôt : le Roi, pressé de l'éteindre, perdit l'équilibre en se baissant & tomba dans son feu, appuyé sur sa main gauche, dont les deux doigts du milieu furent calcinés, s'étant en outre blessé le même côté dans sa chûte sur la pointe d'un chenet fort élevé : on as-

Le Roi tombe dans le feu.

An 1766.

sura même après sa mort qu'il en avoit eu deux côtes enfoncées.

Le Roi, que le feu de sa Robe de Satin bien ouatée & de sa Camisolle boutonnée brûloit, alloit expirer dans les flammes, lorsque le Garde-du-Corps en faction, dans l'endroit qu'on appelloit le trou du Diable, au-dessus d'un escalier à l'extrêmité de la gallerie qui conduisoit depuis la premiere Anti-chambre à la Garde-robe de Sa Majesté, sentant le brûlé, s'avança jusqu'aux vîtres de cette Garde-robe où se tenoient ordinairement les Valets-de-Chambre & les Valets-de-pied de service, pour être plus à portée de le faire promptement ; parce qu'une porte de la Chambre-de-lit du Roi donnoit dans cette Garde-robe : n'y ayant vu personne, ce Garde de retour à son poste fit du bruit, il appella d'une maniere inquiétante. Un Valet-de-pied nommé Perrein, accourut & fit d'inutiles efforts pour tirer le Roi du feu par les pieds, lorsque Syster, premier Valet-de-Chambre & digne de sa place, l'aida à sauver ce Prince, qu'ils mi-

AN 1766.

rent enfin ſur ſes jambes ; mais ne pouvant ſe ſoutenir tous trois ſur le parquet, en éteignant le feu qui continuoit à dévorer le Monarque, Syſter en eut une main brûlée, mais il en fut guéri.

Au premier bruit d'un ſi grand malheur, on accourut allarmé de tous côtés pour voir ce cher Prince, que tout le monde croyoit mort. On le couche dans ſon lit, & ſes Médecins & Chirurgiens raſſurerent auſſitôt l'affluence publique ſur l'état de Sa Majeſté. Le ſieur Perret, ſon premier Chirurgien diſoit même par-tout que ce n'étoit rien, & que bientôt le Roi ſeroit rétabli.

Il avoit le côté gauche du ventre brûlé, le même côté du viſage & de la cuiſſe, la main gauche perdue & deux côtes enfoncées ou fortement mutilées : auſſi ſouffrit-il les douleurs les plus aiguës, & que ſa vertu bien plus que la force de ſon tempérament lui faiſoit ſupporter avec tant de patience & de réſignation, qu'il plaiſantoit de ſon cruel état dans ſes inſtans de bonne hu-

AN 1766.

meur; la Reine lui ayant recommandé de ſe bien munir contre le froid dans le voyage qu'elle ſçavoit qu'il alloit faire à Nancy pour Monſeigneur le Dauphin ; Staniſlas répondit à ſa Fille : » Vous deviez bien me recom» mander de n'avoir pas ſi chaud «.

Toujours gracieux & réſigné, toujour courageux dans ſes maux les plus violents, Staniſlas paſſoit les nuits dans un fauteuil, pendant que ſon Chirurgien, couché dans un bon lit, ronfloit à l'oreille de ce Prince qui le laiſſoit dormir tranquillement, ſans jamais avoir voulu qu'on l'éveillât pour donner à Sa Majeſté quelque ſoulagement dans ſes moments de criſe, que quelques petits ſoins ſemblent toujours adoucir. Le Roi ne put s'empêcher de dire, une nuit qu'il entendoit ronfler ce Chirurgien : » Que cet homme » eſt heureux : il ronfle pendant que » je ſouffre ſans pouvoir fermer l'œil ! »

Mort du Roi Staniſlas.

Enfin ce grand Prince combattit le plus héroïquement la mort pendant dix-huit jours, & ce fut le 22 Février qu'il tomba dans un ſommeil léthargique qui dura juſqu'au lendemain

An 1766.

Dimanche 23. Les Médecins ayant reconnu que sa derniere heure approchoit, M. le Cardinal de Choiseul administra les derniers Sacrements à Notre très-cher Souverain qui rendit son ame à Dieu sur les quatre heures un quart du soir.

Depuis le fatal moment de l'accident de ce Prince, tous les Peuples de ses États & particuliérement à Lunéville, remplirent continuellement les Eglises jusqu'à sa mort pour demander sa guérison ; mais l'homme le plus insensible n'auroit pû conserver la tranquillité de son ame en voyant la ferveur des Peuples dans les deux derniers jours de Stanislas.

Le Peuple éploré gémit.

Au premier coup de cloche frappé pour en annoncer l'agonie, le Peuple tout éploré courut aux pieds des Autels, & quand on entendit le Curé sanglotter en recommandant d'une voix entrecoupée, l'ame de Notre bon Prince aux prieres des Paroissiens, ils jetterent tous les cris de la douleur & du désespoir : jamais on ne vit rien de si touchant ; chacun perdoit ce qu'il avoit de plus cher au monde.

An 1766.

Les personnes les plus distinguées qui se rencontroient, se regardoient d'un œil morne, élevoient leurs mains au Ciel, pleuroient sans pouvoir se parler, & sans sçavoir ni ce qu'elles faisoient ni dans quel endroit elles alloient. Ce fut la même chose dans toute la Lorraine ; une consternation générale troubla tous les esprits, quoiqu'on fut préparé depuis quelques jours au malheur qu'on déploroit.

A Lunéville on accourut au Château pour nourrir son affliction ; on veut voir ce qu'on a si tendrement aimé, lors même qu'il n'existe plus ; quoique la mort ait défiguré l'objet de notre tendresse, nous aimons à le voir encore, & jamais il ne cesse d'être aimable à nos yeux. Chacun vouloit voir son Souverain pour la derniere fois ! Dieu, quel Souverain ! Chaque Sujet avoit dans ce Prince un pere plus tendre que celui dont il tenoit le jour ; & ce Monarque, que le Ciel avoit donné à la Lorraine, vouloit faire le bonheur de tous ses Sujets : ils le sçavoient. Les Lorrains

AN 1766.

ont plus de vertus que de vices ; & s'ils ne furent jamais ingrats, comment ne pleureroient-ils pas le plus amérement un Roi dont les États sont remplis des monumens de sa bonté pour eux.

Il est exposé pendant 9 jours, & porté à Bon-Secours.

On exposa ce Prince dans son Cercueil couvert d'un drap mortuaire sur une estrade dans la chambre du Trône, où l'on avoit dressé trois Autels auxquels on disoit continuellement des Messes : ce fut là que tous les Ordres & tous les Corps de l'État rendirent leurs derniers hommages à ce cher Souverain pendant neuf jours, au bout desquels on le transporta à la sépulture qu'il avoit depuis longtemps fait préparer pour lui & pour la Reine son épouse dans l'Eglise de Bon-Secours. Voilà donc tout ce qui reste des meilleurs Princes pour des Sujets qu'ils ont le plus tendrement aimés ! Des vœux, des pleurs & des regrets éternels. J'ai vu descendre au tombeau ce grand Prince, à la louange duquel on peut dire avec vérité qu'il fut toujours conduit par une main surnaturelle, à travers

AN 1766.

les plus grands périls, parce qu'il avoit véritablement toute la vertu que l'Être suprême demande aux Rois de la Terre. Jamais Prince, jamais homme même ne fut éprouvé par des peines & par des tribulations aussi cruelles que celles qu'il eut à soutenir dès sa jeunesse ; mais ses vertus plus grandes que ses disgraces l'en firent constamment triompher, sans qu'on vît jamais sa belle ame s'occuper de la plus courte foiblesse dans l'une & l'autre fortune. Un Trône n'étoit rien pour Stanislas ; toujours prêt à le céder quand à ce prix il peut ramener la paix dans sa patrie. On avoit vu Stanislas solliciter & négocier lui-même le rétablissement d'Auguste sur le Trône de Pologne, d'où il offroit de descendre pour concilier par ce moyen tous les partis, & faire cesser les ravages & les maux qui désoloient son Pays.

Son éloge.

Si l'on observe ce Prince dans ses plus grandes prospérités, on le verra toujours modeste, affable, pieux & bienfaisant. Veut-on le voir dans ses malheurs, on lui trouvera le même

AN 1766.

caractère également soutenu de la plus rare magnanimité. Comment vivoit-il aux Deux-Ponts, à Weissembourg, à Chambord, à Varsovie, à Dantzich, à Konisberg, à Meudon, à Lunéville, à Versailles? En donnant partout l'exemple de toutes les vertus.

Il assistoit tous les jours à la Messe, & deux fois les Dimanches & Fêtes. Depuis la Consécration jusqu'après la Communion du Prêtre, Stanislas avoit le visage collé contre terre: étoit-il malade, on lui disoit la Messe dans sa Chambre. Il jeûnoit régulierement pendant tout le Carême & pendant tous les jours de commande, outre les jeûnes qu'il s'imposoit lui-même à certains jours de l'année. Il ne prenoit aucun aliment solide, depuis son dîné du Jeudi, jusqu'au midi du Samedi-Saint suivant : ce Prince passoit tout ce tems aux Offices Divins, à prier, à visiter les Eglises, les Hôpitaux, les Maisons de Charité, & à faire l'aumône.

Durant tout son régne en Lorraine, il avoit tous les jours grande symphonie pendant son dîné, à l'ex-

AN 1766.

ception du Vendredi, & jamais pendant ce jour en Carême, il ne mangeoit en public; mais seulement, il prenoit quelques pâtes légères dans sa chambre, quoique jamais il ne prît rien le soir.

Il ne manqua jamais non-plus de jeûner le jour anniversaire de sa sortie de Dantzick, & de faire chanter le *Te Deum* dans sa Chapelle, en action de grace du bonheur qu'il eut d'échapper au danger qui le menaçoit en cette Ville, & jusqu'à ce qu'il fût à Konisberg. Il faisoit ses dévotions ou recevoit les Sacrements à toutes les Fêtes de la Vierge, dans son Eglise de Bon-Secours, & jamais rien ne fut capable d'empêcher ce voyage dans les plus mauvais tems. Ce Prince avoit ses autres jours marqués pour les mêmes actes de Religion, en différentes Eglises dans le courant de l'année; & Stanislas, qui prioit continuellement, édifioit tout le monde: il étoit l'exemple de ses Peuples & de sa Maison. En un mot, c'étoit un Saint Roi. Toutes ses tables furent toujours magnifiquement servies, &

AN 1766.
sa Maison tenue dans le meilleur état, sa dépense si bien réglée, ses fonds si bien administrés, qu'après le payement de la dépense extraordinaire, il y avoit toujours dans son trésor de quoi faire face aux cas imprévus. On ne se lassoit point d'admirer l'ordre & la magnificence qui régnoient dans la Maison de ce Prince, par les soins de son Intendant, actuellement Fermier-Général à Paris, pour le second Bail, je veux dire, depuis 1755 au mois d'Octobre, & employé sur l'état des pensions de la Maison du feu Roi, par Sa Majesté Très-Chrétienne, pour cinq mille livres. Dès que Stanislas eut les yeux fermés, on ouvrit son corps pour l'embaumer, & l'on reconnut qu'il auroit encore vécu plus de quinze ans, sans le malheur qui venoit de nous l'enlever. Il ne s'étoit occupé pendant plus de soixante-dix ans, qu'à faire des actions qui devoient le faire couronner d'un bonheur éternel, & comme toute sa vie fut celle d'un Prédestiné, nous avons la consolation de le croire dans la voie de toute justice.

AN 1766.
Voilà donc la Lorraine Province de France, & sous la domination légitime de sa Couronne, en exécution des Préliminaires de la paix, signés à Vienne le 3 Octobre 1735; de l'Acte de cession de François III, Duc de Lorraine & de Bar, du 13 Décembre 1736, signé de sa main, & contresigné par Toussaint; du Traité général du 18 Novembre 1738, suivant les pleins-pouvoirs que le Roi en avoit donnés à Fontainebleau, au Marquis de Mirepoix, son Ministre plénipotentiaire à Vienne, le 25 Octobre précédent, & suivant la Ratification de Sa Majesté, du 7 Janvier 1739. Après avoir été gouvernée par ses propres Souverains de la Maison de Lorraine, pendant 718 ans; & depuis Clovis, par quarante-quatre Rois, à dater du premier qui fut Thiery en 511, & Henri III le dernier, en 1039, jusqu'aux Ducs amovibles, au nombre de seize, depuis 912 jusqu'à 1048, que commença la Souveraineté des Ducs héréditaires, à Gérard d'Alsace, & qui n'a fini qu'au 13 Déc. 1736, au Duc de Lorraine François III,

depuis Grand-Duc de Toſcanne & Empereur. Je vais rapporter en ſubſtance, le Traité dont il s'agit, pour n'en rien laiſſer déſirer au Lecteur qui ne le trouveroit pas facilement, attendu que les exemplaires en ſont épuiſés.

AN 1766.

TRAITÉ
DE PAIX,
Entre le Roi, l'Empereur & l'Empire, conclu à Vienne, le 18 Novembre 1738.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE-ROYALE, 1739.

PRÉAMBULE de la Ratification du Roi, du 7 Janvier 1739, ſur deux colonnes, en François à droite, en Latin à gauche, *in-quarto* de 150 pages, & commencent les Préliminaires du 3 Octobre 1735, par la paix & l'union, par l'oubli réciproque des injures, violences, &c. & les hautes Parties

Parties contractantes, prennent pour baſe & fondement du préſent Traité de Paix, ceux de Weſtphalie, Riſwich, Nimegue, Bade, & celui de la quadruple alliance conclu à Londres, le 2 Août 1718.

AN 1766.

ARTICLE PREMIER.

LE Roi, beau-pere de Sa Majeſté Très-Chrétienne, qui abdiquera, ſera reconnu & conſervera les titres & les honneurs de Roi de Pologne, & de Grand-Duc de Lithuanie.

On lui reſtituera ſes biens & ceux de la Reine ſon Epouſe, dont ils auront la libre jouiſſance & diſpoſition.

Il y aura une Amniſtie de tout le paſſé ; en conſéquence, reſtitution de tous le biens d'un chacun. Ici l'on ſtipule les avantages & les droits de la Pologne, avec la libre Élection de ſes Rois.

L'Empereur conſent que le Roi, beau-pere de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſera mis en poſſeſſion paiſible du Duché de Bar & de ſes dépendances, dans la même étendue que le poſſédoit alors la Maiſon de Lorraine :

X

AN 1766.
la même disposition suit pour ce Duché, en ajoûtant que Sa Majesté Très-Chrétienne renoncera, tant en son nom qu'en celui du Roi, son beau-pere, à l'usage de la voix & séance à la Diette de l'Empire.

ARTICLE II.

LA Toscane appartiendra à la Maison de Lorraine, pour l'indemniser des Duchés qu'elle posséde aujourd'hui.

Toutes les Puissances lui en garantiront la succession éventuelle.

Les Troupes de l'Empereur y prendront la place de celles d'Espagne, pour sûreté de cette succession seulement.

Jusqu'à ce qu'elle ait la possession de la Toscane, la Maison de Lorraine restera dans celle du Duché de Lorraine & dépendances, conformément au Traité de Riswich. Au surplus, l'Empereur s'engage à dédommager cette Maison, du Duché de Bar, sur l'estimation qui sera faite de ses revenus, &c.

Livourne demeurera port-franc, comme il est.

AN 1766.

ARTICLE III.

LES Royaumes de Naples & de Sicile, seront au Roi qui les posséde, &c.

Il aura les Places de la côte de Toscane, &c.

Amnistie générale & restitution, &c.

ARTICLE IV.

CET article regarde le Roi de Sardaigne.

ARTICLE V.

LES États conquis seront rendus à l'Empereur, avec les Duchés de Parme & Plaisance, &c.

ARTICLE VI.

SA MAJESTÉ en cette considération, garantira dans la meilleure forme, la Pragmatique-Sanction de l'année 1713, &c.

ARTICLE VII.

IL sera nommé des Commissaires pour les limites d'Alsace & des Pays-

AN 1766.

bas, conformément aux Traités de Bade : & ont ſigné Philippe-Louis, Comte de Zinzendorff, & Jean-Baptiſte de la Baune.

Suit la note des Terres Impériales des Langhes.

ARTICLE ſéparé.

SA MAJESTÉ de toutes les Ruſſies & Sa Majeſté le Roi Auguſte, ſeront conſidérés relativement à la Pologne, comme Parties principales & invitées au futur Congrès, &c.

Sa Majeſté Impériale tâchera d'obtenir le conſentement de l'Empire; & les Miniſtres ci-deſſus ont ſigné cet article.

ARTICLE ſéparé I, page 16.

TOUCHANT les Titres non reconnus de part & d'autre, & employés dans les Pleins-pouvoirs; ne cauſeront aucun droit ni préjudice.

ARTICLE ſéparé II.

SUR ce que ce Traité eſt écrit en François, ſans tirer à conſéquence.

AN 1766.

CONVENTION

SIGNÉE A VIENNE,

ENTRE

LE ROI ET L'EMPEREUR,

LE 11 AVRIL 1736.

Sur l'exécution des Articles Préliminaires.

ARTICLE PREMIER.

LEURS MAJESTÉS confirment la Convention ſignée le 5 Mars 1736, touchant les contributions en Allemagne, & le tems où les Troupes de France en ſortiront.

ARTICLE II, touchant leur Diſcipline en Allemagne, &c.

LES revenus & les impoſitions du Milanois, appartiendront au Roi, juſqu'à l'échange des Ratifications, dans ſix ſemaines.

AN 1766. Le Roi de Sardaigne gardera les diſtricts qui lui ſont cédés, &c.

Ne ſera commis aucun excès par les Troupes, &c.

On ne détournera ni Papiers, Titres, Archives, &c.

ARTICLE III.

C'EST au ſujet des troupes qui ſont en Pologne.

ARTICLE IV.

L'EMPEREUR s'oblige d'obtenir dans un mois, le conſentement de la Czarine & du Roi Auguſte, pour ce qui regarde le Roi Staniſlas.

Les ARTICLES V, VI, VII & VIII, ſont indifférents à mon ſujet.

SUIVENT deux articles ſéparés, touchant la ceſſion des Duchés de Lorraine & de Bar, au Roi Staniſlas, auſſi-tôt après la concluſion & l'échange des Ratifications, &c. pag. 21.

ARTICLE ſéparé, touchant la rédaction de ces articles en François.

DÉCLARATION du Miniſtre du Roi,

M. la Porte du Theil, que Sa Majeſté s'engage à procurer à la Maiſon de Lorraine, tous ſes biens dans le grand Duché de Toſcane. AN 1766.

Autre Convention entre le Roi & l'Empereur, ſignée à Vienne le 26 Août 1736, en 17 articles: les trois premiers ſur la ceſſion de la Lorraine & de la Toſcane.

ARTICLE VII.

LE Roi s'oblige à payer à Son Alteſſe Royale, Duc de Lorraine, la ſomme de quatre millions cinq cents mille livres de Lorraine, de ſix en ſix mois.

ARTICLE VIII.

LE Roi ſe charge de payer les dettes d'État, hypothéquées ſur les Duchés de Lorraine & de Bar; & par les Articles IX & X, de payer à Son Alteſſe Royale, Madame la Ducheſſe douairière de Lorraine, ſes douaire & penſions en forme d'apanages & à ſes enfants.

AN 1766.

ARTICLE XI.

SON ALTESSE ROYALE, Madame, demeurante à Lunéville, sera traitée en Souveraine, &c.

ARTICLE XIII.

IL ne sera rien démembré de la Lorraine, qui conservera son nom, & sera un Gouvernement particulier.

ARTICLE XIV.

LES fondations faites en Lorraine par Son Altesse Royale, le Duc de Lorraine, ou par ses Prédécesseurs, subsisteront & seront maintenues, tant sous la domination du Roi, beau-pere de Sa Majesté qu'après la réunion faite à la France, ainsi que les Jugements & Arrêts, &c. pag. 28 & 29.

Nota. Suivant cet article, la suppression des Eglises Collégiales & Chapitres de Deneuvre, Vaudémont & Bourmont, circonstances & dépendances, n'auroit pû se faire valablement, sans une dérogation à cet article, qui sans doute, est intervenue : car le Roi de Pologne & son Gendre, étoient trop prudents & trop éclairés, pour opérer une suppression de cette conséquence, au préjudice du Traité qui vouloit au contraire que les Fondations faites en Lorraine, y fussent maintenues.

AN 1766.

ARTICLE XV.

IL stipule en faveur des Officiers en place à titre de Finance, lesquels doivent pareillement être conservés & maintenus, &c.

ARTICLE XVI.

LES Domestiques de Son Altesse Royale, de Madame & des Princes & Princesses de Lorraine, y jouiront de toutes franchises & exemptions, eux & leurs enfants nés & à naître, & ne seront point sujets au Droit d'Aubaine.

Suit l'État en six articles des dettes hypothéquées sur la Lorraine, & que le Roi se chargeoit de payer au montant de huit millions cent onze mille sept cents vingt-six livres onze sols de Lorraine. Ainsi, l'acquisition des deux Duchés de Lorraine & de Bar, qui coûtoit plus de quinze millions au Roi, n'étoit pas gratuite.

Suite de L'ARTICLE IV.

C'EST l'Acte d'abdication du Roi

AN 1766. de Pologne, Stanislas I. signé de sa main à Konisberg, le 29 Janvier 1736, pag. 33, 34, 35, 36 & 37: le Roi y parle en vrai Chrétien, & date de la troisième année de son régne.

M. de la Porte du Theil signe un Acte à Vienne, le 15 Mai 1736, sur ce qui concernoit tous les articles précédents, & les affaires de Pologne.

Autre Acte signé le même jour à Vienne, au nom de la Czarine, sur le même objet, par son Ministre, Louis Lanczinski.

Même Acte encore de la même date, & signé de la part du Roi Auguste III. par Louis Adolphe L. B. de Zeck: ces Puissances reconnoissoient par ces Actes, le Roi Stanislas & ses droits au présent Traité.

Autre Acte signé à Vienne, le 3 Octobre 1736, de la part du Roi, portant reconnoissance du Roi de Pologne, Auguste III, par la Porte du Theil.

Autre Acte de la même date, signé à Vienne, de la part de la Czarine, par Louis Lanczinski, reconnoissant Stanislas I, Roi de Pologne.

Et même Acte encore du Roi Auguste, pour la même reconnoissance du Roi Stanislas, signé le même jour par le Ministre Louis Adolphe L. B. de Zeck. AN 1766.

Déclaration signée à Vienne, de la part de l'Empereur, le 30 Janvier 1736, sur sa paix avec le Roi d'Espagne & avec le Roi de Sardaigne.

Le Roi Très-Chrétien déclare se rendre garant des conditions de cette paix.

Déclaration du Roi d'Espagne, signée à Aranjuez, le 15 Avril 1736, sur cette paix avec l'Empereur, par Joseph Patino.

Même Déclaration du Roi de Naples, sur la paix avec l'Empereur, signée à Naples, le premier Mai 1736.

Diplome de l'Empereur, du 11 Décembre 1736, pour la cession des Royaumes des deux Siciles, & des Ports de la côte de la Toscane, au Roi des deux Siciles, signé Charles.

Déclaration signée à Compiegne de la part de l'Empereur, le 4 Août 1736, sur la paix de l'Empereur avec les Rois d'Espagne & des deux Sici-

les, par Jean-Christophe Bartenstein.

AN 1766.

Diplome du Roi d'Espagne, du 2 Novembre 1736, pour la cession des Duchés de Parme & Plaisance à l'Empereur, & pour la cession de la succession éventuelle du grand Duché de Toscane, à la Maison de Lorraine, signé par le Roi, yo el Rey & Sevastian de la Quadra.

Pareil Diplome du Roi des deux Siciles, signé le premier Mai 1736, par Joseph-Joachim de Montealegre, sur la même cession éventuelle à la Maison de Lorraine, & des Duchés de Parme & Plaisance à l'Empereur.

Diplome de l'Empereur, du 6 Juin 1736, sur la cession du Navarrois, du Tortonnois, &c. au Roi de Sardaigne.

Mandement de l'Empereur, du 7 Juillet 1736, aux Vassaux & Sujets des Fiefs des Langhes.

Accession du Roi de Sardaigne aux Préliminaires, signée de sa main, C. Emanuel.

Acte de cession du Duc de Lorraine, des Duchés de Bar & Lorraine, du 13 Décembre, signé de sa main,

François, & contre-signé Toussaint.

AN 1766.

Continuation de l'Article IX du présent Traité de Paix signé à Vienne, le 18 Novembre 1738, par Philippe-Louis de Zinzendorff, Gaston-Lévis de Mirepoix, Gundacre, Comte de Starhemberg, Louis, Comte d'Harach, & Jean-Adolphe, Comte de Metsch.

Suivent les Pleins-pouvoirs donnés à Fontainebleau, par Sa Majesté, le 25 Octobre 1738, au Marquis de Mirepoix, son Ministre Plénipotentiaire à Vienne.

Pleins-pouvoirs de l'Empereur au Comte de Metsch, à Vienne, le 10 Novembre, signé George-Frédéric de Sehlick, &c.

Convention entre S. A. S. M. le Duc de Wirtemberg, & le Maréchal Comte du Bourg, sur le payement de ce qui restoit dû par les Terres de l'Empire, situées le long du Rhin, & de ce que ces Terres avoient été imposées pour les contributions dues au Roi, & pour les fourages en argent des Officiers-Généraux, fourage en nature & autres impositions pour l'an-

AN 1766.

née 1735, en 9 articles, fait double à Strasbourg, le 13 Novembre 1736, ſigné le Baron de Bretlack, de Zemeg, de Scharffenſtein & Gayot fils.

Acte fait entre les Généraux des armées d'Italie, pour le Réglement de ce qui reſtoit dû par le Milanois; & Sa Majeſté Très-Chrétienne voulut bien ſe contenter de deux millions cinq cents mille livres pour tout, ſigné le Maréchal de Noailles, & Louis, Comte de Kevenhuller, à Zorleſque, le 16 Août 1736.

Suit la Ratification de l'Empereur, page 110, &c.

Suit l'Acceſſion du Roi de Sardaigne.

Déclaration des Miniſtres du Roi Très-Chrétien, & de ceux de l'Empereur, à Verſailles, le 20 Janvier 1739, ſignée le Prince de Leihtenſtein, Amelot, le Commandant de Solar.

Plein-pouvoir du Roi, pour l'Acceſſion du Roi de Sardaigne.

Plein-pouvoir de l'Empereur, pour le même ſujet.

Plein-pouvoir du Roi de Sardaigne.

Acceſſion du Roi d'Eſpagne.

Du Roi des deux Siciles.

AN 1766.

Plein-pouvoir du Roi, pour l'Acceſſion du Roi d'Eſpagne & du Roi des deux Siciles, au Traité de Vienne & de l'Empereur, par les mêmes Potentats, du Roi l'Eſpagne & du Roi des deux Siciles.

Avantages des Lorrains devenus François.

EN vertu de ce Traité, qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de la prudence humaine, tous les griefs, tous les droits & tous les maux, étoient réparés, & les Lorrains doivent s'eſtimer heureux des diſpoſitions qui les intéreſſent particulièrement dans ce Traité, par tous les avantages qu'ils en ont déja reſſentis, pendant tout le régne à jamais mémorable du Roi Staniſlas, & d'un autre côté, par la réunion de leur Pays à la Couronne de France, après la mort de ce Prince; avec cette conſidération très-importante pour leur bonheur, que toutes les fois qu'ils y avoit guerre entre la France & l'Allemagne, la Lorraine en ſouffroit toujours beaucoup au paſſage & retour des Troupes Françoiſes: ſur-tout quand ſes Souverains n'étoient pas dans les intérêts de la

AN 1766.
France, ſans en prendre ouvertement le parti.

2°. On pouvoit gêner tellement le commerce de la Lorraine, que jamais il n'eût proſpéré dans cette Province enclavée dans la France, qu'autant qu'elle l'auroit voulu; & cette reſſource manquant, qu'auroient fait les Lorrains de leurs denrées? Que ſeroient devenues leurs Manufactures, leur induſtrie, la circulation d'argent?

3°. Devenus Regnicoles & Sujets du meilleur & du plus puiſſant des Rois, les Lorrains éprouvèrent immédiatement après la mort de Staniſlas, que Sa Majeſté vouloit qu'ils retrouvaſſent dans ſes bontés pour eux, ce qu'ils avoient perdu dans ce Prince. Cette aſsûrance parvint à la Cour Souveraine, qui la fit auſſi-tôt publier; & depuis ce tems, le Roi s'eſt fait rendre le compte le plus exact de l'État des Duchés de Lorraine & de Bar, pour leur faire tous les avantages poſſibles, & c'eſt par de nouveaux bienfaits, que Louis le Bien-aimé, va conſoler les Lorrains, de la perte qu'ils ont faite & qu'ils pleureront longtems.

AN 1768.
Mais tout le Royaume vient de faire une perte irréparable, par la mort de la Reine, décédée le 24 Juin 1768, à dix heures & demie du ſoir, à Verſailles. Cette Princeſſe, qui fut pendant toute ſa vie le plus rare & le plus édifiant exemple des vertus, n'avoit pû ſe conſoler de la mort de ſon cher Fils, Monſeigneur le Dauphin; auſſi, périclita-t'elle toujours depuis à vue d'œil, malgré tout ce qu'il fût poſſible d'imaginer & d'entreprendre, pour la ſauver. Le Roi, qui l'aimoit ſincérement, ne la quittoit point, & faiſoit tout ce que la bonté de ſon cœur lui ſuggéroit, pour engager cette Princeſſe à rétablir ſa ſanté; mais elle avoit deux nouveaux malheurs à ſoutenir, & quels malheurs, pour une ame abattue du premier, & dont ce qu'elle avoit de plus cher, ne pouvoit la conſoler! c'étoit la mort de ſon pere, & bientôt celle de Madame la Dauphine. Auſſi, ſuccombant à ces derniers & terribles coups, cette grande Princeſſe, ſi digne des pleurs & des regrets de la France, de la Pologne & du Monde entier,

AN 1768. alla rejoindre trois têtes si cheres & recevoir le prix de ses vertus. Quelle carrière pour les Orateurs sacrés, pour les plus grands Panégyristes & pour nos meilleurs Plumes! Mais la matière étoit trop vaste & trop élevée: ils avoient beau louer notre Reine, ils ne pouvoient en embrasser tous les mérites. Et pour cette fois, l'éloquence la plus sublime, s'est vue trop audessous de son sujet, pour en atteindre toutes les perfections, & pour attendrir des cœurs déja le plus sensiblement pénétrés de la perte d'une Princesse qui portoit tout leur amour au tombeau: s'il avoit été possible à quelqu'un de louer aussi dignement la Reine, qu'elle le méritoit; c'eut été sans contredit & sans faire tort à qui que ce soit, aux Orateurs du 11 Août & du 6 Septembre, tant à Saint-Denis, qu'à la Métropole. Tout discours doit instruire pour émouvoir le cœur humain, foyer du sentiment. Tous les Auditeurs des Oraisons Funébres de la Reine, en connoissoient les vertus, & sçavoient sa belle vie: la raconter, c'étoit lire au Public un livre qu'il sçavoit par cœur.

Comme tout le monde ne lit pas le Mercure, où j'ai vû dans celui du mois d'Août dernier, page 213, une Inscription aussi naturelle qu'ingénieuse & véritable, j'ai crû que mes Lecteurs me sçauroient gré de la rapporter ici. C'est aux Luthériens de Colmar qu'on la doit. Ils firent prononcer l'Oraison Funébre de la Reine, dans leur Temple, le 11 Juillet dernier, & au milieu de cet édifice tout tendu de noir, ils avoient élevé un Catafalque avec cette Inscription. AN 1768.

PLANGITE Cives!
MARIA LECZINSKA,
Franciæ Navarræque Regina,
Dilectissimi Regum Conjux,
Sapientissimi unica progenies,
Alterum Patriæ Præsidium,
Christianissimi nominis decus,
Fidei, charitatis, patientiæ imago.
D. VIII. Cal. Julii A. R. S.
M. D. CC. LXVIII.
Viam calcavit lethi
XIII per lustra:

AN 1768. Lumen, columnasque terrarum præstitit orbi.

Plangite Cives, iterum plangite!
Optima vobis est abrepta mater.
Exultate cælites!
Sancta vobis advolat Soror.

CETTE Inscription vaut seule la meilleure Oraison Funébre. Le corps de la Reine a reçu sa Sépulture à St. Denis, ses entrailles ont été portées dans l'Eglise de Sens, & le cœur dans celle de Bon-Secours, pour être réuni dans le même Tombeau au Roi & à la Reine de Pologne, Pere & Mere de Sa Majesté. Fasse le Ciel, touché des vœux de toute la France, pour la conservation de son Roi, qu'il double les années de son régne, & qu'il lui donne la satisfaction de voir prospérer à son gré son sang auguste & son Empire!

FIN.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier Garde des Sceaux, un Manuscrit intitulé: *La Vie de STANISLAS I, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar*; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 30 Novembre 1768.

CREBILLON.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; Salut. Notre amé le sieur AUBERT, Avocat aux Conseils du feu Roi de Pologne, & de la Cour Souveraine de Lorraine, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public; *La Vie de STANISLAS, Roi de Pologne, &c.* S'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient,

d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilége ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier-Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit Sr DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU ; le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Com-

mandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte-Normande & Lettres à ce contraires : car tel est notre plaisir. Donné à Compiegne, le premier jour du mois de Septembre, l'an de grace mil sept cent soixante-huit, & de notre Regne le cinquante-quatrieme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LEBEGUE.

Registré sur le Registre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 110. fol. 534, conformément au Réglement de 1723. qui fait défenses art. quarante-un, à toutes personnes de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf exemplaires prescrits par l'Article 108. du même Réglement. A Paris ce 14 Octobre 1768.

J'ai cédé mon droit au présent Privilége, pour l'Histoire du Roi de Pologne, à M. MOUTARD, Libraire, pour en jouir en mon lieu & place, suivant nos conventions. Fait à Paris, ce 8 Octobre 1768. AUBERT.

Régistré ensemble le présent privilége, & la cession ci-jointe sur le même Régistre. A Paris, ce 14 Octobre 1768. BRIASSON, Syndic.

311 Ciwiołki

327.

339

Hist. Polon.
6 gr.
55



